



Société d'histoire de Neuville

TERRIER

de la

SEIGNEURIE de BELAIR

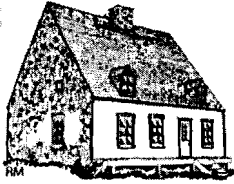
ou

DES ÉCUREUILS

1678-1980

H. André East





Société d'histoire de Neuville

**TERRIER**

de la

**SEIGNEURIE**

de

**BELAIR**

ou

**DES ÉCUREUILS**

1678-1980

**H. André East**

## Édition et publication

Société d'histoire de Neuville  
912, route 138  
Neuville (Québec) G0A 2R0  
☎ 418-876-0000  
✉ [histoireneuville@globetrotter.net](mailto:histoireneuville@globetrotter.net)

Auteur : H. André East

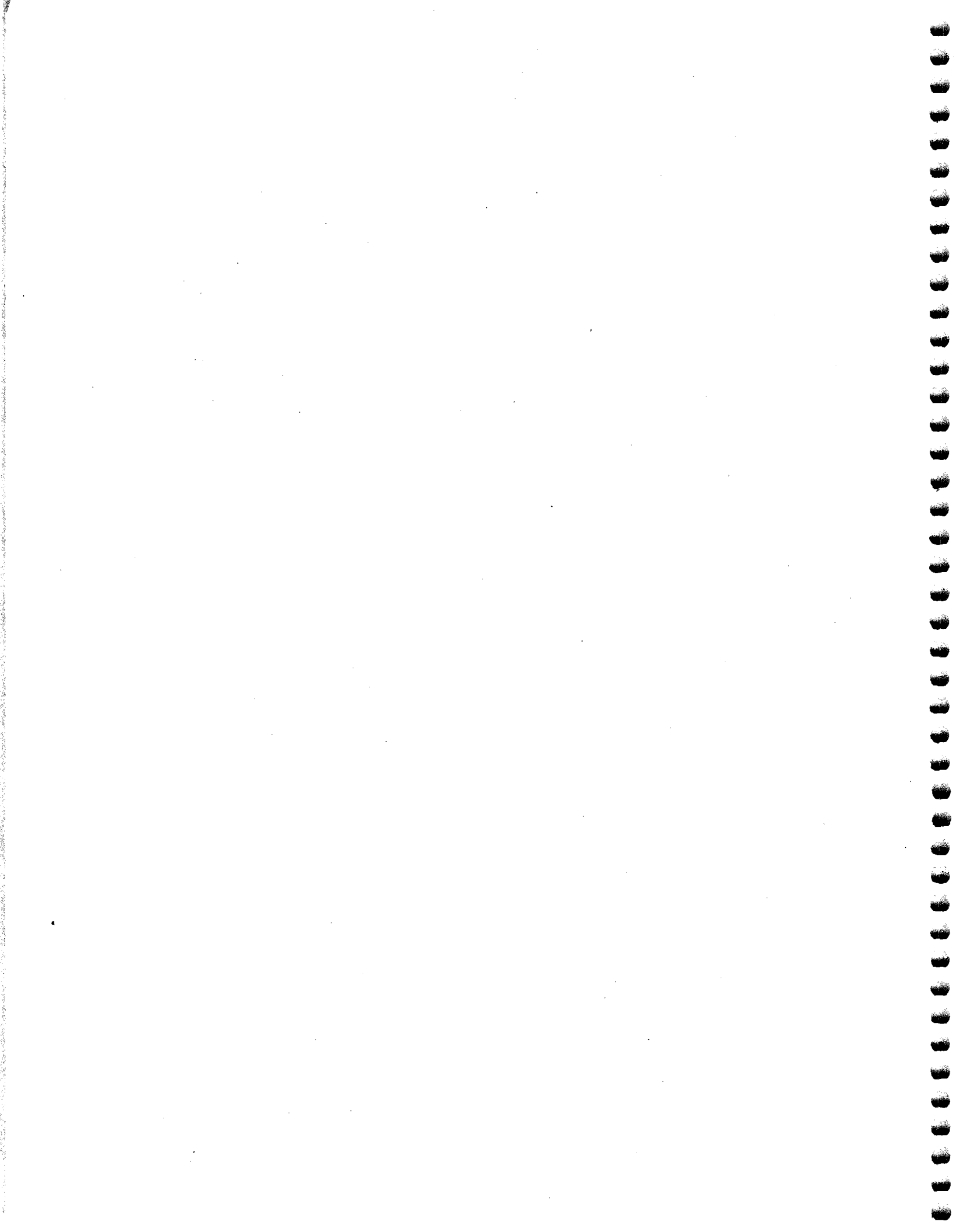
Dos de la page couverture : Moulin de la seigneurie Bélair, octobre 2004

© Tous droits réservés  
H. André East  
Société d'histoire de Neuville

ISBN 2-923297-04-0

Dépôt légal, deuxième trimestre 2005, bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal, deuxième trimestre 2005, bibliothèque nationale du Canada

À mon épouse, Madeleine Pleau



## AVANT-PROPOS

Le 25 mars 1739, le notaire Louis Pillard dressa l'inventaire des biens de Jean-Baptiste Toupin Dussault et de Marie-Anne Montplaisir, son épouse, seigneur de Belair de la Pointe-aux-Écureuils. La liste des documents alors inventoriés mentionne "*un registre intitulé livre terrien de la seigneurie de Belair commencé en 1730 et contenant vingt-six feuillets*".

En décembre 1986, je demandai à M. Clément T. Dussault si ce terrier existait toujours et s'il était possible de le consulter. Dans sa lettre du 8 janvier 1987, il me répondit aimablement que le terrier du fief Belair avait été clos le 6 juillet 1859 et que M. Gérard Morisset, conservateur du Musée Provincial de Québec, l'avait assuré avoir vu ce terrier à New-York. M. Dussault n'en savait rien d'autre.

J'espérais que ce terrier m'aiderait à localiser les terres où avaient vécu les ancêtres de mon épouse. J'ai alors entrepris de reconstituer ce terrier. Je n'ai pas voulu le limiter à une liste des propriétaires de chaque terre et de leurs titres de propriété. J'ai souhaité aussi identifier ces propriétaires et soulever un peu le voile sur leurs conditions de vie et sur leurs relations avec les autres habitants des Écureuils.

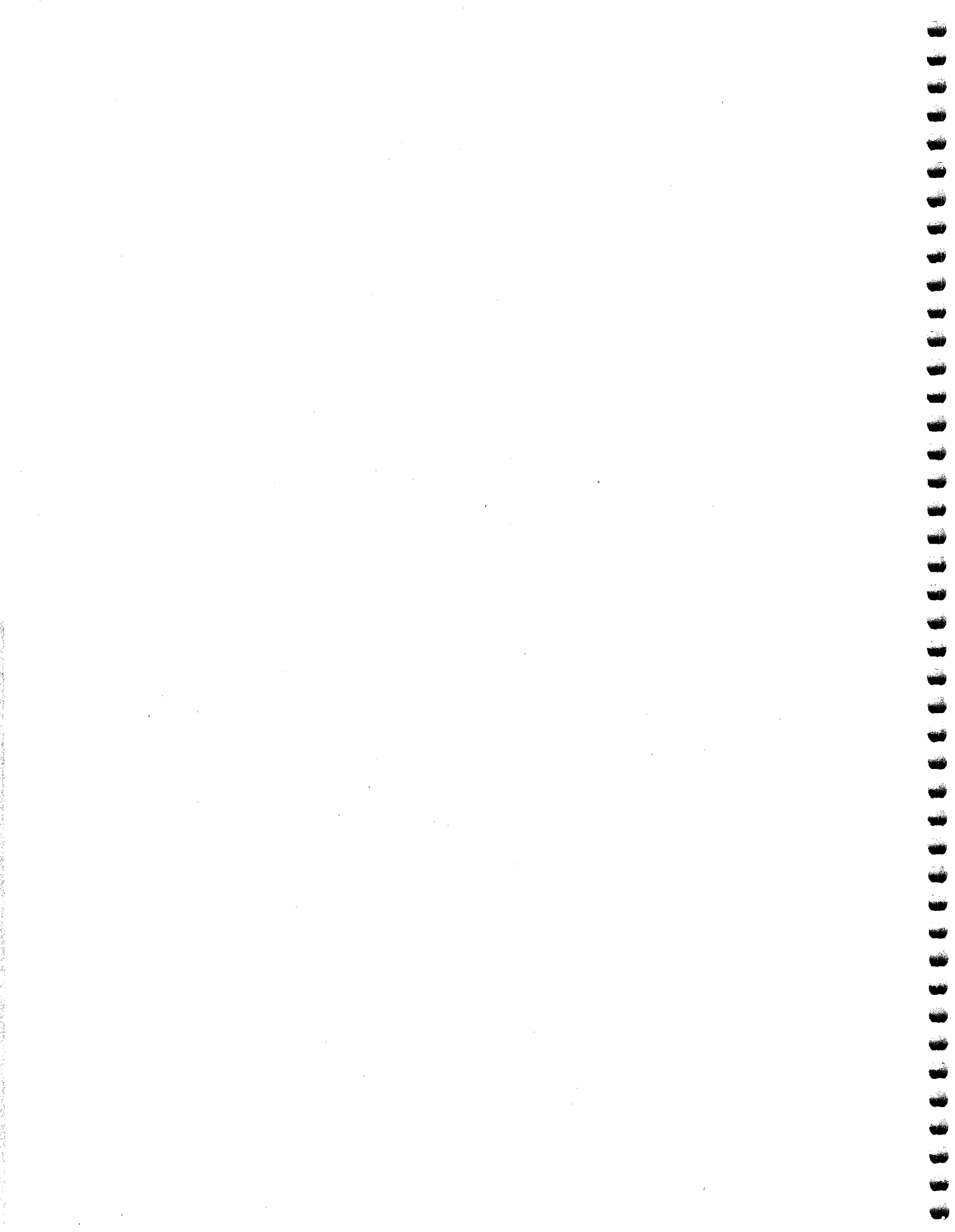
Certains actes ont volontairement été omis parce que longs et répétitifs et n'apportant rien au but visé. Ces actes traitent de l'achat de terre pour le tracé de la voie ferrée du Canadian Northern Quebec Railway en 1908, du nouveau tracé du Canadian National Railways en 1925, de l'achat d'une bande de terre le long des berges de la rivière Jacques-Cartier par la Donnacona Paper en 1910-12, de l'achat de terre par le Gouvernement Provincial pour le tracé de la route 138 et de l'autoroute 40 et, plus récemment, l'achat de terre par Gaz Métropolitain pour le passage de son gazoduc.

Bien que la chaîne des titres de chaque terre de la seigneurie Belair n'ait pas été complètement reconstituée, elle l'est suffisamment pour permettre de localiser chaque terre de façon assez précise sur le plan du cadastre et de connaître la plupart de leurs propriétaires.

Je voudrais rendre hommage à la mémoire de M. Clément T. Dussault qui, il y a plus de vingt ans, m'a encouragé à entreprendre ce travail et m'a donné l'information qu'il possédait sur ce sujet.

A mon tour, je souhaite partager le résultat de cette recherche avec ceux dont les ancêtres ont vécu aux Écureuils.

H. André East,  
Saint-Lambert,  
octobre 2004



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>17</b>
SOURCES .....	17
NUMÉROTATION DES TERRES .....	17
SYSTÈME DE MESURE .....	17
TABLEAU DE CONVERSION DES MESURES .....	18
<b>SEIGNEURIE DE BELAIR OU DES ÉCUREUILS .....</b>	<b>19</b>
SITUATION GÉOGRAPHIQUE.....	19
HISTORIQUE.....	20
CONDITIONS DE CONCESSION DES TERRES.....	25
ORIENTATION DES TERRES.....	25
MANOIR.....	26
MOULINS.....	28
ROUTES.....	32
PAROISSE.....	34
<b>PREMIÈRE CONCESSION.....</b>	<b>37</b>
FIGURE 1 - TERRIER DE 1723 (DESSINÉ PAR CLÉMENT T. DUSSAULT).....	39
FIGURE 2 – PLAN DU CADASTRE DES ÉCUREUILS, PREMIER RANG, PARTIE NORD-EST.....	40
TERRE 1, PARTIE DU LOT 15.....	41
Emplacements détachés du lot 15.....	45
<i>Tableau Terre 1</i> .....	45
TERRE 2, PARTIE DU LOT 15 ET DU LOT 17.....	46
<i>Tableau Terre 2</i> .....	50
TERRE 3, PARTIE DU LOT 17 ET LOT 19.....	51
<i>Partie nord-est, partie du lot 17</i> .....	51
Emplacements détachés du lot 17 : .....	54
<i>Partie sud-ouest, lot 19</i> .....	54
Emplacements détachés du lot 19.....	57
<i>Tableau Terre 3</i> .....	58
TERRE 4, LOTS 20 ET 21.....	59
<i>Partie nord-est, lot 20</i> .....	60
Emplacements détachés du lot 20.....	62
<i>Partie centrale, partie nord-est du lot 21</i> .....	63
<i>Partie sud-ouest, partie sud-ouest du lot 21</i> .....	64
Emplacements détachés du lot 21.....	67
<i>Tableau Terre 4</i> .....	68
TERRE 5, LOTS 22, 23, 24 ET PARTIE DE 26.....	69
<i>Partie nord-est, lot 22</i> .....	71
Emplacements détachés du lot 22.....	73
<i>Partie centrale, lot 23</i> .....	74
Emplacements détachés du lot 23.....	77
<i>Partie sud-ouest, lot 24 et partie du lot 26</i> .....	77
Subdivision nord-est, lot 24.....	77
Emplacements détachés du lot 24.....	78
<i>Tableau Terre 5</i> .....	80
TERRE 6, PARTIE DES LOTS 26 ET 27.....	81
<i>Partie nord-est, partie du lot 26</i> .....	84
<i>Partie sud-ouest, partie du lot 27</i> .....	86



<i>Tableau Terre 6</i> .....	87
TERRE 7, PARTIE DU LOT 27. ....	88
Emplacements détachés du lot 27. ....	91
<i>Tableau Terre 7</i> .....	93
TERRE 8 – DOMAINE SEIGNEURIAL LOTS 29 À 53. ....	94
<i>Moitié nord-est du domaine, lots 29 à 39.</i> .....	94
Subdivision nord-est, lots 29 et 34. ....	99
Lot 29. ....	99
Emplacements détachés du lot 29. ....	101
Lot 34. ....	101
Emplacements détachés du lot 34. ....	102
Lot 30. ....	102
Lot 31. ....	103
Lot 32. ....	103
Lot 33. ....	104
Emplacement détaché du lot 33. ....	105
Partie du lot 34. ....	106
Subdivision sud-ouest, partie nord-est des lots 38 et 39. ....	107
Partie nord-est du lot 38. ....	108
Subdivision nord de la partie nord-est du lot 38. ....	108
Subdivision sud de la partie nord-est du lot 38. ....	108
Emplacements détachés de la partie nord-est du lot 38. ....	109
Lot 35. ....	109
Lot 36. ....	109
Lot 37. ....	110
Autres emplacements: .....	111
Partie nord-est du lot 39. ....	112
Emplacements détachés de la partie nord-est du lot 39. ....	114
<i>Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial - moitié nord-est – lots 29 à partie du lot 39</i> .....	115
<i>Moitié sud-ouest du domaine.</i> .....	116
<i>Subdivision nord-est du domaine– partie sud-ouest des lots 38 et 39 et lots 41 à 46.</i> .....	116
Partie sud-ouest des lots 38 et 39. ....	116
Lot 41. ....	119
Emplacements détachés du lot 41. ....	119
Lot 42. ....	119
Lot 45. ....	121
Emplacements détachés du lot 45. ....	122
Lot 43. ....	124
Lot 44. ....	125
Lot 46. ....	126
Partie au nord du chemin du Roi. ....	128
Partie au sud du chemin du Roi. ....	129
Emplacements détachés du lot 46. ....	130
<i>Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial – moitié sud-ouest – subdivision nord-est.</i> .....	133
<i>Subdivision sud-ouest du domaine–partie sud-ouest, lot 47 à partie nord-est du lot 53.</i> .....	134
Partie nord-est, lots 47 et 49. ....	134
Lot 47. ....	134
Emplacements détachés du lot 47. ....	135
Lot 49. ....	136
Partie centrale, lots 50 et 52. ....	137
Lot 50. ....	138
Emplacements détachés du lot 50. ....	139
Lot 52. ....	141
Emplacements détachés du lot 52. ....	142
Partie sud-ouest, partie nord-est du lot 53. ....	142
Emplacements détachés du lot 53. ....	145
<i>Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial - moitié sud-ouest – subdivision sud-ouest</i> .....	147
FIGURE 3 – PLAN DU CADASTRE DES ÉCUREUILS MONTRANT LES EMPLACEMENTS. ....	148
FIGURE 4 – PLAN DU CADASTRE DES ÉCUREUILS, PREMIER RANG, PARTIE SUD-OUEST. ....	149

TERRE 9, PARTIE DU LOT 53 ET LOTS 55 ET 56 .....	150
<i>Partie nord-est, partie du lot 53.</i> .....	151
<i>Partie sud-ouest, lots 55 et 56.</i> .....	152
Subdivision nord-est, lot 55.....	153
Partie au nord du chemin public, partie du lot 55.....	154
Emplacements détachés du lot 55.....	155
Partie au sud du chemin public, partie du lot 55.....	156
Partie sud-ouest, lot 56.....	157
<i>Tableau Terre 9</i> .....	158
TERRE 10, LOTS 57 ET 58. ....	159
<i>Partie nord-est, lot 57.</i> .....	161
Emplacements détachés du lot 57.....	161
<i>Partie sud-ouest, lot 58.</i> .....	162
Emplacements détachés du lot 58.....	163
<i>Tableau Terre 10</i> .....	164
TERRE 11, LOTS 59 ET 60. ....	165
<i>Partie nord-est, lot 59.</i> .....	170
<i>Partie au sud du chemin du Roi, partie du lot 59.</i> .....	170
Emplacements détachés du lot 59.....	171
<i>Partie sud-ouest, partie du lot 60.</i> .....	172
Partie au nord du chemin du Roi, partie du lot 60.....	174
Partie au sud du chemin du Roi, partie du lot 60.....	174
Emplacements détachés du lot 60.....	175
<i>Tableau Terre 11</i> .....	177
TERRE 12, LOTS 62 ET 63 ET PARTIE DU LOT 60.....	178
<i>Partie nord-est, lot 62.</i> .....	179
Extrémité nord, partie du lot 60.....	181
<i>Partie sud-ouest, lot 63.</i> .....	182
Partie du lot 63 au nord du chemin du Roi.....	184
Partie du lot 63 au sud du chemin du Roi.....	185
Emplacements à détacher du lot 63.....	185
<i>Tableau Terre 12</i> .....	186
TERRE 13, LOT 64.....	187
Partie au nord du chemin du Roi.....	190
Partie nord-est au sud du chemin du Roi.....	190
Partie sud-ouest au sud du chemin du Roi.....	191
Emplacements détachés du lot 64.....	191
<i>Tableau Terre 13</i> .....	192
TERRE 14, LOTS 66 ET 68. ....	193
<i>Partie nord-est, lot 66.</i> .....	194
Emplacements détachés du lot 66.....	196
<i>Partie sud-ouest, lot 68.</i> .....	197
Emplacements détachés du lot 68.....	200
<i>Tableau Terre 14</i> .....	203
TERRE 15, LOT 69.....	204
<i>Tableau Terre 15</i> .....	208
<b>DEUXIÈME CONCESSION.....</b>	<b>209</b>
FIGURE 5 - PLAN DU CADASTRE DES ÉCUREUILS, 2 <sup>IÈME</sup> RANG.....	210
TERRE 16, LOTS 112 ET 113. ....	211
<i>Partie nord-est, lot 113.</i> .....	211
Emplacements détachés du lot 113.....	213
<i>Partie sud-ouest, lot 112.</i> .....	214
Emplacements détachés du lot 112.....	214
<i>Tableau Terre 16</i> .....	216
TERRE 17, PARTIE DU LOT 108 ET LOTS 109 ET 110.....	217
<i>Partie nord-est, lot 110.</i> .....	218

Emplacements détachés du lot 110.....	219
Lot 111.....	219
<i>Partie centrale, lot 109.....</i>	<i>220</i>
Subdivision partie, entre le 1 <sup>er</sup> rang et la rivière aux-pommes, partie du lot 109.....	221
Emplacements détachés de cette partie du lot 109.....	222
Subdivision partie, entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, partie du lot 109.....	222
<i>Partie sud-ouest, partie nord-est du lot 108.....</i>	<i>223</i>
<i>Tableau Terre 17.....</i>	<i>224</i>
TERRE 18, LOTS 104, 105, 106 ET 107 ET PARTIE SUD-OUEST DU LOT 108.....	225
<i>Partie nord-est comprenant la partie sud-ouest du lot 108.....</i>	<i>225</i>
Partie des terres du 1 <sup>er</sup> rang au chemin du 2 <sup>ième</sup> rang, partie sud-ouest du lot 108.....	226
Partie du chemin du 2 <sup>ième</sup> rang à la rivière aux-pommes, partie sud-ouest du lot 108.....	227
Partie nord, de la rivière aux-pommes à la rivière Jacques-Cartier, partie sud-ouest du lot 108.....	228
<i>Partie sud-ouest, lots 104, 105, 106 et 107.....</i>	<i>228</i>
Partie entre le bout des terres du 1 <sup>er</sup> rang et le chemin du 2 <sup>ième</sup> rang, lot 107.....	229
Partie entre le chemin du 2 <sup>ième</sup> rang et la rivière aux-pommes, lot 106.....	230
Partie entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier.....	231
Partie nord-est, lot 105.....	231
Subdivision 1, entre la rivière aux-pommes et la subdivision 2, partie du lot 105.....	232
Subdivision 2, partie du lot 105.....	232
Subdivision 3, partie du lot 105 entre la subdivision 2 et la rivière Jacques-Cartier.....	233
Partie sud-ouest, lot 104.....	233
Subdivision 1, partie du lot 104.....	233
Subdivision 2, partie du lot 104.....	234
<i>Tableau Terre 18 -a.....</i>	<i>235</i>
<i>Tableau Terre 18 -b.....</i>	<i>236</i>
TERRE 19, LOTS 101, 102 ET 103.....	237
<i>Partie nord-est, lot 103.....</i>	<i>239</i>
Partie entre le bout des terres du 1 <sup>er</sup> rang et la rivière aux-pommes, partie du lot 103.....	240
Partie, allant de la rivière aux pommes à la rivière Jacques-Cartier partie du lot 103.....	240
Emplacement détaché du lot 103.....	241
<i>Partie sud-ouest, lots 101 et 102.....</i>	<i>242</i>
Partie entre le bout des terres du 1 <sup>er</sup> rang et la route du 2 <sup>ième</sup> rang, lot 101.....	242
Emplacement détaché du lot 101.....	243
Partie entre le chemin du 2 <sup>ième</sup> rang et la rivière aux-pommes, partie du lot 102.....	243
Emplacements détachés du lot 102.....	244
Partie entre la rivière aux-pommes et la limite ouest du lot 102.....	244
Partie entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, partie du lot 102.....	244
Cette partie est désignée comme étant une partie du lot 102 du cadastre des Écureuils.....	245
<i>Tableau Terre 19.....</i>	<i>246</i>
TERRE 20, PARTIE DU LOT 98 ET LOTS 99 ET 100.....	247
<i>Partie nord-est, lot 100.....</i>	<i>250</i>
<i>Partie centrale, lot 99.....</i>	<i>251</i>
<i>Partie sud-ouest, partie du lot 98.....</i>	<i>252</i>
Partie entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, partie des lots 98, 99 et 100.....	253
<i>Tableau Terre 20.....</i>	<i>255</i>
TERRE 21, LOTS 96 ET 97 ET PARTIE DU LOT 98.....	256
<i>Partie nord-est, partie du lot 98.....</i>	<i>257</i>
<i>Partie centre, lot 97.....</i>	<i>258</i>
<i>Partie sud-ouest, lot 96.....</i>	<i>259</i>
<i>Tableau Terre 21.....</i>	<i>261</i>
TERRE 22, LOTS 94 ET 95.....	262
<i>Partie nord-est, lot 95.....</i>	<i>264</i>
<i>Partie sud-ouest, lot 94.....</i>	<i>265</i>
<i>Tableau Terre 22.....</i>	<i>267</i>
TERRE 23, LOT 93.....	268
<i>Partie nord-est du lot 93.....</i>	<i>270</i>

<i>Partie sud-ouest du lot 93</i> .....	270
Subdivision nord-est, partie du lot 93.....	270
Subdivision sud-ouest, partie du lot 93.....	271
<i>Tableau Terre 23</i> .....	272
TERRE 24, LOTS 90, 91 ET 92.....	273
<i>Partie nord-est, lots 91 et 92</i> .....	275
Subdivision nord-est, lot 92.....	275
Subdivision, partie sud du lot 92 entre le chemin du 2 <sup>ième</sup> rang et une clôture.....	276
Subdivision, partie sud du lot 92 entre la clôture et la rivière Jacques-Cartier.....	276
Subdivision sud-ouest, lot 91.....	277
<i>Partie sud-ouest, lot 90</i> .....	278
<i>Tableau Terre 24</i> .....	279
TERRE 25, LOTS 85, 86, 87, 88 ET 89.....	280
<i>Partie nord-est, lot 89</i> .....	281
<i>Partie centrale, lot 88</i> .....	282
Subdivision du lot 88.....	284
<i>Partie sud-ouest, lots 85, 86 et 87</i> .....	284
Subdivision lot 87.....	286
Subdivision lot 86.....	286
<i>Tableau Terre 25</i> .....	287
TERRE 26, LOTS 82, 83 ET 84.....	288
<i>Partie nord-est, lot 84</i> .....	289
Subdivision nord, partie du lot 84.....	291
Subdivision sud, partie du lot 84.....	291
<i>Partie centrale, lot 83</i> .....	292
Subdivision nord, lot 83.....	293
Subdivision sud, lot 83.....	293
<i>Partie sud-ouest, lot 82</i> .....	294
Subdivision du lot 82.....	295
<i>Tableau Terre 26</i> .....	296
TERRE 27, LOT 81 E ET 58 CS.....	297
<i>Partie nord-est, lot 81</i> .....	297
<i>Partie sud-ouest, lot 58 CS</i> .....	299
<i>Tableau Terre 27</i> .....	300
TERRE 28, LOT 59 CS.....	301
<i>Tableau Terre 28</i> .....	303
TERRE 29, LOTS 60 ET 61 CS.....	304
<i>Partie nord-est, lot 60 CS</i> .....	304
<i>Partie sud-ouest, lot 61 CS</i> .....	305
<i>Tableau Terre 29</i> .....	308
TERRE 30, LOT 62 CS.....	309
<i>Tableau Terre 30</i> .....	311
<b>TROISIÈME CONCESSION.....</b>	<b>313</b>
FIGURE 6 – PLAN DU CADASTRE DU CAP-SANTÉ, 3 <sup>ième</sup> RANG DES ÉCUREUILS.....	317
TERRE 31, DE LA LIMITE NORD-EST DE LA SEIGNEURIE BELAIR.....	318
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie</i> .....	318
TERRE 32.....	318
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie</i> .....	318
TERRE 33.....	318
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie</i> .....	319
Partie nord-est.....	319
Partie sud-ouest.....	319
TERRE 34.....	320
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie</i> .....	320
<i>Partie de la terre 19, au nord de la rivière Jacques-Cartier</i> .....	321

---

TERRE 35.....	322
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	322
<i>Partie de la terre 20, au nord de la rivière Jacques-Cartier, partie nord-est du lot 50 CS.....</i>	323
TERRE 36.....	324
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	324
<i>Partie de la terre 21, au nord de la rivière Jacques-Cartier, partie sud-ouest du lot 50 CS.....</i>	324
TERRE 37.....	325
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	325
<i>Partie de la terre 22, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	326
Partie nord-est du lot 52 CS.....	327
Partie centrale du lot 52 CS.....	328
Subdivision lot 53 CS.....	328
TERRE 38.....	329
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	329
<i>Partie de la terre 23, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	329
TERRE 39.....	332
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	332
<i>Partie de la terre 24, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	332
TERRE 40.....	335
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	335
<i>Partie de la terre 25, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	335
TERRE 41.....	337
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	337
<i>Partie de la terre 26, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	338
Subdivision lot 56 CS.....	339
Subdivision lot 57 CS.....	340
TERRE 42.....	341
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	341
<i>Partie de la terre 27, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	341
Subdivision, partie nord du lot 58 CS.....	344
Tableau Terre 42.....	345
TERRE 43.....	346
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	346
TERRE 44.....	346
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	346
TERRE 45.....	347
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	347
<b>INDEX DES PROPRIÉTAIRES.....</b>	<b>351</b>





## INTRODUCTION

### Sources.

Pour reconstituer ce terrier, l'information a été tirée uniquement des actes notariés. La plupart de ces actes ont été lus aux Archives Nationales du Québec à Québec ou à Trois-Rivières. Toutefois, les actes postérieurs à 1850 ont été consultés au Bureau d'enregistrement des biens immobiliers à Cap-Santé. Enfin, certains actes ont été trouvés dans les papiers de quelques familles des Écureuils.

Afin de permettre au lecteur de consulter l'original, le nom du notaire et la date de l'acte ont été donnés pour chaque acte. De plus, pour les actes enregistrés, le numéro d'enregistrement et la référence ont été ajoutés entre parenthèses.

Les actes notariés renferment une grande quantité de renseignements de nature généalogique. Cette information a été complétée en utilisant le Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes de Cyprien Tanguay et les répertoires des mariages des Écureuils, Neuville et Cap-Santé de M. B. Pontbriand.

### Numérotation des terres.

Les limites territoriales de la seigneurie Belair ne concordent pas avec celles de la municipalité des Écureuils. Comme le terrier originel de la seigneurie n'est pas disponible, la méthode d'identification des terres utilisée par le seigneur Toupin nous est inconnue. Un numéro arbitraire a donc été assigné au domaine seigneurial et à chaque terre de la seigneurie ayant fait l'objet d'un acte de concession du seigneur primitif, Jean-Baptiste Toupin Dussault. Les terres sont numérotées d'est en ouest en commençant à la limite sud-ouest de la seigneurie de Neuville. Donc, la terre 1 est la première du premier rang, à la limite nord-est de la seigneurie de Belair.

Pour chaque terre primitive, un tableau indique le morcellement qu'elle a subi, le nom des propriétaires des parcelles, la date d'acquisition et le numéro que portent ces parcelles de terre au cadastre officiel. Ces tableaux respectent l'ordre géographique, l'est étant à droite et l'ouest à gauche.

### Système de mesure.

Le système de mesure en vigueur lorsque le seigneur Toupin concéda les terres de sa seigneurie était le système alors utilisé en France. Ce système continua d'être utilisé après la conquête. En fait, il fut le seul utilisé jusqu'au siècle dernier et les dimensions des terres données dans les actes notariés sont toujours exprimées en unité de ce système sauf dans



quelques rares exceptions où le notaire spécifie que les dimensions données sont en mesure anglaise.

Le système de mesure français comme le système de mesure anglais utilisait alors comme unité de mesure le pouce, le pied et l'arpent. Toutefois, la valeur de ces unités différait d'un système à l'autre. Le lecteur pourra s'y retrouver en utilisant le tableau de conversion suivant.

<b>Tableau de conversion des mesures</b>	
Arpent = arp	Pied anglais = pi
Perche = per	Pied français = pif
Mètre = m	Centimètre = cm
Acre de terre = ac	Hectare = ha
Arpent de superficie = arp <sup>2</sup>	
<b>Mesures de longueur</b>	
1 lieue = 84 arpents	1 per = 0.1 arp = 18 pif = 19.1835 pi = 5.847131 m
1 arp = 10 perches = 180 pif = 191.835 pi = 58.471308 m	1pif = 12 pouces français = 32.48 cm = 1.06575 pi
1 pi = 12 pouces anglais = 30.48 cm = 0.938306 pif	
<b>Mesures de superficie</b>	
1 arp <sup>2</sup> = 32400 pif <sup>2</sup> = 36800.667225 pi <sup>2</sup> = 3418.893859 m <sup>2</sup> = 0.844827 ac = 0.341880 ha	1 acre = 1.183674 arp <sup>2</sup> = 0.404686 ha = 43560 pi <sup>2</sup> = 38351.043783 pif <sup>2</sup> = 4046.8564224 m <sup>2</sup>
1 ha = 2.471054 ac = 2.924923 arp <sup>2</sup> = 10 000 m <sup>2</sup>	

**Tableau de conversion des mesures**

---

## SEIGNEURIE de BELAIR ou des ÉCUREUILS

### SITUATION GÉOGRAPHIQUE.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Jean Talon concéda aux sieurs Toupin père et fils la seigneurie connue sous les noms de Belair ou de la pointe aux Écureuils. Cette seigneurie d' *"une demye lieue de front sur une lieue de profondeur à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, moitié au-dessous et moitié au-dessus de la Pointe aux Écureuils, aboutissant des deux côtés aux terres non concédées"*<sup>1</sup>.

La seigneurie de Belair est comprise entre la seigneurie de Neuville et la seigneurie d'Auteuil sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et est située à environ 40 km en amont de la ville de Québec. Elle mesure quarante-deux arpents de largeur sur quatre-vingt-quatre arpents de profondeur.

Cette seigneurie occupait une partie du territoire de la municipalité des Écureuils, aujourd'hui annexée à la ville de Donnacona, et débordait, sur la rive nord et la rive sud-ouest de la rivière Jacques-Cartier, sur le territoire de la municipalité de Cap-Santé.

En se référant au plan du cadastre de la paroisse des Écureuils, au premier rang, la seigneurie Belair s'étend en largeur de la limite nord-est du lot 15 à la limite sud-ouest du lot 69. Au deuxième rang, elle débute à la limite nord-est du lot 113 et s'étend en direction sud-ouest sur la rive droite de la rivière Jacques-Cartier jusqu'à la limite sud-ouest du lot 62 du cadastre de la paroisse de Cap-Santé. En profondeur, elle va de la rive du fleuve Saint-Laurent à quelques arpents au nord de la rivière Jacques-Cartier.

La topographie de la seigneurie Belair est assez accidentée. Les terres du premier rang sont coupées dans leur largeur, à environ sept arpents du fleuve, par une dénivellation importante et abrupte qui rend la communication difficile d'un niveau à l'autre. A cet accident naturel, le Gouvernement Provincial en ajouta un autre en coupant ces terres par la route 138.

La rivière Jacques-Cartier coule en diagonale direction sud-ouest sur presque toute la largeur de la seigneurie puis tourne brusquement sud pour aller se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. Ce faisant elle coupe une partie assez importante des terres du deuxième rang, puis, en descendant vers le fleuve, elle occupe la plus grande partie de la terre 27, lot 58 du cadastre de Cap-Santé et lot 81 du cadastre des Écureuils, et isole, du reste de la seigneurie, les deux dernières terres à la limite sud-ouest du premier rang.

Comme nous pouvons le constater, le territoire de la seigneurie de Belair ne correspond pas à celui de la municipalité des Écureuils ou de la paroisse des Écureuils. Une partie du territoire de la seigneurie de Belair fait partie de la municipalité du Cap-Santé et de la paroisse de la Sainte-Famille du Cap-Santé.

---

<sup>1</sup> Régistre d'Intendance, no. 1, folio 39.

---

De plus, les terres du deuxième rang sont traversées par la rivière aux-pommes qui se jette dans la rivière Jacques-Cartier à l'extrémité nord du lot 96 du cadastre des Écureuils.

## **HISTORIQUE.**

M. Clément T. Dussault a relaté l'histoire de l'établissement et des débuts de la seigneurie Belair dans une brochure qu'il publia en 1973<sup>2</sup>. Il n'est donc pas nécessaire d'élaborer sur ce sujet et il suffira de mentionner les faits saillants de l'histoire de la seigneurie.

La seigneurie Belair fut concédée par l'intendant Jean Talon à Toussaint Toupin et à son fils Jean-Baptiste le 3 novembre 1672. L'acte de concession fut déposé au greffe du notaire Louis Chamballon le 7 octobre 1705.

Toussaint Toupin ne vint jamais occuper sa seigneurie. Il mourut à Château-Richer le 10 août 1676.

Son fils Jean-Baptiste (I) fut le véritable seigneur primitif de la seigneurie de Belair. Il s'y établit, l'organisa et la développa. Il épousa Marie Gloria le 3 juin 1669 à Québec. Devenu veuf le 13 novembre 1687, il épousa Madeleine Mezeray, fille de Jean Mezeray et de Magdeleine Masse, le 21 juin 1688 à Neuville.

Il concéda les premières terres dès 1678. Mais il semble qu'il y ait eu certains travaux de faits bien avant. En effet, le 19 octobre 1676, devant Pierre Duquet, Mathurin Grégoire, habitant de la pointe aux Écureuils, céda à Jean-Baptiste Toupin, seigneur du lieu, une terre qu'il avait commencé à mettre en valeur en la dite seigneurie. Le seigneur lui donna en compensation une barrique d'anguille et le tint quitte de tout ce qu'il lui devait.

Il mourut aux Écureuils le 24 novembre 1700. Le notaire Louis Chamballon dressa deux inventaires de ses biens, l'un le 24 mars 1701 et l'autre le 23 février 1702.

La seigneurie passa intacte à son fils aîné, Jean-Baptiste (II). Le 23 février 1702, devant Chamballon, Madeleine Mezeray renonça à ses droits et à ceux de ses enfants mineurs tant dans la succession de leur père que dans celle de leur mère. Jean-Baptiste (II) acheta la part de ses frères et sœurs. Le 27 février 1705, à Trois-Rivières, devant le notaire Jean-Baptiste Normandin, Marie Toupin, veuve de Pierre Moet de Moras, vendit à son frère Jean-Baptiste sa part, soit le tiers de la seigneurie Belair. Le 23 février 1702, devant Chamballon, sa sœur Marguerite et son mari Joseph Cauchon firent de même.

Jean-Baptiste (II) épousa Madeleine Turcot le 30 janvier 1703. Il acquit donc le fief entier sans morcellement.

Le 20 janvier 1706, le gouverneur Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et l'intendant Jacques de Raudot, concédèrent à Marie Magdeleine Mézeray, la veuve de Jean Toupin, une augmentation de la seigneurie "*d'une demi lieue de terre de front sur*

---

<sup>2</sup> La Seigneurie Belair de la Pointe-aux-Écureuils, par Clément T. Dussault, La Société Historique de Québec, publication no. 5, 1973.

*deux lieues de profondeur derrière la seigneurie de Belair, le dit front à prendre immédiatement à une lieue du bord du fleuve St. Laurent*<sup>3</sup>.

Le 8 mars 1711, Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, émit une ordonnance obligeant Marie Mageleine Mézeray, veuve de Jean Toupin, à se pourvoir au départ des vaisseaux pour obtenir la ratification d'une concession d'une demi lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur à elle accordée le 20 janvier 1706 à prendre derrière la seigneurie de Belair<sup>4</sup>. Malheureusement la veuve de Jean-Baptiste Toupin (I) omit de donner suite à cette ordonnance et cette terre fut plus tard concédée à François Ruelle d'Auteuil, seigneur d'Auteuil et de Jacques-Cartier.

Le 24 octobre 1714, l'intendant par une ordonnance obligea les habitants de Neuville de la Pointe-aux-Trembles et de la Pointe-aux-Écureuils de fournir le dixième du blé de leur récolte pour la subsistance des habitants de Québec. Le blé leur fut payé à raison de huit livres le minot<sup>5</sup>.

Le 17 février 1723, Jean-Baptiste (II) Toupin dit Dussault, seigneur de Belair, présenta à l'intendant Bégon un acte de foi et hommage<sup>6</sup>.

Comme son père, Jean-Baptiste (II) T. Dussault se maria deux fois. En premières noces, il épousa Madeleine Turcot qui mourut subitement le 14 novembre 1723. Le premier février 1724, il épousa, en deuxièmes noces, Françoise Delisle, fille de Antoine Delisle. Le 18 février suivant, Jean-Baptiste (II) T. Dussault, seigneur de Belair décédait.

Joseph Delisle, maître menuisier, fut nommé tuteur des enfants mineurs de Jean-Baptiste (II) et géra la seigneurie. Il rendit compte de sa gestion le 8 février 1732 devant Barolet. Le 9 mars 1734, devant Barolet, les biens de feu Jean-Baptiste (II) T. Dussault, de Madeleine Turcot, sa première femme, et de la communauté qu'il avait eue avec Françoise Delisle furent partagés entre les héritiers. De son premier mariage, étaient nées Jean-Baptiste, Joseph, François-Xavier, Alexis, Magdeleine et Thérèse T. Dussault. Aucun enfant n'est né du second mariage.

Ce fut le premier morcellement du domaine et de la seigneurie. Suivant la coutume, le fils aîné et nouveau seigneur héritait de la moitié du domaine seigneurial et les autres héritiers se partagèrent l'autre moitié.

Jean-Baptiste (III), fils aîné de Jean-Baptiste (II), devint le troisième seigneur de Belair. Il épousa Marie Anne Desy dit Monplaisir le 27 juillet 1729 à Champlain de qui il eut deux enfants. Ils avaient passé un contrat de mariage le 26 juillet 1729 devant Normandin. Marie Anne Desy dit Monplaisir est décédée le 27 octobre 1733.

En 1734, Jean-Baptiste (III) et Joseph Delisle, tuteur des enfants mineurs, prirent quelques mesures pour assainir les finances de la seigneurie. Plusieurs censitaires n'avaient pas acquitté leurs rentes et d'autres ne mettaient pas leur terre en valeur ou n'y résidaient pas.

<sup>3</sup> Régistre d'Intendance, no. 5, folio 41, publié dans "Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale", p. 453.

<sup>4</sup> Ordonnance des Intendants, cahier 5, folio 8, publié dans "Edits et Ordonnances", vol III, p. 151.

<sup>5</sup> "Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France", par Pierre-Georges Roy.

<sup>6</sup> "Aveux et dénombrements, régime français", cahier 1, folio 12.

Le 31 mars 1734, une ordonnance condamna Charles Godin, fils, la veuve et les héritiers de Jean Chaillé, Pierre Lefebvre, un nommé Gignac et Pierre Sylvestre, habitants du fief de Belair à payer tous les arrérages de rentes qu'ils devaient aux sieurs Dussault et Delisle propriétaires du dit fief<sup>7</sup>.

Le 12 avril 1734, une autre ordonnance fut émise par l'intendant à la requête de Jean-Baptiste Toupin et de ses frères et sœurs à l'effet que toute terre du fief Belair dont le propriétaire n'y tiendra pas feu et lieu et qui ne sera pas mise en valeur dans un délai de dix mois sera définitivement réunie au domaine du dit fief<sup>8</sup>.

Désirant se remarier, Jean-Baptiste (III) fit dresser l'inventaire de ses biens par le notaire Louis Pillard le 25 mars 1739. Il épousa en deuxièmes noces Catherine Véronneau peu après. Ils passèrent un contrat de mariage le 10 avril 1739 devant Pressé.

Jean-Baptiste (III) réalisa un grand désir de son père, la construction d'une église aux Écureuils. Le 16 septembre 1744, devant Louis Pillard, il donna le terrain pour la construction de l'église.

Catherine Véronneau étant décédée, Jean-Baptiste (III) épousa en troisièmes noces, le 11 avril 1763, Clothilde Aide dit Crequy. Ils passèrent un contrat de mariage le 10 avril 1763 devant Gouget. Le notaire Gouget vint au manoir du 24 au 28 mars 1764 et il dressa l'inventaire des biens de la communauté de Jean-Baptiste (III) et de Catherine Véronneau

Suite à la guerre de la conquête, comme plusieurs, le seigneur et le co-seigneurs de Belair éprouvèrent des difficultés financières et ils décidèrent de vendre une partie de la seigneurie. Jean-Baptiste (III) demanda donc à Gouget de venir à son manoir d'y dresser un nouvel inventaire de ses biens et de rédiger le contrat de vente d'une partie de la seigneurie. Ce que fit Gouget le 18 mars 1770. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste (III) et les autres co-seigneurs de Belair vendirent un quart de la seigneurie Belair à Joseph Brossard Deschenaux, seigneur de Neuville. Cette partie vendue consistait en neuf arpents et demi de front au premier rang et en onze arpents de front au deuxième rang. Au premier rang, elle incluait les terres 1 à 4 inclusivement soit les lots 15 à 21 inclusivement. Au deuxième rang, la partie vendue comprenait les terres 16 à 19 inclusivement, soit les lots 101 à 113 inclusivement. Le 18 mars 1771, Joseph Toupin Dussault et Geneviève Desprès Dumontier, sa femme, et Joseph Toupin fils et Madeleine Levasseur, sa femme, ratifièrent cet acte de vente devant Sanguinet.

Jean-Baptiste (III) est décédé aux Écureuils le 17 septembre 1780. Le 5 et 6 octobre suivant, le notaire Bernard Planté dressa l'inventaire de ses biens. Le 15 février 1781, devant Planté, les héritiers se partagèrent ses biens et le reste de la seigneurie.

Jean-Baptiste (IV), fils de Jean-Baptiste (III) et de Marie Anne Desy dit Monplaisir devint le quatrième seigneur de Belair. Il épousa Françoise Privé.

Le 15 février 1781, la journée du partage des biens de Jean-Baptiste (III) et de la seigneurie, il vendit à sa belle-mère Clothilde Aide dit Crequy la part du domaine dont il avait hérité, le manoir et les autres bâtiments qui y étaient construits. Le 5 juillet 1783, le

<sup>7</sup> Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France, Pierre Georges Roy, Vol. III p. 297.

<sup>8</sup> Ibid.

notaire Perreault dressa un nouvel inventaire des biens de Jean-Baptiste (III) et de Clothilde Aide dit Crequy. L'année suivante, le 5, 6 et 7 octobre 1784, Planté refit l'inventaire de ces biens.

Jean-Baptiste (IV) demeura au manoir des Écureuils jusqu'en 1786. Il quitta alors les Écureuils pour aller demeurer à Verchères. Le 31 mai 1788, devant Duvernay, il signa une procuration autorisant son frère Alexis T. Dussault à vendre en son nom la seigneurie.

Le 8 mars 1789, devant Jacques Pinguet, Joseph Godin, chargé de pouvoir de Pierre Godin et de dame Angélique Lauriot, sa femme, vendit à Mathew McNider, négociant, un huitième au total de la seigneurie de Belair.

Le 6 avril 1789, devant le notaire F.X. Larue, Jean Vézina et Marie-Clothilde Aide dit Crequy, sa femme, veuve en premières noces de Jean-Baptiste (III) T. Dussault vendirent à Mathew McNider pour la somme de 1244 livres tous les droits de la dite veuve Dussault et de ses enfants mineurs dans le fief et seigneurie de Belair.

Le même jour, devant le même notaire, Alexis T. Dussault en son nom et comme procureur de Jean-Baptiste (IV) vendirent leur part des droits seigneuriaux de la seigneurie de Belair à Mathew McNider, riche marchand de Québec, pour la somme de 1600 livres dont 800 livres furent payées comptant en or et en argent. Cette vente ne comprenait pas les terres du domaine, ni le manoir ni les autres bâtiments.

Le 16 janvier 1790, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault, Joseph Dubault, son épouse, Joseph T. Dussault et Marie-Anne Fiset, son épouse, seigneurs d'un huitième de Belair, vendirent à Mathew McNider leur part dans la seigneurie de Belair et leur rente de 12 minots de blé qu'ils recevaient annuellement du moulin de la seigneurie. Ils reçurent en compensation 500 livres pour les droits seigneuriaux et 800 livres pour la rente de blé.

Mathew McNider devint donc, en 1789, le cinquième seigneur de Belair. Il voulut prendre rapidement les choses en main. Il vérifia les titres de ses censitaires et, au cours de la deuxième partie de janvier 1790, il donna plusieurs titres de concession devant F.X. Larue. Le 13 janvier 1790, devant F.X. Larue, il passa un contrat avec Nicolas Marchand pour la construction d'un nouveau moulin. Le même jour, devant le même notaire, il logea un protêt contre George Allsopp, seigneur d'Auteuil, au sujet des limites de la seigneurie Belair. Le 15 janvier 1790, devant F.X. Larue, il acquit de Antoine Delisle le droit de passage sur les terres de ce dernier pour un chemin conduisant du chemin du Roi au nouveau moulin.

Le 26 octobre 1801, Mathew McNider, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté, fit acte de foi et hommage pour partie du fief et seigneurie de Belair<sup>9</sup>.

Mathew McNider engagea Nicolas Marchand, constructeur de moulin, comme procureur. Le 9 novembre 1801, devant F.X. Larue, il loua la seigneurie de Portneuf des Ursulines de Québec, et, le 1<sup>er</sup> mai 1802, par bail emphytéotique aussi devant F.X. Larue, il loua la seigneurie de DeMaure ou de St-Augustin des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec.

---

<sup>9</sup> "Fois et hommages, régime anglais", cahier 2, folio 221.

---

Il s'aperçut que si la possession d'une seigneurie lui donnait un titre honorifique et un certain prestige, elle ne lui apportait pas richesse. En 1806, le shérif Sheppard saisit les biens et la seigneurie de Mathew McNider et les vendit à Moses Hart, marchand de Trois-Rivières<sup>10</sup>.

Ainsi Moses Hart, marchand des Trois-Rivières, devint le sixième et dernier seigneur de Belair.

Le 2 novembre 1935, la loi abolissant les rentes seigneuriales fut passée<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> Information donnée par M. Clément T. Dussault dans une lettre à l'auteur du 10 avril 1987.

<sup>11</sup> Loi abolissant les rentes seigneuriales, 25-26 George V chapitre 82, cote O3Q-E-39.

---

## CONDITIONS DE CONCESSION DES TERRES.

Tous les actes de concession de terre consentis par Jean-Baptiste (I) Toupin Dussault l'ont été aux mêmes conditions :

- si la largeur des terres varie, toutes les terres du premier et du deuxième rang mesurent 40 arpents de profondeur.
- le censitaire devait verser au seigneur à la Saint Martin de chaque année une rente seigneuriale de 20 sols en argent et un chapon gras. À défaut de chapon, le censitaire devait payer 20 sols additionnels. De plus, le censitaire devait verser au seigneur à la Saint Martin de chaque année un sol de cens pour chaque arpent de front sur 40 de profondeur.
- le seigneur se réservait le droit de prendre tout le bois dont il aura besoin pour bâtir et entretenir l'église, le manoir seigneurial, le moulin et quelques barques et chaloupes pour ses besoins.
- le censitaire devra céder le terrain requis pour le passage des chemins jugés nécessaires pour l'utilité publique.
- le censitaire avait le droit de pêche devant sa terre.
- lors de la vente de sa terre le censitaire devait verser au seigneur des droits de lods et ventes s'élevant à 1/12 du prix de vente. C'est le droit de mouvance.
- le censitaire devait demeurer sur la terre et la mettre en valeur.
- le censitaire s'engageait à faire moudre son grain au moulin de la seigneurie
- le censitaire devait garder sur le devant de sa concession une bande de deux arpents pour la commune.

Mathew McNider augmenta la rente à 51 sols 3 deniers, acte de concession à Joseph Pagé le 8 octobre 1793 devant Louis Deschenaux.

## ORIENTATION DES TERRES.

Bernard DeLarivière, dans le certificat d'arpentage de la terre de François Fiset daté du 4 juin 1709, mentionne que la terre de ce dernier est orientée sud-est - nord-ouest à deux degrés nord.

Le même Bernard DeLarivière tira le 30 mars 1710 la ligne séparant la terre de François Richard de celle de Pierre Lefebvre. Ces terres sont situées au deuxième rang. Il certifia alors "*avoir tiré une ligne tendante du sud-est au nord-ouest sur 15 degrés de variation*".



Le 2 avril 1710, il tira la ligne séparant la terre de Denis Dussault de celle du seigneur Jean-Baptiste Toupin au premier rang. Il certifia alors "*avoir tiré une ligne tendante du sud-est au nord-ouest sur 15 degrés de variation*".

Donc les terres du premier et du deuxième rang sont orientées du sud-est au nord-ouest, 15 degrés nord.

Le 23 mai 1709, Bernard DeLarivière tira une ligne sur la terre 14 "*entre Henry Chaillé et Jacques Dussault tendant du sud est au nord ouest deux degré au nord ouest quart du nord sur laquelle ay posé une borne de pierre de gray sous laquelle ay my pour marque un morceau de terine en présence de Pierre Piché*".

Le 6 juin 1709, à la requête de Jacques Dussault et de Pierre Piché, DeLarivière a déterminé la localisation de la ligne séparant la terre de ces derniers, terre 15. Du bord du fleuve Saint-Laurent, il a tiré une ligne "*tandem du sud est au nord ouest deux degrés au nord ainsy que les autres lignes de la seigneurie*" et il a mesuré quarante arpents "*ce qui est arrivé à trois arpents en desus de la rivière Jacques quartier*". Il a posé une borne de pierre à cet endroit qui marque la longueur de la terre de Jacques Dussault et fait la séparation de celle de Pierre Piché et de celle de Jean Bertrand qui se trouve au 2<sup>ième</sup> rang.

Le 19 juin 1801, à la demande de Joseph Pagé et de Jean-Baptiste Dussault, Jean-Baptiste Larue, arpenteur, tira à nouveau la ligne séparant leur terre, terre 18. Dans son procès verbal, Jean-Baptiste Larue écrit que, sur une ancienne borne séparant la terre de Joseph Pagé de celle de Jean-Baptiste Dussault, il posa sa boussole et tira une ligne "*courante nord trente-trois degré quarante cinq minute suivant l'aiguille aimanté*" et parallèle à deux anciennes bornes posées dans la ligne séparant la terre du dit Jean-Baptiste Dussault de celle de Jean-Baptiste Pleau.

## MANOIR.

Louis Chamballon dans l'inventaire qu'il fit de la succession de Jean-Baptiste Toupin, sieur Du Sault, le 23 février 1702, décrit le manoir du seigneur comme étant une vieille maison de colombage couverte de planches. Le seigneur possédait sur son domaine une méchante grange ou hangar faite de pieux debout et couverte de paille tombant en ruine servant de grange et d'étable.

Le 17 février 1723, le seigneur Dussault présenta un acte d'aveu et de dénombrement de la seigneurie de Belair. Selon cet acte, le seigneur habitait alors "*une maison de pierre de trente-trois pieds de longueur*". Il possédait une grange de quarante-cinq pieds construite de pieux en coulisse et une écurie-étable de vingt-cinq pieds de long faite de pièces sur pièces.

Le 25 mars 1739, Louis Pillard dressa l'inventaire des biens de Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur de Belair et veuf de Marie-Anne Montplaisir. Selon cet inventaire, le manoir était alors une maison de pierre mesurant environ 35 pieds de longueur sur 24 pieds de largueur ayant 10 pieds de carré et deux pignons de pierre avec chacun une cheminée de pierre. Elle était couverte de planche et de bardeaux. Le notaire ajoute que

la muraille tombait en ruine sur tout ses tenants et qu'elle avait peu de valeur. Le plancher du rez-de-chaussée et les lambourdes étaient pourris. Le plancher du haut et les cloisons étaient en meilleur état. On y trouvait deux placards d'armoire à deux battants ferrés de fiches et gonds sans autre fermeture. La porte d'entrée était garnie de pentures, gonds, loquets complets avec serrure, clef et ferrure. Deux portes perçant les cloisons étaient munies de charnières et loquets. Une poignée manquait. Une croisée non ferrée était fixée par deux clous. Elle avait une vitre de haut et quatre de large. Une deuxième croisée avait quatre vitres de haut et trois de large. Trois autres croisées étaient munies de quatre vitres de large et de six de haut. Une seule de ces dernières était ferrée de fiches et gonds. La maison était percée de d'autres croisées ayant six vitres de large sur sept de haut.

Le 28 mars 1764, Gouget fit l'inventaire des biens de Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur primitif de Belair et veuf de Catherine Véronneau. Selon cet inventaire, il semble que le seigneur avait rebâti son manoir. Le manoir était construit de pierre et mesurait 40 pieds de long sur 30 de large. Il avait 18 pieds de carré et était couvert de planches et bardeaux. Il était doté de plancher en bas et en haut. Il comprenait cuisine, chambre et antichambre séparées de cloisons ainsi qu'un cabinet séparé lui aussi de cloisons. Les murs du manoir étaient percés de huit fenêtres et d'une porte d'entrée garnis de volets munis de pentures. Le manoir était pourvu d'une cheminée au milieu et d'une autre dans le pignon nord-est.

Le jour du partage de la partie nord-est du domaine, le 15 février 1781, devant le notaire Planté, le nouveau seigneur, Jean-Baptiste (IV), époux de Françoise Privé, demeurant à Verchères, vendit à Clothilde Aide dit Crequy, sa belle-mère, la partie du domaine qu'il avait obtenu. S'il en excluait un circuit de terre situé sur le haut de la côte de l'église qui avait été vendu par son père à Alexis T. Dussault, il lui vendait aussi la maison servant de manoir, un bas côté y attenant avec une boulangerie et la moitié dans les granges, étables et écuries construits sur le domaine. Toutefois, l'acheteur devait fournir le terrain pour un chemin de 18 pieds de largeur pour la commodité des cohéritiers le long du coteau allant sortir au chemin du Roy derrière l'église. Donc le manoir était situé du côté nord-est de la route menant du chemin du roi au quai.

Les 5, 6 et 7 octobre 1784, Planté dressa l'inventaire des biens de Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur de Belair et de Clothilde Aide Crequy. Le manoir est dans le même état qu'il était lors de l'inventaire fait par Gouget en 1764 et est évalué à 100 livres.

Augustin T. Dussault, époux de feu Angélique Faucher, fit dresser l'inventaire de ses biens par F.X. Larue le 16 juillet 1795. Il possédait alors deux parcelles de terre mesurant au total soixante-quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur faisant partie de l'ancien domaine et bornée, au nord-est, à Alexis T. Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Dussault. Il avait acquis une de ces parcelles de Jean-Baptiste T. Dussault le 7 janvier 1795 devant F.X. Larue et avait hérité de l'autre. De ces parcelles, il fallait soustraire l'emplacement appartenant à Alexis T. Dussault. Il possédait aussi un morceau de cette terre mesurant deux arpents, trois perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur faisant aussi partie de l'ancien domaine que Jean-Baptiste Vézina et Marie Aide dite Crequy lui avaient donné devant F.X. Larue le 10 janvier 1792. Cet inventaire

mentionne que la maison qu'il lui avait été donnée par cet acte était construite en pierre et était l'ancien manoir du fief Belair. Donc le manoir était bâti sur la terre désignée aujourd'hui comme étant le lot 39 du cadastre des Écureuils.

## MOULINS.

Par un arrêt daté du 4 juin 1686, le roi obligeait les seigneurs à construire des moulins banaux pour satisfaire aux besoins de leurs censitaires.

Le seigneur Toupin n'avait pas attendu cet arrêt pour faire construire le premier moulin de la seigneurie Belair. En 1681, il passa un contrat devant Gilles Rageot avec Léonard Paillard, charpentier de Beauport, qui s'engagea à compléter la construction d'un moulin à eau avant la Saint-Michel suivante, le 29 septembre 1681. Ce moulin était situé sur la terre no.4. Lorsque le seigneur Toupin concéda cette terre à Pierre Lefebvre le 19 juin 1694, devant Louis Chamballon, il se réserva le droit de prendre l'eau du ruisseau qui passe sur cette terre et de le détourner pour actionner le moulin à eau qu'il y avait fait construire.

Pour diverses raisons dont le manque d'eau, ce moulin ne fonctionna jamais de façon satisfaisante. Dans l'inventaire des biens du seigneur Toupin qu'il fit le 24 mars 1701, Louis Chamballon décrit ce moulin comme tombant en ruines. Le 23 février 1702, Louis Chamballon fit un nouvel inventaire des biens du seigneur Toupin. Il y nota qu'il fallait refaire le moulin à neuf et que la veuve et le fils Toupin avaient reconnu que le moulin ne pouvait servir seulement qu'une année en faisant beaucoup de dépense.

De plus ce moulin comme celui de Neuville manquait souvent d'eau durant les périodes de sécheresse l'hiver comme l'été et les habitants devaient souvent se rendre au moulin de Beauport pour faire moudre leur grain. Ce long voyage en plus de leur causer fatigue leur faisait perdre un temps précieux souvent durant le temps des semences et la période des travaux intenses sur la ferme. C'est la situation que le seigneur Jean-Baptiste Toupin rappela à ces censitaires réunis dans la maison du sieur Grégoire à Neuville l'avant-midi du 1<sup>er</sup> décembre 1710. Il leur proposa alors de construire un moulin neuf sur la rive sud-ouest de la rivière Jacques-Cartier à la condition qu'ils acceptent d'y faire moudre leur grain et de verser au seigneur un douzième du blé mouturé comme ils avaient toujours fait au vieux moulin. Les censitaires acceptèrent à la condition que le seigneur leur permette d'aller faire moudre leur grain au moulin de leur choix s'ils n'étaient pas satisfaits. Ce que le seigneur accepta. Les censitaires suivant donnèrent leur accord: François et Denis Dussault, Henry Chaillé, père et fils, Jean Brière, Simon Pleau, François Richard, Jean Bertrand, Pierre Piché, la veuve Jean Chaillé, Alexis Godin, François Bertrand, Robert Pagé, François Fiset, Louis Fiset, Nicolas Petit et Pierre Silvestre. Le notaire Bernard DeLarivière consigna cet accord en présence des notables Jean François Mezeray, capitaine de milice de Neuville et Charles Robitaille, maître taillandier, aussi de Neuville.

Le seigneur Toupin fit donc construire un moulin neuf sur la rive sud-ouest de la rivière Jacques-Cartier, sur la terre qu'il s'était réservée, la terre 27, lot 58 du cadastre de Cap-Santé. Ce moulin était actionné par l'eau du ruisseau des prairies, aujourd'hui le ruisseau

Marcotte, qui se jette dans la rivière Jacques-Cartier à cet endroit. Ce moulin a été reconstruit plusieurs fois mais toujours au même endroit et il existe toujours.

L'acte d'aveu et dénombrement du 17 février 1723 mentionne que ce moulin était construit sur des fondations de pierre de dix pieds de hauteur et que le reste de la construction était fait de pieux en coulisse. Le moulin était mû par l'eau du ruisseau et faisait tourner l'équipement pour faire de la farine et actionnait deux scies.

Dans le compte rendu de la tutelle des enfants mineurs du défunt seigneur, qu'il fit le 8 février 1732 devant Barolet, Joseph Delisle déclara que le moulin du Bois de l'Ail était neuf et que Jean Lamothe l'opérait. Il avait payé à Ignace Créquy 43 livres pour des travaux de maçonnerie, 30 livres pour la réparation de la charpente, 53 livres pour refaire la roue du moulin et 28 livres pour la réparation de la route. Il avait de plus refait la chaussé de la rivière et payé 169 livres au dit Lamothe pour diverses dépenses.

Le moulin coûtait cher au seigneur et ne lui rapportait que 100 minots de blé par année. C'est ce que mentionne l'acte de partage des biens de feu le seigneur fait le 9 mars 1734 devant Barolet. Le moulin était alors évalué à 4000 livres.

L'inventaire des biens de Jean-Baptiste T. Dussault et de Marie-Anne Montplaisir fait par Louis Pillard le 25 mars 1739 résume en un paragraphe l'état du moulin : "*Une terre en bois debout sur laquelle il y a le moulin à eau de la dite Seigneurie lequel moulin quant à sa bâtisse de fond en comble tombe en ruine et qui n'a pu être en conséquence estimé par les dit arbitres.*"

En 1743, le moulin menaçait ruine et avait de nouveau besoin de réparations. Les cohéritiers de la seigneurie décidèrent alors de le vendre. Le 19 septembre 1743, devant Barolet, ils le vendirent à Jean Lamothe, le "farinier" du moulin de Belair. Cet acte donne une brève description du moulin. Il mesurait 32 pieds de façade sur 24 pieds de profondeur. Il était bâti en pierre et comprenait un grenier. Aucun détail de l'équipement n'est donné puisque l'acheteur connaissait très bien le moulin pour en être le meunier. L'acheteur s'engageait à rebâtir le moulin, à le maintenir toujours en état d'opération et à verser aux vendeurs une rente annuelle et perpétuelle de 100 minots de blé froment loyal et marchand payable en quatre parts égales quatre fois l'an. Étant donné l'état du moulin et les dépenses que devrait encourir l'acheteur, les vendeurs acceptèrent que la rente ne commence à courir que le 1<sup>er</sup> avril 1745.

Jean Lamothe était le fils de Jean et de Anne Bruneau. Il avait épousé, à Québec, le 26 mai 1721, Françoise Glinel, fille de Jacques Glinel et de Marie Pivain. Avant de venir comme meunier à Belair, il était, avec Gabriel Maranda, en 1740, maître pour les dames Seigneuresse au moulin et à la ferme du Domaine de Saint-Augustin.

Jean-Baptiste Lamothe donna le moulin à son petit-fils Louis Lamothe en 1774. William Grant en était propriétaire en 1778 et François Péliesson en 1780. Mathew McNider en devint propriétaire en 1784<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Information donnée par M. Clément T. Dussault dans une lettre à l'auteur le 10 avril 1987. Il avait obtenu cette information de M. Edouard Hamel, ancien registraire, de Cap-Santé.

Nous avons vu que le 6 avril 1789, Mathew McNider acheta les droits seigneuriaux de Jean-Baptiste (IV) T. Dussault et des autres co-seigneurs et devint le cinquième seigneur de Belair. Le 23 juin 1789, il aurait loué le moulin à Nicolas Marchand par un bail signé devant Planté. C'est ce que nous pouvons lire dans un acte passé devant F.X. Larue le 13 janvier 1790 entre Mathew McNider et Nicolas Marchand, maître "farinier" demeurant au moulin à farine de la seigneurie de Belair. Ce dernier s'engagea alors à construire ou à faire construire un moulin neuf en bonnes pierres à l'endroit que le seigneur trouvera convenable au lieu de réparer le moulin existant. Ce moulin aurait trois étages incluant le grenier mais excluant le rez-de-chaussée et mesurerait 40 pieds de longueur à l'intérieur sur 30 pieds de largeur incluant l'épaisseur des murs. Ceux-ci auraient 4 pieds d'épaisseur des fondations au rez-de-chaussée, 3 pieds du rez-de-chaussée jusqu'au second étage et seront ensuite réduits à 2½ pieds d'épaisseur jusqu'au troisième étage qui formerait le grenier. Les murs du grenier jusqu'aux pignons seraient construits en bois et seraient adéquats pour supporter le toit du moulin. Le moulin fonctionnerait à l'eau et comprendrait deux moulanges avec bluteau et tout ce qui serait requis pour compléter le moulin. Le tout serait complété au cours de l'été suivant et conformément au plan. Tous les matériaux devaient être fournis par Nicolas Marchand. Toutefois, Mathew McNider s'engagea à lui verser 150 livres. Ce plan est joint à l'acte et est conservé aux Archives Nationales à Québec sous la cote CN1-158/3, minute 203. Ce moulin fut sans doute construit puisque le 1<sup>er</sup> février 1791, devant F.X. Larue, Nicolas Marchand, "*maître farinier demeurant au moulin de la seigneurie Belair*" donna quittance à Mathew McNider pour la somme de 150 livres que ce dernier s'était engagé à payer pour la construction en neuf du dit moulin de Belair. Nicolas Marchand s'engagea alors à finir et parachever au plus tôt possible tous les travaux stipulés au contrat qu'il avait signé devant F. S. Larue le 13 janvier 1790.

Le 15 janvier 1790, devant F.X. Larue, Mathew McNider acquit de Antoine Delisle le droit de passage sur les terres de ce dernier pour la construction d'un chemin conduisant du chemin du Roi au nouveau moulin.

Mathew McNider fit faillite en 1806. Le shérif Sheppard saisit ses biens incluant la seigneurie Belair et le moulin qu'il vendit à Moses Hart. Ce dernier revendit le moulin à Jacques Marcot en 1809.

Un acte de F.X. Larue confirme que, le 6 mars 1823, Jacques Marcot était propriétaire de ce moulin. Jacques Delisle échangea alors sa rente annuelle de un minot de blé que lui versait le moulin de la seigneurie Belair contre un emplacement dans la seigneurie de Neuville.

Le 5 janvier 1829, devant Bigué, Jacques Marcotte vendit le moulin à son frère Jean-Baptiste Marcotte.

Le moulin demeura propriété de la famille Marcotte plus de cent ans. Le 4 février 1919, devant Édouard Hamel, Amédé Marcotte vendit le moulin à Siméon Matte. Ce dernier le vendit à "The Bay St-Paul Lumber Co. en 1925 pour 15,000\$. La Donnacona Paper Co.

l'acheta l'année suivante et le loua à Adrien Matte, fils de Siméon Matte<sup>13</sup>. Il était encore la propriété de la famille Matte en 1955.

Un moulin de plus grande importance fut construit sur l'emplacement présent de la Donnacona Paper et donna un emploi à plusieurs résidents des Écureuils.

George Allsopp acheta la seigneurie d'Auteuil et de Jacques-Cartier le 2 septembre 1773. Selon l'abbé Félix Gatien<sup>14</sup>, George Allsopp entreprit peu après "d'immenses travaux à Jacques-Cartier". Il y construisit à grands frais un moulin à scie et un moulin à farine qui fut consumé à deux reprises par le feu<sup>15</sup>.

Le 3 octobre 1810, F.X. Larue, fit l'inventaire de ce moulin construit par feu George Allsopp, père, seigneur d'Auteuil et de Jacques-Cartier. C'était un moulin imposant. Il avait cinq étages et une grand roue de 18 pieds de diamètre et de 4 pieds de largeur. Cependant, selon cet inventaire, il était alors en mauvais état, les murs menaçaient ruine, des ouvertures étaient sans croisée, les supports du canal et les dalles du moulin étaient pourries et presque en ruines.

Le seigneur Allsopp avait construit au lieu dit Jacques-Cartier, sur les terrains occupés aujourd'hui par la Donnacona Paper, ce moulin à farine et un moulin à scie. Le 30 janvier 1808, Jérôme Fiset, fils, habitant des Écureuils signa une convention avec George Allsopp devant F.X. Larue. Jérôme Fiset, époux de Rosalie Pleau, s'engagea à bâtir et à remettre à neuf, à ses frais, au cours de l'été suivant, le vieux moulin à scie appartenant à George Allsopp situé près du vieux moulin à farine. Le moulin à scie était équipé de deux scies. L'acte mentionne que le seigneur Allsopp fournira toutes les ferrures requises, que Jérôme Fiset pourra prendre tout le bois dont il aura besoin sur les terres non concédées du seigneur, que ce dernier fournira une scie neuve au cours des quinze prochaines années et paiera par la suite le quart du coût d'une autre. De plus, le seigneur réparera et entretiendra à ses frais la chaussée qui sert au moulin à scie et au moulin à farine. Il fournira aussi le terrain requis et tous les chemins d'accès au moulin. Jérôme Fiset aura la jouissance du moulin pendant 15 ans et donnera le quart des profits à George Allsopp. A la fin des quinze années, Jérôme Fiset continuera d'opérer le moulin mais donnera la moitié des profits à George Allsopp. De plus ce dernier pourra y faire scier à moitié prix tout le bois qu'il y enverra et Jérôme Fiset pourra y scier gratuitement tout le bois dont il aura besoin pour ses propres affaires.

C'est sans aucun doute à ce moulin que Jérôme Fiset prépara le bois dont il eut besoin pour construire en 1820 son pont sur la rivière Jacques-Cartier, tout près de ce moulin.

Jérôme Fiset opérait toujours ce moulin en 1831. L'abbé Félix Gatien raconte que le 5 avril 1831, après plusieurs jours de dégel et de pluies abondantes, le niveau de la rivière Jacques-Cartier s'élevèrent à une hauteur dont on n'avait pas souvenance et les glaces créèrent de grands embâcles. L'eau monta de deux à trois pieds dans le moulin à farine construit au-dessous du pont. L'abbé Gatien ajoute que "*cependant elles ne causèrent aucun dommage aux propriétés de ce Monsieur (Jérôme Fiset), que d'y séjourner quelque*

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Histoire du Cap-Santé, l'abbé Félix Gatien, édition 1955, p. 85.

<sup>15</sup> Ibid p. 86.

*temps*". Il ajoute qu'un moulin à papier, bâti auprès du moulin à farine, mais un peu plus bas, souffrit beaucoup plus; les eaux l'inondèrent en partie, et causèrent un dommage considérable au propriétaire-locataire de ce moulin<sup>16</sup>.

Donc, au début des années 1800, l'endroit où s'élève aujourd'hui le moulin à papier de la Bowater, anciennement, de la Domtar et de la Donnacona Paper, était déjà le centre industriel des Écureuils; on y trouvait, un moulin à farine, un moulin à scie et, en 1831, un moulin à papier.

## ROUTES.

La première route conduisant à la seigneurie Belair longeait le fleuve sur les terres de la commune près du fleuve.

Le 22 août 1718, le grand-voyer Pierre Robineau<sup>17</sup> traça le chemin du Roi sur le parcours utilisé par la suite par la route 2. A cette époque, cette route s'arrêta à la rivière Jacques-Cartier qui constituait un obstacle majeur. Selon M. Clément T. Dussault, on traversait alors la rivière à gué non loin du moulin de la seigneurie Belair, sur la terre à Jean Pleau, en utilisant les îlots qui divisent la rivière près de l'usine de filtration d'eau actuelle<sup>18</sup>. L'abbé Félix Gatien rapporte qu'avant 1821 on utilisait un bac pour traverser la rivière Jacques-Cartier et que pendant plusieurs mois de l'année, le printemps, l'automne et même l'été après de grandes pluies, il était trop dangereux et impossible de l'utiliser. Il n'y avait alors d'autre moyen de traverser la rivière en voiture qu'en allant, à l'extrémité du Bois de l'Ail, la passer sur le pont Royal ou dit des Commissaires<sup>19</sup>.

Ce pont, le premier construit sur la rivière Jacques-Cartier, l'enjambait sur l'emplacement du pont Déry actuel. Le 19 janvier 1784, Jean Renaud donna des ordres pour commander la préparation et le transport des pièces de bois requises. Le 26 mars suivant, il donna ordre de mettre les habitants au travail pour la construction de ce pont. Il semble que ce pont ne fit pas l'affaire des habitants et qu'ils protestèrent. Le 20 février 1787, Jean Renaud envoya une lettre au capitaine Jean Mercure de Cap-Santé l'informant que les habitants avaient réussi à faire suspendre les ordres pour la construction du pont sur la Jacques-Cartier et que, s'ils veulent avoir un pont sur cette rivière, ils devront le construire eux-mêmes.

Selon l'abbé Félix Gatien, les habitants du Grand Bois de l'Ail avaient construit un pont à cet endroit depuis leur établissement en ce lieu. Cependant, comme ils avaient peu de moyen, les ponts n'étaient pas solides et étaient souvent emportés par les eaux lors des crues. En 1788, avec l'aide de M. Duchesneau, seigneur de Neuville, ils construisirent un pont plus solide. Les travaux furent terminés à la fin d'août 1791.

---

<sup>16</sup> Ibid p. 173.

<sup>17</sup> Inventaire des Procès-verbaux des grands-voyers conservés aux Archives de la Province de Québec, Pierre Georges Roy, cahier 1<sup>er</sup> p. 44.

<sup>18</sup> Lettre de M. Clément T. Dussault à l'auteur le 12 mars 1984.

<sup>19</sup> Histoire du Cap-Santé, l'abbé Félix Gatien, édition 1955, p.121.

Ce pont dura jusqu'en 1798. Le gouvernement de la Province reconstruisit alors à ses frais un pont en pierre, d'une seule arche. Ce pont mal construit coûta une somme énorme et s'écroula lorsqu'on enleva les cintres de la voûte. Le Gouvernement en reconstruisit un autre en 1801. Cette fois, on le construisit en bois tout en réutilisant les quais en pierre. Un droit de passage de 18 sols fut imposé à chaque voiture passant sur ce pont Royal. L'abbé Gatien ajoute que ce tarif trop élevé et les moyens abusifs que l'on utilisa par la suite pour forcer les habitants à passer sur ce pont, leur défendant même de traverser la rivière sur la glace l'hiver, amenèrent les habitants à construire en 1821 et 1822 un autre pont à leurs frais en amont de celui du Gouvernement. Ce pont nommé le pont Neuf ou le pont des Habitants était gratuit, plus sûr et les chemins d'accès faciles<sup>20</sup>.

Le 20 mai 1825, les citoyens de Cap-Santé soumièrent une requête à M. Taschereau, grand-voyer du district de Québec, disant que le pont sur la Jacques-Cartier était devenu trop coûteux pour les paroisses et demandant qu'il soit remplacé par un autre qui serait construit au lieu nommé "*le Remous, là où vient aboutir dans les Brûlés le chemin neuf fait par les Commissaires dans la concession de Terrebonne*"<sup>21</sup>.

Le 20 mars 1829, le pont Royal s'écroula subitement. Le Gouvernement le construisit en 1830 et en abolit le péage.

Selon l'abbé Félix Gatien, en 1819, le seigneur Allsopp et son fils obtinrent de la Législature Provinciale un bill leur accordant le privilège de construire un pont à péage sur la rivière Jacques-Cartier. Ces derniers passèrent un contrat avec Joseph Piché, fils, qui s'engagea à bâtir ce pont à ses frais et à partager les revenus avec eux. À peine complété, ce pont fut emporté par les eaux de la rivière. En 1820, George Allsopp passa un contrat avec Jérôme Fiset, des Écureuils, pour la construction de ce pont qui fut complété et "*livré au public dès le mois de juillet 1821*". L'abbé Gatien ajoute que la traversée de la rivière Jacques-Cartier par ce nouveau pont présentait de grandes difficultés à cause de la hauteur de l'escarpement des terres du côté du Cap-Santé. Dans beaucoup de circonstances, on ne pouvait monter ou descendre sans grand danger la côte qu'on y avait construite et que plusieurs accidents y étaient survenus. Ce pont était construit à l'emplacement de celui qui pendant de nombreuses années permit à la route 2 d'enjamber la rivière Jacques-Cartier. La côte sur la rive du Cap-Santé y fut durant toutes ces années un problème pour les voyageurs.

Ce pont construit par Jérôme Fiset, fils, époux de Rosalie Pleau, tint le coup pendant quelques années. En 1830, la Législature accorda une somme de 200 livres pour améliorer les approches du pont à la condition de diminuer le prix du passage d'un tiers pendant dix ans<sup>22</sup>. Cependant, d'après l'abbé Gatien, malgré les travaux faits dans la côte, on ne la rendit pas plus commode ni moins raide qu'elle l'était auparavant. Le 5 avril 1831, après plusieurs jours de dégel et de pluies abondantes, le niveau de la rivière Jacques-Cartier s'élevèrent à une hauteur dont on n'avait pas souvenance et les glaces créèrent de grands embâcles. Pendant deux ou trois jours, le pont de Jérôme Fiset fut

<sup>20</sup> Histoire du Cap-Santé, l'abbé Félix Gatien, édition 1955, p.120, 121, 122 et 154.

<sup>21</sup> Inventaire des Procès-verbaux des grands-voyers conservés aux Archives de la Province de Québec, Pierre Georges Roy.

<sup>22</sup> Histoire du Cap-Santé, l'abbé Félix Gatien, édition 1955, p.120,121 et 159.



dans le plus grand danger d'être emporté. Mais il tint le coup<sup>23</sup>. Il résista encore quelques années à la Jacques-Cartier qui eut le dernier mot. Depuis, il fut remplacé par plusieurs autres ponts.

### **Route Létourneau.**

La route menant au moulin à partir du premier rang fut longtemps la seule permettant de communiquer entre le premier et le deuxième rang.

Le 17 septembre 1781, devant Planté, Alexis et Joseph T. Dussault, cousins germains, s'engagèrent à entretenir la route qui monte du chemin du Roy au village des Écureuils et qui sépare les terres des dits Dussault. On désignait alors le deuxième rang comme étant "le village" ou "le petit village".

Cette route partait du premier rang et montait la côte derrière la forge de Jean-Thomas Létourneau, plus tard la maison d'école, et tournait sur la terre portant le numéro de lot 46 et montait vers le deuxième rang en suivant la parallèle des terres. Elle rencontrait la route du deuxième rang approximativement là où se trouve actuellement le rond-point de la route 40. On peut encore en voir une partie subsistant en partant de près de la rue Des Prés, au nord de la route 138, en montant en diagonale vers l'enseigne du Mac Donald.

### **PAROISSE.**

La paroisse catholique de Saint-Jean-Baptiste des Écureuils ne fut fondée qu'en au nord de la route 138 et le premier acte inscrit dans ses registres date du 16 octobre 1742. Le premier curé fut M. Frichet.

Depuis ses débuts, la paroisse de Saint-Jean-Baptiste des Écureuils a vécu de longues périodes sans prêtre résident. Elle fut une desserte du curé de Neuville de 1765 à 1778, de 1782 à 1786 et de 1793 à 1794. De 1795 à 1814, elle était desservie conjointement par le curé du Cap-Santé et celui de Neuville, M. Dubord et de Courval. Après le décès de M. Dubord en 1814, M. de Courval assumait seul la desserte de cette paroisse jusqu'en 1826.

Pour ces raisons, les actes de naissance, mariage et décès des résidents de la seigneurie de Belair se trouvent souvent dans les registres de Neuville ou de Cap-Santé.

---

<sup>23</sup> Ibid, p. 173





**PREMIÈRE CONCESSION.**



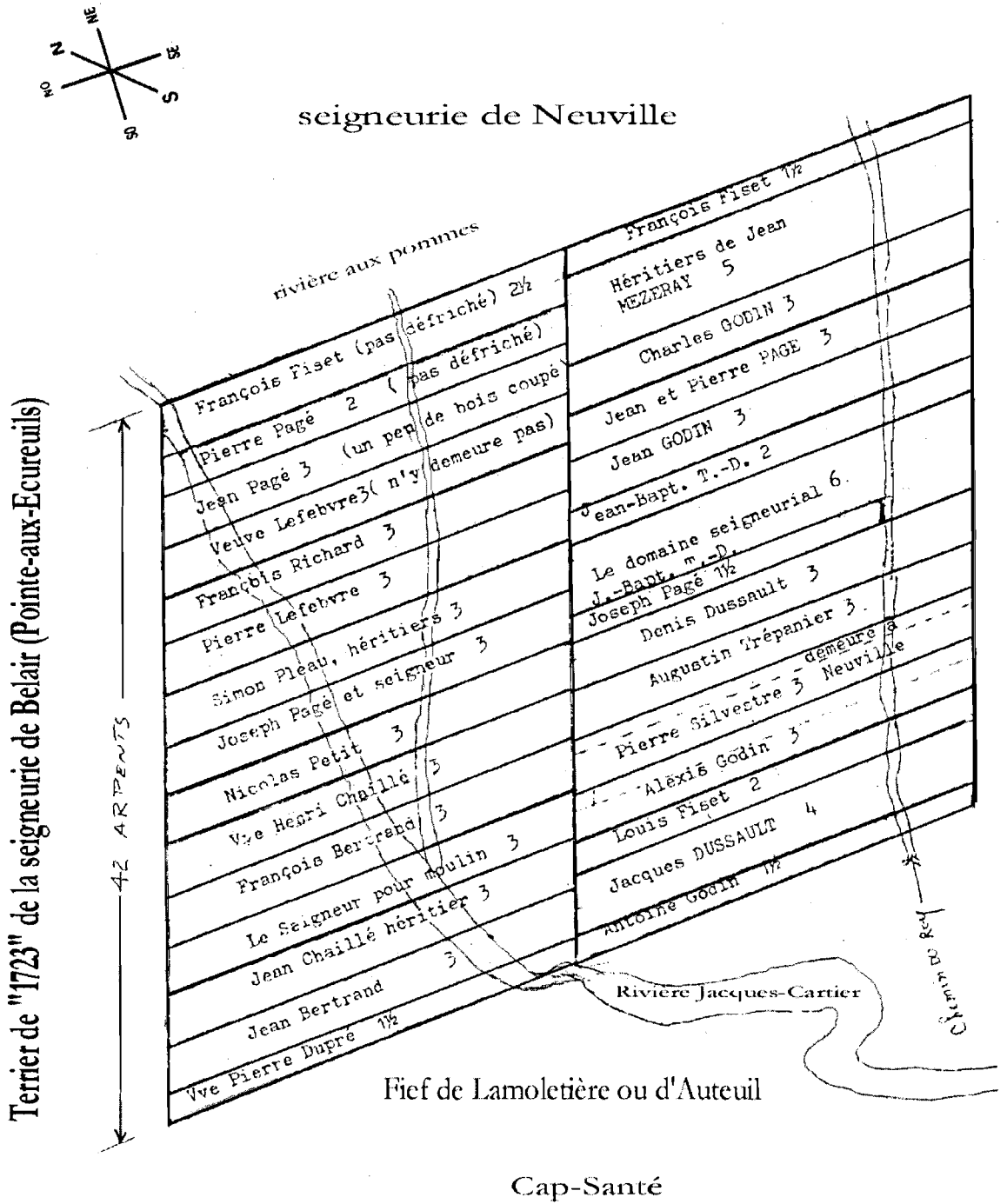


FIGURE 1 - Terrier de 1723 (dessiné par Clément T. Dussault).

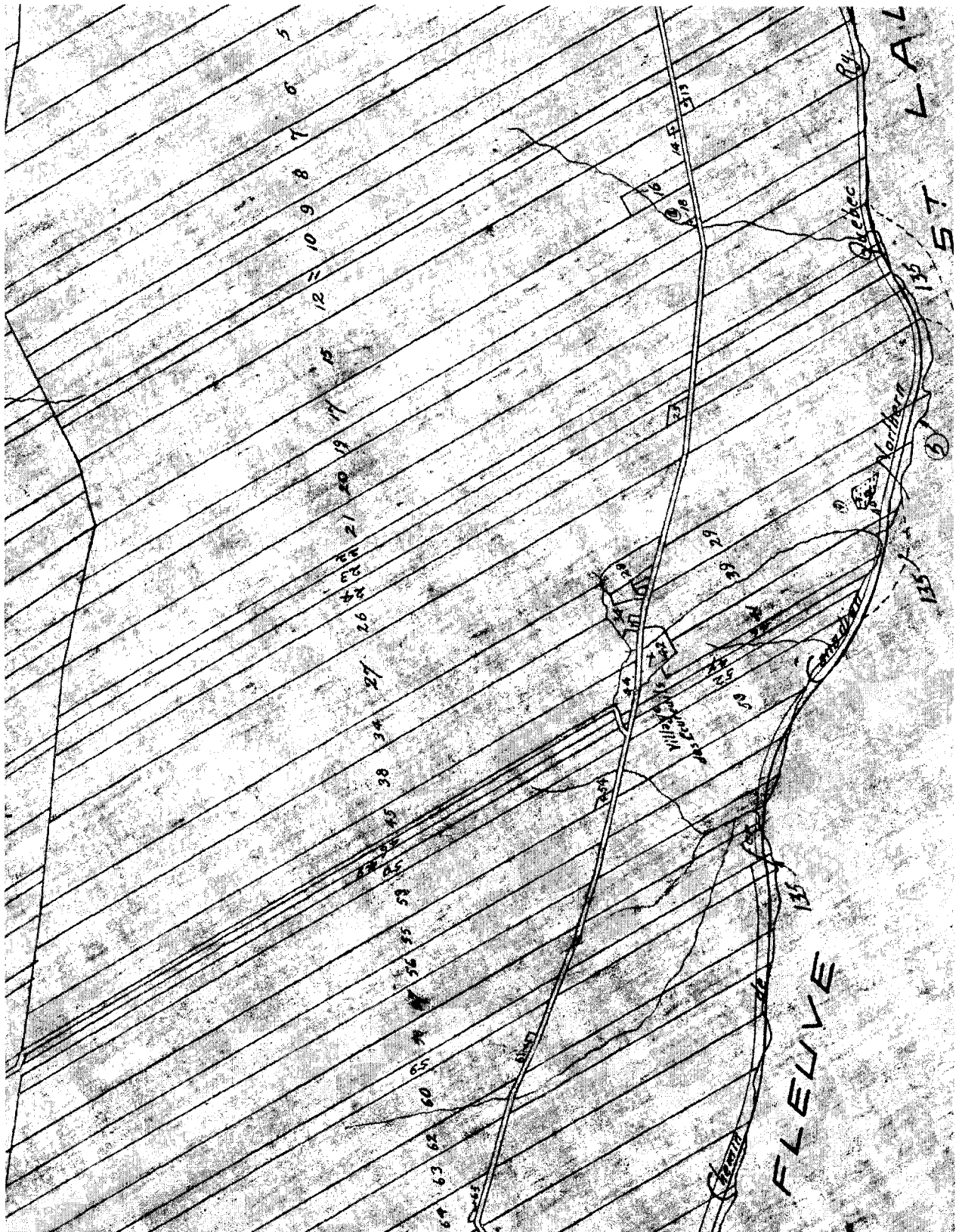


FIGURE 2 - Plan du cadastre des Écureuils, premier rang, partie nord-est.

**Terre 1, partie du lot 15.**

Cette terre de un arpent et demi de front est la première à l'extrémité nord-est de la première concession de la seigneurie Belair. Elle mesure quarante arpents de profondeur à partir du fleuve comme les autres terres de la première concession de cette seigneurie. Du côté nord-est, elle est bornée par la dernière terre à l'extrémité sud-ouest de la première concession de la seigneurie de Neuville.

Nicolas Marcot possédait cette terre le 17 mars 1678 comme il est mentionné dans l'acte de concession de la terre voisine du côté du sud-ouest à Pierre Grenon passé devant le notaire Gilles Rageot. Nicolas Marcot était alors aussi propriétaire de la terre voisine située dans la seigneurie de Neuville du côté nord-est.

Le seigneur Toupin Dussault, père, négligeait fréquemment d'officialiser la concession de terre qu'il faisait à ses censitaires. Ce fut le cas de Nicolas Marcot qui se contenta d'un acte de concession verbal jusqu'au moment où il décida de vendre sa terre. C'est ce qui força le seigneur T. Dussault, fils, à lui donner un acte de concession devant Louis Chamballon le 24 juin 1704. Le seigneur mentionne dans cet acte que son père avait concédé cette terre vingt-cinq ans plus tôt à Nicolas Marcot. L'acte ajoute que cette terre joignait à l'ouest, à la veuve et aux héritiers de Jean Mezeray, et, à l'est, à la ligne séparant les seigneuries de Belair et de Neuville et à la terre d'un arpent de front que possède Nicolas Marcot dans cette dernière seigneurie.

Le 26 juin 1704, devant le même notaire, Nicolas Marcot et Martine Tauret, son épouse, de la seigneurie de Lotbinière, vendirent à François Fiset de l'Ange-Gardien une terre de deux arpents et demi de front située en partie dans la seigneurie Belair et partie dans la seigneurie de Neuville. Cet acte mentionne que Nicolas Marcot avait obtenu un acte de concession le même jour du seigneur Dupont pour une terre d'un arpent de front située dans la seigneurie de Neuville et joignant du côté sud-ouest à celle d'un arpent et demi de la seigneurie Belair.

François Fiset était le fils de Abraham Fiset et de Denise Savard. Il épousa Marie-Anne Pagé, fille de Robert Pagé et de Marguerite Godin, le 25 janvier 1708, à Neuville.

Le 4 juin 1709, François Fiset demanda à l'arpenteur DeLarivière de tirer la ligne séparant sa terre de la voisine du côté nord-est. Selon le procès verbal de Hilaire Bernard DeLarivière, François Fiset possédait un arpent de terre de front dans la seigneurie de Neuville et un arpent et demi, dans la seigneurie de Belair. La terre de François Fiset, en son total, était bornée, au nord-est, à la terre de Jean Léveillé, et, au sud-ouest, à celle de la veuve de Jean Mezeray.

Leur fille Marie-Anne Fiset épousa Simon Arcand le 24 novembre 1734 à Neuville après avoir passé un contrat de mariage devant Pollet le 10 novembre précédent. Simon Arcand est le fils de Pierre Arcand et de Véronique Cauchon de Deschambault.

L'année suivante, soit le 18 mars 1735, devant Pinguet, François Fiset et Marie-Anne Pagé donnèrent à leur fils Charles François un arpent et quart de cette terre. L'acte



mentionne que cet arpent et quart est situé dans la seigneurie de Belair et qu'il est borné au nord-est par "*la quantité de terre cy devant donnée par les dits donateurs à Simon Arcand et sa femme*". François Fiset avait donc donné à Simon Arcand et à leur fille Marie-Anne un quart d'arpent de cette terre et la terre adjacente qu'il possédait dans la seigneurie de Neuville portant le no. 12 du cadastre des Écureuils. Ce quart d'arpent a été intégré dans cette terre de la seigneurie de Neuville.

Simon Arcand acquit cette terre de son beau-frère Charles François Fiset. Marie-Anne Fiset est décédée aux Écureuils le 31 janvier 1757 et l'inventaire des biens de leur communauté fait par Gouget le 25 janvier 1763 mentionne que Simon Arcand possédait une terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur sise en partie en la seigneurie de Belair et en partie dans la seigneurie de Neuville. Il possédait donc la dernière terre de la seigneurie de Neuville et cette terre dans la seigneurie Belair.

Simon Arcand possédait aussi un emplacement mesurant un arpent et demi en superficie situé aux Écureuils pour un moulin à scie. Cet emplacement prenait par-devant, au fleuve St-Laurent, par derrière, à Guillaume Godin, et, au nord-est, à Jean-François Godin.

Les trois enfants de Simon Arcand et de Marie Fiset, Charlotte, épouse de Prisque Godin, Louis Joseph et Marie Josèphe Arcand héritèrent chacun de quatre perches et trois pieds de front de l'arpent et quart en partant de la terre de Pierre Carpentier dans la seigneurie de Neuville au nord-est en allant au sud-ouest. Simon Arcand garda l'arpent et quart restant de cette terre dans la seigneurie Belair. Cette portion de terre était bornée au sud-ouest à la terre de Jean Mercure.

Jean Mercure, fils, acheta cette terre parcelle par parcelle. Le 23 janvier 1763, devant Gouget, Simon Arcand vendit à Jean Mercure, fils, une perche de front à prendre à la limite du sud-ouest de sa terre de un arpent et quart joignant au demi-arpent que possédait l'acquéreur.

Charlotte Arcan et son mari Jean Prisque Godin avaient hérité d'une parcelle de cette terre mesurant 4 perches et 3 pieds de front. Le 14 février 1763, devant Gouget, avec Simon Arcan, ils vendirent à Jean Mercure un morceau de cette parcelle mesurant une perche et demi de front sur quarante arpents de profondeur.

Le 4 décembre 1763, devant Gouget, Simon Arcan vendit à Jean Mercure un quart d'arpent de cette terre. Ce quart d'arpent joignait au nord-est à la parcelle que possédait Charlotte Arcand et au sud-ouest aux terres que possédait l'acquéreur. Le 22 mars 1764, Simon Arcan et Angélique Godin, sa nouvelle épouse, se présentèrent devant le notaire Gouget avec sa fille Charlotte Arcand et son gendre Jean Prisque Godin. Ils vendirent à Pierre Mercure, voisin, une parcelle de terre mesurant cinq perches et trois pieds de front sur quarante arpents de profondeur.

Jean Mercure, fils, de Jean François Mercure et de Marie-Anne Doré, épousa Marie Joseph T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, le 11 février 1765 aux Écureuils. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Gouget le 4 février précédent. Ce contrat mentionne que le futur époux possédait une terre de un arpent et huit perches avec grange, étable et maison contenant chambre et cuisine, le tout, neuf,

qu'il a acquis de Simon Arcan et ses héritiers par acte passé devant Gouget et Sanguinet. Marie Joseph T. Dussault est décédée le 20 juin 1775.

Le 8 août 1776, Jean Mercure fit faire un inventaire de ses biens par le notaire Bernard Planté. Il possédait alors une terre de un arpent et trois quarts moins trois pieds dans la seigneurie de Belair bornée, au nord-est, à la terre de Joseph Delisle, et, au sud-ouest, à celle de Joseph Fauché dit Châteauvert. Sur cette terre s'élevait une maison de pierre de 30 pieds de long sur 21 pieds de large couverte en planche et bardeaux et contenant chambre, cuisine, cabinet, cheminée de pierre et six fenêtres garnies de vitres et contrevents. On y trouvait aussi une grange étable et écurie de 60 pieds de longueur par 24 pieds de largeur lambrissée de planches et couverte de paille. Cette maison est celle mentionnée dans le contrat de mariage de Jean Mercure avec Joseph T. Dussault.

Comme Jean Mercure possédait quatre perches et quinze pieds de la terre voisine du côté sud-ouest, il avait donc acheté de Simon Arcan et de ses héritiers un arpent, deux perches et neuf pieds de cette terre. Les deux perches et neuf pieds restant de cette terre étaient attachés à la terre du côté nord-est faisant partie de la seigneurie de Neuville.

Jean Mercure épousa en secondes noces Magdeleine Lefebvre, fille de Louis-Joseph Lefebvre, aux Écureuils, le 12 août 1776.

Le 8 mars 1785, devant Jacques Perreault, Jean Mercure, veuf de Joseph T. Dussault, et Magdeleine Lefebvre, sa deuxième femme, vendirent à Jérôme Fiset, époux de Élisabeth Pleau, une terre de un arpent et trois quarts de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, au nord-est, à Jacques Delisle, et, au sud-ouest, à Eustache Faucher dit Châteauvert. Cette terre comprenait la parcelle de quatre perches et quinze pieds de la terre adjacente du côté sud-ouest (Terre 2) et l'arpent deux perches et neuf pieds de cette terre. Il la donna dans ce même acte à son fils Joseph Fiset suivant l'engagement qu'il avait fait lorsque ce dernier avait passé un contrat de mariage avec Madeleine Godin le 14 janvier précédent. Joseph Fiset et Madeleine Godin s'étaient épousés le 23 janvier 1785. Madeleine Godin était la fille de Antoine Godin et de Thérèse T. Dussault.

Le 21 janvier 1815, devant F. X. Larue, Joseph Fiset et Madeleine Godin, son épouse, firent don de deux arpents, six perches et onze pieds à leur fils Jean-Baptiste Fiset, bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jacques Delisle, et, au sud-ouest, à Jean Bertrand. Jean-Baptiste Fiset épousa Gertrude T. Dussault le 19 février 1816 et, en secondes noces, Marie-Louise Bertrand le 23 octobre 1833. Ce don comprenait la terre no. 1 et une partie de la terre no.2

Le 9 octobre 1851, devant Sam Proulx, Jean-Baptiste Fiset et Marie-Louise Bertrand, son épouse, donnèrent cette terre avec la maison et la grange à Jean-Baptiste Fiset, son fils né de son premier mariage (no. 9831, Vol. 15, Reg. A). Ce dernier épousa Félicité Papillon le 12 octobre 1852.

Gatien Bertrand, époux de Luce Petitclerc, acquit cette terre après le 15 avril 1872 et avant le 28 février 1880, car, ce jour, devant H. Bolduc, ils la donnèrent en garantie hypothécaire à François Faguy; no. 21148, Vol. 40, Reg. A. Gatien Bertrand était le fils de Jean-Baptiste Bertrand et de Ursule Émilienne Mercier et Luce Petitclerc, la fille de

Augustin Petitclerc et de Marie Gingras. Ils s'étaient épousé à Saint-Augustin le 27 juillet 1852.

Gatien Bertrand fit son testament le 14 septembre 1892 devant Jean-Baptiste Hamel. Il légua alors l'usufruit de ses biens à Luce Petitclerc, son épouse, et leur propriété à part égale à Joseph Wilfrid et Joseph Réal Bertrand, ses fils. Ces derniers devaient garder leur sœur Marie Basilice Bertrand (no. 38835, Vol. 45, Reg. A).

Le 4 juin 1900, Luce Petitclerc et ses fils se réunissent dans l'étude du notaire Georges P. Châteauvert pour y passer une série d'actes. Par un premier acte, Wilfrid et Réal Bertrand cédèrent à leur mère Luce Petitclerc tous leurs droits dans la succession de leur père et sur les terres des lots 15 et 17 des Écureuils.

Luce Petitclerc fit alors don à son fils Réal Bertrand d'une terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au sud, au fleuve, au nord, à Abraham Dussault, Sifroid Godin et à la terre de la Fabrique des Écureuils, au nord-est, à la terre de Léandre Roy (lot 12 du cadastre des Écureuils) et, au sud-ouest, à la terre qu'elle a donnée le même jour à son fils Wilfrid Bertrand (partie du lot 15 et lot 17). Cette terre est connue comme étant partie du lot 15 du cadastre des Écureuils (no.39318, Vol. 46, Reg.A). Le 13 décembre 1901, Réal Bertrand apporta une rectification à cet acte devant L.P. Bernard à l'effet que le lot 15 mesure trois arpents de front et que la terre que lui a donnée sa mère mesure deux arpents et demi de front. Par conséquent, un demi arpent du lot 15 appartient à la terre de son frère Joseph Wilfrid (no. 41128, Vol. 47, Reg. A).

Luce Petitclerc donna aussi à Réal Bertrand les bâtisses, effets mobiliers, animaux qui se trouvaient sur cette terre. Toutefois, elle avait soustrait de la terre donnée les emplacements vendus à Jean-Baptiste Dussault et à Célestin Dussault.

Le 13 décembre 1901, devant L.P. Bernard, Réal Bertrand vendit à François Dussault cette terre formant une terre de deux arpents et demi de front bornée, en front, au fleuve, au nord, aux représentants d'Abraham Dussault et à Sifroid Godin, au nord-est, partie à Jacob Denis et partie à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, partie à Joseph Bertrand et partie à Joseph Anger (no. 41108, Vol. 47, Reg. A). Ce même jour, devant le même notaire, François Dussault en vendit une partie ayant un arpent de front par cinq arpents de profondeur à Adjutor Gingras. Ce lopin est à la limite nord-est de la terre joignant à Jacob Denis et est désigné comme étant le lot 14 du cadastre des Écureuils.

Le 20 septembre 1904, devant Édouard Derome dit Descôteaux, François Dussault et Adjutor Gingras vendirent à Narcisse Papillon l'un la terre et l'autre l'emplacement (no. 44311, Vol. 49, Reg. A.).

Le 22 juillet 1919, devant Édouard Hamel, Narcisse Papillon et Délina Jobin, son épouse, firent don de cette terre à leurs fils Émile et Léger Papillon. Émile Papillon vendit sa part à son frère Léger le 20 avril 1923, devant Édouard Hamel (no. 72909, Vol. 76, Reg. A.).

Le 22 août 1968, devant Paul Guillemette, Léger Papillon vendit à son fils Jean-Jacques Papillon cette terre et celle adjacente de la seigneurie Neuville.

Cette terre forme une **partie du lot 15** du cadastre des Écureuils.

**Emplacements détachés du lot 15.**

- 1) Le 15 avril 1872, devant A. Beudry, Jean-Baptiste Fiset a vendu à Jean-Baptiste Dussault, ancien navigateur, un lopin de terre mesurant un arpent de front sur trois arpents et demi de profondeur borné, en front, au chemin royal, au nord, au bout de la profondeur, au vendeur, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Gatien Bertrand (no. 1500, Vol. 22, Reg. A). Cet emplacement est situé dans la seigneurie de Neuville. Cet emplacement est désigné comme étant **le lot 16** du cadastre des Écureuils.

<b>Terre 1</b>	
Nicolas Marcot m. Martine Tauret avant 17 mars 1678 François Fiset m. Marie-Anne Pagé 26 juin 1704 Charles François Fiset 18 mars 1735 Simon Arcand m. Marie-Anne Fiset avant 1757	
Simon Arcand m. Marie-Anne Fiset avant 1757  Simon Arcand et héritiers 26 jan. 1763  Jean Mercure m. Joseph T. Dussault 23 jan. 1763  Jérôme Fiset, m. Elizabeth Pleau 8 mars 1785  Joseph Fiset m. Madeleine Godin 8 mars 1785  Jean-Baptiste Fiset m. Marie-Louise Bertrand 21 jan. 1815  Jean-Baptiste Fiset, fils, m. Félicité Papillon 9 oct. 1851  Gatien Bertrand m. Luce Petitclerc av 28 fév. 1880  Réal Bertrand 4 juin 1900 François Dussault 3 déc. 1901  Narcisse Papillon m. Délina Jobin 20 sept. 1904 Émile et Léger Papillon 22 juil. 1919  Léger Papillon 20 avril 1923 Jean-Jacques Papillon 22 août 1968	Simon Arcand m. Marie-Anne Fiset avant 1757  Héritiers Arcand 31 jan 1757  Prisque Garneau 17 dec 1767 (Gouget)  Augustin Delisle m Marianne Lanouet  Joseph Delisle m Marie-Louise Garneau  Antoine et Jacques Delisle 18 jan 1777 (Planté)  Jacques Delisle 15 fév 1778 (Planté)
<b>Partie du lot 15</b>	<b>Partie du lot 12</b>
1 ¼ arpent	¼ arpent

**Tableau Terre 1**

## Terre 2, partie du lot 15 et du lot 17.

Cette terre mesurant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur fut concédée à Pierre Grenon le 17 mars 1678 devant Rageot par le seigneur Jean Toupin Dussault. Elle est bornée, d'un côté, à Nicolas Marcot, et de l'autre, à Jean Mezeray.

Le 8 avril 1681, devant Rageot, Pierre Grenon et son épouse Marie De Lavoye, vendirent cette terre, au prix de 150 livres 40 sols, à Jean Mezeray, habitant de Dombourg, avec la maison, étable et hangar.

Jean Mezeray est décédé le 5 février 1703. Les titres ayant été égarés, Madeleine Masse, sa veuve, demanda au seigneur Toupin un titre nouvel de concession de cette terre et de celle voisine du côté du sud-ouest. Cet acte de concession lui fut donné le 4 juillet 1708 devant Chambalon. La veuve et les héritiers en étaient propriétaire lors de l'aveu et dénombrement du 17 février 1723.

Pierre Papillon, époux de Marie Angélique Godin, acquit un arpent, quatre perches et trois pieds de cette terre. Il mourut aux Écureuils, le 29 octobre 1749.

Le 15 janvier 1751, devant Pollet, Pierre Charles Papillon et son frère Étienne passèrent un contrat d'échange. Pierre céda tous ses droits dans la succession de ses père et mère. En retour, Étienne lui donna une terre d'un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur qui semble être située dans le Grand Bois de l'Ail et sur laquelle il n'y a aucune bâtisses ni clôture. Étienne s'oblige à donner à son frère les services d'un homme durant deux mois l'été suivant et durant un mois l'année suivante. De plus Pierre demeurera à la maison et sera nourri aux frais et dépens d'Étienne durant un an à partir de la St-Louis prochain. De plus, Étienne s'engagea "*à faire ce qu'il pourra pour son établissement*". La veuve Papillon, sa mère, s'engagea par cet acte à payer la moitié du charpentier, menuisier et maçon pour la construction de sa maison.

Le 22 mars 1754, Jean-Baptiste Guyart de Fleury fit un inventaire des biens de Pierre Papillon. Ce dernier, possédait à son décès deux morceaux de cette terre. L'un mesurant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur tenait au nord-est à Louis Goulet et au sud-ouest à Augustin Faucher dit Châteauvert. Il avait aussi acquis une parcelle de quatre perches tenant à Simon Arcand du côté nord-est et à Louis Goulet du côté sud-ouest.

Le lendemain, le 23 mars 1754, les deux morceaux possédés par Pierre Papillon furent partagés entre sa veuve et leurs enfants, Jean-Baptiste, Étienne et Marie Thérèse Papillon. La veuve en hérita de la moitié et ses enfants mineurs se partagèrent l'autre moitié. Le même jour et devant le même notaire, Marie Angélique Godin fit don à son fils Étienne Papillon de la moitié de ce qu'elle avait hérité de son mari Pierre Papillon.

Le 27 février 1760, devant Fleury, Étienne Papillon, navigateur, emprunta 200 livres de Pierre Godin et lui donna ce qu'il possédait de cette terre en garantie.

Le 26 septembre 1762, devant Gouget, Augustin Richard et son épouse Thérèse Papillon vendirent à Étienne Papillon, navigateur et aubergiste aux Écureuils, deux parts de cette terre dont Thérèse Papillon avait hérité de son père soit au total trente et un pieds de front.

Au cours des années, Étienne Papillon avait acquis la part des autres héritiers de son père.

Le 12 décembre 1762, cette terre avait douze arpents en culture et le reste était en bois debout. Ce jour, devant Gouget, Étienne Papillon, navigateur, vendit à Jean Mercure un demi-arpent moins trois pieds soit quatre perches et quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur du côté nord-est. Jean Mercure intégra ce morceau à la terre voisine du côté nord-est qu'il possédait. Cette parcelle de quatre perches et quinze pieds fait partie du lot 15 du cadastre des Écureuils.

Le 29 juin 1767, devant Gouget, Louis Goulet et Marie Anne Godin, son épouse, vendirent à Joseph Faucher dit Châteauvert six perches moins trois pieds de cette terre. Louis Goulet avait acquis ce morceau de terre par héritage de sa première épouse Élisabeth Huot. Selon un acte de Perreault daté du 8 mars 1785, Eustache Faucher dit Châteauvert était alors propriétaire de cette parcelle; il en avait hérité de son père.

Le 12 janvier 1786, devant Perreault, Eustache Faucher dit Châteauvert et Magdeleine T. Dussault, sa femme, vendirent à Joseph T. Dussault et à Marie-Anne Fiset, son épouse, pour 790 livres, deux morceaux de terre. L'un mesurant six perches de front est borné, au nord-est, à Joseph Fiset, et, au sud-ouest, à la veuve Papillon, et l'autre, de trois perches et cinq pieds de front borné, au nord-est, à la veuve Papillon, et, au sud-ouest, à Jean Bertrand.

Le lendemain, le 13 janvier 1786, devant le même notaire, Joseph T. Dussault céda ces morceaux de terre à son beau-frère Joseph Fiset et à Magdeleine Godin, son épouse, en échange d'un morceau de la terre 8, lots 50 et 52.

Au décès de leur père, les héritiers de Pierre Papillon avaient hérité de un arpent, quatre perches et trois pieds de cette terre. Étienne Papillon en avait hérité d'une partie, sa mère lui avait fait don de la moitié dont elle avait hérité et il en avait acquis des parcelles de ses cohéritiers. Comme il en avait vendu quatre perches et quinze pieds à Jean Mercure Étienne, Papillon et ses cohéritiers, possédaient donc, en 1785, les neuf perches et six pieds restant de cette terre.

Étienne Papillon mourut à Québec le 17 janvier 1778. Avant le 3 février 1794, ses héritiers vendirent quatre perches et neuf pieds à Jean-Baptiste Bertrand, époux de Félicité Trépanier, comme il est mentionné dans un acte de F.X. Larue daté de ce jour par lequel Jean-Baptiste Bertrand, père, cède cette parcelle à son fils Jean-Baptiste en règlement des droits de succession de sa mère, Marie-Louise Faucher. Cette parcelle était bornée au nord-est à Joseph Fiset et au sud-ouest au dit Jean-Baptiste Bertrand.

Jean-Baptiste Bertrand, fils, épousa Magdeleine Pagé. Le 22 mars 1813, devant F.X. Larue, ils donnèrent cette parcelle à leur fils Jean-Baptiste Bertrand. Cette parcelle fut intégrée à la terre qu'il possédait du côté du sud-ouest

En 1786, Joseph Fiset possédait donc alors un arpent, quatre perches et deux pieds de cette terre à partir de la limite nord-est de cette terre. En effet, il avait eu de son père la

parcelle de Pierre Papillon de quatre perches et quinze pieds et il avait acheté neuf perches et cinq pieds de Eustache Faucher. Il possédait aussi la terre voisine du côté nord-est, la terre 1.

Le 21 janvier 1815, devant F.X. Larue, Joseph Fiset et son épouse, Magdeleine Godin, donnèrent cette terre et la terre voisine du côté nord-est à leur fils Jean-Baptiste Fiset. Ce dernier épousa Gertrude T. Dussault, fille de Augustin T. Dussault et de Louise Matte, le 19 février 1816. Il épousa en secondes noces Marie-Louise Bertrand, fille de Antoine Bertrand et de Josèphe Auger, le 23 octobre 1833.

Le 9 octobre 1851, devant Simon Proulx, Jean-Baptiste Fiset et Marie-Louise Bertrand donnèrent à Jean-Baptiste Fiset ce qu'il possédait de cette terre. Ce dernier, né du premier mariage de son père, épousa Félicité Papillon le 12 octobre 1852.

Le 28 février 1880, Gatien Bertrand et Luce Petitclerc, son épouse, étaient propriétaire de cette terre au complet car, ce jour, devant H. Bolduc, ils la donnèrent en garantie hypothécaire à François Faguy; no. 21148, Vol. 40, Reg. A. Il légua cette terre à ses fils Wilfrid et Réal par testament passé le 14 septembre 1892 devant Jean-Baptiste Hamel.

Le 4 juin 1900, Luce Petitclerc et ses fils se réunissent dans l'étude du notaire Georges P. Châteauvert pour y passer une série d'actes. Par un premier acte, Wilfrid et Réal Bertrand cédèrent à leur mère Luce Petitclerc tous leurs droits dans la succession de leur père et sur les terres des lots 15 et 17 des Écureuils. Luce Petitclerc fit don à son fils Wilfrid Bertrand d'une terre de deux arpents et demi de front bornée, au nord-est, à la terre qu'elle avait donnée le même jour à son fils Réal Bertrand et au sud-ouest, à la terre de Olivier Gauvreau.

Le 3 septembre 1902, devant L.P. Bernard, Wilfrid Bertrand vendit à Alfred Gauthier de Notre-Dame de Portneuf, pour 2400\$, ces deux arpents et demi de terre bornés au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau et à Téléspore Pagé et au nord-est, partie à François Dussault, Adjutor Gingras et Joseph Auger. Sont soustraits de cette terre l'emplacement de Joseph Anger et un petit lopin de terre appartenant à Téléspore Pagé (no. 41967, Vol. 48, Reg.A.).

Le 19 octobre 1908, devant Henri Frederic Smith, Alfred Gauthier a vendu à Ferdinand Mottard dit Lamothe cultivateur de St-Basile deux arpents et demi de front de cette terre bornés au nord-est, à Narcisse Papillon et à François Dussault et au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau et Téléspore Pagé (no. 50833, Vol. 54, Reg.A.).

Le 29 mai 1928, Ferdinand Mottard dit Lamothe et son épouse Valérie Doré ont donné à leur fils Alfred Lamothe ces deux arpents et demi. A distraire de cette terre l'emplacement de Joseph Auger, un lopin de terre appartenant à Téléspore Pagé et partie du lot 18 (no. 80348, Vol. 87, Reg. A.).

Alfred Lamothe donna cette terre à Jean-Baptiste Lamothe le 12 novembre 1941, devant Henri Lefebvre (no. 101768, Vol. 114, Reg. A.).

Ce dernier en vendit une parcelle de trois cent quatre-vingts pieds de large par mille cent cinquante pieds de profondeur à prendre à partir de la nouvelle route 138 en allant au

---

nord, le 9 septembre 1971, devant Paul Guillemette; no. 194419. Il en vendit une parcelle pour la nouvelle route et divers emplacements.

Cette terre forme une **partie du lot 15** et une **partie du lot 17** du cadastre des Écureuils.



<b>Terre 2</b>		
Pierre Grenon 17 mars 1678 Jean Mezeray 8 avr. 1681 Vve et héritiers Jean Mezeray 3 fév. 1703		
Pierre Papillon m. Angélique Godin  Héritiers et Étienne Papillon 27 oct. 1749  Héritiers de Étienne Papillon 17 janv. 1778  Jean-Baptiste Bertrand, m. Marie-Louise Faucher av fév. 1794  Jean-Baptiste Bertrand, m. Magdeleine Pagé 3 fév. 1794  Jean-Baptiste Bertrand, 22 mars 1813  9 perches 6 pi	Louis Goulet m. Marie-Anne Godin  Joseph Faucher dit Châteauvert 29 juin 1767  Eustache Faucher av 1785 m. Magdeleine T. Dussault  Joseph T. Dussault m. Marie-Anne Fiset 12 jan. 1786  Joseph Fiset m. Madeleine Godin 13 jan. 1786  5 perches 15 pi	Pierre Papillon m. Angélique Godin  Héritiers et Étienne Papillon 27 oct. 1749  Jean Mercure m Joseph T. Dussault 12 déc. 1762  Joseph Fiset m. Madeleine Godin 8 mars 1785  4 perches 15 pi
Joseph Fiset m. Madeleine Godin 13 jan 1786  Jean-Baptiste Fiset 21 jan. 1815 m. Gertrude T. Dussault et Marie-Louise Bertrand  Jean-Baptiste Fiset, fils 9 oct. 1851 m. Félicité Papillon		
Gatien Bertrand av 28 fév. 1880 m. Luce Petitclerc		
Wilfrid Bertrand 4 juin 1900  Alfred Gauthier 3 sept. 1902  Ferdinand Lamothe m Valérie Doré 18 oct 1908  Alfred Lamothe 29 mai 1928  Jean-Baptiste Lamothe 12 nov. 1941	Wilfrid Bertrand 4 juin 1900  Alfred Gauthier 3 sept. 1902  Ferdinand Lamothe m Valérie Doré 18 oct 1908  Alfred Lamothe 29 mai 1928  Jean-Baptiste Lamothe 12 nov. 1941	Réal Bertrand 4 juin 1900  François Dussault 3 déc. 1901  Narcisse Papillon 20 sept. 1904  Émile et Léger Papillon 22 juil. 1919  Jean-Jacques Papillon 22 août 1968
<b>Partie lot 17</b>	<b>Partie lot 15</b>	<b>Partie lot 15</b>
¼ arpent	½ arpent	1¼ arpent

**Tableau Terre 2**

**Terre 3, partie du lot 17 et lot 19.**

Cette terre de trois arpents de front fut d'abord concédée à Guillaume Roger qui la céda à Léonard Faucher de St-Maurice.

Jean Mezeray y résidait le 17 mars 1678 lorsque la terre adjacente du côté nord-est fut concédée à Pierre Grenon.

Le 17 novembre 1681, devant Becquet, le seigneur Jean Toupin Dussault donna un titre de concession à Jean Mezeray pour cette terre bornée, d'un côté, à Pierre Lefebvre, et, de l'autre, au dit preneur.

Jean Mezeray est décédé le 7 février 1703. Sa veuve, Madeleine Masse, demanda au seigneur un titre nouvel de concession car elle n'avait pas retrouvé les titres originaux. Le seigneur Toupin acquiesça à sa demande et un nouvel acte fut passé le 4 juillet 1708 devant Louis Chamballon. Par cet acte, le seigneur Toupin lui concéda cette terre et la voisine du côté nord-est. Cet acte mentionne que Jean Mezeray avait acquis cette terre il y avait environ 24 ans en partie de Guillaume Roger et en partie de Léonard Fauché dit St-Maurice.

Le 24 mai 1709, la veuve Jean Mezeray fit arpenter et borner ses terres par DeLarivière. Ce dernier mesura cinq arpents et seize pieds de front.

Cette terre fut partagée entre les héritiers de Jean Mezeray et de Madeleine Masse.

Le 14 janvier 1715, devant Chamballon, Louis-Augustin Mezeray vendit à son frère René Mezeray un demi-arpent de cette terre. Cette parcelle joignait, au sud-ouest, à l'habitation de Charles Godin, père, et, au nord-est, à celle de Charles Godin, fils.

Le 27 mai 1718, devant DeLarivière, Jean François Mezeray vendit à son beau-frère, Charles Godin, pour la somme de 1000 livres, un morceau de cette terre mesurant un arpent moins dix pieds de front borné, au nord-est, à la parcelle de Louise Mezeray, et, au sud-ouest, à celle de Jeanne Mezeray

Marguerite Mezeray obtint un demi-arpent moins six pieds et un pouce, soit quatre perches et 12 pieds, à la limite nord-est de cette terre. Elle la vendit à Prisque Pagé, voyageur, le 24 mai 1739 devant Ademar. Ce dernier les céda à Augustin Fauché dit Châteaouvert le 6 octobre 1749 devant Jean-Baptiste Choret pour 392 livres.

**Partie nord-est, partie du lot 17.**

Augustin Fauché dit Châteaouvert augmenta sa part de cette terre par acquisition et échange avec les autres héritiers. A son décès, le 8 février 1760, son épouse, Catherine Dubuc, en hérita. Elle mourut le 26 septembre 1773 et légua la moitié de ce qu'elle possédait à chacun de ses petits-fils Jean-Baptiste Auger, âgé de 8 ans, fils de sa fille Catherine Fauché et de Jean-Baptiste Auger, et Jean-Baptiste Bertrand, âgé de 5 ans, fils de Louise

Fauché et de Jean-Baptiste Bertrand. Selon l'inventaire fait par Planté le 11 octobre 1773, elle possédait deux arpents et demi de front de terre bornés, au nord-est, à Étienne Papillon, et, au sud-ouest, à Gabriel Godin.

Le 2 juillet 1784, Jean-Baptiste Bertrand, époux de Louise Fauché, et Jean-Baptiste Auger, époux de Catherine Fauché, tuteurs de leur fils mineur se rencontrèrent en présence du notaire Perreault. Ils déclarèrent que leur fils était chacun héritier pour un douzième de leur grand-mère Catherine Dubuc et qu'il leur revenait un total de quatorze perches de front sur quarante arpents de profondeur divisé en deux morceaux. L'un mesurant trente pieds de front était enclavé dans la terre de Gabriel Godin. Le reste du quatorze perches de front était situé au nord-est, de la terre de Gabriel Godin et joignait, au nord-est, à la terre des représentants de feu Étienne Papillon. Les pères tuteurs ont convenu de se partager ces morceaux de terre de la façon suivante: un morceau de sept perches de front du côté du nord-est et joignant à la ligne des représentants Papillon échut à Jean-Baptiste Bertrand, fils. Jean-Baptiste Auger, fils, obtint le reste soit cinq perches et six pieds de front du morceau nord-est joignant aux sept perches de Jean-Baptiste Bertrand et l'autre parcelle de trente pieds de front encastrée dans la terre de Gabriel Godin.

Le 3 février 1794, Jean-Baptiste Bertrand, père, veuf en premières noces de Marie-Louise Faucher et en deuxièmes noces de Marie Félicité Trépanier, convoqua le notaire F.X. Larue et son fils Jean-Baptiste Bertrand pour régler les droits de succession de ce dernier. Jean-Baptiste Bertrand, fils, avait hérité de sa grand-mère maternelle Catherine Dubuc, veuve de Augustin Fauché, sept perches de cette terre le long de la limite nord-est de cette terre. Son père lui avait donné l'argent pour acheter la part de son cousin Jean-Baptiste Auger, soit les sept perches adjacentes du côté sud-ouest. Jean-Baptiste Bertrand, père, lui a bâti sur cette terre de un arpent et quatre perches une maison de 28 pieds sur 24 pieds en bois de pièces sur pièces dont une partie est couverte de bardeaux. Il lui a aussi construit une grange et une étable qui sont en construction mais qu'il promet de parachever. Jean-Baptiste Bertrand, père, donne la parcelle de quatre perches et demie de front qu'il a achetée des héritiers de feu Étienne Papillon et faisant partie de la terre voisine du côté nord-est, bornée, au nord-est, à Joseph Fiset, et, au sud-ouest, au dit Jean-Baptiste Bertrand, fils. Jean-Baptiste Bertrand, fils, possédait donc un arpent et quatre perches de cette terre et quatre perches et neuf pieds de la terre voisine du côté nord-est, soit un total de un arpent, huit perches et neuf pieds.

Jean-Baptiste Bertrand, fils, épousa Magdeleine Pagé, fille de Pierre Pagé et de Magdeleine Augé. Ils passèrent un contrat de mariage le 21 juillet 1794 devant F.X. Larue. Selon cet acte, l'époux possédait alors une terre mesurant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur dont trente-quatre arpents étaient défrichés. Il possédait aussi une maison et une grange. L'épouse apporta 1000 livres dont ses père et mère lui avaient fait donation.

Le 22 mars 1813, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Bertrand et son épouse Magdeleine Pagé donnèrent à leur fils Jean-Baptiste, garçon, cette terre mesurant un arpent et sept perches et demie de front sur quarante arpents de profondeur borné, au nord-est, à Joseph Fiset, et, au sud-ouest, à Gabriel Godin, avec la maison, l'étable et la grange. Ils lui donnèrent aussi une autre parcelle de cette terre mesurant trente pieds de front sur

quarante arpents de profondeur enclavé dans la terre de Gabriel Godin. Il possédait donc un arpent, quatre perches et douze pieds de cette terre. L'autre quatre perches et neuf pieds étant dans la terre voisine du côté nord-est.

Le 28 février 1880, Gatien Bertrand, époux de Luce Petitclerc, était propriétaire de cette terre car, ce jour, devant H. Bolduc, ils la donnèrent en garantie hypothécaire à François Faguy (no. 21148, Vol. 40, Reg. A).

Le 14 juin 1892, Gatien Bertrand, époux de Luce Petitclerc fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel. Il légua tous ses biens à part égale à ses fils Wilfrid et Réal à la condition qu'ils gardent leur sœur Marie Basilice Bertrand (no. 38835, Vol. 45, Reg. A).

Le 4 juin 1900, Luce Petitclerc et ses fils se réunirent dans l'étude du notaire Georges P. Châteauvert pour y passer une série d'actes. Par un premier acte, Wilfrid et Réal Bertrand cédèrent à leur mère Luce Petitclerc tous leurs droits dans la succession de leur père et dans la moitié des lots 15 et 17 des Écureuils. Luce Petitclerc fit alors don à son fils Wilfrid Bertrand d'une terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au sud-ouest, à la terre de Olivier Gauvreau, et, au nord-est, à celle qu'elle donna dans cet acte à son autre fils Réal Bertrand. Cette terre est désignée comme étant le lot 17 et partie du lot 15 du cadastre des Écureuils. Elle lui donna aussi les bâtisses construites sur cette terre, tous les effets mobiliers, instruments agricoles et les animaux. Marie Basilice Bertrand est intervenu dans cet acte pour renoncer au droit qu'elle avait d'être logée, nourrie et chauffée sur cet immeuble (no. 39317, Vol. 46, Reg. A).

Le 24 septembre 1902, devant L.P. Bernard, Joseph Wilfrid Bertrand vendit à Alfred Gauthier, cultivateur de Notre-Dame de Portneuf, cette terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, partie à François Dussault, partie à Adjutor Gingras et partie à Joseph Anger, et, au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau et à Téléspore Pagé. Cette terre est le lot 17 et partie du lot 15.

Le 19 octobre 1908, devant H.F. Smith, Alfred Gauthier vendit à Ferdinand Mottard dit Lamothe cette terre alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, partie à François Dussault, partie à Narcisse Papillon et partie à Joseph Anger, et, au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau et à Téléspore Pagé (no. 50833, Vol. 54, Reg. A).

Le 29 mai 1928, devant Philippe Chalifour, Ferdinand Mottard dit Lamothe et Valérie Doré, son épouse, donnèrent à Alfred Lamothe dit Mottard, leur fils, cette terre alors bornée, au nord-est, à Fortunat Gauvreau et Téléspore Pagé, et, au sud-ouest, à François Dussault, Narcisse Papillon et Joseph Anger (no. 80348, Vol. 87, Reg. A). Lot 17 et partie lot 15.

Alfred Lamothe dit Mottard épousa Aurore Hardy, fille de feu Gaudiose Hardy et de Laura Doré. Ils passèrent un contrat de mariage le 12 novembre 1941 devant Henri Lefebvre. A cette occasion, Alfred Lamothe donna cette terre à Jean-Baptiste Lamothe (no. 101768, Vol. 114, Reg. A).

Jean-Baptiste Lamothe fit son testament le 11 novembre 1941 devant Henri Lefebvre et légua ses biens à Isabelle Sauvageau, son épouse qui en hérita le 10 octobre 1979 (nos. 251614 et 251615).

Cette terre forme une **partie du lot 17** du cadastre des Écureuils.

**Emplacements détachés du lot 17 :**

- 1) Emplacement à Joseph Anger.
- 2) Emplacement à Téléphore Pagé avec bâtisses.
- 3) Le 2 mai 1888, devant L.P. Bernard, Marie Marcotte, veuve Eusèbe Darveau, donna à son beau-fils, Jules Darveau, maître menuisier, un emplacement contenant environ 40 pieds de front sur 80 de profondeur, borné, au nord-est, à Gatien Bertrand, et, au sud-ouest, à veuve Olivier Gauvreau. Elle avait hérité cet emplacement de son mari (no. 29068, Vol. 36, Reg. A.). Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 18** du cadastre des Écureuils.
- 4) Le 13 mars 1971, devant Paul Guillemette, Jean-Baptiste Lamothe vendit à Benoit Gauthier un emplacement de 210 pieds de front sur le chemin public par 170 pieds de profondeur dans les lignes nord-est et nord-ouest. La ligne nord-est est parallèle à la ligne du lot 16 et est à 22 pieds de cette ligne (no. 191943, Reg. A).
- 5) Le 9 septembre 1971, devant Paul Guillemette, Jean-Baptiste Lamothe vendit à Edmond Barbeau une lisière de terre à détacher partie du lot 17 et **partie du lot 15** mesurant 380 pieds de front par 1150 pieds de profondeur, mesure anglaise. Cette bande de terre est bornée, au sud, à la nouvelle route nationale, au nord et au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, au lot 19 (no.194419, Reg. A).
- 6) Le 14 juin 1971, Jean-Baptiste Lamothe vendit un emplacement à Raymond Julien (no.197535, Reg. A). Ce dernier le vendit à Robert Doré, enregistré le 20 juin 1971, no. 197625, Reg. A). Robert Doré céda cet emplacement à Jean-Baptiste Lamothe, acte enregistré le 18 août 1978, no. 240077).
- 7) Le 18 janvier 1974, Jean-Baptiste Lamothe vendit un emplacement à Rolande Lamothe (no. 206359).
- 8) Jean-Baptiste Lamothe vendit un emplacement à Paul-Émile Dussault, acte enregistré le 11 septembre 1978, no. 240862.

**Partie sud-ouest, lot 19.**

Comme nous l'avons vu, Thérèse Catherine Mezeray, épouse de Charles Godin, hérita de son père et de sa mère. Elle obtint la parcelle à la limite sud-ouest de cette terre. Charles Godin acheta la part de Jean François Mezeray le 27 mai 1718 devant DeLarivière. Cette parcelle mesurait un arpent moins dix pieds de front et était borné, au nord-est, à la parcelle de Louise Mezeray, et, au sud-ouest, à celle de Jeanne Mezeray.

Thérèse Catherine Mezeray est décédée le 24 mars 1740. Le partage de sa succession ne se fit que le 19 janvier 1752 devant Pollet. Son mari Charles Godin hérita d'un demi arpent enclavé dans les terres de Augustin Fauché dit Châteauvert. Leurs enfants Marie-Anne, veuve de Louis Fiset, Gabriel, Jean-Baptiste et Marie Josèphe Godin se partagèrent l'autre demi-arpent qui était aussi enclavé dans les terres de Augustin Fauché. Marie Josèphe eut la part à la limite nord-est, Marie-Anne, la suivante en allant vers le sud-ouest, Gabriel, la suivante et Jean-Baptiste la dernière.

Le même jour, devant le même notaire, Marie-Anne Godin, assistée de son second mari Louis Goulet, Jean-Baptiste Godin et son épouse Magdeleine Pinel vendirent à Augustin Fauché, pour 122 livres chacun, leur part, un huitième d'arpent de front sur quarante arpents de profondeur. La part de Marie-Anne était bornée, au nord-est, à celle de Marie Josèphe Godin, et, au sud-ouest, à celle de Gabriel Godin, et celle de Jean-Baptiste, était bornée, au nord-est, à celle de Gabriel Godin, et, au sud-ouest, au dit acquéreur.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1755, devant Fleury, Charles Godin donna à son fils Gabriel Godin vingt un pieds de front sur quarante arpents de profondeur à prendre à partir de la limite nord-est des trois quarts d'arpent qu'il possédait. Ce dernier épousa Charlotte Richard.

Le 6 octobre 1755, devant Fleury, Josephte Godin, donna à son frère Gabriel toutes les parts et portions de terre dont elle hérita de sa mère. Le même jour, devant le même notaire, Gabriel Godin et Augustin Fauché s'échangèrent des parcelles de cette terre. Augustin Faucher céda deux parcelles de vingt et un pieds de terre attenant au dit Faucher du côté sud-ouest. Ces parcelles ont été acquises de Jean-Baptiste Faucher dit St-Maurice, héritier des Mezeray, et de Charles Godin. En contre partie, Gabriel Godin lui donna deux parcelles de vingt et un pieds de front situées sur cette terre et acquises de Josephte Godin et héritée de sa mère. Ces parcelles étaient attenantes au dit Faucher du côté nord-est et du côté sud-ouest. Gabriel Godin se réservait les bâtiments

Le 9 novembre 1755, Jean-Baptiste Godin vendit à son frère Gabriel tous ses droits dans la succession de sa mère et de son père.

Le 26 février 1758, devant Fleury, Charles Godin vendit trente pieds de ce qu'il lui restait à Augustin Fauché dit Châteauvert pour 220 livres. Cette parcelle était bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest, au vendeur. Il restait donc à Charles Godin quatre perches et douze pieds.

Charles Godin mourut aux Écureuils le 7 décembre 1766.

Le 22 février 1767, devant Gouget, sa fille Josèphe, épouse de Pierre Godin, vendit à Joseph Faucher dit St-Maurice une parcelle de cette terre mesurant trente-cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest à Jean Matte. Elle avait hérité de cette parcelle de son oncle Jean Mezeray.

Le 22 juin 1767, devant Gouget, Pierre Godin, son épouse Josephte Godin, Louis Goulet et Marie-Anne Godin, son épouse, vendirent à Joseph Faucher une parcelle de cette terre mesurant trente-cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest, à Jean Matte. Ils avaient hérité de cette parcelle de leur oncle Jean Mezeray.

Le 28 février 1780, devant Bernard Planté, Joseph Faucher et son épouse Thérèse Matte vendirent leur parcelle de terre à Gabriel Godin, fils. Cette parcelle de deux perches de front sur quarante arpents de profondeur avait été achetée de Louis Goulet et était bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, père, l'acquéreur, et, au sud-ouest, à Pierre Pagé. Gabriel Godin, fils, épousa Josephte Godin.

Le 19 septembre 1796, devant F.X. Larue, François Godin, navigateur, vendit ses droits dans la succession de ses défunts père et mère à son frère Gabriel Godin. Le 1<sup>er</sup> juin 1797, devant F.X. Larue, leurs filles Marie-Anne, épouse de Étienne Ayot, Louise, Élisabeth et Madeleine Godin ont vendu à leur frère Gabriel Godin, époux de Josephte Godin, leur droits dans la succession de leur père et mère. Chacun possédait un sixième, soit une parcelle d'une perche, trois pieds et dix pouces, d'une terre de sept perches et cinq pieds de front bornée, au sud-ouest à la terre de Pierre Pagé, et, au nord-est, à la terre de Jean-Baptiste Bertrand.

Gabriel Godin acheta aussi une parcelle de deux perches et cinq pieds joignant au nord-est au demi-arpent. Il possédait donc neuf perches et cinq pieds de cette terre à partir de la limite sud-ouest de cette terre.

Josephte Godin, l'épouse de Gabriel Godin, fils, étant décédée, ce dernier fit faire un inventaire le 7 février 1803 par F.X. Larue. Ils avaient trois enfants mineurs. Gabriel Godin possédait alors un morceau de cette terre mesurant neuf perches et cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur borné, au sud-ouest, à Pierre Pagé, et, au nord-est, à Jean-Baptiste Bertrand. Il avait acquis quatre perches, six pieds et deux pouces des cohéritiers de son père et de sa mère et il avait lui-même hérité d'une perche, trois pieds et dix pouces d'eux. Il avait acheté trois perches et trois pieds avant son mariage. Sur cette terre, était construite une vieille maison de bois de pièce sur pièce, une grange et une étable, le tout en mauvais état.

Il avait aussi acquis une autre parcelle de quatre perches et un pied enclavée dans la partie de cette terre que possédait Jean-Baptiste Bertrand.

Gabriel Godin, fils, hérita de la partie de cette terre que possédait son père. Il en était encore propriétaire le 2 janvier 1827 selon un acte de F.X. Larue daté de ce jour.

Olivier Gauvreau acquit cette terre avant 1878.

Le 5 juillet 1885, devant Philémon de Varennes, Olivier Gauvreau donna ses biens par testament à son épouse Olympe Trépanier mais cette dernière devait les transmettre après sa mort à leur fils Fortunat Gauvreau. Ses biens comprenaient un morceau de cette terre mesurant dix perches et dix-sept pieds de front borné, au nord-est, à Gatién Bertrand, et, au sud-ouest, à Hébert Pagé. Le même jour devant le même notaire, Olympe Trépanier fit son testament et légua ses biens à son fils Fortunat Gauvreau (nos. 27315 et 27316, Vol. 35, Reg. A).

Olivier Gauvreau est décédé aux Écureuils le 28 janvier 1886. Le 15 avril suivant, Olympe Trépanier déclara au registrateur avoir hérité du lot 19 de son mari (no. 27316, Vol. 35, Reg. A). Olympe Trépanier est décédée le 9 octobre 1923 (nos. 73491 et 73492, Vol. 76, Rég. A). Le 11 décembre suivant, Fortunat Gauvreau déclara devant Philippe

Chalifour avoir hérité de l'immeuble désigné comme étant le lot 19 du cadastre des Écureuils (no.73492, Vol. 76, Reg. A).

Le 18 juin 1940, devant Philippe Chalifour, Fortunat Gauvreau vendit cette terre à Eugène Angers (no. 98153, Vol. 109, Reg. A). Ce dernier en vendit un morceau à Jean-Baptiste Lamothe le 25 juillet 1941 devant le même notaire (no. 100536, Vol. 112, Reg. A).

Le 6 mai 1942, devant J.A. Lessard, Eugène Angers donna cette terre à son fils Charles-Eugène Angers (no. 101666, Vol. 114, Reg. A).

Le 16 juin, 1942, devant Louis-Philippe Brousseau, Charles-Eugène Angers vendit cette à Lorenzo Julien no. 110067, Vol. 125, Reg. A). Ce dernier en vendit des emplacements.

Raymond Julien hérita du reste de cette terre de son père Lorenzo Julien le 2 mars 1982 (nos. 266321, 266322 et 269115, Reg. A).

Cette terre de un arpent et dix-sept pieds de front sur quarante arpents de profondeur est désignée comme étant le **lot 19** du cadastre des Écureuils.

#### **Emplacements détachés du lot 19.**

- 1) Le 25 juillet 1941, devant Philippe Chalifour, Eugène Angers vendit un morceau de cette terre à Jean-Baptiste Lamothe (no. 100563, Vol. 112, Reg. A).
- 2) Le 11 juillet 1946, Lorenzo Julien vendit un emplacement à Roland Mayrand (no. 110348, Vol. 124, Reg. A). Le 23 décembre 1950, ce dernier le vendit à Olivier Barbeau (no. 123660, Reg. A) qui le vendit à Philippe Sauvageau le 24 août 1956 (no. 140260, Reg. A). Ce dernier le vendit à Roch Barbeau le 21 mars 1957 (no. 142070, Reg. A) qui le revendit à Raymond Julien e 16 janvier 1958 (no. 144784, Reg. A).
- 3) Le 19 août 1949, Lorenzo Julien vendit un emplacement à Germain Léveillé (no. 119968, Reg. A). Le 19 décembre 1952, ce dernier le revendit à Henri Gingras (no. 129151, Reg. A) qui le vendit à Roger Godin le 10 septembre 1959; no. 149952, Reg.A.



<b>Terre 3</b>		
Guillaume Roger Léonard Faucher de St-Maurice Jean Mezeray av. 17 mars 1678 Vve et héritiers Jean Mezeray 3 fév 1703		
Thérèse Mezeray m Charles Godin 3 fév. 1703  Héritiers 24 mars 1740  Gabriel Godin, m. Charlotte Richard 1 <sup>er</sup> sept 1755  Héritiers Gabriel Godin m. Joseph Godin 19 sept 1796  Héritiers 7 fév. 1803 Gabriel Godin, fils  Olivier Gauvreau m Olympe Trépanier Avant 1885  Fortunat Gauvreau 11 déc. 1923  Eugène Angers 18 juin 1940  Charles Eugène Angers 6 mai 1942  Lorenzo Julien 16 juin 1942  Raymond Julien 2 mars 1982	Autres héritiers Mezeray  Augustin Fauché m. Catherine Dubuc	Marguerite Mezeray  Prisque Pagé 24 mai 1739 Augustin Fauché m. Catherine Dubuc 6 oct 1749
Augustin Fauché dit Châteauvert 6 oct 1749 Vve Catherine Dubuc et héritiers 8 fév. 1760		
	Jean-Baptiste Auger 28 sept 1773  Jean-Baptiste Bertrand m Madeleine Pagé	Jean-Baptiste Bertrand m. Madeleine Pagé 28 sept 1773
	Jean-Baptiste Bertrand, m. Madeleine Pagé  Jean-Baptiste Bertrand, fils 22 mars 1813  Gatien Bertrand av 1880  Wilfrid Bertrand 4 juin 1900  Alfred Gauthier 3 sept. 1902  Ferdinand Lamothe m Valérie Doré 19 oct. 1908  Alfred Lamothe m. Aurore Hardy 29 mai 1928  Jean-Baptiste Lamothe m Isabelle Sauvageau 12 nov. 1941  Isabelle Sauvageau 10 oct. 1979	
<b>Lot 19</b>	<b>Partie Lot 17</b>	
1 arp et 17 pi	1 arp, 9 per et 1 pi	

**Tableau Terre 3**

**Terre 4, lots 20 et 21.**

Cette terre de trois arpents de front fut concédée verbalement à Pierre Lefebvre vers 1681. En fait, Pierre Lefebvre en était le possesseur le 16 novembre 1681 lorsque la terre voisine du côté du nord-est fut concédée à Jean Mezeray.

Pierre Lefebvre la vendit à Laurent Gignard et Marie Morin, son épouse, de l'Ange-Gardien, le 1<sup>er</sup> avril 1694 devant Louis Chamballon. Étant donné qu'il n'avait pas de titre de concession, il en demanda un au seigneur Toupin qui lui en accorda un le 19 juin 1694 devant Louis Chamballon. Cet acte mentionne qu'une concession verbale lui avait été faite environ douze ans plus tôt. L'acte de concession stipule que le seigneur se réserve le droit de prendre l'eau du ruisseau qui passe sur cette terre et le détourner pour actionner le moulin à eau qu'il a fait construire sur la seigneurie.

Pierre Lefebvre vendit cette terre pour la somme de 600 livres incluant la maison et les bâtiments. Deux plus, par le même acte, il vendit pour 535 livres deux bœufs, deux vaches, une taure, un cochon, dix poules, un coq, une charrue, une charrette non ferrée et une "chesne de cresence". Quittance fut donné pour les deux montants le 30 mai 1694 devant Chamballon.

Laurent Gignard la vendit à Charles Godin le 6 juin 1701 devant Étienne Jacob.

Charles Godin avait passé un contrat de mariage avec Madeleine Perron le 16 octobre 1689 devant le même notaire, et ils s'étaient épousés le lendemain à l'Ange-Gardien.

Le 20 janvier 1736, devant Pillard, Charles Godin, âgé de 67 ans, et Madeleine Perron, son épouse, âgée de 66 ans, donnèrent à leur fils Jean-Baptiste Godin la moitié nord-est de cette terre. Ils lui donnèrent aussi les bâtiments qui y étaient construits, une jument de 4 ans et une vache mère. Jean-Baptiste s'engagea à payer à ses frères et sœurs la moitié de la valeur des bâtiments, à cultiver l'autre moitié de la terre et à garder son frère Louis-Joseph dément et ses sœurs Thérèse et Marie Catherine. Il obtiendra en outre la part de Louis-Joseph et celle de Marie Catherine à leur décès. Cet acte annula celui fait le 20 février 1734 devant Pinguet.

Madeleine Perron est décédée le 3 avril 1736.

Le 28 août de la même année, Charles Godin épousa en deuxièmes noces Ursule Jaladon dit Champagne, veuve de Pierre Baret.

Le 5 octobre suivant, le notaire Louis Pillard fit un inventaire des biens de la communauté en présence de Charles Godin, père, et de leurs enfants, Charles, François, Guillaume, Jacques, Jean-Baptiste, Louis-Joseph, Magdeleine, épouse de Ignace Pleau, Geneviève, épouse de Joseph Augé, Angélique, épouse de Pierre Papillon et Catherine Gaudin. La terre d'un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur dont 32 arpents sont en valeur, est évalué à 1600 livres, la maison à 50 livres et la grange et l'étable à 80 livres. Il possédait 2 vaches, 1 taure, 1 paire de bœufs, 2 veaux de l'année, 18 poules, 30 poulets, 2 cochons, 3 autres cochons plus petits, 4 porcelets et une vieille cavale. Dans la grange, on trouvait 400 gerbes de blé, 129 gerbes d'avoine, 18 bottes de lin et 5 charrettes

de pois blanc en plus du foin. L'inventaire relève un fusil appartenant à Charles Godin et un autre appartenant à son fils Jean-Baptiste.

**Partie nord-est, lot 20.**

Nous avons vu plus haut que Jean-Baptiste Godin avait hérité de la moitié nord-est de cette terre.

Le 22 novembre 1736, devant Pillard, Charles Godin, fils, vendit à Jean-Baptiste Godin, son frère, pour 80 livres une part et portion de terre mesurant quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur joignant à la partie qu'il possède déjà. Charles avait obtenu cette parcelle en héritage de sa mère.

Le 27 novembre 1736, devant Louis Pillard, les héritiers de Charles Godin et de Madeleine Perron se partagèrent les biens de la succession de leur mère. L'arpent et demi de front restant de cette terre fut partagée; Jean-Baptiste reçut une parcelle de 15 pieds, Louis-Joseph, une de 30 pieds, Catherine, aussi 30 pieds, Guillaume, 105 pieds, Pierre Papillon, 30 pieds et François Gaudin 60 pieds. Charles Gaudin, père, céda ses biens à ses enfants moyennant une pension annuelle consistant en 24 minots de blé, 30 livres de beurre, un cochon gras ou un maigre avec 8 minots de grain, 200 anguilles et 35 livres en argent. Jean-Baptiste Gaudin s'est engagé à verser cette rente.

Quelques jours plus tard, le 27 novembre 1736, devant Pillard, Catherine Godin vendit à son frère Jean-Baptiste trente pieds de terre dont elle avait hérité de ses parents. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste Godin fut nommé tuteur et héritier universel de son frère Joseph qui était dément. Ce dernier possédait trente pieds de cette terre dont il avait hérité de ses parents.

Jean-Baptiste Godin passa un contrat de mariage avec Marie Élisabeth Léveillé le 30 janvier 1738 devant Pillard et ils s'épousèrent aux Écureuils, le 3 février suivant.

Le 26 octobre 1738, Jean-Baptiste Godin possédait alors un arpent, sept perches et neuf pieds de cette terre du côté nord-est.

Le 26 octobre 1739, devant Pillard, Jean-Baptiste Godin et son épouse Marie Léveillé vendirent pour 200 livres à Jean-François Godin, époux de Catherine Larue, une parcelle de 30 pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre. Cette parcelle dont avait hérité Catherine Gaudin, épouse de Jean Léveillé, était située entre la parcelle de Guillaume et celle de Joseph Godin. Selon cet acte, les titres de propriétés devaient être donnés à Jean-François Gaudin, son frère.

Marie Élisabeth Léveillé est décédée aux Écureuils le 3 février 1743. Le 4 novembre suivant, Jean-Baptiste Godin épousa sa nièce Marie Angélique Léveillé.

Le 12 janvier 1745, Pillard dressa l'inventaire des biens de Jean-Baptiste Godin. Il possédait alors une terre d'un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur sur laquelle était construite une maison en bois de pièce sur pièce de 30 pieds de longueur sur 20 pieds de profondeur couverte de bardeaux et ayant une cheminée de pierre. S'y

trouvaient aussi une étable de 27 pieds de long sur 16 pieds de largeur et une grange de 40 pieds de longueur par 24 pieds de largeur toutes deux couvertes de paille.

Jean-Baptiste Godin vendit cette terre à Jean-Baptiste Matte. Le 9 juin 1768, devant Gouget, Jean Matte et Françoise Gariépy, son épouse, donnèrent à Pierre Pagé, leur neveu, célibataire majeur, cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Charles Godin (Baptiste raturé), et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur de Belair. L'acte mentionne qu'ils avaient acheté cette terre de Charles Baptiste Godin. Les donateurs stipulèrent que cette terre reviendrait à eux ou à leurs héritiers si Pierre Pagé décédait sans l'avoir léguée ou vendue. Jean-Baptiste Matte était le frère de Angélique Matte, la mère de Pierre Pagé. Françoise Gariépy avait épousé François Trépanier en premières noces. Ils n'avaient pas de fils survivant.

Pierre Pagé était le fils de Jean-François Pagé et de Angélique Matte. Il épousa Magdeleine Auger, fille de Louis Auger et de Marie-Anne Coutancineau, le 21 novembre 1768 à Neuville.

Étienne Papillon possédait une parcelle de terre adjacente au côté sud-ouest de cette terre. Il avait acquis trente pieds de Jean Léveillé et quinze pieds de Augustin Trépanier. Ce dernier avait acheté ses quinze pieds de François Godin.

Le 21 octobre 1750, devant Jean-Claude Panet, Jean-François Godin et Étienne Papillon s'échangèrent des terres. Étienne Papillon obtint un terre dans le 2<sup>ième</sup> rang de Neuville et Jean-François Godin une parcelle de terre mesurant quarante-cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à Guillaume Godin.

Le 18 avril 1763, devant Gouget, Jean-François Godin, maître menuisier, veuf de Catherine Larue, vendit à Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur primitif de Belair, et époux de Catherine Véronneau, ce morceau de cette terre alors borné, par-devant, au fleuve, par derrière, à Jean-Baptiste Pagé, au nord-est, à Jean Matte, et, au sud-ouest, à Guillaume Godin.

Le 14 mars 1770, devant Gouget, Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur de Belair, en règlement des droits successifs de Catherine Véronneau, donna à son fils Alexis T. Dussault cette parcelle alors bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, à Guillaume Godin.

Le 21 août 1779, devant Planté, Alexis T. Dussault et son épouse Magdeleine Carpentier vendirent à Pierre Pagé une parcelle de cette terre mesurant quatre perches et trois pieds de front sur quarante arpents de profondeur alors bornée, au nord-est, à Guillaume Godin, et, au sud-ouest, au dit acquéreur.

Après cette acquisition, Pierre Pagé possédait un arpent, neuf perches et trois pieds de cette terre. Le 21 juillet 1794, devant F.X. Larue, Pierre Pagé et Magdeleine Auger, son épouse, donnèrent à leur fils Pierre Pagé cette terre alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest, à Joseph Pagé. Ils lui donnèrent la maison, l'étable et la grange qui y étaient construites de même que des animaux et des meubles.

Le même jour, devant le même notaire, leur fille Magdeleine signa un contrat de mariage avec Jean-Baptiste Bertrand, deuxième voisin du côté nord-est, partie sud-ouest du lot 17.

Pierre Pagé, fils, épousa Geneviève Richard, fille de Jean-Baptiste Richard et de Charlotte Matte. Ils passèrent un contrat de mariage le 5 janvier 1795 devant F.X. Larue.

Le 2 janvier 1827, devant F.X. Larue, Pierre Pagé et Geneviève Richard, son épouse, donnèrent à leur fils Félix Pagé cette terre de un arpent, neuf perches et trois pieds de front avec la maison, la grange et l'étable. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest, à François Pagé. Ils avaient quatre autres enfants, Séraphie, Hortense, Marie Flore et François.

Le 25 juillet, 1829, devant F.X. Larue, Pierre Pagé, son épouse et leur fils Félix Pagé résilièrent l'acte de donation passé devant le même notaire le 2 janvier 1827. Le même jour, devant le même notaire, il lui donnèrent les lots 55 et 56 de la terre 9 située dans le premier rang de Belair. Pierre Pagé et Geneviève Richard redevenaient propriétaires de la partie nord-est de cette terre.

Louis Joseph Hébert Pagé acquit cette terre. Le 10 novembre 1897, devant Jean-Baptiste Hamel, il légua l'usufruit des biens à son épouse Caroline Fiset et ses biens meubles et immeubles à son fils Joseph Hébert Willie Pagé (no. 46329, Vol. 51, Reg. A). Son épouse fit de même le même jour devant le même notaire (no. 51039, Vol. 54, Reg. A).

Le 28 août 1913, devant Édouard Hamel, Joseph Hébert Willie Pagé vendit à Alphonse Gingras cette terre dont il avait hérité de ses père et mère et mesurant deux arpents de front sur quarante de profondeur avec la maison et les bâtiments ci-dessus construits et désignés comme étant le lot 20 du cadastre des Écureuils (no. 57917, Vol. 60, Reg. A).

Alphonse Gingras et son épouse en donnèrent une parcelle à leur fils Delphis Gingras par deux actes, l'un le 8 août 1941 et l'autre, le 24 mars 1944 (nos. 100391, Vol. 112 et 104752, Vol. 118, Reg. A). Puis, le 16 octobre 1944, il vendirent le reste à Camille Gingras (no.106057, Vol. 120, Reg. A).

Le 24 août 1946, ce dernier vendit cette terre à Irenée Hardy (no.110761, Vol.126, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 20** du cadastre des Écureuils.

#### **Emplacements détachés du lot 20.**

- 1) Irenée Hardy vendit un emplacement à Delphis Gingras le 21 juin 1948 (no.116218, Reg. A).
- 2) Irenée Hardy vendit un emplacement à Damase Dussault le 2 février 1951(no. 141715)
- 3) Irenée Hardy vendit un emplacement à Georges Denis le 21 juillet 1965 (no. 170515)
- 4) Irené Hardy vendit un emplacement et à Marcel Martel le 13 mai 1968 (no. 180516, Reg. A).

**Partie centrale, partie nord-est du lot 21.**

Le 3 juin 1736, devant Pillard, Guillaume Godin acheta la part que son frère Jacques Godin et celle que sa sœur Geneviève Godin, épouse de Joseph Augé, détenaient dans la succession de Charles Godin et Madeleine Perron, leur père et mère.

Le 22 novembre suivant, devant Pillard, Guillaume Godin acheta de son frère Charles Gaudin une portion de cette terre mesurant quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur.

Lors du partage de la succession de Madeleine Perron, le 27 novembre 1736, devant Pillard, Guillaume Godin reçut 105 pieds soit cinq perches et quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre.

Le 24 septembre 1781, devant Planté, Guillaume Godin et Marie Marthe Godin, sa femme, donnèrent tous leurs biens à leur fils Augustin Godin.

Le 28 juin 1784, devant Perreault, Augustin Godin et son épouse Scholastique Piché, échangèrent des terres avec Joseph Pagé. Ce dernier céda à Augustin Godin des terres situées dans les seigneuries de Neuville, d'Auteuil et Belair que lui avaient données Geneviève Morissette, veuve de Jean-Baptiste Pagé, le 2 avril 1784, devant Perrault. Augustin Godin donna en retour cette parcelle mesurant six perches et douze pieds de terre de front sur quarante arpents de profondeur et bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, à Louis Lefebvre.

Geneviève Morissette, veuve de Jean-Baptiste Pagé, avait donné, le 4 avril 1780, devant Planté, à son fils Joseph Pagé les terres qu'elle possédait dans les seigneuries de Neuville, d'Auteuil et Belair. Cependant ce dernier, trouvant les conditions trop onéreuses, les lui avait rétrocédées le 2 mars 1782 devant Planté. Vieille et ne pouvant être soutenue par aucun de ses enfants, elle avait alors offert ces terres à Joseph Pagé, son cousin. Le 29 mars 1784, Jean-Baptiste Pagé, fils de Geneviève Morissette, hospitalisé à l'Hôpital Général de Québec dicta à Varsène Genestre, chapelain de l'hôpital, un billet par lequel il donnait son accord à ce que sa mère cédât ses biens à Joseph Pagé, son cousin, et il renonçait à la succession de sa mère. Le 2 avril 1784, devant Perreault, Joseph Pagé accepta la donation de Geneviève Morissette. Elle et son fils Jean-Baptiste Pagé demeurèrent chez leur cousin Joseph Pagé le restant de leurs jours. Le 23 février 1808, ce Jean-Baptiste Pagé, célibataire, fit son testament devant F.X. Larue et institua son cousin Joseph Pagé, chez qui il résidait, légataire universel de ses biens.

Geneviève Morissette était la fille de Pierre Morissette et de Geneviève Godin. Elle avait épousé Jean-Baptiste Pagé, fils de Louis Pagé et de Isabelle Piché, à Cap-Santé, le 10 janvier 1752. Sa sœur, Marie-Anne Morissette avait épousé Joseph Pagé le frère de son mari, le 11 novembre 1748 à Cap-Santé. Les deux sœurs avaient épousé les deux frères.

Donc, Joseph Pagé, mari de Clothilde Matte, échangea les terres que lui avait données Geneviève Morissette contre une parcelle de cette terre mesurant six perches et douze pieds de terre que possédait Augustin Godin. Plus tard, il intégra cette parcelle à sa terre

---

adjacente du côté du sud-ouest et elle est la partie nord-est du lot 21 du cadastre des Écureuils.

**Partie sud-ouest, partie sud-ouest du lot 21.**

Le 18 novembre 1736, Jean-François Gaudin acheta, pour 150 livres, les droits de sa sœur Madeleine Gaudin, épouse de Ignace Pleau, dans la succession de sa mère Madeleine Perron et dans celle de son père Charles Gaudin.

Lors du partage de la succession de Madeleine Perron, le 27 novembre 1736, devant Pillard, Jean-François Gaudin reçut 60 pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre.

Il acheta d'autres parcelles de ses frères et sœurs. Le 24 août 1738, devant Pillard, il acheta de Pierre Papillon la part de sa sœur Angélique Godin soit 30 pieds. Le 26 octobre 1739, devant Pillard, il acheta, pour 200 livres, une parcelle de 30 pieds de front sur quarante arpents de profondeur de Jean-Baptiste Godin et de son épouse Marie Angélique Léveillé. Cette parcelle dont avait hérité Catherine Gaudin, épouse de Jean Léveillé, était située entre la parcelle de Guillaume et celle de Joseph Godin. Selon cet acte, les titres de propriétés seront donnés à Jean-François Gaudin, son frère.

Avec ses acquisitions, le 26 octobre 1738, Jean-François Godin possédait six perches et douze pieds de front à la limite sud-ouest de cette terre, joignant, au sud-ouest, à Joseph Pagé, et, au nord-est, à Guillaume Gaudin.

Le 10 mars 1746, devant Pillard, Jean-François Godin donna à son fils Louis Joseph un morceau de cette terre mesurant quatre perches et demie de front. Louis Joseph Godin déposa cet acte au greffe de Guyard de Fleury le 12 novembre 1754 parce que l'acte était en très mauvaise condition.

Le 29 août 1767, devant Gouget, Joseph Godin, fils de Jean-François Godin et de Marie Catherine Larue, passa un contrat de mariage avec Geneviève Petit, fille de Jean Petit et de Marie Françoise Matte. Par ce contrat, son père Jean-François Godin lui fit don de tous ses biens meubles et immeubles suivant l'inventaire fait par Pillard le 11 janvier 1745.

Le 2 avril 1781, devant Planté, Joseph Godin et Antoine Marcot, époux de Thérèse Germain, s'échangèrent des terres. Ce dernier céda à Joseph Godin une terre de trois arpents de front par quarante arpents de profondeur située au Cap-Santé. En retour, Joseph Godin donna à Antoine Marcot ce lopin de terre avec la maison et les bâtiments qui y étaient construits. Ce lopin que lui avait donné son père lors de la signature de son contrat de mariage était alors borné, au nord-est, à Guillaume Godin, et au sud-ouest à Joseph Pagé.

Le même jour, devant le même notaire, Antoine Marcot vendit ce lopin de terre à Louis Lefebvre et à son épouse Angélique Fiset, pour la somme de 1400 livres. Les vendeurs se réservèrent la maison et les bâtiments pour un an et la récolte de l'année. Le 2 mars 1793,

devant F.X. Larue, Louis Lefebvre et son épouse vendirent à Joseph Pagé cette parcelle de six perches et douze pieds avec la maison et les bâtiments qui y étaient construits.

Joseph Pagé, fils de Joseph Pagé et de Magdeleine T. Dussault, avait épousé Marie Clothilde Matte, fille de Jean-Baptiste Matte et de Marie Louise Gariépy. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Perreault le 14 février 1786.

Joseph Pagé mourut assez jeune laissant dix enfants dont six étaient mineurs. Les enfants mineurs étaient Élisabeth, Clothilde, Cécile, Jean-Baptiste, Ignace et Olivier et les enfants majeurs, Angèle, François, Joseph et Pierre. Le 13 juillet 1814, F.X. Larue dressa l'inventaire des biens de la communauté de feu Joseph Pagé et de Clothilde Matte. Leurs fils Joseph et Pierre étaient absents pour le service du Roi dans la milice d'élite incorporée. Selon l'inventaire, la communauté possédait une terre mesurant deux arpents et quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, aux héritiers de feu Jean-Baptiste Pagé. Sur cette terre s'élevaient une maison de pierre couverte de bardeaux formant chambre, cuisine et trois cabinets, une étable et grange couvertes de paille formant un corps de bâtiment d'environ 70 pieds de longueur et un fournil en bois de 16 pieds sur 12 couvert seulement de planches. Le tout était en assez bon état.

Le 15 juillet 1814, devant F. X. Larue, Clothilde Matte, veuve de Joseph Pagé, fit don à son fils François Pagé de la moitié de la terre mesurant deux arpents et quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, aux héritiers de feu Jean-Baptiste Pagé. Le même jour, devant le même notaire, elle fit son testament et légua tous ses biens à son fils François. Ce dernier épousa Magdeleine T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault, marchand aubergiste des Écureuils, et de Magdeleine Proulx. Ils passèrent contrat de mariage le 1<sup>er</sup> février 1816 devant F.X. Larue.

Comme Joseph Pagé possédait un arpent et quart de la terre voisine au sud-ouest, le lot 22, selon l'inventaire, il possédait un arpent, une perche et neuf pieds de cette terre.

Il semble que François et Pierre Pagé n'était pas certain de la localisation exacte de la ligne séparant leur terre. Ils demandèrent à l'arpenteur Jean-Baptiste Legendre de la déterminer. Ce dernier se présenta sur les lieux le 4 octobre 1819. Les deux parties étaient d'accord sur la largeur de la terre de Pierre Pagé puisque l'arpenteur se rendit à la borne séparant la terre de Pierre Pagé de celle de Gabriel Godin et de ce point mesura deux arpents moins quinze pieds, soit un arpent, neuf perches et trois pieds, en direction sud-ouest et posa à ce point une borne déterminant le front de la terre de Pierre Pagé. Puis, l'arpenteur plaça une autre borne au bout de quarante arpents sur la ligne parallèle qui sépare le 1<sup>er</sup> du 2<sup>ième</sup> rang. Le tout a été fait avec le consentement de François et de Pierre Pagé qui signèrent le procès verbal.

Donc suite à l'arpentage, François Pagé possédait le reste des trois arpents de cette terre soit, un arpent et quinze pieds. C'est donc douze pieds de front de moins que lui donnait l'inventaire. Toutefois il est possible qu'originellement cette terre mesurait un peu plus que les trois arpents de front stipulés dans l'acte de concession.

Le 25 juillet 1838, devant François Laroche, François Pagé déclara aux représentants du seigneur de Neuville qu'il possédait dans le 1<sup>er</sup> rang du fief Belair une terre mesurant un



arpent, une perche et douze pieds de front avec une maison et des bâtiments. Cette terre était située dans la seigneurie de Neuville et était bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, de l'autre côté, au dit comparant. L'erreur sur la mesure de front de cette terre n'avait non seulement pas été corrigée mais elle avait augmentée. Cette terre faisait alors partie de la partie de la seigneurie de Belair qui a été vendue au seigneur de Neuville le 13 mars 1770.

François Pagé et Magdeleine T. Dussault, avaient six enfants vivants le 16 août 1844 lorsqu'ils firent leur testament devant Sam Proulx; Joseph Hébert, François-Xavier, Jean-Baptiste, Marie Camille, Élisabeth et Magdeleine Pagé. François Pagé donna alors une somme d'argent à ses fils François-Xavier et Jean-Baptiste Pagé et le reste de tous ses biens à son fils Joseph Hébert Pagé. François Pagé a alors déclaré posséder une terre de deux arpents, trois perches et six pieds de front soit douze pieds de plus qu'il en possédait.

Joseph Hébert Pagé épousa Desanges Auger, fille mineure de Jacques Mamé Auger et de Françoise Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage le 18 janvier 1858 devant L.P. Bernard.

Le 24 février 1890, devant Philémon de Varennes, Desanges Auger, la veuve de Joseph Pagé, fit son testament par lequel elle légua tous ses biens à son fils Gaudiose Pagé dont une terre de deux arpents et trois quarts de front sur quarante arpents de profondeur désignée comme étant les lots 21 et 22 et bornée, au nord-est, à Hébert Pagé, et, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau. Gaudiose devait héberger ses frères et sœurs et sa tante Élisabeth. Il avait trois sœurs Phédéra, Marie et Céline. Desanges Auger est décédée le 27 janvier 1895. Gaudiose Pagé fit un acte de déclaration de propriété le 14 février 1895, devant L.P. Bernard. (nos. 34772 et 34773, Vol. 42, Reg. A). La dimension de la terre donnée dans ce testament était nettement exagérée.

Le 28 février 1928, devant Philippe Chalifour, Gaudiose Pagé fit son testament et légua tous ses biens à son épouse, Léa Germain. Gaudiose Pagé décéda le jour même (nos. 80040 et 80041, Vol. 85, Reg. A).

Le 29 novembre 1941, devant Joseph Lacoursière, Léa Germain fit son testament et institua son fils Clovis Pagé son légataire universel. Elle mourut le 14 mai 1947 à l'âge de 79 ans (nos. 115055 et 115056, Vol. 130, Reg. A).

Clovis Pagé épousa Liliane Gingras, fille de Ulric Gingras et de Hélène Boisjoli. Ils passèrent un contrat de mariage devant Louis-Philippe Brousseau le 24 septembre 1943. Ce contrat contient une clause testamentaire qui stipule que le dernier vivant hérite de tous les biens. Clovis Pagé est décédé le 26 octobre 1966 à l'âge de 58 ans (nos. 103939 et 176275, Reg. A).

Le 27 janvier 1967, Liliane Gingras, veuve Clovis Pagé, déclara devant Paul Guillemette avoir hérité des lots 21 et 22 de son mari (nos. 176275, Reg. A).

Le 21 septembre 1979, devant Jean-Pierre Julien, Liliane Gingras vendit à son fils Aimé Pagé les terres portant les numéros 21 et 22 du cadastre des Écureuils moins les emplacements vendus.

La partie sud-ouest de cette terre mesure un arpent et quinze pieds de front et est désignée comme étant le **lot 21** du cadastre des Écureuils.

**Emplacements détachés du lot 21.**

- 1) Clovis Pagé vendit un emplacement à Delphis Gingras. L'acte de vente fut enregistré le 13 juillet 1943 sous le no. 119213.
- 2) Clovis vendit un emplacement à Damase Dussault. L'acte fut enregistré le 13 juin 1949 sous le no. 119214.
- 3) D'autres emplacements furent détachés de cette terre.

<b>Terre 4</b>				
Pierre Lefebvre avant le 16 nov. 1681 et le 19 juin 1694 Laurent Gignard 1 <sup>er</sup> avril 1694 Charles Godin m. Madeleine Perron 6 juin 1701 Charles Godin et héritiers 3 avril 1736				
Jean François Godin m Catherine Larue 3 avril 1736  Joseph Godin m Geneviève Petit 29 août 1767  Antoine Marcot m. Thérèse Germain 2 avril 1781  Louis Lefebvre m Angélique Fiset 2 août 1781  Joseph Pagé m. Clothilde Matte 2 mars 1793	Guillaume Godin m. Marthe Godin 3 avril 1736    Augustin Godin 24 sept 1781  Joseph Pagé m. Clothilde Matte 28 juin 1784	Jean Léveillé  Étienne Papillon  Jean François Papillon 21 oct 1750  Jean-Baptiste T. Dussault 18 avril 1763  Alexis T. Dussault 14 mars 1770  Pierre Pagé m. Madeleine Auger 21 août 1779	Jean François Godin  Augustin Trépanier Étienne Papillon  Jean-Baptiste T. Dussault 18 avril 1763  Alexis T. Dussault 14 mars 1770  Pierre Pagé m. Madeleine Auger 21 août 1779	Jean-Baptiste Godin m. Élisabeth Léveillé 3 avril 1736  Héritiers Godin 3 fév. 1743  Jean-Baptiste Matte m. Françoise Gariépy av. 1763  Pierre Pagé m. Madeleine Auger 9 juin 1778
Joseph Pagé m. Clothilde Matte  François Pagé m. Magdeleine T. Dussault 15 juil. 1814  Joseph Pagé m. Desanges Auger 16 août 1844  Vve Desanges Auger  Gaudiose Pagé m Léa Germain 27 jan. 1895  Vve Léa Germain 28 fév. 1928  Clovis Pagé m Liliane Gingras 14 mai 1947  Vve Liliane Gingras 26 oct. 1966  Aimé Pagé 21 sept. 1979		Pierre Pagé m. Madeleine Auger 21 août 1779  Pierre Pagé m. Geneviève Richard 21 juil. 1794  Félix Pagé 2 jan. 1827  Pierre Pagé m. Geneviève Richard 25 juil. 1829  J. Hébert Pagé m Caroline Fiset  Hébert Wellie Pagé 10 nov. 1897  Alphonse Gingras 28 août 1913  Camille Gingras 16 oct. 1944  Irené Hardy 26 août 1946		
<b>Lot 21</b>		<b>Lot 20</b>		
1 arp. 15 pi		1 arp. 9 per, 3 pi		

**Tableau Terre 4**

**Terre 5, lots 22, 23, 24 et partie de 26.**

Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur fut concédée par le seigneur Toupin Dussault à Robert Pagé, habitant de Beaupré, le 16 novembre 1681 devant Romain Becquet. Cette terre était bornée, d'un côté, à Pierre Lefebvre, et, de l'autre, à Jean Cosset.

Il semble qu'un différent se soit élevé dans la famille suite à une donation que Robert Pagé et son épouse Marguerite Godin avaient faite de tous leurs biens à leurs fils mineurs Jean et Pierre. Cette cause fut portée devant les tribunaux et l'intendant Jacques Raudon trancha. En effet, le 20 avril 1713, Robert Pagé et son épouse Marguerite Godin firent demander le notaire Louis Chambalon pour passer un acte de donation à leurs fils mineurs Jean et Pierre Pagé. Cet acte mentionne, que suite à une ordonnance de l'intendant Jacques Raudon en date du 20 juin 1710, Robert Pagé et son épouse avaient fait une donation à leurs derniers enfants Jean et Pierre le 27 juin suivant devant le curé Jean Besset. Leur fils aîné Guillaume de même que François Tellier, époux de leur fille Anne, Pierre Richard, époux de leur fille Marguerite, et François Fiset, époux de leur autre fille Marie-Anne avaient été témoins de cet acte. Une autre ordonnance de l'intendant Raudon datée du 3 juillet 1710 avait ordonné que cette donation soit exécutée et que les dits Jean et Pierre Pagé jouissent des biens contenus dans cette donation. Robert Pagé et Marguerite Gaudin ont donc ce 20 avril 1713, devant Louis Chamballon, fait donation à chacun de leurs fils Jean et Pierre Pagé de la moitié de cette terre de trois arpents avec tous les biens meubles et bestiaux évalués par Raudon à 1500 livres. Leur autre fils Martin n'est pas mentionné dans cet acte. C'est probablement lui qui avait contesté cette donation. Jean-François Pagé obtint la partie sud-ouest de cette terre et Pierre Pagé, la partie nord-est.

Jean-François Pagé épousa Marie-Anne Cocquin en 1714. Il est décédé le 23 mars 1724 laissant trois enfants à bas âge dont l'aîné avait 7 ans : Antoine, Jean-Baptiste et Joseph. Marie-Anne Cocquin lui survécut jusqu'au 8 janvier 1745. Les enfants étant mineurs au décès de leur père, leurs biens furent gérés par leurs tuteurs.

Pierre Pagé épousa en premières noces Catherine Morissette le 19 juin 1713 au Cap-Santé. Cette dernière étant décédée le 20 février 1724, Pierre Pagé épousa Françoise Larue le 9 juillet 1725. Mais lui aussi décéda prématurément. En effet, il mourut le 4 avril 1731 laissant quatre enfants survivants dont l'aîné avait 13 ans. Il laissait trois fils, Pierre, Prisque et Joseph Pagé nés de son premier mariage, et Jean-Baptiste Pagé, né de son mariage avec Françoise Larue. Ces derniers et la veuve se partagèrent l'arpent et demi du côté nord-est de cette terre. Comme les enfants étaient mineurs, leurs tuteurs gèrent leurs biens jusqu'à leur majorité. Françoise Larue épousa en secondes noces Jean Roberge à Neuville, le 8 octobre 1736.

Pierre et Prisque Pagé, les fils de Pierre, furent voyageurs. Le 19 juillet 1749, ils étaient de passage au fort Détroit et ils signèrent alors une procuration à leur oncle Mathurin Morissette pour vendre leur part dans l'héritage de leur père et mère, Pierre Pagé et Catherine Morissette. Le 6 octobre suivant, Mathurin Morissette, devant le notaire Jean-

Baptiste Choret, vendit la part de Pierre et Prisque Pagé à leurs cousins Jean-Baptiste et Joseph Pagé, frères, soit neuf perches, un pied et onze pouces, dont ils avaient hérité de leur père et de leur mère Catherine Morissette. Jean-Baptiste Pagé, Joseph Pagé et Françoise Larue avaient hérité du reste de cet arpent et demi.

Dans la procuration qu'il donna à son oncle devant Navarre, notaire à Détroit, Pierre Pagé est dit voyageur "*demeurant de l'ordinaire au Païs des Jllinois*". Quant à Prisque Pagé, il est dit aussi voyageur alors résident en la paroisse Ste-Croix à Bonsecour (sic).

Leur demi-frère Jean-Baptiste Pagé, fils de Pierre Pagé et de Françoise Larue, épousa, Marie-Jeanne Proulx le 18 avril 1749. Elle mourut le 4 octobre 1752. Jean-Baptiste Pagé épousa en secondes noces Scholastique Dussault, fille de Denis Dussault et de Madeleine Laroche, le 12 janvier 1755. Une seule enfant est née de ces mariages, une fille nommée Scholastique qui mourut à bas âge. Le 14 décembre 1773, Jean-Baptiste Pagé et Scholastique Dussault se firent don mutuel de leurs biens. Le 29 mars 1784, Jean-Baptiste Pagé était hospitalisé à l'Hôpital Général de Québec.

Jean-Baptiste Pagé, fils de Jean-François Pagé et de Marie-Anne Cocquin, acheta les parts de ses sœurs Scholastique et Magdeleine dans la succession de leur père et mère par des actes passés devant Planté le 6 et le 27 janvier 1777. Il épousa Scholastique T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, aux Écureuils, le 25 février 1754. Ils n'eurent que deux filles, Marie Joseph et Scolastique qui décédèrent à bas âge.

Joseph Pagé, le fils cadet de Jean-François Pagé et de Marie-Anne Cocquin, devint le propriétaire de toute cette terre. C'est ce que nous apprend l'inventaire fait après son décès. Il avait épousé Magdeleine T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, le 19 février 1748. Ils avaient passé un contrat de mariage le 27 janvier précédent devant Pollet. Magdeleine T. Dussault est décédée le 8 mars 1773 et Joseph Pagé la suivit le 16 février 1776. Ils laissaient sept enfants vivants, Marianne, Joseph, Prisque et Hyacinthe étaient mineurs, Madeleine, épouse de Hyacinthe Germain et Scholastique, épouse de François Denis, et Jean-Baptiste qui était majeur. Le cousin Jean-Baptiste Pagé était subrogé tuteur des enfants mineurs.

Les 20 et 21 juin 1777, Bernard Planté dressa l'inventaire des biens de Joseph Pagé qui incluait une terre de trois arpents et demi joignant, au nord-est, à la terre de Jean-François Godin, et, au sud-ouest, à celle de Thierry Godin. Joseph Pagé était donc propriétaire de toute cette terre et d'un demi-arpent dans la terre voisine du côté sud-ouest.

Sur cette terre s'élevait une maison en pieux de bois sur fondations en pierre et en partie lambrissée de planches à l'extérieur. Elle mesurait 40 pieds de longueur sur 24 de largeur et contenait une chambre, une cuisine et deux cabinets, avec planchers en bois en bas et en haut. Le toit était recouvert de bardeaux. Les murs étaient percés de sept fenêtres ferrées garnies de vitres et de contrevents. La maison de même que la boulangerie étaient en bon état. Les bâtiments consistaient en deux granges et deux étables-écuries en bon état, entourées de planches et couvertes de paille.

Le 26 juin 1777, devant Planté, les biens de Joseph Pagé et de son épouse Magdeleine T. Dussault furent partagés. Chacun des enfants hérita d'un septième des biens, donc chacun reçut un demi-arpent. Les parties furent d'accord que les trois parts revenant à Jean-

Baptiste Pagé "étaient capable de luy porter un établissement honeste qu'il conviendrait à tout égard qu'elles ne furent pas séparées d'autant plus que les parties mineures se trouvant aussi de suite que les personnes qui aurait envie de les affermer les payeront toujours plus cher que si elle se trouvent divisées..." Il fut donc décidé de procéder de cette façon et Jacques Delisle, capitaine de milice, Augustin Trépanier et Jérôme Fiset furent choisis comme arbitre.

Le premier lot attenant à la ligne nord-est fut alloué à Joseph Pagé, le second en allant vers le sud-ouest à Marianne, le troisième à Prisque, le quatrième à Hyacinthe et le cinquième attenant à la terre de Thierry Godin contenant trois parts alla à Jean-Baptiste Pagé.

François Denis, l'époux de Scholastique Pagé, se sentit lésé par la vente qu'avait faite sa femme à Jean-Baptiste Pagé et intenta une action contre ce dernier. La Cour ordonna à Jean-Baptiste Pagé de restituer la part vendue. Dans un acte passé devant Planté le 7 novembre 1777, Jean-Baptiste Pagé renonça à cette part et en contrepartie François Denis et son épouse lui versèrent 596 livres, lui donnèrent en fermage la part de terre de Scholastique Pagé et lui abandonnèrent leur part dans la maison et les bâtiments. Pour faciliter la culture, François Denis aura le demi-arpent joignant et attenant à la terre de Thierry Godin au sud-ouest. François Denis intégra ce demi-arpent dans sa terre adjacente du côté sud-ouest et il fait partie du **lot 26**.

#### **Partie nord-est, lot 22.**

Joseph Pagé, fils, hérita de la parcelle d'un demi arpent de front à la limite nord-est de cette terre. Le 29 avril 1781, devant Planté, il acheta, pour 1100 livres, la part de Pierre Delisle et de son épouse Marianne Pagé dans la terre et dans les bâtiments dont elle avait hérité de ses père et mère. Ce demi-arpent était adjacent à celui que Joseph Pagé possédait.

Le lendemain, devant le même notaire, Joseph Pagé, émancipé de la tutelle de ses tuteurs, Jean-Baptiste Pagé, son frère, et Joseph Toupin, son oncle, leur donna quittance et décharge. Il épousa Clothilde Matte, fille de Jean-Baptiste Matte et de Françoise Gariépy. Ils passèrent un contrat de mariage le 14 février 1786 devant Perreault.

Le 10 mars 1790, Hyacinthe Pagé, résident à Longueuil, vendit à ses frères Joseph et Jean-Baptiste à chacun la moitié du demi-arpent de front de cette terre dont il avait hérité de ses père et mère. Jean-Baptiste prendra le quart d'arpent de front du côté du sud-ouest.

Le 8 octobre 1793, devant Louis Deschenaux, Joseph Pagé obtint du seigneur Mathew McNider un titre nouvel de concession pour une terre mesurant un arpent et quart de front sur quarante arpents de profondeur qu'il a déclaré posséder depuis environ 15 ans par lui même et située dans la première concession du fief Belair bornée, au nord-est, par le preneur, et, au sud-ouest, par Jean-Baptiste Pagé, son frère.

Joseph Pagé, époux de Clothilde Matte, mourut assez jeune laissant six enfants mineurs et quatre majeurs; Angèle, Cécile, Clothilde, Élisabeth, Joseph, Pierre, Olivier, Ignace, Jean et François.

Le 13 juillet 1814, F.X. Larue fit un inventaire des biens de la communauté. Leurs fils Joseph et Pierre Pagé étaient alors "*absents pour le service du Roi dans la milice d'élite incorporée*". Joseph Pagé, père, possédait alors une terre mesurant deux arpents et quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, aux héritiers de Jean-Baptiste Pagé. Sur cette terre était construite une maison de pierre couverte de bardeaux contenant une chambre, cuisine et trois cabinets. Une étable et une grange couvertes de paille formant un corps de bâtiment mesurant environ 70 pieds de longueur et un hangar en bois couvert seulement de planches mesurant 16 pieds par 12 pieds constituaient les autres bâtiments. Le tout était en assez bon état. Joseph Pagé possédait donc un arpent et quart de cette terre et un arpent, une perche et neuf pieds de la terre voisine du côté nord-est.

Le 15 juillet 1814, devant F. X. Larue, Clothilde Matte, veuve de Joseph Pagé, fit don à son fils François Pagé de la moitié de cette terre mesurant deux arpents et quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, aux héritiers de feu Jean-Baptiste Pagé. Le même jour, devant le même notaire, elle fit son testament et légua tous ses biens à son fils François. Ce dernier épousa Magdeleine T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault, marchand aubergiste des Écureuils, et de Magdeleine Proulx. Ils passèrent contrat de mariage le 1<sup>er</sup> février 1816 devant F.X. Larue.

François Pagé acquit toute la terre que possédait son père. Le 20 décembre 1825, devant F.X. Larue, Pierre Pagé céda à son frère François Pagé tous ses droits dans la succession de ses père et mère. Olivier Pagé fit de même le 8 janvier 1828 devant L.P. Bernard. Le 17 janvier 1828, devant L.P. Bernard, Pierre Papillon, époux de Angèle Pagé, et Joseph Pagé ont cédé leurs droits successoraux à leur frère François. Le 21 février 1829, devant L.P. Bernard, Ignace et Jean-Baptiste Pagé cédèrent à leur frère François Pagé tous leurs droits successoraux. Le 9 décembre 1839, devant Sam Proulx, François-Xavier Dion, l'époux de feu Cécile Pagé, céda aussi les droits successoraux de son épouse à François Pagé. Le 7 juillet 1853, devant L.P. Bernard, Isaïe Dussault et son épouse Élisabeth Pagé cédèrent leurs droits successoraux à François Pagé, son frère.

Le 13 mars 1833, devant Paul Bigué, François Pagé obtint un titre nouvel de concession de Moses Hart pour une terre d'un arpent et quart de front sur quarante arpents de profondeur située dans le fief Belair et bornée, au nord-est, à la ligne de la seigneurie de Neuville, et, au sud-ouest, à Hyacinthe Denis. Il a déclaré être possesseur de cette partie de terre par donation de sa mère et par acquisition de ses frères et sœurs par divers actes.

François Pagé et Magdeleine T. Dussault, avaient six enfants vivants le 16 août 1844 lorsqu'ils firent leur testament devant Sam Proulx. Ils donnèrent 40 piastres à chacun de leurs enfants Joseph Hébert, François-Xavier, Jean-Baptiste, Marie Camille, Élisabeth et Magdeleine Pagé. Par son testament, François Pagé donna le résidu de ses biens à son épouse.

Le 22 août 1857, François Pagé fit son testament devant L.P. Bernard et légua la somme de 12 livres et 10 chelins à ses fils François-Xavier et Jean-Baptiste Pagé et le reste de ses biens à son fils Joseph Hébert Pagé.

Ce dernier passa un contrat de mariage avec Desanges Auger, fille mineure de Jacques Mamé Auger et de Françoise Dussault, le 18 janvier 1858 devant L.P. Bernard.

Desanges Auger, épouse de Joseph Hébert Pagé, fit son testament le 24 février 1890 devant P. de Varennes. Elle légua tous ses biens dont une terre de deux arpents et trois quarts à son fils Gaudiose Pagé. Cette terre était bornée, au nord-est, à Hébert Pagé, et, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau. En effet, comme nous le verrons plus bas, le 6 décembre 1821, Hyacinthe Denis avait acquis la parcelle adjacente du côté sud-ouest et il l'avait passé à Hubert Sauvageau. Toutefois, Desanges Auger donna à son fils Théophile un morceau de terre d'un arpent carré pris sur la partie sud-ouest et au nord du chemin royal. Desanges Auger est décédée aux Écureuils le 27 janvier 1895. Gaudiose Pagé fit un acte de déclaration le 14 février 1895, devant L.P. Bernard. Gaudiose Pagé possédait donc un arpent et quart de cette terre.

Il avait épousé Léa Germain, fille de Flavien Germain et ils avaient passé un contrat de mariage le 10 février 1887 devant L.P. Bernard.

Le 28 février 1928, devant Philippe Chalifour, Gaudiose Pagé fit son testament et légua tous ses biens à son épouse, Léa Germain. Gaudiose Pagé décéda le jour même (nos. 80040 et 80041, Vol. 85, Reg. A).

Le 29 novembre 1941, devant Joseph Lacoursière, Léa Germain fit son testament et institua son fils Clovis Pagé son légataire universel à l'exception que les instruments aratoires appartiendront en commun à Clovis et à son frère Olier. Elle mourut le 14 mai 1947 à l'âge de 79 ans (nos. 115055 et 115056, Vol. 130, Reg. A).

Clovis Pagé épousa Liliane Gingras, fille de Ulric Gingras et de Hélène Boisjoli. Ils passèrent un contrat de mariage devant Louis-Philippe Brousseau le 24 septembre 1943. Ce contrat contient une clause testamentaire qui stipule que le dernier vivant hérite de tous les biens. Clovis Pagé est décédé le 26 octobre 1966 à l'âge de 58 ans (nos. 103939 et 176275, Reg. A).

Le 21 septembre 1979, devant Jean-Pierre Julien, Liliane Gingras vendit à son fils Aimé Pagé les terres portant les numéros 21 et 22 du cadastre des Écureuils moins les emplacements vendus (nos. 176275, Reg. A).

La famille Pagé est propriétaire de cette terre depuis 1681.

Cette partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 22** du cadastre des Écureuils.

#### **Emplacements détachés du lot 22.**

- 1) Par son testament passé le 24 février 1890 devant Philémon de Varennes, Marie Desanges Auger, veuve de Joseph Pagé, donna à son fils Théophile Pagé un morceau



de terrain de un arpent carré à être pris au nord du chemin royal sur la partie sud-ouest de la terre portant le numéro 22 du cadastre des Écureuils. Ce morceau de terre devait retourner à Gaudiose Pagé au cas où Théophile viendrait à partir ou refuserait ce legs ( no. 34772, Vol. 42, Reg. A).

Le 8 janvier 1907, devant Henri Frederick Smith, Théophile Pagé, commerçant de bois, vendit à Charles Rivard, menuisier, ses droits dans cet emplacement de 114 pieds de front par 184 pieds de profondeur avec la bâtisse qui y est construite et la machinerie qu'elle contient. Cet emplacement était situé sur le côté nord du chemin public et était borné, en avant, au chemin public, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau et, au nord-est et en profondeur, par Gaudiose Pagé (no. 47096, Vol. 51, Reg. A). Le même jour et devant le même notaire, Gaudiose Pagé vendit cet emplacement à Charles Rivard (no. 47097, Vol. 51, Reg. A).

Charles Rivard ayant déclaré faillite, cet emplacement fut saisi et vendu par le shérif à Gabriel Hamel à la porte de l'église des Écureuils le 27 décembre 1907 (no. 49173, Vol.51, Reg. A).

Le 10 février 1908, devant J.O. East, Gabriel Hamel vendit à Ephrem Pleau cet emplacement avec les bâtisses dessus construites et dépendances. Il lui vendit aussi le moulin à scie avec l'engin, la bouilloire et toutes les autres machines et toutes les accessoires du dit moulin. L'emplacement mesurait 114 pieds de front sur 184 pieds de profondeur et était borné, par-devant, au chemin, au nord-est, à Gaudiose Pagé, et, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau (no. 49452, Vol. 53, Reg.A).

Ephrem Pleau le légua à Damien Pleau (no. 75713, Vol. 79, Reg. A). Ce dernier épousa Yvonne Gagnon le 13 juin 1925 et par contrat de mariage fit son épouse légataire universelle de ses biens (no. 75713, Reg. A).

Le 23 juillet 1966, Damien Pleau vendit à son gendre Gilles Gingras une bande de cet emplacement du côté nord-est (no. 174087, Reg. A).

Yvonne Gagnon en hérita le 12 mai 1971 (no. 192641, Reg. A) et le céda à sa fille Marthe Pleau par testament le 22 juin 1983 (nos 275321 et 275322, Reg. A).

Des emplacements furent cédés aux enfants de Clovis Pagé et de Liliane Gingras.

- 3) Clovis Pagé vendit d'autres emplacements qui furent détachés de cette terre dont un à Gilles Gingras, son beau-frère, enregistré le 20 août 1957 sous le numéro 143570. Ce dernier le légua à son épouse Denise Pleau
- 4) Un autre à Guy Bouliane fut enregistré le 1<sup>er</sup> juin 1966 sous le numéro 173421.

### **Partie centrale, lot 23.**

Nous avons vu plus haut que Jean-Baptiste Pagé avait hérité de ses père et mère, Joseph Pagé et Magdeleine T. Dussault, et par acquisition de ses cohéritiers avait acquis un arpent de cette terre.

Il épousa Félicité Rognon le 4 août 1777. Devenu veuf, il épousa en secondes noces Clothilde T. Dussault le 23 juillet 1781. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Planté le 16 juillet précédent.

Le 18 juin 1784, devant Perreault, Jean-Baptiste Pagé acheta la part dont son frère Prisque Pagé avait hérité de ses père et mère. Cette parcelle d'un demi-arpent était bornée, au nord-est, à celle de son frère Joseph, et, au sud-ouest, à celle de son frère Hyacinthe.

Clothilde T. Dussault étant décédée, Jean-Baptiste Pagé, tuteur de ses enfants mineurs Jean-Baptiste, Magdeleine et Barbe Pagé, fit faire un inventaire de ses biens par F.X. Larue le 30 mars 1789. La communauté possédait alors un arpent et demi de front de cette terre dont un demi-arpent appartenant à la communauté joignait, au nord-est, à la terre de Joseph, Prisque et Hyacinthe Pagé, et, au sud-ouest, à un arpent et demi lui appartenant en propre.

Le 10 mars 1790, devant F. X. Larue, Hyacinthe Pagé, résident de Longueuil, vendit son demi-arpent à part égale à ses frères Jean-Baptiste et Joseph Pagé. Jean-Baptiste eut le quart d'arpent du côté sud-ouest joignant aux parts qu'il possédait et Joseph, l'autre quart joignant à celle qu'il possédait du côté nord-est. Hyacinthe Pagé céda en outre à Jean-Baptiste sa part dans la maison et les bâtiments.

Jean-Baptiste Pagé possédait alors un arpent et trois quarts de cette terre en deux parties, l'une de un arpent et cinq perches pieds et une autre de deux perches et neuf pieds.

Jean-Baptiste Pagé épousa en troisièmes noces Charlotte Papillon, fille majeure de feu Pierre Papillon et de feu Joseph Richard. Ils passèrent un contrat de mariage le 10 février 1795 devant F.X. Larue. Jean-Baptiste Pagé déclara alors posséder cette terre mesurant un arpent et trois quarts de front sur quarante arpents de profondeur.

Le 13 mars 1804, devant F.X. Larue, son fils Jean-Baptiste Pagé lui céda ses droits dans la succession de ses père et mère. Sa fille Marianne, épouse de Jacques Delisle, fit de même devant le même notaire le 25 mars 1806. Le 5 mars 1810, devant F.X. Larue, Barbe Pagé, son époux, Thomas Létourneau, et Magdeleine Pagé et son époux, Jacques Delisle, héritiers chacun de un tiers de la succession de Clothilde Dussault et de un septième dans celle de Jean-Baptiste Pagé, ont cédé leurs droits à Charlotte Papillon, leur belle-mère.

Le 27 juin 1813, F.X. Larue dressa un inventaire des biens de Jean-Baptiste Pagé, veuf de Charlotte Papillon. Il possédait un arpent, sept perches et neuf pieds de cette terre joignant, au nord-est, à la veuve et héritiers de Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à François Denis, avec maison, grange, étable et un vieux four, le tout dans un état médiocre. Le partage de ses biens se fit devant F.X. Larue le 12 juin 1821. La terre fut divisée en quatre parts égales de quatre perches, six pieds et neuf pouces de front. La part du côté du nord-est adjacente à la terre de Joseph Pagé revint à Marguerite Pagé, la suivante en direction sud-ouest, à François Pagé, l'autre, aux enfants mineurs de Julie Pagé et de François Faucher dit Châteauvert, et l'autre, joignant à la terre de François Denis, à Louise Pagé, épouse de Godfroy Pleau.

Le 6 décembre 1821, devant F.X. Larue, François Pagé vendit sa parcelle de quatre perches, six pieds et neuf pouces à Hyacinthe et Joseph Denis. Le 5 mars 1822, devant Damase Larue, Marguerite Pagé vendit sa parcelle à François Pagé.

Le 18 août 1823, devant F.X. Larue, Hyacinthe Denis et Jean-François Pagé échangèrent des parcelles de terre. Hyacinthe Denis céda des parcelles situées dans le deuxième rang. En contre partie, Jean-François Pagé donna la parcelle de cette terre qu'il avait acquise de sa sœur Marguerite. Cette parcelle mesurait quatre perches, six pieds et neuf pouces de front et était bornée, au nord-est, à François Pagé, et, au sud-ouest, à Hyacinthe Denis. Ce dernier possédait alors huit perches, treize pieds et six pouces de cette terre qui formèrent le lot 23 du cadastre des Écureuils.

Le 30 mars 1857, devant L.P. Bernard, Hyacinthe Denis et Marie Angèle Sauvageau, son épouse, donnèrent à leur fils Hyacinthe Denis et à Françoise Piché, son épouse, la moitié de cette terre mesurant quatre perches, six pieds et neuf pouces sur quarante arpents de profondeur connue comme étant partie du lot 23 du cadastre des Écureuils.

Le 7 octobre 1883, devant L.P. Bernard, les héritiers de Hyacinthe Denis, Françoise Piché, son épouse, Jacob Denis, marchand au Cap-Santé, Clara Denis, épouse de Charles Pelletier et Félicité Denis, épouse de Georges Godin, navigateur, réglèrent la succession de Hyacinthe Denis, père. Par ce règlement, Hubert Sauvageau devint propriétaire de cette terre de que Hyacinthe Denis, père, avait donnée à Hyacinthe Denis, fils, le 30 mars 1857, devant L.P. Bernard (no. 25060 et 25061, Vol. 32, Reg.A).

Le 19 juin 1893, devant L.P. Bernard, Hubert Sauvageau et Françoise Piché, son épouse, donnèrent à Eugène Sauvageau, leur fils, ce morceau de terre de huit perches et quinze pieds de front sur 42 arpents et six perches de profondeur borné, en avant, au fleuve, en arrière, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à la veuve Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à Célestin Dussault (no. 33401, Vol. 41, Reg.A).

Eugène Sauvageau épousa Marie-Anne Langlois. Ils passèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 19 juin 1893. Eugène Sauvageau fit son testament le 16 août 1923 devant J.O. East et légua ses biens à Marie-Anne Langlois, son épouse (nos. 73564 et 73565, Vol. 76, Reg. A). Il est décédé aux Écureuils le 6 octobre 1923. Le 23 octobre suivant, Marie-Anne Langlois déclara devant Édouard Hamel avoir hérité de son mari de la moitié de cette terre (nos. 73564 et 73565, Vol. 76, Reg. A).

Le 16 septembre 1947, devant Louis-Philippe Brousseau, Marie-Anne Langlois, veuve de Eugène Sauvageau, vendit à son fils Ernest Sauvageau le morceau de huit perches et quinze pieds de front sur 42 arpents et six perches de profondeur dont elle avait hérité de son mari (no. 114006, Vol. 130, Reg. A).

Le 14 octobre 1966, devant Paul Guillemette, Ernest Sauvageau, vendit cette terre à son fils Charles Eugène Sauvageau (no. 175131, Reg. A).

La partie centrale de cette terre est désignée comme étant le lot 23 du cadastre des Écureuils.

---

### **Emplacements détachés du lot 23.**

- 1) Le 28 mai 1913, devant Édouard Hamel, Eugène Sauvageau vendit à Ephrem Pleau, menuisier des Écureuils, un morceau de terre situé sur le côté nord du chemin public borné, au sud, au chemin public, au nord-est, à un emplacement que possède déjà l'acquéreur, et, en profondeur, au nord, et, au sud-ouest, au vendeur à un ruisseau qui contourne l'emplacement actuellement vendu et qui en fait la borne dans les dites lignes nord et sud-ouest. Le dit emplacement mesure environ cent soixante pieds sur le chemin public et environ un arpent moins vingt pieds dans la ligne nord-est (no.57582, Vol. 59, Reg. A).

Ephrem Pleau le légua à Damien Pleau , (no. 75713, Vol. 79, Reg. A).

Damien Pleau épousa Yvonne Gagnon le 13 juin 1925 et par contrat de mariage fit son épouse légataire universelle de ses biens (no. 75713, Reg. A).

Le 23 juillet 1966, Damien Pleau vendit à son gendre Gilles Gingras, une bande de cet emplacement du côté nord-est (no. 174087, Reg. A).

Yvonne Gagnon, en hérita le 12 mai 1971 (no. 192641, Reg. A) et le céda à sa fille Marthe Pleau, par testament le 22 juin 1983 (nos 275321 et 275322, Reg. A).

- 2) Eugène Sauvageau vendit à Guy Bouliane, deux parcelles de cette terre contiguës l'une à l'autre et situé au sud du chemin public. La vente de la première parcelle a été enregistrée le 8 juillet 1960 sous le no. 152566 et l'autre, le 26 septembre 1963 sous le no. 164108.

### **Partie sud-ouest, lot 24 et partie du lot 26.**

Nous avons vu que cette partie sud-ouest fut aussi divisée en deux parties.

### **Subdivision nord-est, lot 24.**

Le 23 février 1825, devant F.X. Larue, Louise Pagé et son époux Godefroy Pleau, échangèrent leur parcelle de quatre perches, six pieds et neuf pouces de front sur quarante arpents de profondeur avec Jean-Baptiste Fiset et son épouse Gertrude T. Dussault pour une terre de un arpent et demi située au deuxième rang de Neuville. Avant 1833, ces derniers la cédèrent à Pierre Célestin Dussault qui acquit aussi la parcelle des enfants mineurs de Julie Pagé et de François Fauché. Pierre Célestin T. Dussault possédait alors huit perches, treize pieds et six pouces de cette terre qui formèrent le lot 24 du cadastre des Écureuils. Il épousa Marie-Anne Fiset, fille de Jean-Baptiste Fiset et de Gertrude T. Dussault le 5 avril 1842.

Le 20 août 1875, devant Édouard Bégin, Pierre Célestin T. Dussault, forgeron des Écureuils, donna et légua à son fils Joseph T. Dussault tous ses biens meubles et immeubles (no. 37551, Vol. 44, Reg. A). Le 30 septembre 1889, devant L.P. Bernard,

Marie-Anne Fiset, épouse de Célestin T. Dussault, institua Joseph T. Dussault, son fils, son légataire universel (no. 31546, Vol. 39, Reg. A.).

Joseph T. Dussault épousa Léace Belleau. Cette dernière, l'institua son légataire universel le 16 mai 1898, devant L.P. Bernard (no.37552, Vol. 44, Reg. A.)

Le 10 septembre 1912, Joseph T. Dussault, forgeron, légua ses biens à ses filles Marie, Stella et Blanche T. Dussault par testament passé devant Édouard Deroine dit Descarreaux (no. 58524, Vol. 60, Reg. A.). Joseph T. Dussault est décédé aux Écureuils le 21 janvier 1914.

Le 6 avril 1914, Blanche T. Dussault, épouse de Raoul Hotte, Stella T. Dussault, épouse de Ulric Darveau, Marie T. Dussault et Arthur Pagé se réunirent avec le notaire Édouard Deroine dit Descarreaux. Blanche et Stella T. Dussault cédèrent à leur sœur Marie tous leurs droits dans la succession de leur père incluant le lot 24 avec les bâtisses et le lot 115. Marie T. Dussault donna à Arthur Pagé, forgeron, le lot 24 avec les bâtisses et le lot 115 à la condition de l'entretenir de même que Marie-Anne Marois, veuve de Joseph Dussault, Exilda Dussault et Ulric Dussault, ses oncles et tantes (nos. 58778, 58779 et 58780, Vol. 61, Rég. A.).

Le 25 septembre 1937, devant Alexandre Dussault, Arthur Pagé et Anna-Marie Dussault donnèrent ce lot à Louis-Joseph Martel. Augustine Dussault, épouse de Pimondan Martel, intervint dans cet acte pour céder à son fils Louis-Joseph Martel tous ses droits résultant de la donation du 6 avril 1914 susmentionnée (no. 93492, Vol. 104, Reg. A.). Le même jour, devant le même notaire, Stella Dussault, épouse de Ulric Darveau, vendit à Anna-Marie Dussault et à Arthur Pagé ses droits résultant de cette même donation (no. 93491, Vol. 104, Reg. A.).

Le 22 juin 1955, devant Henri Lefebvre, Louis-Joseph Martel vendit le reste de cette terre à Ernest Sauvageau (no. 136693, Reg. A.). Ce dernier céda cette terre à son fils Charles Eugène Sauvageau le 14 octobre 1966, devant Paul Guillemette (no. 175131, Reg. A.).

Cette subdivision nord-est de la partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le **lot 24** du cadastre des Écureuils.

#### **Emplacements détachés du lot 24.**

- 1) Le 19 septembre 1887, devant Napoléon Lacoursière, Pierre Célestin T. Dussault, forgeron, a vendu à Samuel Dussault, son fils, ferblantier, un emplacement situé du côté sud du chemin royal contenant un arpent de front sur un arpent de profondeur et borné en profondeur au vendeur, au nord-est et au sud-ouest, à Hubert Sauvageau. Un droit de passage doit être accordé au propriétaire du lot 24 le long de la coulée; no. 28544, Vol. 36, Reg. A.
- 2) Le 24 novembre 1945, devant Alexandre Dussault, Arthur Pagé et Louis-Joseph Martel ont fait les échanges suivants: Arthur Pagé céda à Louis-Joseph Martel un morceau de terrain et la maison dessus construite. Le terrain a sept perches de front sur la profondeur qu'il y a du chemin public au ruisseau. Il est borné, au nord-est, à

Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à la veuve Eugène Sauvageau et est désigné comme le **lot 25** du cadastre des Écureuils. En contre partie, Louis-Joseph Martel donna à Arthur Pagé un emplacement avec la maison qui y était construite. Cet emplacement mesurait 40 pieds de front sur 150 pieds de profondeur et était borné, au nord, au chemin public, au sud, au sommet de la côte, au nord-est, à la boutique du dit Louis-Joseph Martel, et, au sud-ouest, à Ernest Sauvageau. Cet emplacement fait partie du lot 24 que Arthur Pagé et Anna-Marie Dussault avaient donné à Louis-Joseph Martel le 25 septembre 1937. Par cet acte, Arthur Pagé donna à Anna-Marie Dussault cet emplacement et la maison cédés par Louis-Joseph Martel (no. 108688, Vol. 122, Reg. A).

- 3) Le 27 décembre 1855, devant J.H. Bernard, Jean-Baptiste Fiset, père, Jean-Baptiste Fiset, fils, et son épouse Félicité Papillon vendirent à Germain Léveillé, au prix de 50 livres, un emplacement de sept perches de front sur la profondeur qu'il se trouve au nord du chemin royal au ruisseau, borné, au nord-est, à Jean-Baptiste Fiset, et, au sud-ouest, à Hyacinthe Denis.

Le 8 octobre 1905, devant Henri Frédéric Smith, Germain Léveillé vendit à Dame Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, cet emplacement et la bâtisse qui s'y trouve borné, au nord-est, à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à Eugène Sauvageau (no. 45562, Vol. 50, Reg. A).

Le 12 avril 1908, devant H.F. Smith, Dame Clara Denis, veuve Charles Pelletier, vendit cet emplacement à Joseph Réal Bertrand (no. 49683, Vol. 53, Reg. A).

Réal Bertrand le vendit à Adolphe Trépanier le 9 novembre 1914 (no. 59563, Vol. 61, Reg. A).

Le 23 octobre 1923, Dame Adolphe Trépanier le céda à Dame Joseph Raymond (no. 730334 et 730335, Vol. 76, Reg. A).

Arthur Pagé l'acquit le 23 octobre 1936, devant Philippe Chalifour, en vertu de la succession de Séverine Sylvestre, épouse de Adolphe Trépanier (no. 92006, Vol. 102, Reg. A). Ce dernier le céda à Louis-Joseph Martel comme décrit en 2) ci-dessus.

Le 23 septembre 1963, Louis-Joseph Martel le vendit à Claude Sauvageau (no. 164023, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 25** du cadastre des Écureuils.

<b>Terre 5</b>				
Robert Pagé m Marguerite Godin 16 nov. 1681 Jean François et Pierre Pagé 20 avril 1713				
Pierre Pagé m Françoise Larue 20 avril 1713 Françoise Larue et héritiers 14 avril 1731 Jean-Baptiste et Joseph Pagé 6 oct. 1749		Jean-François Pagé m Marie-Anne Cocquin 20 avril 1713 Vve et héritiers 23 mars 1724 Jean-Baptiste et Joseph Pagé		
Joseph Pagé m. Magdeleine T. Dussault Héritiers 16 février 1776				
Jean-Baptiste Pagé m. Clothilde T. Dussault 26 juin 1777 Jean-Baptiste Pagé, père, et héritiers 30 mars 1799 Jean-Baptiste Pagé, père 13 mars 1804 héritiers Jean-Baptiste Pagé et Charlotte Papillon et 27 juin 1813			26 juin 1777 m. Clothilde Matte	
Louise Pagé m Godefroy Pleau 27 juin 1813	Enfants mineurs de Julie Pagé et François Fauché 27 juin 1813	François Pagé 27 juin 1813	Marguerite Pagé 27 juin 1813	François Pagé m. Magdeleine T. Dussault 15 juil. 1814
J-Bte Fiset m. Gertrude T. Dussault 23 fév. 1835		Hyacinthe Denis 6 déc. 1821	François Pagé 5 mars 1822 Hyacinthe Denis 18 août 1823	
Célestin T. Dussault m Marie-Anne Fiset av 1833		Hyacinthe Denis, m. Angèle Sauvageau		
Joseph T. Dussault m Léace Belleau 20 août 1875		Hyacinthe Denis, m. Françoise Piché 30 mars 1857		
héritiers Joseph T. Dussault 21 jan. 1914		Hubert Sauvageau m. Françoise Piché 7 oct. 1883		
Marie-Anna Dussault 6 avril 1914		Eugène Sauvageau m. Marie-Anne Langlois 19 juin 1893		
Arthur Pagé 6 avr. 1914		vve Marie-Anne Langlois 6 oct. 1923		
Louis Martel 25 sept. 1937		Ernest Sauvageau 16 sept. 1947		
Ernest Sauvageau 22 juin 1955		Charles-Eugène Sauvageau 14 oct. 1966		
Chs-Eugène Sauvageau 14 oct. 1966				
<b>Lot 24</b>		<b>Lot 23</b>		<b>Lot 22</b>
8 per 13 pi et 6 po		8 per 13 pi et 6 po		1 ¼ arp

**Tableau Terre 5**

**Terre 6, partie des lots 26 et 27.**

Le 17 novembre 1681, devant Romain Becquet, Marguerite Eloy, épouse de Jean Cosset, accepta au nom de son mari absent la concession de cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur que lui fit le seigneur Jean Toupin Dussault. Cette terre était bornée, d'un côté, à Robert Pagé, et, de l'autre, à Pierre Grosnom (sic, probablement Grenon).

Jean Cosset est décédé le 13 mars 1687. Marguerite Eloy, Leroy ou Aubé, épousa en secondes noces Jean Collet le 19 octobre 1688. Elle est décédée avant le 30 mai 1729 comme le mentionne un acte de Antoine Adhémar daté de ce jour. Marguerite Héloy Aubé, veuve de Jean Collet, était propriétaire de cette terre le 24 mars 1701 lorsque Louis Chamballon fit l'inventaire de la seigneurie Belair. Elle vendit cette terre à Jean Godin avant ou vers le 8 mars 1709 comme le laisse supposer une quittance donnée par François Collet à Jean Godin datée du 8 juillet 1729 et déposée avec trois autres quittances au greffe de Louis Pillard le 7 et le 8 mars 1746. Les héritiers de Jean Cosset et de Marguerite Leroy donnèrent quittance à Jean Godin par des actes déposés au greffe de Pillard le 8 juillet 1739.

Le seigneur Toupin Dussault donna à Jean Godin un acte de concession de cette terre le 23 mai 1709 devant DeLarivière.

Ce Jean-François Godin était le frère de Alexis et de Charles Godin et fut capitaine de milice aux Écureuils. Le 8 juin 1705, il épousa Geneviève Lefrançois, fille de Charles Lefrançois. Elle mourut le 19 août 1745 laissant quatre enfants mineurs et trois fils et deux filles majeurs, Jean-Baptiste, Louis-Joseph, Pierre, Geneviève, épouse de Pierre Morissette et Marie, épouse de Nicolas Matte.

Un inventaire des biens fut dressé par Louis Pillard le 7 mars 1746. Leur fils Jean-Baptiste était alors absent. Sur cette terre était construite une maison avec cheminée de pierre et tambour. Elle était couverte de bardeaux et mesurait 39 pieds de longueur sur 24 pieds de largeur. On y trouvait aussi une grange de 40 pieds de long sur 24 pieds de largeur couverte de paille, une étable et une écurie.

Les biens furent partagés le lendemain, le 8 mars 1746 devant Pillard. Jean Godin garda l'arpent et demi joignant à la ligne nord-est et l'autre arpent et demi fut partagé en neuf lots égaux de trente pieds chacun. Le premier lot au nord-est échut à Jean-Baptiste, le 2<sup>ième</sup> à Geneviève, le 3<sup>ième</sup> à Louis-Joseph, le 4<sup>ième</sup> à Augustin, le 5<sup>ième</sup> à Marie, le 6<sup>ième</sup> à Félicité, le 7<sup>ième</sup> à Charles, le 8<sup>ième</sup> à Thierry et le dernier à Pierre Godin. Leur fils Prisque et François n'apparaissent pas dans ce partage car ils avaient reçu chacun une terre en avance d'hoirie le 18 janvier 1734, devant Pollet. Prisque l'a reçue lors de la signature de son contrat de mariage avec Joseph Matte, et François, par un acte de donation.

Le 10 mars 1746, devant Pillard, Jean Godin donna à son fils Louis Joseph une parcelle mesurant quatre perches et demie de front sur quarante arpents de profondeur joignant à la parcelle de son frère Jean-Baptiste et à détacher de la terre de un arpent et demi qui est échu au dit Jean Godin suite au partage.



Le 27 avril 1746, Jean-François Godin épousa en deuxièmes nocés, Marie-Anne Auger, veuve de Jean Laroche. Cette dernière est décédée le 23 décembre 1750. Le 3 mai 1751, Jean-François Godin convola en troisièmes nocés avec Louise Glinel.

Le 8 janvier 1748, devant Pollet, Louis-Joseph Godin acheta les droits de sa sœur Geneviève Godin, épouse de Pierre Morisset, dans la succession de ses père et mère.

Le 26 janvier 1748, Pierre Godin acheta, pour 250 livres, les droits de sa sœur Marie Godin, épouse de Nicolas Matte, dans la succession de ses père et mère. Cet acte fut déposé au greffe de Pollet le 26 janvier 1751.

Le 7 février 1749, devant Pollet, François Godin acheta de son frère Jean-Baptiste Godin une parcelle de cette terre mesurant quinze pieds de front.

Le 21 juillet 1754, devant Fleury, Pierre Godin acheta de sa sœur Félicité Godin, épouse de Nicolas Vandal, une parcelle mesurant 33 pieds et 4 pouces de front sur quarante arpents de profondeur, tenant, au nord-est, à Joseph Godin, et, au sud-ouest, à l'acquéreur.

Au mois de juillet 1755, le pays se préparait à la guerre et Pierre et Charles Godin, deux des fils de Jean-François, furent appelés au service de sa majesté le Roi en qualité de miliciens. Le 11 juillet 1755, Pierre donna une procuration à son frère François pour s'occuper de ses affaires durant son départ. Le 15 juillet suivant, devant le même notaire, Pierre et Charles Godin se firent mutuellement don de leurs biens. Charles ne revint pas. Il mourut au fort de la Présentation de la Galette, Ogdensburg, N.Y., et y fut inhumé le 2 octobre 1756.<sup>24</sup>

Le 25 juillet 1755, Jean-François Godin, maître menuisier, hypothéqua sa terre en faveur de Augustin Amelin en garantie de la somme de 331 livres et 7 sols qu'il lui devait. Le 3 mars 1763, sommation fut donnée à Jean-François Godin de comparaître dans huit jours devant la cour et conseil militaire de Québec au sujet du paiement de cette somme.

Le 19 septembre 1762, devant Gouget, Louis-Joseph Godin vendit un demi-arpent de cette terre à Joseph Pagé venant quatre perches et demie par donation son père et neuf pieds en héritage de sa mère. Cette parcelle était bornée, au sud-ouest, à Jean Godin et aux héritiers de Geneviève Lefrançois, et, au nord-est, à Joseph Pagé, époux de Magdeleine T. Dussault. Leur fille Scholastique Pagé, épouse de François Denis, en hérita de ces derniers le 7 novembre 1777 devant Planté.

Le 27 septembre 1762, devant Gouget, Jean-François Godin, donna à ses enfants l'arpent et neuf perches qu'il avait obtenu du partage. Le 1<sup>er</sup> lot au nord-est près de la ligne joignant à Joseph Pagé alla à Louis Morisset, le 2<sup>ième</sup> à Thierry Godin, le 3<sup>ième</sup> à Nicolas Matte, le 4<sup>ième</sup> à Nicolas Vandale, le 5<sup>ième</sup> à Joseph Godin, le 6<sup>ième</sup> à Jean-Baptiste Godin et le 7<sup>ième</sup> à Pierre Godin. Louis-Joseph Godin avait aussi la part de sa sœur Geneviève et Pierre Godin, celle de son frère Charles Godin.

Jean-François Godin, capitaine de milice des Écureuils, mourut aux Écureuils le 10 novembre 1769.

---

<sup>24</sup> La Population des Forts Français d'Amérique, Marthe Faribault-Beauregard.

Le 24 février 1763, devant Gouget, Louis Joseph Godin vendit à Joseph Dussault un morceau de cette terre mesurant une perche et demi de front sur quarante arpents de profondeur borné, par-devant, au fleuve, par derrière, à François Dussault, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Pierre Godin.

Le 5 mars 1763, devant Gouget, Félicité Godin, épouse de Nicolas Vandal, vendit sa parcelle d'une perche et douze pieds à Jean-Baptiste Bertrand. Cette parcelle était bornée, au nord-est, à Nicolas Matte, et, au sud-ouest, à Louis-Joseph Godin.

Le 5 juillet 1765, devant Gouget, Pierre Godin et son épouse Josèphe Godin échangèrent des parcelles de cette terre avec Joseph T. Dussault. Pierre Godin céda une perche et demie de front sur quarante arpents de profondeur à prendre du côté sud-ouest et joignant à la terre dudit Joseph T. Dussault et ce dernier céda la parcelle d'une perche et demie acquise de Louis Joseph Godin le 24 février 1763.

Le 15 août 1765, Jean-Baptiste Godin demeurait à Michilimakinac. Il donna alors devant Cardin une procuration à Amable Hubert La Croix, négociant de Montréal. Ce dernier, le 2 octobre 1765, devant Gouget, au nom de Jean-Baptiste Godin, vendit à Pierre Godin la parcelle d'une perche et demi dont Jean-Baptiste Godin avait hérité de sa mère.

Le 9 mai 1769, devant Gouget, Pierre Godin et Josèphe Godin, son épouse, vendirent à Jean François Lafontaine une parcelle de cette terre mesurant quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Nicolas Matte.

Le 11 octobre 1769, devant Gouget, Thierry Godin et Nicolas Vandal, époux de Félicité Godin, vendirent à Augustin Matte chacun une perche et demi de terre que leur avait cédé Jean-François Godin.

Devant Gouget, le 10 décembre 1769, Pierre Godin, époux de Josèphe Godin, vendit à Augustin Matte les six perches qu'il possédait; la sienne, celle de son frère Jean-Baptiste, celle de sa sœur Jeanne et celle de sa sœur Marie. Ces six perches étaient enclavées dans les terres que possédaient Pierre Godin.

Le 17 décembre 1769, devant Gouget, Augustin Matte, veuf de Magdeleine Proulx, tuteurs de ses enfants mineurs et époux de Thérèse Trépanier, fit un échange avec Thierry Godin. Ce dernier lui céda une terre située au deuxième rang de Neuville. En retour, Augustin Matte lui donna neuf perches de cette terre dont six provenaient de Pierre Godin et les trois autres de Nicolas Vandal et de Thierry Godin.

Donc à la fin de l'année 1769, par une série d'actes, Thierry Godin et Marie Anne Quirion, son épouse, étaient propriétaires d'une partie importante de cette terre mais plusieurs dont Joseph T. Dussault, Jean-Baptiste Bertrand et François Denis en possédaient des parcelles.

Lentement François Denis en acheta des parcelles. Il en acheta une mesurant trois perches de front de Thierry Godin, le 24 mars 1784, devant Deschenaux.

Le 3 décembre 1789, devant F.X. Larue, Thierry Godin acheta tous les droits de ses filles Marie-Louise Godin, épouse de Louis Guibault, et Magdeleine Godin, épouse de Jérôme

Fournier, dans la succession de Marguerite Lefebvre, leur mère, sur une terre mesurant deux perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Ils cédèrent aussi leurs droits dans la succession future de Thierry Godin, leur père et beau-père. Le même jour, devant le même notaire, Thierry Godin et Marie-Anne Quirion, son épouse, vendirent à François Denis et à Scholastique Pagé, pour 100 livres 16 sols, cette terre alors bornée, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, aux vendeurs.

Le 17 janvier 1798, devant F.X. Larue, Toussaint Dussault vendit à François Denis la parcelle de cette terre qu'il possédait.

Le 6 juillet 1799, devant F.X. Larue, Jean-François Godin vendit à François Denis une parcelle de vingt pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre qui était enclavés dans la terre de l'acquéreur.

Le 28 décembre 1799, devant F.X. Larue, Jean-Marie Mauffet et son épouse Angélique Godin cédèrent tous leurs droits à François Denis.

François Denis devint alors propriétaire de toute cette terre.

François Denis était le fils de François Jean dit Denis et de Josette Lafontaine. Il épousa Scholastique Pagé, fille de Joseph Pagé et de Madeleine Toupin Dussault aux Écureuils le 20 janvier 1777.

Scholastique Pagé étant décédée, François Denis fit faire un inventaire de leurs biens par F.X. Larue les 18 et 19 juin 1810. Ils étaient parmi les cultivateurs aisés des Écureuils et possédaient des terres au Cap-Santé et aux Écureuils dont toute cette terre de trois arpents et deux perches de front bornée, au nord-est, à la veuve et aux héritiers de Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à François Marcot. Leur maison construite en bois pièce sur pièce contenait une chambre cuisine, deux cabinets et un bas-côté au nord-est. Toutes ses fenêtres étaient garnies de leurs vitres. Sur cette terre s'élevaient aussi une grange et une étable formant un corps de bâtiment d'environ 60 pieds de longueur et couvert de paille, une remise et une soue pour les pourceaux.

Le 4 juillet 1812, devant F.X. Larue, François Denis donna à ses fils Joseph et Hyacinthe Denis la moitié de cette terre et un septième dans l'autre moitié. Joseph eut la moitié sud-ouest et Hyacinthe la moitié nord-est.

Le 5 avril 1820, devant F.X. Larue, Athanase Denis céda à ses frères Joseph et Hyacinthe Denis ses droits dans la succession de sa mère Scholastique Pagé. Le 22 août 1820, devant F.X. Larue, Scholastique et Joseph Denis cédèrent à leurs frères Joseph et Hyacinthe Denis tous leurs droits dans la succession de leur mère.

#### **Partie nord-est, partie du lot 26.**

Joseph et Hyacinthe Denis obtinrent un nouvel acte de concession le 12 mars 1833 devant Bigué. Ils ont déclaré posséder chacun un arpent et demi plus une perche de cette terre. La terre de Hyacinthe Denis était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Fiset, et, au sud-ouest, à Joseph Denis, son frère.

Le 30 mars 1857, devant Joseph Bernard, Hyacinthe Denis et Marie Angèle Sauvageau, son épouse, donnèrent à leur fils Hyacinthe Denis et à Françoise Piché, son épouse, une terre mesurant un arpent et six perches de front sur quarante-cinq arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Fiset, et, au sud-ouest, à Jacob Denis.

Hyacinthe Denis, fils, a passé un contrat de mariage avec Françoise Piché le 4 juin 1851 devant Charles Aylwin. Hyacinthe Denis, fils, fit son testament le 25 juin 1863 devant P.H. Fauché et légua à son épouse la jouissance et l'usufruit de ses biens et leur propriété au plus âgé de ses fils vivant au jour du décès de son épouse (no. 8666, Vol. 13, Reg. A). Il mourut peu après. Françoise Piché épousa en secondes noces Hubert Sauvageau en avril 1865.

Le 18 septembre 1877, devant Fleury de la Gorgendière, Françoise Piché et Hubert Sauvageau hypothéquèrent cette terre et la maison qui y était construite en faveur de Joseph Melville Bernard, marchand de Cap-Santé (no. 19076, Vol. 27, Reg. A). Cette terre mesurait alors deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur et était bornée, en front, au fleuve, au nord-est, à Germain Léveillé, et, au sud-ouest, à Jacob Denis. En plus de cette terre, ils hypothéquèrent une terre d'un arpent de front située aussi au 1<sup>er</sup> rang et bornée, en front, le fleuve, au nord-est, la veuve Joseph Pagé et, au sud-ouest, à Célestin Dussault, le lot 23. Les dimensions données de ces terres étaient nettement exagérées.

Le 7 octobre 1883, devant L.P. Bernard, les héritiers de Hyacinthe Denis, Françoise Piché, son épouse, Jacob Denis, marchand au Cap-Santé, Clara Denis, épouse de Charles Pelletier et Félicité Denis, épouse de Georges Godin, navigateur, réglèrent la succession de Hyacinthe Denis. Par ce règlement, Hubert Sauvageau devint propriétaire de cette terre que Hyacinthe Denis, père, avait donnée à Hyacinthe Denis, fils, le 30 mars 1857, devant L.P. Bernard (no. 25060 et 25061, Vol. 32, Reg. A).

Le 19 juin 1893, devant L.P. Bernard, Hubert Sauvageau et Françoise Piché donnèrent à Eugène Sauvageau un arpent et six perches de cette terre bornée, front, au fleuve, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Joseph Dussault et, au sud-ouest, à François Denis. Cette terre est désignée comme étant le lot 26 (no. 33401, Vol. 41 Reg. A).

Eugène Sauvageau épousa Marie-Anne Langlois. Ils passèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 19 juin 1893. Eugène Sauvageau fit son testament le 16 août 1923 devant J.O. East et légua ses biens à Marie-Anne Langlois, son épouse (nos. 73564 et 73565, Vol. 76, Reg. A). Il mourut aux Écureuils le 6 octobre 1923. Le 23 octobre suivant, Marie-Anne Langlois déclara devant Édouard Hamel avoir hérité de son mari de la moitié de cette terre (nos. 73564 et 73565, Vol. 76, Reg. A).

Le 16 septembre 1947, devant Louis-Philippe Brousseau, Marie-Anne Langlois, veuve de Eugène Sauvageau, vendit à son fils Ernest Sauvageau le morceau d'un arpent et six perches dont elle avait hérité de son mari (no. 114006, Vol. 130, Reg. A).

Le 14 octobre 1966, devant Paul Guillemette, Ernest Sauvageau, vendit cette terre à son fils Charles Eugène Sauvageau (no. 175131, Reg. A).

---

Cette terre est connue comme étant le **lot 26** du cadastre des Écureuils

**Partie sud-ouest, partie du lot 27.**

Joseph et Hyacinthe Denis obtinrent un nouvel acte de concession le 12 mars 1833 devant Bigué. Ils ont déclaré posséder chacun un arpent et demi plus une perche de cette terre. L'arpent et demi de Joseph Denis était alors borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Hyacinthe Denis, et, au sud-ouest, à François Marcotte.

Joseph Denis passa cette terre à son fils Jacob Denis qui épousa Cécile Godin. Ce dernier est décédé jeune sans testament laissant des enfants mineurs dont les tuteurs furent François et Ferdinand Denis.

Son fils François-Xavier Denis acquit cette terre. Il en possédait la moitié le 8 juillet 1894 lorsqu'il passa un contrat de mariage devant L.P. Bernard avec Marie Clara Pagé, fille de Rémi Pagé et de feu Marie-Anne Trépanier.

Le 1<sup>er</sup> juin 1896, devant L.P. Bernard, François-Xavier Denis acheta la part dont son frère Amédé avait hérité de ses père et mère, no. 35841, Vol. 43, Reg. A. Ils étaient six héritiers.

Le 14 octobre 1924, devant Philippe Chalifour, François-Xavier Denis et Clara Pagé, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Adjutor Denis, no. 101045, Vol. 113, Reg. A.

Adjutor Denis en était encore propriétaire en 1941.

Il vendit la partie au sud du chemin du Roi à Eugène Auger qui la revendit à Charles-Eugène Sauvageau vers 1970.

La partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant une partie du **lot 27** du cadastre des Écureuils.

<b>Terre 6</b>		
<p>Jean Cosset m Marguerite Eloy 17 nov. 1681</p> <p>Héritiers Cosset et Marguerite Eloy m. Jean Collet Héritiers Cosset et Collet Jean-François Godin m Geneviève Lefrançois vers le 8 mars 1709</p> <p>Jean-François Godin et héritiers 9 août 1745</p>		
<p>Augustin Matte m Magdeleine Proulx 11 oct. 1769</p> <p>Thierry Godin m Marguerite Lefebvre 10 déc. 1779</p> <p>François Denis m Scolastique Pagé 3 déc. 1799</p>	<p>Héritiers Godin 10 nov 1769</p>	<p>Louis Joseph Godin 9 août 1745</p> <p>Joseph Pagé m. Magdeleine T. Dussault 19 sept. 1762</p> <p>Scholastique Pagé m François Denis 7 nov. 1777</p>
François Denis m. Scholastique Pagé		
<p>Joseph Denis 4 juil.. 1812</p> <p>Jacob Denis m Cécile Godin avant 1857</p> <p>héritiers de Jacob Denis</p> <p>F.X. Denis m Clara Pagé av. 1877</p> <p>Adjutor Denis m Régina Turgeon 14 oct. 1924</p>	<p>Hyacinthe Denis m Angèle Sauvageau 4juil. 1812</p> <p>Hyacinthe Denis, fils, Françoise Piché 30 mars 1857</p> <p>Hubert Sauvageau m Françoise Sauvageau 7 Oct. 1883</p> <p>Eugène Sauvageau Marie-Anne Langlois 19 juin 1893</p> <p>Vve Marie-Anne Langlois 6 octobre 1923</p> <p>Ernest Sauvageau 16 sept. 1947</p> <p>Charles-Eugène Sauvageau 14 oct. 1966</p>	
<b>Chemin du Roi</b>		
<p>Adjutor Denis, m Régina Turgeon 14 oct. 1924</p> <p>Eugène Auger</p> <p>Charles-Eugène Sauvageau, vers 1970</p>		
<b>Partie Lot 27</b>		<b>Lot 26</b>
1 ½ arpent		1 ½ arpent

**Tableau Terre 6**

### Terre 7, partie du lot 27.

Lorsque le 17 novembre 1681, le seigneur Jean Dussault, devant Romain Becquet, donna à Jean Cosset l'acte de concession de la terre voisine du côté du nord-est, Pierre Grosnom est désigné comme étant le propriétaire de cette terre de deux arpents et deux perches de front. Il s'agit probablement de Pierre Grenon.

Cependant, ce dernier ne semble pas avoir satisfait aux conditions de sa concession et le seigneur par une série d'actes passés devant Chamballon la rattacha au domaine.

François Toupin, fils de Toussaint Toupin et de Marguerite Boucher, posséda cette terre. En effet, le 7 novembre 1707, devant Chamballon, Jean Toussaint Toupin de La Rochelle vendit à Jean (II) Toupin de Belair, son neveu, la cinquième partie d'une terre de deux arpents et trois perches de front sur quarante arpents de profondeur située en la seigneurie de Belair et joignant, au nord-est, à la veuve Jean Collet, et, au sud-ouest, au domaine de la dite seigneurie. Le vendeur avait obtenu cette parcelle en héritage de François Toupin, son frère. Il vendit aussi à Jean Toupin un autre cinquième de cette terre qu'il avait obtenu de Toussaint Toupin, son père.

Le 23 mars 1711, devant Chamballon, Jean-Baptiste (II) Toupin donna à son frère consanguin, Jean-Baptiste Toupin, la moitié de cette terre dont il avait hérité une partie de son père, le seigneur Jean-Baptiste Toupin, et dont il avait acquis l'autre partie de sa tante, Marie Toupin, veuve de Pierre Mouet de Maura, par contrat passé devant Normandin aux Trois-Rivières environ cinq ans auparavant.

Le 26 mars 1711, devant L. Chamballon, Antoine Toupin de Château-Richer donna à Magdeleine Mezeray, sa belle-sœur, veuve de Jean-Baptiste (I) T. Dussault, la part qui lui revenait dans l'héritage de François Toupin, son frère. Cet héritage consistait en une terre et habitation de deux arpents et deux perches de front sur quarante arpents de profondeur située en la seigneurie de Belair et joignant au nord-est à Jean Godin et, au sud-ouest, au domaine de la dite seigneurie. Antoine T. Dussault mourut peu après, le 1<sup>er</sup> juin 1711.

Donc, François T. Dussault, frère du seigneur, possédait cette terre avant 1708. Bien qu'il soit décédé, il en est cité comme propriétaire dans l'acte de concession de la terre voisine du côté nord-est à Jean Godin le 23 mai 1709. François T. Dussault obtint probablement cette terre en 1686 car le 8 mai 1686, devant Rageot, il donna quittance à Jean T. Dussault.

François Toupin est décédé après le 22 avril 1682, date de son testament passé devant Gilles Rageot et avant le 7 novembre 1707.

Jean-Baptiste T. Dussault (II) était tuteur de son frère François. Le 8 juillet 1681, devant Rageot, il vendit en son non et comme tuteur de son frère François à Jacques Defaÿ, marchand demeurant à Québec, une maison située sur la rue Notre-Dame à Québec.

Le 25 juin 1711, devant Chamballon, Magdeleine Mezeray vendit la partie de cette terre qu'elle possédait à son fils Jean-Baptiste T. Dussault, époux de Thérèse Turcot, qui en était propriétaire lors de l'aveu et dénombrement de 1723.

Jean-Baptiste T. Dussault, fils de Jean-Baptiste (I) et de Madeleine Mezeray épousa Thérèse Turcot, fille de Jacques Turcot, le 2 mars 1715 à Champlain. Elle était la sœur de l'épouse de son frère Jean-Baptiste (II), seigneur de Belair. Thérèse Turcot est décédée aux Écureuils le 24 avril 1741. Jean-Baptiste Toupin épousa en secondes noces Marie-Anne Chapelin, veuve de Noël Lesot à Deschambault, le 25 octobre 1744. Il est décédé peu avant 1754.

Le 17 mars 1751, devant Barolet, Augustin T. Dussault acheta les droits de sa sœur Catherine T. Dussault, épouse de Joseph Grenier dans la succession de sa mère Thérèse Turcot (1/11) et dans celle de son père Jean-Baptiste T. Dussault (1/12).

Le 16 janvier 1754, devant Fleury, Joseph T. Dussault acquit les droits de sa sœur Madeleine, épouse de Joseph Pagé, et ceux de sa sœur Thérèse, épouse de Jean-Baptiste Germain, dans la succession de sa mère Thérèse Turcot et dans celle de son père Jean-Baptiste T. Dussault. Le 13 avril 1754, devant Fleury, il acheta les droits de son frère Jean-Baptiste T. Dussault, célibataire majeur et navigateur, et le 18 février 1757, devant Fleury, ceux de sa sœur Scholastique, épouse de Jean-Baptiste Pagé, major des milices.

Le 11 mars 1756, Joseph T. Dussault était sur son départ pour la guerre. Il fit alors son testament devant Guyart de Fleury et légua à son frère François tous ses biens meubles et immeubles.

Le 26 janvier 1788, devant Perreault, Marie-Anne Chapelin, veuve en premières noces de François Lizot et en deuxièmes noces de Jean-Baptiste T. Dussault, donna à Joseph T. Dussault, fils de Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, demeurant avec elle, tous les biens mobiliers et immobiliers qu'elle peut avoir tant de son premier que de son second mariage.

Le 29 août 1798, devant F.X. Larue, Joseph et Louis T. Dussault, tous deux frères et garçons majeurs, ont fait donation à Augustin T. Dussault, leur neveu, et à Marie Rosalie Delisle, son épouse, de cette terre mesurant deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, François Denis, et, au sud-ouest, à Alexis T. Dussault. Ils leur donnèrent aussi une vieille maison en bois, de pièce sur pièce, tombant en ruine, une vieille grange et une vieille étable bâties sur cette terre. De plus, ils leur donnèrent une terre de deux arpents et une perche de front située dans le deuxième rang de la seigneurie de Neuville. L'acte mentionne que cette terre appartenait aux donateurs tant par héritage de feu Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, leur père et mère, et de feu François T. Dussault, leur frère que par acquisitions de leurs cohéritiers et par la donation consentie audit Joseph Dussault par Marie Anne Chapelin, sa belle-mère. Cet Augustin T. Dussault était le fils de Augustin et de Marianne Denis. Ils avaient passé un contrat de mariage le 2 janvier 1781 devant Planté.

Joseph T. Dussault est décédé peu après. Le 7 janvier 1799, Augustin T. Dussault, son héritier, demanda à F.X. Larue de dresser l'inventaire des biens du défunt. Le même jour, devant le même notaire, les héritiers légitimes de Joseph T. Dussault ratifièrent la donation qu'il avait faite.

Le 2 juillet 1799, devant F.X. Larue, les héritiers de Joseph T. Dussault vendirent à François Marcot, époux de Claire Delisle, cette terre mesurant deux arpents de front sur



quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, au cordon séparant les terres du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ième</sup> rang selon le procès verbal de maître Plamondon arpenteur daté du 18 novembre 1743, au nord-est, à François Denis comme cessionnaire de la souche qui revenait à Louis T. Dussault dans la dite succession et dont le dit François Denis conserve en nature ensemble la vieille maison, grange et étable, et, au sud-ouest, à Alexis Toupin Dussault.

François Marcotte et Claire Delisle, son épouse, donnèrent cette terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur à leur fils François Marcotte le 15 janvier 1816 devant F.X. Larue. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Joseph Denis, et, au sud-ouest, à Pierre Alexis T. Dussault.

Ce dernier en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart devant Bigué le 14 mars 1833.

Puis Joseph Denis en devint propriétaire entre 1833 et 1857.

Joseph Denis céda cette partie à Jacob Denis, époux de Cécile Godin, qui en était propriétaire en 1857. Ces derniers sont décédés avant 1875 sans avoir fait de testament et laissant des enfants mineurs dont François Denis et Ferdinand Delisle furent les tuteurs.

Le 28 janvier 1850, François Narcisse Denis époux en premières noces de Marie Desanges Gosselin et en deuxièmes noces de Marguerite LaHaye était propriétaire d'au moins une partie de cette terre. En effet, dans un acte passé ce jour devant Joseph Bernard, par Louis Dussault, Narcisse Denis est désigné comme étant propriétaire de la terre située au nord-est du lot 30. Le 10 octobre 1875 devant Charles Aylwin, Marguerite LaHaye et ses enfants en vendirent une parcelle, la maison, l'étable et la grange à Réal Germain.

Vers cette date, François-Xavier Denis devint propriétaire du reste de cette terre. Le 8 juillet 1894, devant L.P. Bernard, il passa un contrat de mariage avec Marie Clara Pagé, fille de Rémi Pagé et de Marie-Anne Trépanier. Ce contrat contenait une clause testamentaire par laquelle les époux se faisaient don mutuel de leurs biens. L'époux a alors déclaré être le propriétaire de la moitié du lot 27 (no.34198, Vol. 41, Reg. A).

Le 1<sup>er</sup> juin 1896, devant L.P. Bernard, Amédé Denis vendit à son frère François-Xavier le sixième de cette terre dont il avait hérité de ses père et mère (no. 35841, Vol. 43, Reg.A).

Le 14 octobre 1924, devant Philippe Chalifour, François-Xavier Denis et Clara Pagé, son épouse, donnèrent à leur fils Adjutor Denis le lot 27 contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur. Cet acte mentionne qu'ils l'ont acquis de la succession de feu Jacob Denis (no. 74767, Vol. 78, Reg. A).

Adjutor Denis épousa Régina Turgeon, fille de Arthur Turgeon et de Marie Rochette le 22 septembre 1930. Il possédait encore cette terre en 1941.

Il vendit la partie au sud du chemin du Roi à Eugène Auger qui la vendit à Charles-Eugène Sauvageau vers 1970.

Cette terre est désignée comme étant **partie du lot 27** du cadastre des Écureuils.

---

### Emplacements détachés du lot 27.

- 1) Le 27 avril 1886, devant L.P. Bernard, François Denis et Ferdinand Delisle, tuteurs des enfants de Jacob Denis et de Cécile Godin, vendirent à François Fiset un emplacement contenant un arpent carré. Cet emplacement situé du côté sud du chemin royal était borné du côté sud et nord-est aux héritiers de Jacob Denis et du côté sud-ouest à Pierre Pagé (no. 27348, Vol. 35, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, François Fiset vendit cet emplacement à Wilfrid Papillon, navigateur (no. 27349, Vol. 35, Reg.A). Le lendemain, devant le même notaire, ce dernier vendit cet emplacement à Georges A. De Saint-Georges (no. 27350, Vol. 35, Reg. A). Le 22 août 1893, devant L.P. Bernard, Henri Quitton de St-Georges, frère de Georges A. de St-Georges reçut paiement de Wilfrid Papillon et lui remit cet emplacement (no. 33544, Vol.41, Reg.A).

Le 9 octobre 1910, devant Édouard Hamel, Wilfrid Papillon, navigateur, vendit cet emplacement à Théophile Bertrand, cantonnier (no. 53967, Vol. 56, Reg.A). Le 20 mars 1912, ce le dernier vendit à Uldéric Fortin, cuisinier (no. 56943, Vol. 59, Reg. A).

- 2) Adjutor Denis vendit plusieurs parcelles de ce morceau de terre dont une à André Auger le 28 mai 1928, (no. 80304, Vol. 87, Reg. A).
- 3) Le 29 novembre 1941, devant Joseph Lacoursière, vendit à Félix Pagé un emplacement mesurant 100 pieds de front par 300 de profondeur, situé au sud du chemin royal et borné au sud, à la voie ferrée du CNR, au nord-est, à Adjutor Denis et au sud-ouest à Alphonse Fortin. Une maison y était construite (no. 101045, Vol. 113, Reg.A). Partie du lot 27.
- 4) Le 16 octobre 1875, devant Charles Aylwin, dame Marguerite La Haye, veuve de François Narcisse Denis, Marie Desanges Denis et Marie Aldéa Denis, filles majeures, en leur nom et en celui de Pierre Narcisse Denis, et de Marie Félicité Denis, enfants mineurs, tous enfants de feu François Narcisse Denis et de feu Marie Desanges Gosselin vendirent à Réal Germain des Écureuils une parcelle du lot 27. Cette parcelle était située sur le niveau nord du chemin du Roi. Il mesurait un arpent de front par deux arpents et demi de profondeur et était borné, par-devant, au niveau nord du chemin du Roi, en profondeur, au bout de la dite profondeur, à trois pieds au nord d'un ruisseau qui y coule, au sud-ouest, aux représentants de feu Pierre Dussault et, au nord-est, à Jacob Denis. Ils vendirent cette parcelle avec la maison, la grange et l'étable qui y étaient construites (no. 17542, Vol. 32, Reg. A).

Le 27 octobre 1883, devant L.P. Bernard, Réal Germain vendit à Célestin T. Dussault, marchand des Écureuils, cet emplacement alors borné, au nord-est, aux héritiers Jacob Denis, et, au sud-ouest, à Samuel Dussault et à Flavien Pageau. Cet emplacement est décrit comme étant le **lot 28** du cadastre des Écureuils (no. 25154, Vol. 32, Reg. A).

Ce lot est formé d'une partie du lot 27 et d'une partie du lot 34.

Le 9 mars 1884, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault a vendu cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault, père, ancien navigateur, (no. 25485, Vol. 33, Reg. A).

Ce dernier était l'époux de Marguerite Fiset. Le 9 juin 1890, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste T. Dussault et Marguerite Fiset firent leur testament et y léguèrent cet emplacement à leur fils Côme. Leurs autres enfants étaient Élisabeth, Madeleine, Jean-Baptiste, Célestin, Étienne, Théophile et Louis qui était lors décédé. Côme était l'aîné et lui aussi navigateur (no. 33766, Vol. 41, Reg. A et no. 46941, Vol. 51, Reg. A).

Jean-Baptiste T. Dussault, père, est décédé le 24 août 1893. Le 30 novembre suivant, son fils Côme déclara devant L.P. Bernard avoir hérité de la moitié cet emplacement (no. 33767, Vol. 41, Reg. A).

Marguerite Fiset, l'épouse de feu Jean-Baptiste T. Dussault, est décédée le 10 octobre 1906. Le 3 décembre suivant, Côme T. Dussault déclara devant H.F. Smith avoir hérité de l'autre moitié de cet emplacement (no. 46942, Vol. 51, Reg. A).

Côme Dussault légua cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault qui en hérita le 30 mai 1921 (no. 69643 et 44 Vol. 72, Reg. A). Ce dernier le légua à Hélène Dussault qui en hérita le 28 mai 1923 (no. 72613, Vol. 72, Reg. A).

Hélène Dussault en vendit un morceau à Joseph Pagé le 8 juillet 1929 (no. 82195, Vol. 89, Reg. A) et un autre à Edmond Barbeau le 19 décembre 1930 (no. 84498, Vol. 92, Reg. A).

Joseph Pagé vendit sa partie à Albert Hovington le 16 août 1944 (no. 105615, Vol. 119, Reg. A). Ce dernier la revendit à Edmond Barbeau le 30 juillet 1951 (no. 125024).

Edmond Barbeau vendit sa partie à Michel Martel le 23 août 1951 (no. 125261).

Hélène Dussault légua le reste de ce lot à Dominique et Jeanne Dussault qui en héritèrent le 14 août 1964 (nos. 167157 et 167158). Ces derniers vendirent leur part à Marc Dussault le 27 août 1964 (no. 167288).

Marc Dussault le légua à Vincent Dussault et al qui en héritèrent le 26 janvier 1984 (nos. 279449 et 279450).

<b>Terre 7</b>
Pierre Grenon 1681
François T. Dussault, vers 1686
Jean-Baptiste (II) T. Dussault m Magdeleine Turcot 7 nov. 1707
Jean-Baptiste T. Dussault m. Thérèse Turcot 23 mars 1711
Joseph T. Dussault, 26 jan 1788
Augustin T. Dussault m. Rosalie Delisle 29 août 1798
François Marcot 2 juillet 1799 m. Claire Delisle
François Marcot 15 jan. 1816 m. Catherine Dufresne
Joseph Denis entre 1833 et 1850
Jacob Denis avant 1850 m. Cécile Godin
Héritiers Jacob Denis av 1850 François Narcisse Denis Avant le 28 janvier 1850 m. Desanges Gosselin
F.X. Denis, av. 1877 m Clara Pagé
Adjutor Denis, 14 oct. 1924 m Régina Turgeon
<b>Chemin du Roi</b>
Adjutor Denis, 14 oct. 1924
Eugène Auger
Charles-Eugène Sauvageau, vers 1970
<b>Partie Lot 27</b>
2 arpents

**Tableau Terre 7**

---

**Terre 8 – Domaine seigneurial lots 29 à 53.**

Le 23 février 1702, Louis Chambalon dressa l'inventaire des biens de feu Jean-Baptiste Toupin sieur Dussault époux de Marie Gloria, sa première épouse, et de Marie Magdeleine Mezeray, sa veuve. Selon Chamballon, le domaine du seigneur Jean-Baptiste Toupin Dussault avait sept arpents de front. Pour le partage du domaine seigneurial fait le 9 mars 1734 le notaire Barolet avait fait arpenter le domaine et on avait déterminé qu'il mesurait sept arpents, neuf perches, douze pieds et sept pouces de front incluant l'arpent et demi concédé à Joseph Pagé. Comme le front de cette terre était au chemin du Roi, il restait au domaine, au bout de cette terre, un morceau d'un arpent et demi de front sur sept perches de profondeur allant du chemin au fleuve. Le reste du domaine mesurait donc six arpents, quatre perches, douze pieds et sept pouces.

Le 15 février 1781, le notaire Bernard Planté procéda au partage de la moitié nord-est du domaine qui mesurait trois arpents, deux perches, quatre pieds et quatre pouces de front. Ce qui donne, incluant l'arpent et demi de la terre de Joseph Pagé, sept arpents, neuf perches, huit pieds et huit pouces soit sensiblement la même étendue que donnée par Barolet.

Le domaine fut alors partagé entre les six héritiers. Il revenait au fils aîné, Jean-Baptiste (III), le nouveau seigneur, la moitié du domaine soit un morceau de trois arpents, deux perches, six pieds et trois pouces et demi de front sur quarante arpents de profondeur et un autre de trois quarts d'arpent de front sur sept arpents de profondeur. Le seigneur garda la moitié nord-est du domaine et l'autre moitié fut divisée entre ses enfants Thérèse, épouse de Antoine Godin, Alexis, époux de Marie-Louise Godin, François-Xavier, Joseph, époux de Élisabeth Désy et Magdeleine, épouse de Joseph Delisle.

**Moitié nord-est du domaine, lots 29 à 39.**

La moitié nord-est du domaine passa au fils aîné aussi prénommé Jean-Baptiste (II).

Jean-Baptiste (III) T. Dussault est décédé aux Écureuils le 17 septembre 1780.

Le 15 février 1781, ses héritiers se partagèrent devant Planté cette moitié nord-est du domaine mesurant trois arpents, deux perches, six pieds et quatre pouces de front. Jean-Baptiste (IV), le fils aîné et nouveau seigneur, époux de Françoise Privé, en obtint la moitié soit un arpent, six perches, deux pieds et deux pouces de front du côté du sud-ouest. Les autres héritiers se partagèrent l'autre moitié. Ils reçurent chacun une parcelle de trente-deux pieds de front sur quarante arpents de profondeur.

La première parcelle à la limite nord-est du domaine revint à Alexis T. Dussault. Puis en allant en direction sud-ouest, celle de Louis Antoine, Catherine, épouse de François Lamy, Marie-Anne, épouse de Antoine Godin, Jean-Baptiste, Magdeleine, épouse de Eustache Faucher, Augustin, Marie Clothilde, épouse de Jean-Baptiste Pagé, et la dernière parcelle joignant au domaine du nouveau seigneur, revint à la veuve, Clotilde Aide dit Crequy.

A la suite du partage, le 15 février 1781, devant Planté, Alexis T. Dussault fit un échange avec son beau-frère François Lamy. Ce dernier céda à Alexis la parcelle de son épouse Catherine T. Dussault et celle de Louis Antoine T. Dussault qu'il avait achetée le jour même devant le même notaire. En retour, Alexis T. Dussault céda à Catherine et à son mari le neuvième de la rente annuelle de 26 minots de blé provenant du moulin seigneurial dont il avait hérité. Ces parcelles étaient adjacentes.

Alexis T. Dussault possédait donc cinq perches et six pieds à partir de la limite nord-est du domaine et bornée, au sud-ouest, à la parcelle de sa sœur Madeleine. Il en obtint un titre nouvel de concession du nouveau seigneur, Mathew McNider, le 13 janvier 1790 devant F. X. Larue. Cette parcelle était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Vézina représentants les mineurs Dussault. Ce dernier avait épousé Clothilde Aide Crequy, la veuve de Jean-Baptiste (III) T. Dussault.

Alexis T. Dussault avait épousé Magdeleine Carpentier, fille de Pierre Carpentier et de Madeleine Aide dit Crequy, le 10 février 1772.

Le 26 octobre 1807, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, donnèrent à Isaïe T. Dussault, leur fils, garçon majeur, cette parcelle de terre qui était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à François Marcot, et, au sud-ouest, à Augustin T. Dussault. Ils lui donnèrent aussi un emplacement avec la maison et les dépendances qui y étaient construites. Cet emplacement était situé du côté nord du chemin royal, borné, par-devant, au chemin royal, par derrière, à une cavée, au nord-est, au dit demi-arpent donné ci-dessus, et, au sud-ouest, à la dite cavée et suivant le contour de celle-ci et, au bas de la côte, à un pont qui se trouve près de l'église. Ils lui donnent aussi la terre comprenant les lots 41 et 45 du cadastre des Écureuils.

Les enfants de Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier nommés dans cet acte sont Magdeleine, épouse de Joseph Godin, Scholastique, épouse de Alexis Godin, Marguerite, Françoise, Pierre et Jean-Baptiste, le fils aîné. Cet acte mentionne que Alexis T. Dussault et son épouse avaient prêté 984 livres à Jean-Baptiste, leur fils aîné, et qu'ils avaient peu d'espoir de les récupérer parce que ce dernier était alors insolvable. Ils ont fait leur testament ce même jour devant le même notaire et ont légué tous leurs biens à leur fils Isaïe.

Isaïe T. Dussault est décédé célibataire. Ces terres revinrent aux donateurs comme héritiers par droit de réversion de feu leur fils.

Le 11 février 1810, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, donnèrent à Pierre T. Dussault, leur fils, les parcelles de terre qu'ils avaient données à leur fils Isaïe le 26 octobre 1807. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à François Marcot, et, au sud-ouest, à Augustin T. Dussault. Pierre T. Dussault épousa, le 25 juin suivant, aux Écureuils, Françoise Auger, fille de Jean-Baptiste Auger et de Josèphe Dubuc.

Le 25 mai 1833, devant Bigué, Pierre T. Dussault obtint un nouveau titre de concession pour ce lopin de terre alors borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à François Marcotte, et, au sud-ouest, à Louis T. Dussault.

Louis T. Dussault, son voisin du côté sud-ouest, était son cousin et beau-frère. Il était le fils de Augustin T. Dussault et de Marie Louise Matte, et avait épousé Clothilde Auger, fille de Jean-Baptiste Auger et de Joseph Dubuc, à Neuville, le 19 janvier 1822. Leurs épouses étaient sœurs.

Louis T. Dussault acquit cette terre après le 13 mars 1833.

Le jour du partage de la partie nord-est du domaine, le 15 février 1781, devant le notaire Planté, le nouveau seigneur, Jean-Baptiste (IV), époux de Françoise Privé, demeurant à Verchères, obtint cette partie du domaine mesurant un arpent, six perches, deux pieds et deux pouces de front sur quarante arpents de profondeur. Il la vendit le jour même à Clothilde Aide dit Crequy, sa belle-mère. S'il en excluait un circuit de terre situé sur le haut de la côte de l'église qui avait été vendu par son père à Alexis T. Dussault, il lui vendait aussi la maison servant de manoir, un bas côté y attenant avec une boulangerie et la moitié dans les granges, étables et écuries construits sur le domaine. Toutefois, l'acheteur devait fournir le terrain pour un chemin de 18 pieds de largeur pour la commodité des cohéritiers le long du coteau allant sortir au chemin du Roy derrière l'église.

Lors du partage du domaine, Clothilde Aide dit Crequy avait reçu une part d'enfant soit une parcelle mesurant 32 pieds de front sur 40 arpents de profondeur, selon les termes de son contrat de mariage avec feu Jean-Baptiste (III) T. Dussault, son mari.

Le 15 septembre 1781, devant Planté, Clothilde Aide dit Crequy, veuve de Jean-Baptiste T. Dussault, acheta la parcelle de Clothilde T. Dussault, épouse de Jean-Baptiste Pagé.

Le 15 février 1781, devant Planté, Joseph Godin et Marie-Anne T. Dussault, son épouse, demeurant à la Pointe Claire, district de Montréal, vendirent leur parcelle à Clothilde Aide Créquy, veuve de Jean-Baptiste (III) T. Dussault.

Le 12 février 1786, devant Perreault, Eustache Fauché dit Châteauvert et Magdeleine T. Dussault, son épouse, vendirent à Jean-Baptiste Vézina, leur beau-père, la parcelle de 32 pieds de front dont Magdeleine avait hérité de sa mère.

Clothilde Aide dit Crequy, veuve de Jean-Baptiste (III) T. Dussault et épouse de Jean-Baptiste Vézina, possédait alors deux arpents, trois perches, quatre pieds et deux pouces de cette partie est du domaine.

Elle en fit don à son fils Augustin T. Dussault le 10 janvier 1792 devant F. X. Larue. Elle lui donna cette terre avec la maison, grange, étable et autres bâtiments construits sur la totalité du dit ancien domaine mais était exclu l'emplacement d'Alexis T. Dussault qui était enclavé dans la terre donnée.

Le 7 janvier 1795, devant F. X. Larue, Augustin T. Dussault acheta la parcelle de son frère Jean-Baptiste qui était enclavée dans la partie de cette terre qu'il possédait. Cette parcelle mesurait trente-deux pieds de front. Il acheta aussi tous ses droits sur les bâtiments construits sur cette parcelle et dans la succession future de leur père.

Le lendemain, le 8 janvier 1795, devant F. X. Larue, Augustin T. Dussault obtint de Mathew McNider un titre nouvel de concession pour la terre de deux arpents, six perches

et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur qu'il possédait maintenant. Cette terre était bornée, au nord-est et au sud-ouest, à la terre de son frère Alexis T. Dussault.

Augustin T. Dussault avait épousé Angélique Faucher, fille de Joseph Faucher et de Geneviève Hamelin, le 6 février 1792 à Neuville. Angélique Faucher est décédée avant 1795. Augustin T. Dussault, fit dresser l'inventaire de ses biens par F.X. Larue le 16 juillet 1795. Il possédait alors deux parcelles de terre mesurant au total soixante-quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur faisant partie de l'ancien domaine et bornée, au nord-est, à Alexis T. Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Dussault. Il avait acquis une de ces parcelles de Jean-Baptiste T. Dussault le 7 janvier 1795 devant F.X. Larue et avait hérité de l'autre. De ces parcelles, il fallait soustraire l'emplacement appartenant à Alexis T. Dussault. Il possédait aussi un morceau de cette terre mesurant deux arpents, trois perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur faisant aussi partie de l'ancien domaine que Jean-Baptiste Vézina et Marie Aide dite Crequy lui avaient donné devant F.X. Larue le 10 janvier 1792. Cet inventaire mentionne que la maison qu'il lui avait été donnée par cet acte était construite en pierre et était l'ancien manoir du fief Belair. Il possédait de plus une vieille grange, une vieille étable et une allonge à une grange de 16 pieds de front sur 24 pieds de profondeur couverte de paille et entouré de planches avec grandes portes et pentures de fer et petite porte avec sa ferrure, le tout neuf et en bon état.

Augustin T. Dussault épousa en secondes noces, à Neuville, le 20 février 1797, Marie-Louise Matte, fille de Augustin Matte et de Scholastique Vézina.

Le 29 janvier 1823, devant F. X. Larue, Augustin T. Dussault et Marie-Louise Matte, son épouse, donnèrent à leur fils Louis T. Dussault et à Blandine Auger, son épouse cette terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur avec la maison, la grange et l'étable mais excluant l'emplacement possédé par Pierre T. Dussault. Cette terre était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est et au sud-ouest, à Pierre Alexis T. Dussault.

Louis T. Dussault épousa Blandine Auger le 14 janvier 1822 aux Écureuils. Blandine Auger était la fille de Jean-Baptiste Auger et de Josèphe Dubuc. Elle portait le prénom de Clothilde lors de son mariage mais était connue sous le prénom de Blandine; elle est désignée sous le prénom de Blandine dans l'acte de donation du 29 janvier 1823.

Louis T. Dussault obtint un titre nouvel de concession de cette terre de Moses Hart devant Bigué le 13 mars 1833.

Comme nous l'avons vu, après 1833, Louis T. Dussault devint propriétaire de la terre adjacente à la sienne du côté nord-est. Nous verrons qu'il achètera aussi la terre adjacente du côté sud-ouest, les lots 41 et 45. Cette dernière est la première de la partie sud-ouest du domaine. Vers la fin de sa vie, Louis T. Dussault possédait toute la partie nord-est du domaine et quatorze perches et huit pieds de la partie sud-ouest soit cinq arpents, trois perches et seize pieds de front sur quarante arpents de profondeur du domaine primitif moins les emplacements donnés ou vendus.



Le 19 janvier 1871, Louis T. Dussault, époux de Blandine Auger, fit son testament devant Joseph Bernard. Il légua alors à Jean-Baptiste T. Dussault, son fils, et à Eugénie Germain, l'épouse de ce dernier, la moitié des bâtiments et d'une terre mesurant au total deux arpents, six perches et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, au sud, au fleuve, au nord, la dite profondeur, au nord-est, le testateur, et au sud-ouest, le testateur, à distraire les emplacements inclus. Il légua à Joseph Eugène T. Dussault, son fils, le résidu de ses biens mobiliers et immobiliers (no. 14372, Vol. 21, Reg. A).

Quelques mois plus tard, le 11 mars 1871, Louis T. Dussault s'éteignit. Il fut inhumé dans le cimetière des Écureuils.

Blandine Auger obtint la moitié des terres de son mari par contrat de mariage et par testament de son mari (no. 21038, Vol. 29, Reg. A).

Le 2 septembre 1872, Blandine Auger, veuve de Louis T. Dussault, fit son testament devant P.H. Fauché et légua à son fils Jean-Baptiste T. Dussault la moitié des bâtisses et la moitié indivise de cette terre mesurant deux arpents, six perches et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, au sud, au fleuve, au nord-est et au sud-ouest à ladite Dame testatrice. Elle légua à son fils, Joseph Eugène T. Dussault le surplus et résidu de ses biens meubles et immeubles. Elle légua à sa fille Félicité Dussault 500\$ et une autre somme d'argent à Marie Desanges Dussault, sa nièce, (no. 21855, Vol. 30, Reg. A). Elle modifia son testament par un codicille ajouté le 21 février 1881 devant L.P. Bernard (nos. 24073 et 24074, Vol. 31, Reg. A).

Blandine Auger est décédée aux Écureuils le 27 avril 1882.

Après le décès son décès, ou peut être avant, Jean-Baptiste et Joseph Eugène T. Dussault procédèrent au partage de ces terres selon le testament de leur père et celui de leur mère. Ils divisèrent les terres en trois parties : la partie nord-est du domaine constitua deux de ces parties et la terre adjacente dans la partie sud-ouest du domaine forma la troisième partie.

La terre, à la limite nord-est du domaine que leur père avait acquise de Pierre T. Dussault, mesurait cinq perches et six pieds de front. Jean-Baptiste et Joseph Eugène T. Dussault y ajoutèrent un demi-arpent pour en faire une terre de un arpent et six pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Cette terre est aujourd'hui désignée sous les lots nos. 29 et 34.

Au restant de la partie nord-est du domaine, ils ajoutèrent trois perches qu'ils détachèrent de la partie adjacente de la moitié sud-ouest du domaine pour former ainsi une terre de deux arpents, quatre perches et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Cette terre est aujourd'hui désignée sous les lots nos. 38 et 39.

Joseph Eugène T. Dussault eut la terre de un arpent et six pieds de front de la partie nord-est du domaine et celle de la partie sud-ouest du domaine.

Jean-Baptiste T. Dussault garda la terre de deux arpents, quatre perches et quatorze pieds de front.

---

**Subdivision nord-est, lots 29 et 34.**

Suite à ce partage, Joseph Eugène T. Dussault avait donc hérité de la terre de un arpent et six pieds de front de la partie nord-est du domaine et celle de la partie sud-ouest du domaine. Il épousa Madeleine Morin, fille de Hubert Morin et de Félicité Gariépy, aux Écureuils, le 23 janvier 1871.

Il sépara sa terre du nord-est en deux parties, l'une étant au sud du chemin du Roi et l'autre, au nord. La partie au sud du chemin est désignée comme étant le lot 29 et celle au nord, le lot 34 du cadastre des Écureuils.

Le 28 octobre 1880, devant Joseph G. Couture, Blandine Auger, veuve de Louis T. Dussault, et son fils Eugène T. Dussault, époux de Magdeleine Morin, empruntèrent 1200\$ de Dame veuve David Roy et hypothéquèrent leurs terres en garantie. Cette terre était alors bornée, au sud, au fleuve, au nord-est, à Jacob Denis, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste T. Dussault. Elle est décrite comme étant les lots 29 et 34 du cadastre des Écureuils (no. 21855, Vol. 30, Reg. A). Le 18 décembre 1880, devant Joseph G. Couture, cette hypothèque a été levée (no. 22023, Vol. 30, Reg. A).

Blandine Auger est décédée aux Écureuils le 27 avril 1882.

Le 11 septembre 1882, Joseph Eugène Dussault déclara devant L.P. Bernard avoir hérité de cette terre (no. 24075, Vol. 31, Reg. A).

**Lot 29.**

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à François-Xavier Pagé, instituteur, cette terre mesurant un arpent et six pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le niveau sud du chemin public en descendant vers le sud jusqu'au fleuve, borné au nord-est, aux héritiers de Jacob Denis, et, au sud-ouest, à Rémi Pagé (no. 25151, Vol. 32, Reg. A). Ce François-Xavier Pagé était le fils de Félix Pagé et de Flavie Dussault. Il est demeuré célibataire.

Le 8 juin 1892, devant L.P. Bernard, François-Xavier Pagé, instituteur aux Écureuils, vendit à son frère Rémi Pagé cette terre d'un arpent et six perches de front (no. 32525, Vol. 40 Reg. A).

Le 23 mars 1902, Rémi Pagé déclara devant L.P. Bernard, que Virginie Papillon, sa deuxième épouse était décédée vers le 20 septembre 1897 laissant pour seuls héritiers son fils Samuel T. Dussault né de son premier mariage avec Prosper T. Dussault et sa fille Irma Pagé née de son deuxième mariage avec Rémi Pagé. Ce dernier déclara aussi avoir hérité de la moitié indivise de cette terre d'un arpent et six perches de front. Le même jour, devant le même notaire, Samuel T. Dussault, machiniste, demeurant à Salem, Mass., vendit à Rémi Pagé tous ses droits dans la succession de sa mère (no. 41339, Vol. 47, Reg. A).

Le 19 mars 1910, devant H.F. Smith, Irma Pagé, épouse d'Alexandre Dussault, vendit à Rémi Pagé tous ses droits dans la succession de sa mère et de son père (no. 53192, Vol. 55, Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Rémi Pagé donna à Adjutor Pagé cette terre alors bornée, en front au sud, au fleuve, au nord, le chemin public, au nord-est, aux héritiers de Jacob Denis, et, au sud-ouest, au lot 39 appartenant à Rémi Pagé (no. 53193, Vol. 55, Reg. A).

Adjutor Pagé épousa Louise Pépin. Ils passèrent un contrat de mariage devant H. F. Smith le 28 août 1907. Adjutor Pagé fit son testament le 31 août 1912 devant H.F. Smith et légua l'usufruit de ses biens à Louise Pépin, son épouse, et leur propriété, à ses enfants à part égale (no. 56804, Vol. 59, Reg. A).

Adjutor Pagé étant décédé, Louise Pépin hérita de la moitié des lots 29, 39 et 43. Elle épousa en secondes noces Gustave Lord, veuf de Cédulie Pagé. Ils passèrent un contrat de mariage en séparation de biens le 26 août 1916 devant Édouard Derome dit Descoteaux (no. 61936, Vol. 63, Reg. A).

Le 10 janvier 1925, devant Philippe Chalifour, Louise Pépin, épouse séparée de biens de Gustave Lord, vendit à Arthur Delisle la moitié des immeubles, partie du lot 29, partie du lot 39 et l'emplacement partie du lot 43 (no. 75111, Vol. 78, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Arthur Delisle vendit ces immeubles à Gustave Lord (no. 75112, Vol. 78, Reg. A).

Le 3 juin 1942, Louise Pépin, veuve Gustave Lord, vendit à Félix Pagé, maître de poste, le lot 29 moins la partie vendue à Samuel Dussault, revendue à Elzéar Dussault et à présent propriété de J.A. Émile Dussault et la partie vendue au Gouvernement du Québec (no. 101805, Vol. 114, Reg. A).

Le 5 juin 1942, devant Louis-Philippe Brousseau, Félix Pagé vendit à Oliva Auger le lot 29 (no. 101818, Reg. A).

Ce dernier avait épousé en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédée le 17 mars 1946 à l'âge de 64 ans. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritait d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot 29 (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (no. 109926, Reg. A).

Le 11 octobre 1955, devant Victor Aimé Rouillard, Eugène Auger vendit à Damase Auger ce qui restait de ce lot (no. 137544, Reg. A).

### Emplacements détachés du lot 29.

- 1) Le 28 octobre 1880, devant Joseph G. Couture, Blandine Auger, veuve de Louis T. Dussault, et Joseph Eugène Dussault hypothéquèrent, en faveur de dame veuve David Roy, les terres qu'ils possédaient. Ces terres comprenaient un emplacement enclavé dans la terre désignée sous les lots 29 et 34 et contenant à peu près trois quarts d'arpent de front sur un arpent de profondeur. Cet emplacement était borné, au sud, au chemin du Roi, au sud-ouest et au nord, à la terre à la terre désignée sous les lots 29 et 34, et, au nord-est, à Réal Germain (no. 21855, Vol. 30, Reg. A). Cet hypothèque fut levé le 18 décembre 1880 (no. 22023, Vol. 30, Reg. A).
- 2) Le 8 avril 1882, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste Dussault et Eugène Dussault vendirent à Samuel Dussault, maître ferblantier des Écureuils, pour 130\$ un emplacement situé près de l'église des Écureuils mesurant un quart d'arpent de front sur trois quart d'arpent de profondeur du côté sud-ouest et d'un arpent de profondeur du côté nord-est. Ils vendirent aussi la maison et une bâtisse qui y étaient construites. Cet emplacement était borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, à Flavien Pageau, au nord-est, à Réal Germain, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault. Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 30** et une **partie du lot 29** du cadastre des Écureuils (nos. 23654 et 23655, Vol. 31, Reg. A).

Le 4 avril 1888, devant Félix Alphonse Larue, Samuel Dussault, ferblantier, vendit à Elzéar Dussault, journalier, cet emplacement borné, au nord, à Hubert Auger, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, père, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault, fils, (no. 28959, Vol. 36, Reg. A).

Elzéar Dussault fit son testament le 18 mars 1908 devant J.O. East et légua tous ses biens à Victoria Trépanier, son épouse (no. 52964, Vol. 55, Reg. A). Cette dernière fit son testament le 5 juillet 1917 devant J.O. East et légua cet emplacement à son fils J. A. Émile Dussault. Victoria Trépanier est décédée aux Écureuils le 22 mai 1932. Le 22 juillet suivant J.A. Émile Dussault déclara devant Philippe Chalifour avoir hérité de cet emplacement et de celui du lot 30 (nos. 86747 et 86748, Vol. 95, Reg. A).

Cette emplacement est désignée comme étant le **lot 30** et le **lot 29** du cadastre des Écureuils.

### Lot 34.

Comme nous l'avons vu, Eugène Dussault vendit la partie de cette terre au sud du chemin du Roi à François-Xavier Pagé le 15 novembre 1883. Il lui restait alors la partie de cette terre au nord du chemin du Roi.

Le 3 janvier 1891, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à Pierre Doré pour 2150\$ une partie de cette terre contenant environ 125 arpents de terre en superficie bornée, en front, au chemin public, aux lots 35, 36, 37, 43 et 44, au nord, partie à la ligne

entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ième</sup> rang et partie à F.X. Pagé, au nord-est, à France Denis, et, au sud-ouest, à la route. Il vendit aussi la maison et les bâtisses qui y étaient construites. Cette terre est désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 31387, Vol. 39, Reg. A).

Le 9 août 1915, devant Édouard Hamel, Pierre Doré et Antoinette Papillon, son épouse, ont donné à Ofred Doré, leur fils, cette terre désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils et la maison qui y était construite (no. 60664, Vol. 62, Reg. A).

Le 15 décembre 1916, devant Édouard Hamel, Pierre Doré et Antoinette Papillon donnèrent à leur fils Eugène Doré deux systèmes d'aqueduc servant à alimenter le village et une partie de la paroisse des Écureuils. Un système a sa source sur les terres possédées par Ofred Doré désignées comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils et l'autre a source entre la ligne de division des terres d'Arthur Pagé et Eugène Sauvageau (no. 63271, Vol. 65, Reg. A). Le 14 mars 1919, devant Édouard Hamel, Eugène Doré vendit à Ofred Doré ces deux systèmes d'aqueduc (no. 66051, Vol. 67, Reg. A).

Marie Delisle, épouse de Ofred Doré, fit son testament le 18 juillet 1925 devant Philippe Chalifour et légua ses biens à son mari (no. 94472, Vol. 105, Reg. A). Elle est décédée aux Écureuils le 5 juin 1937. Le 29 décembre suivant, son mari déclara devant Philippe Chalifour avoir hérité des aqueducs (no. 94473, Vol. 105, Reg. A).

Le 5 novembre 1954, devant Louis-Philippe Brousseau, Ofred Doré vendit à Paul Doré, son fils, cette portion de terre désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 134703, Vol. 105, Reg. A).

#### **Emplacements détachés du lot 34.**

##### **Lot 30.**

Le 28 janvier 1850, devant Joseph Bernard, Louis T. Dussault et Rose Delima Germain, son épouse hypothéquèrent cet emplacement situé au niveau nord du chemin du Roi mesurant un quart d'arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur du côté du sud-ouest et d'un arpent, du côté du nord-est. Cet emplacement était borné, au nord-est, à Narcisse Denis et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier (no. 3258, Vol. 5, Reg. A).

Le 28 mars 1882, le shérif Charles Alleyn saisit cet emplacement de Blanche Auger, épouse de feu Louis T. Dussault, le vendit à Jean-Baptiste Dussault. Il était alors borné, au nord-est, à Réal Germain représentant Narcisse Denis, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault représentant Augustin Trépanier (no. 23612, Vol. 31, Reg. A).

Le 8 avril 1882, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste Dussault et Eugène Dussault le vendirent à Samuel Dussault, maître ferblantier des Écureuils, pour 130\$ un emplacement situé près de l'église des Écureuils mesurant un quart d'arpent de front

sur trois quart d'arpent de profondeur du côté sud-ouest et d'un arpent de profondeur du côté nord-est. Ils vendirent aussi la maison et une bâtisse qui étaient construites sur cet emplacement borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, à Flavien Pageau, au nord-est, à Réal Germain, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault. Cet emplacement est désigné comme le lot 30 et une partie du lot 29 du cadastre des Écureuils (nos. 23654 et 23655, Vol. 31, Reg. A).

Le 4 avril 1888, devant Félix Alphonse Larue, Samuel Dussault, ferblantier, vendit à Elzéar Dussault, journalier, cet emplacement borné, au nord, à Hubert Auger, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, père, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault, fils, (no. 28959, Vol. 36, Reg. A).

Elzéar Dussault fit son testament le 18 mars 1908 devant J.O. East et légua tous ses biens à Victoria Trépanier, son épouse (no. 52964, Vol. 55, Reg. A). Cette dernière est décédée aux Écureuils le 22 mai 1932. Elle avait légué cet emplacement à J. A. Émile Dussault par testament fait le 8 août 1932 devant J.O. East (nos. 86747 et 86748, Vol. 95, Reg. A).

Benoit Dussault l'obtint en héritage de Marie-Louise Dussault le 25 mars 1954 (nos 132627 et 132628).

#### **Lot 31.**

Le 24 février 1877, Jean-Baptiste Dussault, junior, navigateur, fit son testament devant L.P. Bernard et légua ses biens à Honorine Papillon, son épouse (no. 58407, Vol. 60, Reg. A).

Le 17 août 1932, Mathilda Dussault hérita de cet emplacement par héritage de Honorine Papillon, veuve de Jean-Baptiste Dussault (nos. 86779 et 86780, Vol. 95, Reg. A).

Le 17 septembre 1971, Suzanne et Hortense Dussault héritèrent de cet emplacement par héritage de Mathilda Dussault (nos. 19538 et 19539, Reg. A).

Le 17 septembre 1971, Suzanne Dussault fit son testament et légua cet emplacement à Hortense Dussault. Cette dernière le vendit à Paule Dussault le 23 novembre 1971. Cette dernière le vendit à Jean-Claude Pépin le 17 décembre 1971 (no. 195738, Reg. A).

#### **Lot 32.**

Le 12 juillet 1912, devant H.F. Smith, Oliva Auger, fabricant de beurre des Écureuils, a déclaré que Hubert Auger, son père, était décédé le 23 juin 1912 sans testament, qu'il était son enfant unique et qu'il héritait d'un lopin de terre situé sur le côté nord du chemin du Roi et mesurant 45 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, borné, par-devant, au chemin du Roi, par derrière, au nord, et au sud-

ouest, à l'emplacement qu'il possède dans le lot 33, et, au nord-est, à l'emplacement de Jean-Baptiste Dussault (no. 56268, Vol. 58, Reg. A).

Oliva Auger a épousé en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritaient d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et au CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Christina Auger légua ses biens à ses sœurs Irène, Marie et Lucienne qui en héritèrent le 17 mai 1967 (nos. 176991 et 176992, Reg. A).

Anne-Marie Auger légua ses biens à ses sœurs Irène et Lucienne qui en héritèrent le 10 avril 1979 (nos. 245272, 245273 et 245274, Reg. A).

Le 29 juin 1979, Irène Auger vendit cet emplacement à Jacques Auger (no. 247386, Reg. A). Ce dernier le vendit à Denis Noël le 8 juillet 1982 (no. 268601, Reg. A).

### **Lot 33.**

Le 29 avril 1880, devant L.P. Bernard, Flavien Pageau, boulanger des Écureuils, hypothéqua en faveur de F.X. Pagé, instituteur des Écureuils, cet emplacement de forme irrégulière mesurant six perches de front sur environ huit perches de profondeur et désigné comme étant le lot 33 du cadastre des Écureuils (no. 21392, Vol. 29, Reg. A).

Le 24 février 1886, devant Philémon de Varennes, Flavien Pageau et Madeleine Dussault, son épouse, vendirent à Samuel Delisle, navigateur, un emplacement mesurant 60 pieds de front et rétrécissant jusqu'à une profondeur de 75 pieds où il n'a que 40 pieds de largeur et de là ayant une largeur de six perches sur une profondeur de treize perches. Il était borné, en front, au chemin royal, au nord, à Eugène Dussault, au nord-est, partie à Hubert Auger et partie à Jean-Baptiste Dussault, père, et, au sud-ouest, à Eugène Dussault (no. 27205, Vol. 34, Reg. A).

Le 13 décembre 1886, devant L.P. Bernard, Samuel Delisle, vendit à Hubert Auger un emplacement mesurant 44 pieds de front le long du chemin public sur une profondeur de 77 pieds dans la ligne entre le dit emplacement et celui de l'acquéreur et de 59 pieds dans la ligne entre l'emplacement du vendeur et celui vendu par ces présentes. Au bout de la dite profondeur l'emplacement mesure 137 pieds de largeur sur 224 pieds de profondeur dans la ligne nord-est et 222 pieds dans la ligne sud-

ouest. Au bout de ces profondeurs, ce dit emplacement vendu mesure 40 pieds de largeur (no. 27928, Vol. 35, Reg. A). Partie du lot 33 du cadastre des Écureuils.

Hubert Auger est décédé le 23 juin 1912 sans testament. Le 12 juillet suivant son fils Oliva Auger déclara devant H.F. Smith être le propriétaire de cet emplacement (no. 56268, Vol. 58, Reg. A).

Oliva Auger épousa en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritaient d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et au CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Le 3 juillet 1965, Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent cet emplacement à Marc Doré (no. 170330, Reg. A). Cet emplacement est désigné comme étant **partie du lot 33** du cadastre des Écureuils.

### **Emplacement détaché du lot 33.**

Le 8 janvier 1896, devant L.P. Bernard, Samuel Delisle vendit à Pierre Doré un emplacement situé au niveau nord du chemin et mesurant environ 28 pieds de front sur le chemin public sur une profondeur de 288 pieds, mesure anglaise. Il était borné, en front, au chemin, au nord et, et au sud-ouest, à l'acquéreur, et au nord-est, à Hubert Auger (no.35446, Vol. 43, Reg. A).

Le 1<sup>er</sup> septembre 1907, devant Philémon Bergeron, Pierre Doré vendit à Hormidas Lussier de Montréal un morceau de terre mesurant 86 pieds de largeur en front et 38 pieds au bout de la profondeur sur 184 pieds de profondeur. La susdite largeur varie de 86 pieds à 38 pieds. L'emplacement est borné, au nord et au sud-ouest, au vendeur, au sud, au chemin, et, au nord-est, à Hubert Auger (no. 48616, Vol. 52, Reg. A).

Le 20 janvier 1912, devant H.F. Smith, Pierre Doré, procureur de Hormidas Lussier, vendit cet emplacement à Armand Mottard (no. 55603, Vol. 57, Reg. A). Ce dernier le vendit à Jean-Baptiste Dussault, fromager des Écureuils, le 5 décembre 1913 devant Édouard Hamel (no. 58466, Vol. 60, Reg. A).

Le 5 décembre 1913, devant Édouard Hamel, Armand Mottard vendit cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault, fromager des Écureuils (no. 58466, Vol. 60, Reg. A). Cet emplacement est désigné comme étant **partie du lot 33** du cadastre des Écureuils.



**Partie du lot 34.**

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit pour la somme de 125\$ à demoiselle Félicité Matte, couturière des Écureuils, un lopin de terre mesurant 33 pieds de front sur 26 pieds de profondeur, borné, au sud, au chemin, au nord, à la profondeur, au nord-est, à Siméon Papillon, et au sud-ouest, à Joseph Dussault. Cet emplacement est décrit comme faisant **partie du lot 34** du cadastre des Écureuils (no. 25153, Vol. 32, Reg. A).

Le 3 mai 1887, devant L.P. Bernard, Félicité Matte légua ses biens immobiliers à son frère Sifroi Matte (no. 28705, Vol. 36, Reg. A). Ce dernier déclara devant L.P. Bernard avoir hérité de cet immeuble (no. 28937, Reg. A).

Le 19 octobre 1888, devant Augustin Vocelle, Sifroi Matte vendit cet emplacement et celui du lot 36 à Calixte Trépanier pour la somme de 225\$ (no. 29388, Vol. 37, Reg. A).

Calixte Trépanier est décédé le 7 août 1894. Le 11 décembre 1894, devant Jean-Baptiste Hamel, Marie Dussault, veuve de Calixte Trépanier, agissant en son propre et comme tutrice de Euphrosime, 19 ans, Esther, 18 ans, Rébecca, 15 ans, Georges, 10 ans, Jérémie, 8 ans, ses enfants mineurs issus de son mariage avec Calixte Trépanier et Arthur Trépanier, subrogé tuteur et frère des dits enfants, et Odianne Trépanier, fille majeure, vendirent cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault, navigateur, pour la somme de 50\$ (no. 34625, Vol. 42, Reg. A).

Le 1<sup>er</sup> mars 1909, devant Édouard Hamel, Jean-Baptiste Dussault, navigateur, vendit à son fils Donat Dussault, navigateur, pour la somme de 150\$ cet emplacement, celui désigné sous le lot 36 et un autre emplacement détaché du lot 34. Ce dernier emplacement mesurait 27 pieds de front sur une profondeur de 26 pieds à laquelle profondeur le dit terrain s'étendait sur une largeur ou front de 84 pieds, mesure anglaise, sur une profondeur de 48 pieds sur toute la largeur des dits 84 pieds et borné, en front, au sud, partie par le chemin public, partie par les deux terrains ci-dessus désignés (partie lot 34 et partie lot 36), en profondeur, au nord, par le résidu du dit lot 34 appartenant à Pierre Doré, au nord-est, par un terrain appartenant à Olivier Gauvreau, et, au sud-ouest, par un terrain appartenant à Dame veuve Joseph Dussault (no. 53091, Vol. 55, Reg. A).

Le 11 mai 1914, devant Édouard Hamel, Donat Dussault, embouteilleur demeurant à Beauceville, vendit ces trois emplacements à Eugène Doré (no. 59054, Vol. 61, Reg. A).

Le 23 avril 1920, devant Édouard Hamel, Eugène Doré vendit ces trois emplacements à Georges Godin (no. 67996, Vol. 70, Reg. A).

Georges Godin, navigateur, avait fait son testament le 9 février 1885 et avait légué tous ses biens à Félicité Denis, son épouse (no. 79769, Vol. 85, Reg. A). Il est décédé aux Écureuils le 12 novembre 1927. Le 30 décembre suivant Félicité Denis

déclara devant le notaire Philippe Chalifour avoir hérité de ces trois emplacements (nos. 79769 et 79770, Vol.85, Reg. A).

Le 27 mars 1938, Félicité Denis, veuve de Georges Godin, fit son testament devant Philippe Chalifour et légua ses biens à sa belle-sœur, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau (no. 100511, Vol. 112, Reg. A). Félicité Denis est décédée aux Écureuils le 2 décembre 1940. Le 26 juillet 1941, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, déclara devant Philippe Chalifour avoir hérité des biens de Félicité Denis incluant ces trois emplacements (no. 100512, Vol. 112, Reg. A).

Le 3 novembre 1947, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, vendit ces emplacements à Dame Alexandre Beaumont (no. 114442, Vol. 131, Reg. A).

Le 18 décembre 1931, Ofred Doré vendit un emplacement à Émile Auger (no. 85812, Vol. 93, Reg. A). Ce dernier le vendit à Patrick Dubuc le 27 avril 1950 (no. 121556, Reg. A).

Le 2 août 1932, devant Chalifour, Ofred Doré vendit un emplacement à Dame Audina Audy, veuve de Louis Gauvreau (no. 83981, Vol.91, Reg. A).

#### **Subdivision sud-ouest, partie nord-est des lots 38 et 39.**

Comme nous l'avons vu, après le décès de leur père en 1871, Jean-Baptiste T. Dussault et son frère Eugène T. Dussault se partagèrent les terres dont ils avaient hérité et Jean-Baptiste T. Dussault avait gardé une terre de deux arpents, cinq perches et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur formée du restant de la moitié nord-est du domaine et d'une parcelle de trois perches de front qu'ils détachèrent de la terre adjacente du côté sud-ouest.

Jean-Baptiste T. Dussault avait épousé Eugénie Germain, fille de Olivier Germain et de Desanges Dussault, le 13 juin 1864 aux Écureuils.

Le 2 février 1880, devant Wincelas Larue, Jean-Baptiste Dussault et Blandine Auger hypothéquèrent leurs terres en faveur de Louisa Salmon Canter, veuve de Henry King, marchand de Québec (no. 21038, Vol. 29, Reg. A).

Le 9 mai 1880, devant L.P. Bernard, sa mère, Blandine Auger, veuve de Louis Dussault, lui donna tous les droits qu'elle avait sur ces lots (no. 21433, Vol. 29, Reg.A).

Blandine Auger est décédée aux Écureuils le 27 avril 1882.

Le lendemain, le 28 avril 1882, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste T. Dussault emprunta 750\$ de Henriette Thibault, veuve de Louis Lefebvre, et, en garantie, il hypothéqua ses terres (no. 23653, Vol. 31, Reg.A).

Jean-Baptiste T. Dussault divisa aussi sa terre en deux parties, l'une étant au sud du chemin du Roi et l'autre, au nord. La partie au sud du chemin est désignée comme étant le lot 39 et celle au nord, le lot 38 du cadastre des Écureuils.

---

**Partie nord-est du lot 38.**

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste Dussault et son épouse Eugénie Germain vendirent à Joseph Eugène Dussault une terre mesurant deux arpents et demi de front sur environ vingt-neuf arpents de profondeur, bornée, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au sud, partie à la coulée, partie à l'emplacement ci après désigné, au nord-est et au sud-ouest, à l'acquéreur. Il vendit aussi la grange érigée sur cette terre faisant partie du lot 38 mais s'y réserva un emplacement (no.25150, Vol. 32, Reg. A).

**Subdivision nord de la partie nord-est du lot 38.**

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à François-Xavier Pagé un morceau de terre mesurant deux arpents et demi de front sur dix arpents de profondeur borné, au sud, à la terre faite à un ruisseau qui traverse cette terre, au nord, à la dite profondeur, au nord-est et au sud-ouest, au vendeur (no. 25151, Vol. 32, Reg. A).

Le 12 janvier 1910, devant H.F. Smith, François-Xavier Pagé fit son testament et institua Alexandre Dussault, son neveu, légataire universel de ses biens (no. 67447, Vol.69, Reg. A). François-Xavier Pagé est décédé aux Écureuils le 4 septembre 1919.

Le 21 novembre 1919, Alexandre Dussault déclara devant Édouard Hamel avoir hérité d'une partie de cette terre. Cette partie de terre mesurait deux arpents et demi de front sur dix arpents de profondeur et était bornée, au sud, à la terre faite à un ruisseau qui traverse cette terre, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est et au sud-ouest, à Ofred Doré (no. 67448, Vol. 69, Reg. A).

Le 13 août 1952, devant Louis-Philippe Brousseau, Alexandre Dussault vendit à Iréné Dussault ce morceau de terre mesurant deux arpents et demi de front sur dix arpents de profondeur et est borné, au sud, à la terre faite à un ruisseau qui traverse cette terre, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est et au sud-ouest, à Ofred Doré (no. 128001, Reg. A).

**Subdivision sud de la partie nord-est du lot 38.**

Le 3 janvier 1891, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à Pierre Doré une partie de cette terre contenant environ 125 arpents de terre en superficie bornée, en front, au chemin public, aux lots 35, 36, 37, 43 et 44, au nord, partie à la ligne entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ième</sup> rang et partie à F.X. Pagé, au nord-est, à France Denis, et, au sud-ouest, à la route. Cette parcelle de terre comprend les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 31387, Vol. 39, Reg. A).

Le 9 août 1915, devant Édouard Hamel, Pierre Doré et Antoinette Papillon, son épouse, ont donné à Ofred Doré, leur fils, cette parcelle de terre désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 60664, Vol. 62, Reg. A).

Le 5 novembre 1954, devant Louis-Philippe Brousseau, Ofred Doré a vendu à Paul Doré, son fils, cette portion de terre désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 134703, Reg. A).

### **Emplacements détachés de la partie nord-est du lot 38.**

#### **Lot 35.**

Chrysologue Papillon acquit cet emplacement avant 1878. Le 11 novembre 1882, devant L.P. Bernard, Thérèse Fiset, veuve Chrysologue Papillon, donna à Siméon Papillon, maître cordonnier des Écureuils, un emplacement situé près de l'église des Écureuils et mesurant 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, borné, au sud, à l'alignement de la maison, au nord, à la profondeur, au nord-est, à Eugène Dussault, et, au sud-ouest, à Félicité Matte (no. 24227, Vol. 31, Reg. A). Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 35** du cadastre des Écureuils. Thérèse Fiset était propriétaire de cet emplacement en vertu de son contrat de mariage avec Chrysologue Papillon passé devant Joseph Bernard le 17 mai 1845.

Siméon Papillon le vendit à Olivier Gauvreau (no. 27260, Vol. 34, Reg. A). Ce dernier le vendit à Gabriel Hamel (no. 35594, Vo. 43, Reg. A) qui le vendit à Théophile Pagé (no. 47638, Vol. 51, Reg. A). Ce dernier le revendit à Louis Gauvreau (no. 58406, Vol. 60, Reg. A).

#### **Lot 36.**

Le 3 mai 1887, Félicité Matte, couturière des Écureuils, fit son testament devant L.P. Bernard, et institua Sifroid Matte, son frère, légataire universel de ses biens (no. 28705, Vol. 36, Reg. A). Le 4 avril 1888, devant L.P. Bernard, Sifroi Matte déclara avoir hérité de cet immeuble (no. 28937, Reg. A).

Le 19 octobre 1888, devant Augustin Vocelle, il le vendit à Calixte Trépanier pour la somme de 225\$, avec la maison qui y était construite et les emplacements qu'il possédait sur le lot 34. Cet emplacement mesurait deux perches et six pieds de front sur une perche et sept pieds de profondeur et était désigné comme étant le **lot 36** du cadastre des Écureuils (no. 29388, Vol. 37, Reg. A).

Calixte Trépanier est décédé le 7 août 1894. Le 11 décembre 1894, Marie Dussault, veuve de Calixte Trépanier, agissant en son propre et comme tutrice de Euphrosime, 19 ans, Esther, 18 ans, Rébecca, 15 ans, Georges, 10 ans, Jérémie, 8 ans, ses enfants mineurs issus de son mariage avec Calixte Trépanier et Arthur Trépanier, subrogé tuteur et frère des dits enfants, et Odianne Trépanier, fille majeure, vendirent cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault, navigateur, devant Jean-Baptiste Hamel (no. 43625, Vol. 42, Reg. A).

Le 1<sup>er</sup> mars 1909, devant Édouard Hamel, Jean-Baptiste Dussault, navigateur, vendit à son fils Donat Dussault, navigateur, pour la somme de 150\$ cet emplacement et ceux qu'ils possédait sur le lot 34 (no. 53091, Vol 55, Reg. A).

Le 11 mai 1914, devant Édouard Hamel, Donat Dussault, embouteilleur demeurant à Beauceville, vendit ces trois emplacements à Eugène Doré (no. 59054, Vol. 61, Reg. A).

Le 23 avril 1920, devant Édouard Hamel, Eugène Doré vendit ces trois emplacements à Georges Godin (no. 67996, Vol.70, Reg. A).

Georges Godin, navigateur, avait fait son testament le 9 février 1885 et avait légué tous ses biens à Félicité Denis, son épouse (no. 79769, Vol. 85, Reg. A). Il est décédé aux Écureuils le 12 novembre 1927. Le 30 décembre suivant Félicité Denis déclara devant le notaire Philippe Chalifour avoir hérité de ces trois emplacements (nos. 79769 et 79770, Vol.85, Reg. A).

Le 27 mars 1938, Félicité Denis, veuve de Georges Godin, fit son testament devant Philippe Chalifour et légua ses biens à sa belle-sœur, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau (no. 100511, Vol. 112, Reg. A). Félicité Denis est décédée aux Écureuils le 2 décembre 1940. Le 26 juillet 1941, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, déclara devant Philippe Chalifour avoir hérité des biens de Félicité Denis incluant ces trois emplacements (no. 100512, Vol. 112, Reg. A).

Le 3 novembre 1947, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, vendit ces emplacements à Dame Alexandre Beaumont (no. 114442, Vol. 131, Reg. A).

#### **Lot 37.**

Par un billet daté du 26 mars 1732 et déposé au greffe de Pollet le 13 janvier 1734, Jean-Baptiste (III) T. Dussault et Marie-Anne Montplaisir, son épouse, vendirent à Liévin Fournier un emplacement situé sur le domaine, mesurant un arpent en superficie et joignant d'un côté le chemin du Roi et de l'autre un ruisseau. Liévin Fournier était marié à Suzanne Fauteux et était forgeron. Il demeurait encore aux Écureuils le 4 janvier 1739.

Liévin Fournier vendit cet emplacement à Jean-Baptiste T. Dussault, fils, qui le revendit à son père, le seigneur de Belair, le 31 mars 1767 devant Gouget.

Le 4 avril 1780, devant Bernard Planté, Jean-Baptiste (III) donna à son fils Alexis T. Dussault un circuit de terre avec les bâtiments et la maison qui y étaient construits. Ce circuit de terre faisait partie du domaine et était borné, par-devant, du côté sud, au chemin du Roi, en profondeur, jusqu'à la cavée et depuis la ligne de la terre de la veuve Jean Dussault en suivant le contour de la dite cavée qui vient se terminer en pointe au pont de l'église. Le vendeur a acquis ce circuit de terre en partie de son fils Jean-Baptiste T. Dussault devant Gouget.

Alexis T. Dussault obtint cet emplacement lors du partage du 15 février 1781 devant Bernard Planté.

Le 26 octobre 1807, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, le donnèrent à Isaïe T. Dussault avec la maison et les bâtiments. Ce dernier est décédé célibataire et l'emplacement revint à son père qui, le 11 février 1810 le donna à son fils Pierre T. Dussault, devant F.X. Larue.

Avant 1871, Pierre T. Dussault et Françoise Auger, son épouse, vendirent cet emplacement à Louis T. Dussault, son cousin et beau-frère, époux de Blanche Clothilde Auger.

En 1878, Joseph Dussault, navigateur, possédait cet emplacement situé au nord du chemin du Roi et borné, par-devant, le chemin du Roi, au nord-est, à une clôture séparant cet emplacement du reste de la terre appartenant à Eugène T. Dussault de laquelle le dit emplacement est soustrait, et, au sud-ouest, sur le haut de la côte, aux dit Eugène Dussault (no. 24067, Vol. 31, Reg. A).

Joseph Dussault légua cet emplacement à son épouse par testament (no. 42391, Vol. 48, Reg. A).

#### **Autres emplacements:**

- 1) Le 15 novembre 1883, lors de la vente d'une partie du lot 38 à Eugène Dussault, Jean-Baptiste Dussault se réserva cet emplacement qui part au nord du fossé qui est dans la coulée et court vers l'ouest en passant devant la grange et va aboutir à une borne déterminée par les parties dans la ligne entre la terre vendue et celle de l'acquéreur. Cet emplacement mesure environ 488 pieds de front sur une profondeur d'environ 112 pieds au bout de laquelle profondeur sa largeur est de 328 pieds. Cet emplacement est de forme triangulaire (no.25150, Vol. 32, Reg. A).

Le 19 février 1897, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste Dussault, de la cité de Montréal, vendit à Samuel Delisle, navigateur, cet emplacement et la maison qui y était construite. Cet emplacement était situé au village près de l'église et mesurait environ 488 pieds de front sur une profondeur d'environ 112 pieds au bout de laquelle profondeur sa largeur était de 328 pieds. Il était borné, au nord, à une clôture que l'acquéreur connaît et au nord-est et au sud-ouest, à Pierre Doré (no. 36392, Vol. 43, Reg. A).

Le 2 janvier 1900, Samuel Delisle fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel et institua Rosalie Trépanier, son épouse, légataire universel de ses biens (no. 39078, Vol. 46, Reg. A). Samuel Delisle est décédé aux Écureuils, le 19 février 1900.

Le 8 octobre 1907, devant Édouard Derome dit Descarreaux, Delphis Delisle, fils de Samuel Delisle et de Rosalie Trépanier, signa un contrat de mariage avec Hélène Neilson, fille de William Neilson et de Éléonore Papillon. A cette occasion, Rosalie Trépanier donna cet immeuble à son fils (no. 57038, Vol. 59, Reg. A).

Rosalie Trépanier est décédée le 23 janvier 1911. Le 14 février 1911, les enfants et héritiers de Samuel Delisle et de Rosalie Trépanier, Delphis Delisle, navigateur, et Marie Fabiola Delisle, épouse de Ofred Doré, déclarèrent devant Édouard Hamel qu'ils étaient les seuls héritiers et qu'ils avaient hérité de leurs biens. Delphis Delisle garda cet emplacement et sa sœur, 875\$ (no. 54310, Vol. 56, Reg. A).

Le 9 novembre 1914, Delphis Delisle le vendit à Roch Dussault (no. 59562, Vol. 61, Reg. A). Ce dernier le légua à Rachelle Germain, son épouse, le 11 mai 1917 (no. 63376, Reg. A).

Le 18 septembre 1946, devant Georges Eugène Paradis, Rachelle Germain, veuve de Roch Dussault vendit cet emplacement à Jean-Marie Dussault (no. 110972, Vol. 126, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme faisant **partie du lot 38** du cadastre des Écureuils

- 2) Le 10 août 1967, devant Paul Guillemette, Paul-Émile Doré vendit à Michel Frenette une lisière de terrain mesurant 700 pieds de largeur dans les lignes nord et sud sur une profondeur de 300 pieds, borné, au nord, nouvelle route nationale 2, au sud, au vendeur, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Olier Pagé (no. 178041, Reg. A).

#### **Partie nord-est du lot 39.**

Le 11 mai 1880, devant Wincelas Larue, Jean-Baptiste T. Dussault vendit à Rémi Pagé, marchand des Écureuils, un morceau de cette terre mesurant environ deux arpents et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin du Roi au fleuve. La grange construite sur le lot est comprise dans la vente mais l'emplacement de F.X. Fiset en est exclus (no. 21434, Vol. 29, Reg. A). Ce lot est désigné comme étant le lot 39 du cadastre des Écureuils.

Rémi Pagé épousa en secondes noces, Virginie Papillon, veuve de Prosper Dussault. Cette dernière est décédée vers le 20 septembre 1897 laissant comme héritier Samuel Dussault, né de son mariage avec Prosper Dussault, et Irma Pagé, née de son mariage avec Rémi Pagé. Le 23 mars 1902, devant L.P. Bernard, Samuel Dussault, machiniste, demeurant à Salem, Mass., vendit à Rémi Pagé tous ses droits dans la succession de sa mère. Le même jour, devant le même notaire, Rémi Pagé déclara avoir hérité de la moitié de cette terre désignée comme étant le lot 39 (nos. 41339 et 41340, Vol. 47, Reg. A).

Le 19 mars 1910, devant H.F. Smith, Irma Pagé et Alexandre Dussault, son époux, ont vendu à Rémi Pagé tous leurs droits dans la succession de sa mère (no. 53192, Vol. 55, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Rémi Pagé donna à Adjutor Pagé, son fils un lopin de terre mesurant deux arpents et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin royal à aller au fleuve moins l'emplacement vendu à la compagnie du chemin de fer CNR borné, au sud, au fleuve, au nord, parti au terrain de la Fabrique

des Écureuils et partie au chemin royal, au nord-est, au terrain lot 29, et, au sud-ouest, à la route allant au quai (no.53193, Vol. 55, Reg. A).

Adjutor Pagé épousa Louise Pépin. Ils passèrent un contrat de mariage devant H.F. Smith le 28 août 1907. Le 21 août 1912, Adjutor Pagé fit son testament devant H.F. Smith, et légua l'usufruit de ses biens à Louise Pépin, son épouse, et la possession de ses biens à ses enfants à part égale. Adjutor Pagé est décédé au mois de novembre 1912, Louise Pépin hérita de la moitié des lots 29, 39 et 43 (nos 56804 et 56805, Vol. 59, Reg. A). Elle épousa en secondes noces Gustave Lord, veuf de Cédulie Pagé. Ils passèrent un contrat de mariage en séparation de biens le 26 août 1916 devant Édouard Derome dit Descôteaux (no. 61936, Vol. 63, Reg. A). Le 7 mai 1919, devant Édouard Hamel, Émilienne Pagé, épouse de Édouard Coccia, boucher, renonça en faveur de Louise Pépin, veuve de Adjutor Pagé et épouse de Gustave Lord, à tous ses droits dans la succession de son père (no. 66445, Vol. 68, Reg. A).

Le 10 janvier 1925, devant Philippe Chalifour, Louise Pépin, épouse séparée de biens de Gustave Lord, vendit à Arthur Delisle la moitié des immeubles partie lot 29, partie lot 39 et l'emplacement partie lot 43 (no. 75111, Vol. 78, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Arthur Delisle vendit ces immeubles à Gustave Lord (no. 75112, Vol. 78, Reg. A).

Le 3 juin 1942, Louise Pépin, veuve Gustave Lord, vendit à Félix Pagé, maître de poste, le lot 39 moins la partie vendue à la Municipalité des Écureuils pour la route menant au quai et la partie vendue au CNR (no. 101805, Vol. 114, Reg. A).

Le 5 juin 1942, devant Louis-Philippe Brousseau, Félix Pagé vendit à Oliva Auger le lot 39 (no. 101818, Reg. A).

Ce dernier avait épousé en premières noces Léona Dussault décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritait d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (nos.109926, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant partie du lot 39 du cadastre des Écureuils.



**Emplacements détachés de la partie nord-est du lot 39.**

- 1) Le 14 juin 1884, devant L.P. Bernard, Rémi Pagé vendit à la Municipalité des Écureuils un terrain pour la route allant du chemin public au quai. Ce terrain mesurait 26 pieds de front, mesure française, sur la profondeur qu'il y avait depuis le terrain de la Fabrique à aller à l'endroit où commence le quai. Il était borné, au sud, au quai, au nord, au terrain réservé par le vendeur et provenant de la Fabrique des Écureuils, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à F.X. Pagé (no. 25777, Vol. 33 Reg. A).
- 2) Le 9 juin 1943, devant Émile Boileau, Oliva Auger vendit à Antoinette et Azilda Marois un emplacement mesurant 100 pieds de front sur 100 pieds de profondeur à prendre le long de la route conduisant du chemin public au quai, borné, au nord, au nord-est et au sud-ouest, au vendeur et au sud, par la route du quai (no. 103584, Vol. 116, Reg. A).

Le 14 juin 1979, Antoinette et Azilda Marois vendirent cet emplacement à Jasmine Trépanier (no. 246931).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 40** du cadastre des Écureuils.

- 3) Le 13 juin 1949, Eugène Auger vendit à Alexandre Dussault un emplacement mesurant 80 pieds de largeur sur 90 pieds de profondeur (no. 119204, Reg. A).
- 4) Une partie de cette terre a été détachée et ajoutée à une partie de la terre voisine du côté sud-ouest pour former le **lot 42**.

<b>Terre 8 domaine seigneurial - moitié nord-est</b>					
Toussaint T. Dussault Jean-Baptiste (I) T. Dussault 10 août 1676, 1 <sup>er</sup> m. Marie Gloria, 2 <sup>ième</sup> m. Madeleine Mezeray Jean-Baptiste (II) T. Dussault 24 nov. 1700, 1 <sup>er</sup> m. Madeleine Turcot, 2 <sup>ième</sup> m. Françoise Delisle Héritiers 9 mars 1734					
Jean-Baptiste (III) T. Dussault 9 mars 1734, 1 <sup>er</sup> m. Marie-Anne Monplaisir, 2 <sup>ième</sup> m. Catherine Véronneau 3 <sup>ième</sup> m. Vve Clothilde Créquy et héritiers 15 fév. 1781					
Jean-Baptiste (IV) 15 fév. 1781 Clothilde Créquy 15 fév. 1781 Augustin T. Dussault m Louise Matte 10 jan. 1792	<b>Autres héritiers</b>  <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">                             Clothilde Créquy                               Augustin T. Dussault                              m Louise Matte                              10 jan. 1792                         </td> <td style="width: 33%; text-align: center;">                             Augustin T. Dussault                              m Louise Matte                              15 fév. 1781                         </td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> </table>		Clothilde Créquy  Augustin T. Dussault m Louise Matte 10 jan. 1792	Augustin T. Dussault m Louise Matte 15 fév. 1781	
Clothilde Créquy  Augustin T. Dussault m Louise Matte 10 jan. 1792	Augustin T. Dussault m Louise Matte 15 fév. 1781				
Alexis T. Dussault 15 fév. 1781 m. Isaïe T. Dussault 26 oct. 1807 Alexis T. Dussault Pierre T. Dussault 11 fév. 1810 m. Françoise Auger  Louis T. Dussault av. 1871 m Blandine Auger					
Augustin T. Dussault 10 jan. 1792 m. Louise Matte Louis T. Dussault 29 jan. 1823 m. Clothilde Blandine Auger					
Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Jean-Baptiste T. Dussault 28 m. Eugénie Germain avr. 1882					
Jean-Baptiste T. Dussault 28 avr. 1882 m. Eugénie Germain Eugène Dussault m Madeleine Morin 15 nov. 1883 F.X. Pagé 18 nov. 1883 Alexandre Dussault 4 sept. 1919 Irené Dussault 13 août 1952					
Eugène Dussault m Madeleine Morin 15 nov. 1883 Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954					
<b>Partie lot 38</b>					
<b>Chemin du Roi</b>					
Jean-Baptiste Dussault 28 avr. 1882 m. Eugénie Germain  Rémi Pagé m Virginie Papillon 11 mai 1880  Adjutor Pagé m Louise Pépin 19 mars 1910 Vve Louise Pépin nov. 1912 Gustave Lord m Louise Pépin 10 jan. 1925 Félix Pagé 3 juin 1942 Oliva Auger m Léona Dussault 5 juin 1942 Héritiers 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946					
<b>Partie lot 39</b>					
2 arpents, 2 perches					
Louis T. Dussault av 1871 m Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871  Eugène Dussault m. Madeleine Morin 28 avr. 1882 Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954					
<b>Lot 34</b>					
<b>Chemin du Roi</b>					
Louis T. Dussault Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Eugène Dussault 2 sept. 1872 F.X. Pagé 15 nov. 1883 Rémi Pagé m Virginie Papillon 8 juin 1892 Adjutor Pagé m Louise Pépin 19 mars 1910 Vve Louise Pépin nov. 1912 Gustave Lord m Louise Pépin 10 jan. 1925 Félix Pagé 3 juin 1942 Oliva Auger m Léona Dussault 5 juin 1942 Eugène Auger 24 mai 1946 Damase Auger 11 oct. 1955					
<b>Lot 29</b>					
1 arpents, 6 pi.					

**Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial - moitié nord-est – lots 29 à partie du lot 39**

---

### **Moitié sud-ouest du domaine.**

Quant à la partie sud-ouest du domaine, excluant la terre donnée à Joseph Pagé, elle mesurait aussi trois arpents, deux perches, six pieds et quatre pouces de front. Nous avons vu que, le 9 mars 1734, devant Baronet, elle avait été séparée entre les cinq enfants de Jean-Baptiste (III) T. Dussault et de Madeleine Turcot ; Thérèse, Alexis, François-de-Sales, Joseph et Magdeleine T. Dussault. Ils reçurent chacun une parcelle mesurant six perches, huit pieds et cinq pouces et demi de front sur quarante arpents de profondeur et une autre mesurant une perche et neuf pieds de front sur sept arpents de profondeur au bout de la terre de Joseph Pagé.

Magdeleine T. Dussault, épouse de Joseph Delisle, obtint la parcelle du côté nord-est joignant à la partie nord-est du domaine dont avait hérité le nouveau seigneur. Joseph, époux de Élisabeth Désy obtint la parcelle suivante en allant vers le sud-ouest joignant à celle de François. Alexis, époux de Marie-Louise Godin, prit l'autre et Thérèse, épouse de Antoine Godin, eut la dernière joignant à la terre de Denis Dussault.

### **Subdivision nord-est du domaine- partie sud-ouest des lots 38 et 39 et lots 41 à 46.**

#### **Partie sud-ouest des lots 38 et 39.**

François-de-Sales T. Dussault est décédé peu après le partage du 9 mars 1734 et ses héritiers se partagèrent sa part. Thérèse, Alexis, Joseph et Magdeleine T. Dussault virent leur part augmenter à sept perches, quatre pieds et quatre pouces de front; c'est la dimension donnée dans les actes de ventes de ces parcelles.

Le total de ces quatre parcelles fait deux arpents, huit perches et seize pieds. Étant donné que la partie sud-ouest faisait trois arpents, deux perches et deux pieds de front, il restait une parcelle de trois perches et quatre pieds de front aux autres héritiers de François-Xavier T. Dussault. Le seigneur Jean-Baptiste (III) était l'un d'eux et en reçut une parcelle d'une perche de front tel que mentionné dans l'inventaire de ses biens fait par Pillard le 25 mars 1739. Cette parcelle d'une perche de front apparaît encore dans l'inventaire de ses biens du 27 mars 1764 fait par Gouget. Cette parcelle était la première du côté nord-est de cette moitié sud-ouest du domaine.

Le seigneur Jean-Baptiste (III) acquit le reste des trois perches et quatre pieds de front de la première parcelle à la limite nord-est de cette partie sud-ouest du domaine et la rattacha à sa terre qui joignait cette parcelle du côté nord-est.

Cette parcelle fut intégrée aux lots 38 et 39 par Eugène et Jean-Baptiste T. Dussault le 28 avril 1882 lorsqu'ils se partagèrent les terres que leur avaient léguées Louis T. Dussault et Blanche Auger, leur père et mère.

Lors du partage du 9 mars 1734, la première part de la partie sud-ouest du domaine seigneurial en partant de son extrémité nord-est avait été donnée à Magdeleine T.

Dussault, épouse de Louis Joseph Delisle. Cette part était contiguë à celle de Joseph Dussault au sud-ouest.

Joseph T. Dussault avait épousé Élisabeth Désy dit Montplaisir le 9 mars 1734 à Champlain. Elle est décédée le 10 octobre 1739.

Le 11 mars 1756, Joseph T. Dussault était sur son départ pour la guerre. Devant Fleury, il donna alors à son frère François T. Dussault tous ses biens meubles et immeubles.

Il revint de la guerre. Et, le 30 janvier 1764, il épousa à Québec Marie Geneviève Dion.

Le 5 janvier 1770, devant Sanguinet, Joseph T. Dussault, père et fils, tous deux navigateurs, vendirent à Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur de Belair, navigateur, leur frère et oncle, une parcelle de cette terre mesurant quatorze perches et huit pieds de front sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à Jean-Baptiste Pleau, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, à Alexis T. Dussault leur frère. Joseph T. Dussault avait acquis dix perches et quinze pieds de front de cette parcelle tant de ses propres que par les successions de défunts Jean-Baptiste (II) T. Dussault et Magdeleine Turcot, ses père et mère. Il avait donc acquis la parcelle de sa sœur Magdeleine. Joseph Dussault, fils, navigateur résidant à Québec, possédait trois perches et onze pieds de front de cette parcelle par héritage de sa mère dont il était l'unique héritier.

Le 14 mars 1770, devant Gouget, Jean-Baptiste(III) T. Dussault céda cette parcelle à Joseph Amable T. Dussault, son fils, en règlement de la succession de sa mère, Catherine Véronneau, et en avance de sa propre succession. Il lui donna aussi un emplacement et les bâtiments qui y étaient construits. Cet emplacement était situé sur la côte de l'église, dans le domaine de la dite seigneurie, et contenait quatre arpents, allant du chemin du Roi à vingt pieds de la grange, au nord-est. Joseph Amable T. Dussault épousa Marie Thérèse Léveillé. Ils passèrent un contrat de mariage devant Chevalier le 10 janvier 1761. Joseph Amable T. Dussault est décédé aux Écureuils le 25 décembre 1777. Thérèse Léveillé épousa en secondes noces Antoine Delisle. Le 4 avril 1780, devant Planté, elle vendit au seigneur Jean-Baptiste (III) T. Dussault et à Marie Aide dit Créquy, son épouse, ses droits de jouissance et d'usufruit de cette terre que son mari Amable T. Dussault lui avait donnée par contrat de mariage. Leur fille, Thérèse, était décédée environ cinq mois après son père.

Ces parcelles de terre revinrent alors à Jean-Baptiste (III) T. Dussault qui les vendit à Alexis T. Dussault, son fils, le 4 avril 1780 par acte passé devant Planté. La parcelle de quatorze perches et huit pieds de front sur quarante arpents de profondeur était bornée, par derrière, à Jean-Baptiste Pleau, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, aux héritiers de feu Alexis T. Dussault. La description de l'emplacement, l'autre parcelle, est plus détaillée. Cette parcelle faisait partie du domaine et était bornée, par-devant, du côté sud, au chemin du Roi, en profondeur, jusqu'à la cavée et depuis la ligne de la terre de la veuve Jean Dussault en suivant le contour de la dite cavée qui vient se terminer en pointe au pont de l'église. Il lui vendit aussi la maison et les autres bâtiments qui étaient construits sur cette parcelle de terre.

Le 26 octobre 1807, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, donnèrent à Isaïe T. Dussault, leur fils, garçon majeur, ce lopin de terre mesurant

quatorze perches et huit pieds de front sur quarante arpents de profondeur, borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Augustin T. Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Lafleur. L'acte spécifie que sont exclus de cette terre, les terrains appartenant à l'église et à la Fabrique des Écureuils, le terrain du presbytère (lot 42) et l'emplacement et la maison de Jean-Baptiste T. Dussault. Par cet acte ses parents lui donnèrent aussi d'autres terres dont la terre partie des lots 29 et 34.

Cette parcelle de terre revint aux donateurs comme héritiers par droit de réversion de feu Isaïe T. Dussault, leur fils, décédé célibataire peu après.

Le 11 février 1810, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, donnèrent à Pierre T. Dussault, leur fils, cette parcelle de terre qu'ils avaient donnée à leur fils Isaïe le 26 octobre 1807. Cette parcelle est alors bornée, au nord-est, à Augustin T. Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Lafleur. Pierre T. Dussault épousa Françoise Auger, fille de Jean-Baptiste Auger et de Josèphe Dubuc, le 25 juin 1810 aux Écureuils.

Le 25 mai 1833, devant Bigué, Pierre T. Dussault obtint un nouveau titre de concession pour deux lopins de terre dont celui-ci mesurant quatorze perches et huit pieds de front sur quarante arpents de profondeur alors borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Louis Dussault, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault.

Louis T. Dussault acquit de son cousin et beau-frère cette terre mesurant un arpent, quatre perches et huit pieds de front sur quarante de profondeur, bornée, au sud, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et au sud-ouest, partie à Isaïe Dussault et partie à la route qui conduit au 2<sup>ième</sup> rang.

Louis T. Dussault est décédé aux Écureuils le 11 mars 1871. Comme nous l'avons vu, il avait légué ses terres à ses fils Eugène et Jean-Baptiste T. Dussault par testament passé le 19 janvier 1871 devant Joseph Bernard. Voir les lots 29, 34, 38 et 39. Son épouse, Blandine Auger en possédait la moitié par communauté de biens.

Le 2 septembre 1872, Blandine Auger fit son testament devant P.H. Faucher et légua à son fils Joseph Eugène Dussault la moitié indivise des terres que lui avait léguées son mari et le résidu de ses biens (nos. 24073 et 24074, Vol. 31, Reg. A). Blandine Auger est décédée le 27 avril 1882. Elle révisa son testament le 21 février 1881 devant L.P. Bernard pour léguer seulement une somme d'argent à son fils Eugène Dussault.

Le 28 octobre 1880 cette terre appartenait à Blandine Auger, veuve de Louis T. Dussault et à leur fils Eugène Dussault, époux de Magdeleine Morin. Cette terre mesurait un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur et était bornée, au sud, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et au sud-ouest, partie à Isaïe Dussault et partie à la route qui conduit au 2<sup>ième</sup> rang. Elle est décrite comme étant les lots 41 et 45 du cadastre des Écureuils (no. 21855, Vol. 30, Reg. A).

Blandine Auger est décédée le 27 avril 1882. Le 11 septembre suivant, Joseph Eugène Dussault déclara devant L.P. Bernard que sa mère Blandine Auger avait modifié son testament du 2 septembre 1872 et qu'elle lui avait donné la terre qu'elle avait d'abord

léguee à son frère Jean-Baptiste Dussault. Il a aussi déclaré être l'héritier de la moitié de cette terre (no. 24075, Vol. 31, Reg. A).

Comme nous l'avons vu, peu après le 11 septembre 1882 Jean-Baptiste et Joseph Eugène T. Dussault se partagèrent les terres que leur avait léguées leur père et leur mère. Joseph Eugène T. Dussault hérita de cette terre. Il la divisa en deux parties, l'une, au sud du chemin du roi est désignée comme étant le lot 41 et l'autre, au nord du chemin, comme étant le lot 45 du cadastre des Écureuils.

#### **Lot 41.**

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Eugène Dussault vendit à François-Xavier Pagé un lot mesurant quatorze perches et huit pieds de front sur environ dix arpents de profondeur et borné, au sud, au fleuve, au nord, partie au terrain de la Fabrique des Écureuils et partie à Isaïe Dussault, au nord-est, à Rémi Pagé, et, au sud-ouest, à Célestin Dussault (no. 25151, Vol. 32, Reg. A).

Le 1<sup>er</sup> avril 1895, devant L.P. Bernard, F.X. Pagé, instituteur des Écureuils, vendit à son frère Louis Pagé, maître maçon des Écureuils, un lot de terre mesurant quatorze perches et huit pieds de front sur environ dix arpents de profondeur, borné, front, le fleuve, au nord, partie au terrain de la Fabrique des Écureuils, partie à Gédéon Trépanier, au nord-est, à Rémi Pagé, et au sud-ouest, à Édouard Fiset (no. 34860, Vol. 42, Reg. A).

Louis Pagé est décédé intestat aux Écureuils, le 23 juillet 1924. Le 2 février 1927, son épouse Léa Papillon déclara devant Louis-Philippe Chalifour que Félix Pagé est le seul enfant né de son mariage avec Louis Pagé, qu'ils sont les seuls héritiers de Louis Pagé et que son fils Félix Pagé lui abandonne la part qui lui revient (no. 78158 et 78159, Vol. 83, Reg. A).

Léa Papillon est décédée le 30 avril 1933 et Félix Pagé hérita alors de cette terre suivant la déclaration de ce dernier faite devant Philippe Chalifour (no. 87776, Vol. 96, Reg. A).

Félix Pagé fit son testament le 5 juin 1948 devant Louis-Philippe Chalifour et légua tous ses biens à Angèle Denis, sa cousine. Félix Pagé est décédé à Québec le 7 juin 1948. Le 5 juillet suivant Angèle Denis déclara devant Louis-Philippe Chalifour avoir hérité des biens de son Félix Pagé, cousin. Parmi ces biens se trouvent le lot 41 moins les emplacements vendus (nos. 117124 et 117125, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 41** du cadastre des Écureuils.

#### **Emplacements détachés du lot 41.**

#### **Lot 42.**

Le lot 42, formé d'une partie du lot 39 et d'une partie du lot 41, est l'emplacement de l'église des Écureuils, du presbytère et du cimetière.

Le 16 septembre 1744, Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur principal de Belair, Joseph T. Dussault, Antoine Godin, marguillier en charge, Jean Godin, capitaine de milice et le notaire Louis Pillard se réunirent au presbytère avec le curé Jean-Baptiste Fréchet. Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur principal de Belair donna à la Fabrique de Saint-Jean-Baptiste des Écureuils un emplacement où était alors bâtie l'église. Cet emplacement était situé sur le domaine et mesurait 224 pieds de front sur le chemin du Roi par 236 pieds de profondeur d'un côté et 154 pieds de l'autre côté. Au bout de la profondeur, il mesurait 126 pieds de largeur. Le seigneur se réserva sur ce terrain un chemin de charrette de 12 pieds de largeur le long du ruisseau. Le seigneur avait acquis ce terrain de son beau-frère Joseph Delisle, mari de sa sœur Magdeleine T. Dussault.

Joseph T. Dussault a alors vendu à la Fabrique des Écureuils pour la somme de 160 livres un terrain mesurant 150 pieds de front sur le chemin du Roi par 320 pieds de profondeur du côté sud-ouest et, du côté nord-est, de même profondeur que celui donné par le seigneur. La largeur du terrain au bout de la dite profondeur est de 128 ½ pieds. De plus, Joseph T. Dussault s'engagea à fournir, sans coût additionnel, le terrain requis pour la construction du presbytère à la condition que les paroissiens transportent sa grange sur son terrain et réparent les dommages causés par ce transport.

Le 16 octobre 1871, devant Henri Bolduc, Pierre Beaumont, curé des Écureuils, et les marguilliers reconnaissent devoir 650 louis à Anselme Auger, rentier de Québec, pour les travaux d'allongement de l'église en cours. Ils hypothèquent alors la terre à bois du 2<sup>ième</sup> rang et ce terrain mesurant un arpent de superficie borné, au sud, chemin public, au nord-est, Joseph Ludger Dussault, et, au sud-ouest, Isaïe Dussault, et l'église, sacristie, presbytère et autres bâtisses qui y étaient construites (no. 14611, Vol. 22, Reg.A).

#### Autres emplacements.

- 1) Le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher, Isaïe T. Dussault, navigateur, et Élisabeth Pagé, son épouse donnèrent à leur fils Prospère T. Dussault un lopin de terre situé du côté sud du chemin royal, mesurant un demi-arpent de front sur le dit chemin sur une profondeur de un arpent du côté du nord-est joignant le terrain de l'église (lot 42) et de treize perches et demie le long de la ligne séparant le dit lot de la terre ci-dessus désignée.
- 2) Le 4 juin 1888, devant Paul de Varennes, F.X. Pagé, ancien instituteur des Écureuils, vendit à Jean-Baptiste Soulard, curé des Écureuils, représentant la Fabrique des Écureuils, un lopin de terre à partir du coin nord-est de l'emplacement appartenant à Isaïe Dussault et se terminant à la clôture côté sud de l'emplacement sur lequel est construit le presbytère où le dit lopin de terre élargit de 26 pieds. Ce lopin de terre était attenant du côté sud-ouest au lot 41 dont il faisait partie du lot 41 et dont il est à distraire (no. 29187, Vol. 37, Reg. A). **Partie du lot 41**

- 3) Le 6 décembre 1927, devant Philippe Chalifour, Léa Papillon, veuve Louis Pagé, a cédé à la Fabrique des Écureuils un morceau de terre mesurant 237 pieds de profondeur, mesure anglaise. Ce morceau de terre mesurait 133 pieds de largeur à son extrémité sud et 114 pieds de largeur à son extrémité nord et était borné, au nord, à l'emplacement de Gédéon Trépanier, au sud, à 20 pieds de la clôture du CNR, au nord-est, au terrain de la Fabrique des Écureuils, et, au sud-ouest, à Joseph Fiset (no. 78595, Vol.83, Reg. A).
- 4) Le 21 février 1949, devant Louis-Philippe Brousseau, Angèle Denis vendit à la Fabrique des Écureuils une lisière de terrain mesurant 20 pieds de largeur sur 125 pieds de profondeur bornée, au nord, au cimetière, au sud, au CNR, au nord-est, à l'immeuble ci après décrit, et au sud-ouest, à la Commission Scolaire des Écureuils. Angèle Denis vendit un autre terrain mesurant 65 pieds de largeur dans la ligne sud-ouest et 110 pieds de largeur dans la ligne nord-est sur une profondeur de 150 pieds dans la ligne nord-est et 160 pieds dans la ligne sud-ouest, borné, au nord, à l'acquéreur, au sud, au CNR, au nord-est, au chemin conduisant à la grève, et, au sud-ouest, au cimetière et l'immeuble ci-dessus décrit (no. 118398, Reg. A).
- 5) Le 21 mars 1950, devant Louis-Philippe Brousseau, Angèle Denis vendit à la Fabrique des Écureuils un morceau de terre à partir du côté nord de la ligne du CNR à aller dans la ligne sud jusqu'au fleuve mesurant un arpent et demi de largeur du côté sud-ouest et un arpent et quatre perches de largeur du côté nord-est sur une profondeur de 7 arpents et 8 perches, borné, au nord, au CNR, au sud, au fleuve, au nord-est, à la route conduisant au fleuve, et, au sud-ouest, à Eugène Auger (no. 121285, Reg. A).
- 6) Le 24 février 1967, devant Paul Guillemette, la Fabrique des Écureuils, vendit à Roger Trépanier, sacristain, un emplacement mesurant 50 pieds de front sur la route conduisant au fleuve (no. 176281, Reg. A).
- 7) Le 24 février 1967, devant Paul Guillemette, la Fabrique des Écureuils vendit aux Loisirs de les Écureuils Inc. un morceau de terre à partir de 25 pieds de la ligne du CNR en allant au sud au chemin privé des chalets mesurant un arpent et demi de largeur du côté sud et un arpent quatre perches du côté nord sur une profondeur de sept arpents et huit perches (no. 176280, Reg. A).
- 8) Le 31 juillet 1957, Edmond Godin était propriétaire d'un emplacement détaché de cette terre (nos. 84600). Il légua cet emplacement à son épouse (no. 143362) qui le légua à dame Alphonse Gingras le 24 septembre 1960 (nos. 153471 et 153472)

#### Lot 45.

Le 3 janvier 1891, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à Pierre Doré une partie de cette terre contenant environ 125 arpents de terre en superficie et bornée, en front, au chemin public, aux lots 35, 36, 37, 43 et 44, au nord, partie à la ligne entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ième</sup> rang et partie à F.X. Pagé, au nord-est, à France Denis, et, au sud-ouest, à la



route. Cette terre est désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 31387, Vol. 39, Reg. A).

Le 9 août 1915, devant Édouard Hamel, Pierre Doré et Antoinette Papillon, son épouse, donnèrent à leur fils Ofred Doré cette terre avec la maison qui y était construite (no. 60664, Vol. 62, Reg. A).

Le 5 novembre 1954, devant Louis-Philippe Brousseau, Alfred Doré vendit à son fils Paul Doré un lopin de terre mesurant 125 arpents en superficie et borné, en front, au chemin public, aux lots 35, 36, 37, 43 et 44, au nord, partie à la ligne entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ième</sup> rang et partie, à, F.X. Pagé, au nord-est, à France Denis ou représentants, et au sud-ouest, à la route. Sont soustraits à cette vente un aqueduc et les emplacements vendus à Georges Godin et autres. Cette terre est connue comme étant les lots 34, 45 et 38 du cadastre des Écureuils.

Le 12 octobre 1932, devant Louis-Philippe Chalifour, Ofred Doré vendit à Olier Pagé un morceau de terre à détacher du lot 45 mesurant 143 pieds et 6 pouces de front sur vingt arpents de profondeur, borné, au nord, à la partie restant au vendeur en bois debout, au sud, sur le bord de la côte à l'emplacement de Hormidas Pagé, au nord-est, au vendeur, et au sud-ouest, à l'acquéreur. Le vendeur a obtenu ce morceau de terre par donation de Pierre Doré. Le vendeur se réserve le surplus de l'eau pour servir à alimenter l'aqueduc du vendeur prenant ses sources d'eau sur le dit immeuble (no. 87043, Vol. 95, Reg. A).

Olier Pagé fit son testament le 7 octobre 1963 devant Paul Guillemette et légua tous ses biens meubles à son épouse Emilia Piché et le résidu de ses biens à ses fils Renald, Régent et Alain Pagé. Olier Pagé est décédé le 22 mai 1969. Le 1<sup>er</sup> août suivant, ses héritiers déclarèrent devant Paul Guillemette avoir hérité des immeubles suivants faisant partie du lot 45 ; une lisière de terrain en forme de triangle contenant 565 pieds carrés et un morceau de terre mesurant 143 pieds et 6 pouces de front sur vingt arpents de profondeur, borné, au nord, à Ofred Doré, au sud, au bord de la côte, à l'emplacement de Hormidas Pagé, au nord-est, à Ofred Doré, et au sud-ouest, à Olier Pagé (nos. 186046 et 186047, Reg. A).

#### **Emplacements détachés du lot 45.**

- 1) Le 3 février 1774, Joseph Amable T. Dussault vendit un circuit de terrain à Pierre Langlais sous seing privé devant le curé Charles de Lotbinière. Pierre Langlais était marchand aux Écureuils et avait épousé Marguerite Hianveu dite Lafrance.

Pierre Langlais avait acheté un emplacement joignant et contigu à ce lopin de terre. Cet emplacement lui avait été vendu le 20 janvier 1768 par enchères devant Jacob Rou, prévost, en vertu d'une exécution émanée de la Cour des Plaidoyers communs du district de Québec suite à la poursuite de Zachary McCauley contre maître Guyard de Fleury, notaire.

Le 10 octobre 1789, devant F.X. Larue, Pierre Langlais et son épouse vendirent à Antoine Delisle cet emplacement et ce circuit de terrain. L'emplacement mesurait plus ou moins un demi-arpent de superficie et était borné, par-devant, au chemin du

Roy, par derrière, à 120 pieds de la maison qui est construite sur cet emplacement, au sud-ouest, aussi à 120 pieds de la dite maison, et, au nord-est, à 52 pieds de la dite maison. Il vendit aussi la maison qui y est construite et le verger. Le tout, pour la somme de 1230 livres.

Le 16 janvier 1790, Antoine Delisle et Thérèse Léveillé, son épouse, vendirent à Jean-Baptiste T. Dussault, maître aubergiste des Écureuils, et à Joseph Dubaut, son épouse, cet emplacement, le circuit de terrain et la maison situés près de l'église; prix de vente, 1596 livres. Il avait fait un profit de 366 livres en trois mois!

Le 1<sup>er</sup> février 1791, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault obtint de Mathew McNider un nouveau de concession pour cet emplacement.

Le 5 mars 1796, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault, maître aubergiste, et Joseph Dubaut, son épouse, vendirent le tout à Jean-Baptiste T. Dussault, garçon majeur. Cet acte mentionne que la maison était construite en pierres.

Le 13 mars 1833, devant Paul Bigué, Jean-Baptiste T. Dussault, capitaine de milice des Écureuils, déclara posséder cet emplacement situé près de l'église. Cet acte donne les mêmes dimensions que celles données dans l'acte du 10 octobre 1789 fait par F.X. Larue mentionné plus haut. Il possédait aussi un autre lopin de terre mesurant un demi-arpent de front sur le chemin royal par un arpent de profondeur sur le côté nord-est joignant au terrain de l'église et environ treize perches et demie de profondeur sur le côté sud-ouest le long de la ligne séparant ce lopin de la terre du dit Dussault.

- 2) Le 2 mars 1807, devant F.X. Larue, Augustin T. Dussault céda par bail amphitéotique d'une durée de 20 ans à son frère Jean-Baptiste T. Dussault, maître aubergiste, un lopin de terre. Ce lopin situé sur le haut de la côte audessus de l'église des Écureuils mesurait un arpent de front sur la profondeur depuis le bord de la côte à aller vers le nord jusqu'au premier fossé de travers qui se trouve au dessus de la dite côte. Ce lopin était borné, par devant, sur le haut de la dite côte, par derrière, vers le nord, au fossé de travers, au nord-est, sur le bord de la côte d'une cavée, et, au sud-ouest, à Alexis Dussault
- 3) Le 22 janvier 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à Isidore Godin, fils, un emplacement mesurant 56 pieds de front, mesure anglaise, sur 70 pieds de profondeur, borné, au sud, à Olivier Gauvreau, au sud-ouest, à la route, au nord et au nord-est, au vendeur, désigné comme étant partie du lot 45 du cadastre des Écureuils (no. 24378, Vol. 32, Reg. A).

Isidore Godin fit son testament le 28 février 1919 devant Édouard Hamel et légua à son épouse Céline Léveillé la jouissance de ses biens et la propriété de ces derniers à son fils André Godin (no. 76137, Vol. 80, Reg. A). Isidore Godin est décédé le 29 avril 1922. Le 21 septembre 1925, sa veuve, Céline Léveillé, déclara devant Philippe Chalifour que cet emplacement possédé par son mari était borné, au sud, à Olivier Gaudreau, au nord et au nord-est, à Joseph Eugène Dussault, et, au sud-ouest, à la route (nos. 76137 et 76138, Vol. 80, Reg. A).

Le 13 mars 1930, André Godin vendit cet emplacement à dame Alfred Lacroix (no. 83234, Vol. 90, Reg. A) qui le vendit à Hermidas Pagé le 1<sup>er</sup> septembre 1931 (no. 85363, Vol. 93, Reg. A).

Le 16 octobre 1941, Hermidas Pagé vendit cet emplacement à Louis Dussault (no. 100774, Vol. 113, Reg. A). Ce dernier le vendit à Alexandre Matte le 4 juillet 1942, (no. 101944, Vol. 114, Reg. A). Alexandre Matte le revendit à Omer Arcand le 4 juin 1945 (no. 107320, Vol. 121, Reg. A). Ce dernier le légua à son épouse Laura Lachance le 17 septembre 1948 (nos. 117138 et 117139, Reg. A).

Le 11 février 1949, devant Louis-Philippe Brousseau, Laura Lachance, veuve Omer Arcand, vendit cet emplacement à Delphis Gingras (no. 118315, Reg. A). Ce dernier le vendit à Olier Pagé le 11 février 1949, devant Louis-Philippe Brousseau (no. 118413, Reg. A).

Le 3 mars 1949, Olier Pagé vendit cet emplacement à Delphis Gingras (no. 118413).

Le 13 novembre 1952, Delphis Gingras le vendit à Alphonse Gingras (no. 128886, Reg. A). Ce dernier le vendit le même jour à Edmond Godin (no. 128887)

- 4) Le 11 février 1949, devant Louis-Philippe Brousseau, Olier Pagé vendit à Delphis Gingras une lisière de terrain de 1200 pieds carrés à détacher du lot 45 (no. 186046, Reg. A).

#### Lot 43

Le 10 décembre 1872, Édouard Godin acheta cet emplacement du shérif (no. 20435, Reg. A).

Le 18 octobre 1879, Édouard Godin, navigateur, vendit à François-Xavier Pagé, instituteur des Écureuils, un emplacement mesurant environ 72 pieds de front sur la profondeur qu'il y a depuis le chemin royal en allant au nord jusqu'au sommet de la côte (no. 20793, vol. 29, Reg. A).

Ce dernier le vendit à François-Xavier Pagé le vendit à son frère Rémi Pagé le 22 octobre 1900 devant L.P. Bernard (no. 39803, Vol. 46, Reg. A)

Rémi Pagé le donna à Adjutor Pagé le 19 mars 1910 devant H.F. Smith (no. 53193, Vol. 55, Reg. A). Cet emplacement est désigné comme étant le lot 43 du cadastre des Écureuils.

Adjutor Pagé épousa Louise Pépin. Ils passèrent un contrat de mariage devant H.F. Smith le 28 août 1907. Adjutor Pagé fit son testament le 31 août 1912 devant H.F. Smith et légua l'usufruit de ses biens à Louise Pépin, son épouse, et leur propriété, à ses enfants à part égale (no. 56804, Vol. 59, Reg. A).

Adjutor Pagé étant décédé, Louise Pépin hérita de cet emplacement. Elle épousa en secondes noces Gustave Lord, veuf de Cédulie Pagé. Ils passèrent un contrat de

mariage en séparation de biens le 26 août 1916 devant Édouard Derome dit Descoteaux (no. 61936, Vol. 63, Reg. A).

Le 10 janvier 1925, devant Philippe Chalifour, Louise Pépin, épouse séparée de biens de Gustave Lord, vendit cet emplacement à Arthur Delisle (no. 75111, Vol. 78, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Arthur Delisle vendit ces immeubles à Gustave Lord (no. 75112, Vol. 78, Reg. A).

Le 3 juin 1942, Louise Pépin, veuve Gustave Lord, vendit cet emplacement à Félix Pagé, maître de poste, (no. 101805, Vol. 114, Reg. A).

Félix Pagé fit son testament le 5 juin 1948 devant Louis-Philippe Chalifour et légua tous ses biens à Angèle Denis, sa cousine. Félix Pagé est décédé à Québec le 7 juin 1948. Le 5 juillet suivant Angèle Denis déclara devant Louis-Philippe Chalifour avoir hérité des biens de Félix Pagé, son cousin. Parmi ces biens se trouvait un emplacement mesurant 72 pieds de front sur la profondeur du chemin en allant au sommet de la côte faisant **partie du lot 43** du cadastre des Écureuils (nos. 117124 et 117125, Reg. A).

#### Lot 44

- 1) Le 16 avril 1873, devant A. Beaudry, Paul Fiset et son épouse vendirent à Rémi Pagé un emplacement mesurant un arpent et demi de front sur environ un arpent de profondeur. (no. 17312, Reg. A).

Le 13 septembre 1879, Rémi Pagé, marchand des Écureuils, vendit à François-Xavier Trépanier, brasseur de Québec, pour la somme de 1600\$, cet emplacement, tous les effets de marchandises sèches, quincaillerie, épicerie, faïence, etc, composant le fonds de commerce que le vendeur exerce actuellement dans les prémices présentement vendues (no. 20701, Vol. 29, Reg. A).

François-Xavier Trépanier fit faillite et ses biens furent vendus par le shérif. Célestin Dussault les racheta (no. 25266, Vol.32 et no. 25393, Vol. 33, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 44** du cadastre des Écureuils.

- 2) Félix Pagé fit son testament le 5 juin 1948 devant Louis-Philippe Chalifour et légua tous ses biens à Angèle Denis, sa cousine. Félix Pagé est décédé à Québec le 7 juin 1948. Le 5 juillet suivant Angèle Denis déclara devant Louis-Philippe Chalifour avoir hérité des biens de son Félix Pagé, cousin. Parmi ces biens se trouve un emplacement mesurant 34 pieds 6 pouces ce front sur la profondeur à aller à une côte à voiture qui se trouve en arrière de ce terrain faisant **partie du lot 44**. Cet emplacement est borné, en front, au chemin public, en arrière, à la côte à charrette, au nord-est, partie du lot 43, et, au sud-ouest, à partie du lot 44 (nos. 117124 et 117125, Reg. A).

**Lot 46.**

Alexis T. Dussault, époux de Marie-Louise Godin, obtint une parcelle de sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur en héritage de son père lors du partage fait devant Barolet le 9 mars 1734.

Il épousa Marie-Louise Godin, fille de Antoine Godin, aux Écureuils, le 26 janvier 1750. Il est décédé aux Écureuils le 18 janvier 1780.

Le 7 novembre 1783, devant Perreault, Marie-Louise Godin, veuve de Alexis T. Dussault, donna à Joseph T. Dussault, son fils, une parcelle de terre mesurant sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Ce lopin était alors borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Alexis Dussault, et, au sud-ouest, à Antoine Godin. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste T. Dussault et son épouse cédèrent à Joseph T. Dussault, son frère, leurs droits dans la succession de leur père.

Joseph T. Dussault épousa Marie-Anne Fiset, fille de Jérôme Fiset et de Élisabeth Pleau le 17 janvier 1785. Ils avaient passé un contrat de mariage le 13 février 1785 devant Perreault.

Le 1<sup>er</sup> février 1791, devant F.X. Larue, Joseph T. Dussault obtint de Mathew McNider, seigneur de Belair, un nouvel acte de concession pour cette terre mesurant sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Alexis Dussault, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault.

Il mourut peu après. Le 19 février 1794, F.X. Larue dressa l'inventaire des biens de feu Joseph T. Dussault, époux de Marie-Anne Fiset. Il possédait cette terre alors bornée, au nord-est, à Alexis T. Dussault, et, au sud-ouest, aux représentants de Antoine Godin. Une maison en bois de pièce sur pièce s'élevait sur cette terre. Un petit bas-côté y était ajouté du côté sud-ouest. Cette maison couverte de bardeaux et percées de cinq fenêtres garnies de 24 vitres chacune était en mauvais état ; le "*sollage et les solles*" devaient être renouvelés. Les murs de l'étable et de la grange étaient lambrissés de planche et le toit couvert de paille.

Marie-Anne Fiset épousa Joseph Lafleur le 19 octobre 1795 aux Écureuils. Ils étaient propriétaires de cette terre le 11 février 1810 selon un autre acte passé devant F.X. Larue.

Jean-Baptiste T. Dussault, capitaine de milice, en devint l'acquéreur après le 11 février 1810. Il en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart le 13 mars 1833 devant P. Bigué.

Le 9 mars 1838, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault et Magdeleine Proulx, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Isaïe T. Dussault et à Élisabeth Pagé, son épouse.

Le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher, Isaïe T. Dussault et Élisabeth Pagé, son épouse donnèrent à leur fils Prospère T. Dussault une terre mesurant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Louis Dussault, et au sud-ouest, à Siméon Dussault. Cet arpent est composé de deux morceaux de terre, l'un de trois perches de front sur quarante arpents

de profondeur formant les lots 50 et 52 et l'autre, de sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur formant le lot 46. Ils lui donnèrent aussi un lopin de terre situé du côté sud du chemin royal, mesurant un demi-arpent de front sur le dit chemin sur une profondeur de un arpent du côté du nord-est joignant le terrain de l'église (lot 42) et de treize perches et demie le long de la ligne séparant le dit lot de la terre ci-dessus désignée.

Prospère T. Dussault, fils, épousa Virginie Papillon. Il mourut vers 1868. Le 7 avril 1868, Virginie Papillon, veuve de feu Prospère T. Dussault réunit la famille pour nommer en présence du notaire Charles Aylwin un tuteur à son fils unique Samuel T. Dussault âgé de 7 ans. Il est intéressant de noter tous ceux qui étaient présents et on remarquera que la seule femme qui participa à cette réunion était la veuve. Isaïe T. Dussault, aïeul paternel du dit mineur, Isaïe T. Dussault, fils, oncle paternel, Jean-Baptiste T. Dussault, navigateur, oncle paternel, Hébert Pagé, cousin paternel, Joseph Godin, cousin maternel, Louis T. Dussault, commerçant, oncle paternel, Chrysanthe Papillon, maître cordonnier, aïeul maternel, Pierre Pagé, maître de poste des Écureuils, cousin maternel, François Papillon, cousin maternel du dit enfant mineur tous résidents des Écureuils. Virginie Papillon fut nommée tuteur de son fils (no. 12265, Vol. 18, Reg. A).

Le 25 juillet 1868, devant Charles Aylwin, Virginie Papillon en son nom et comme tutrice de Samuel Dussault, son fils, céda à Isaïe T. Dussault, fils, son beau-frère, cultivateur et navigateur des Écureuils, et à Hortense Fortier, son épouse, tous les immeubles que Prospère Dussault, son mari, avait reçus de son père par donation le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher. Isaïe T. Dussault, père, et Élisabeth Pagé, son épouse, ajoutèrent le lopin de terre mesurant six perches de front sur la même profondeur de dix-huit arpents de profondeur qu'ils s'étaient réservé lors de cette donation ( no. 12266, Vol. 18, Reg. A). (2<sup>ième</sup> rang).

Le 18 juin 1878, devant L.P. Bernard, Isaïe T. Dussault, fils, vendit cette terre à son frère Célestin T. Dussault.

Le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault, voiturier, vendit à Édouard Fiset trois lopins de terre. Le premier mesurait sept perches de front sur environ dix à onze arpents de profondeur et était borné, au front, au fleuve, au nord, à un petit ruisseau traversant ce terrain près de la profondeur de l'emplacement de Gédéon Trépanier, au nord-est, à F.X. Pagé, et au sud-ouest, à l'acquéreur. Le deuxième mesurait 12 pieds de front sur la longueur qu'il y avait depuis le chemin public en montant au nord à la côte des voitures qui forme la profondeur de ce lopin borné, en front, au chemin public, en profondeur, la dite côte, au nord-est, à Siméon Papillon, et au sud-ouest, à l'acquéreur. Le troisième lopin de terre mesurait sept perches de front sur la profondeur depuis la côte des voitures en montant jusqu'à la profondeur des terres du 1<sup>er</sup> rang pouvant donner une profondeur d'environ trente arpents, borné, en front, à la côte sus dite, en profondeur, à la ligne séparant le 1<sup>er</sup> du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à la route conduisant au 2<sup>ième</sup> rang, et au sud-ouest, à l'acquéreur. Ces lopins sont décrits comme faisant partie du lot 46 (no. 34094, Vol. 41, Reg.A).

Édouard Fiset, navigateur, fit son testament le 4 décembre 1865 devant Fleury de Lagorgendière et légua tous ses biens à son épouse Madeleine Pagé (no. 35270, vol. 42, Reg.A).

Madeleine Pagé, épouse de Édouard Fiset, obtint cette terre par héritage de son mari et par contrat de mariage.

Le 11 juillet 1896, Sévère Fiset, fils de feu Édouard Fiset et de Madeleine Pagé, et Desanges Dussault, fille mineure de feu Célestin Dussault et de Félicité Dussault, passèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard. A cette occasion, Madeleine Pagé, veuve de Édouard Fiset donna à son fils Sévère Fiset les terres que son mari avait achetées de Célestin Dussault le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard (no. 35963, Vol.43, Reg.A).

### **Partie au nord du chemin du Roi.**

Le 24 août 1903, devant A.O. Mayrand, Sévère Fiset et Desanges Dussault, son épouse, et Madeleine Pagé, veuve Édouard Fiset, vendirent à Gaudiose Pagé un lopin de terre mesurant trois perches de front sur trente arpents de profondeur borné, au sud, à la côte, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à la route allant au 2<sup>ième</sup> rang, et au sud-ouest, aux vendeurs. Ils vendirent aussi la maison qui y était construite mais exclurent l'emplacement appartenant à la veuve Olivier Émond. Ce lopin de terre est décrit comme étant partie du lot 46 (no. 42999, Vol. 49, Reg.A). Selon cet acte de vente Sévère Fiset vendit à Gaudiose Pagé un total de treize perches de front faisant partie des lots 46, 49 et 50. Sévère Fiset possédait environ quatorze perches au total dans ces lots. Il y a donc erreur dans cet acte de vente sur la description des lots. Cette erreur est confirmée par les tenants et aboutissants des terres achetées par Gaudiose Pagé par cet acte. Selon l'acte de vente, la première terre, partie du lot 46, joint au nord-est à la route menant au 2<sup>ième</sup> rang et au sud-ouest, aux vendeurs. La 2<sup>ième</sup> terre achetée, partie du lot 49, est dite joignant au nord-est, à celle décrite plus haut, et, au sud-ouest, aux vendeurs. La troisième terre vendue, partie du lot 50, est dite joignant, au nord-est, à la deuxième terre vendue, et, au sud-ouest, à Simon Dussault qui possédait alors le lot 53. Comme selon l'acte de vente ces terres sont toutes tenantes l'une à l'autre du côté nord-est, il s'ensuit que les terres vendues par Sévère Fiset à Gaudiose Pagé par cet acte s'étendaient de la route menant au 2<sup>ième</sup> rang au lot 53.

Le 9 novembre 1917, Gaudiose Pagé fit son testament devant Édouard Hamel et légua à son fils Olier Pagé les terres qu'il avait achetées de Sévère Fiset le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand (no. 64344, Vol. 65, Reg. A).

Olier Pagé fit son testament le 7 octobre 1963 devant Paul Guillemette et légua tous ses biens meubles à son épouse Emilia Piché et le résidu de ses biens à ses fils Renald, Régent et Alain Pagé. Olier Pagé est décédé le 22 mai 1969. Le 1<sup>er</sup> août suivant, ses héritiers ont déclaré devant Paul Guillemette avoir hérité d'un lopin de terre faisant partie du lot 46 mesurant trois perches de front sur trente arpents de profondeur, borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, aux terre du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Ofred Doré, et, au sud-ouest, à Olier Pagé, partie du lot 49. A distraire l'emplacement de la veuve Olivier

Émond (nos. 186046 et 186047, Reg. A). Réналd Pagé en était propriétaire le 4 janvier 1978.

### **Partie au sud du chemin du Roi.**

Sévère Fiset et son épouse Desanges Dussault firent leur testament le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand. Ils se léguèrent mutuellement leurs biens.

Desanges Dussault est décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928. Sévère Fiset convola en secondes noces avec Virginie Delisle. Il mourut vers la fin de 1936 ou au début de 1937.

Le 24 février 1937, Virginie Delisle vendit cette terre à Oliva Auger (no. 92410, Vol. 103, Reg. A).

Ce dernier avait épousé en premières noces Léona Dussault décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritait d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (nos. 109926, Reg. A).

Les enfants issus du premier mariage de Sévère Fiset prétendirent que leur mère Desanges Dussault était décédée sans testament et réclamèrent leur part dans sa succession.

Ce différent fut réglé le 19 octobre 1951 devant Louis-Philippe Brousseau. Les enfants de Desanges Dussault déclarèrent alors que leur mère était décédée sans testament, le 9 janvier 1928, laissant pour héritiers trois enfants, Ursule, Rose-Aimée, épouse de Odilon Pagé, et Laurence Fiset. Cette dernière étant décédée, sa part revenait à son époux Charles B. Doré suivant son testament. Les enfants de Desanges Dussault héritaient de la moitié d'un morceau de terre situé aux Écureuils mesurant dix arpents en superficie, faisant partie des lots 46, 47 et 52 et borné, au nord, au CNR, au sud, au fleuve, au nord-est, à la terre de la Fabrique des Écureuils, et, au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 125914).

Le même jour, devant le même notaire, les héritiers de Desanges Dussault vendirent à Eugène Auger la moitié de cette terre dont ils avaient hérité de leur mère (no. 125916, Reg. A). Eugène Auger demeurait propriétaire de cette terre.

Cette terre est désignée comme étant le **lot 46** du cadastre des Écureuils.



### Emplacements détachés du lot 46.

- 1) Le 14 avril 1868, devant Charles Aylwin, Isaïe T. Dussault, père, donna à son fils Isaïe T. Dussault, un lot de terre situé près de l'église des Écureuils, mesurant environ 50 pieds de front sur la largeur qu'il peut y avoir depuis le chemin royal en gagnant au nord au pied de la côte (nos. 12265 et 12266).

Le 11 avril 1879, devant L.P. Bernard, Isaïe Dussault vendit cet emplacement à Jérémie Calixte Trépanier, maître marin des Écureuils, (no. 20310, Vol. A 28, Reg. A). Ce dernier l'hypothéqua en faveur de François-Xavier Martel le 14 avril suivant devant Louis Lemay. Cet emplacement mesurait 50 pieds de front sur environ 50 pieds de profondeur et était alors borné au sud, au chemin de front du 1<sup>er</sup> rang, au nord, au pied de la côte, au nord-est, à Rémi Pagé, et au sud-ouest, à Célestin Dussault (no. 21092, Vol. 29, Reg. A).

Calixte Trépanier est décédé intestat le 7 août 1894. Le 11 décembre 1894, sa veuve, Marie Dussault, vendit cet emplacement à Célestin Dussault (no. 34624, Vol. 42, Reg. A).

- 2) Le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher, Isaïe T. Dussault et Élisabeth Pagé, son épouse donnèrent à leur fils Prospère T. Dussault un lopin de terre situé du côté sud du chemin royal, mesurant un demi-arpent de front sur le dit chemin sur une profondeur de un arpent du côté du nord-est joignant le terrain de l'église (lot 42) et de treize perches et demie le long de la ligne séparant le dit lot de la terre comme étant le lot 46.

Prosper T. Dussault décéda jeune laissant un fils Samuel T. Dussault. Son épouse Virginie Papillon, hérita de cet emplacement. Elle en était le propriétaire le 7 avril 1868.

- 3) Le 18 juin 1878, devant L.P. Bernard, Isaïe Dussault vendit à son frère Célestin Dussault un emplacement situé au nord du chemin royal et mesurant 128 pieds de front, mesure anglaise, sur la profondeur au sommet de la côte. Il lui vendit aussi un autre emplacement situé au sud du chemin royal mesurant 30 pieds de front sur la profondeur depuis le dit chemin à aller à l'emplacement de Isaïe Dussault. Cet emplacement était borné au nord-est et au sud-ouest à deux fossés.

Le 4 septembre 1880, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault, vendit à Réal Pagé, marchand des Écureuils, ces deux emplacements. Le premier situé au nord du chemin royal et mesurait 128 pieds de front, mesure anglaise, sur la profondeur au sommet de la côte, et était borné, au nord-est, à Calixte Trépanier et Isaïe Dussault, et au sud-ouest, à Édouard Fiset (no. 21688, Vol.30, Reg. A).

Le 9 février 1882, devant Léopold Philémon Falardeau, Réal Pagé revendit ces deux emplacements à Célestin Dussault (no. 23509, Vol. 31, Reg. A).

Le 27 février 1882, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault, charron, vendit ces deux emplacements à Olivier Gauvreau, fils (no. 23519, Vol. 31, Reg. A). Le 6

juillet 1885, devant Philémon de Varennes, Olivier Gauvreau rétrocéda ces emplacements à Célestin Dussault (no. 26673, Vol. 34, Reg. A).

Le 8 mars 1886, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault vendit ces emplacements à Siméon Papillon, maître cordonnier (no. 27250, Vol. 34, Reg. A).

Simon Papillon le légua à Chrysologue Papillon le 24 juin 1922 (nos. 71322 et 71323, Vol. 73, Reg. A) qui le légua à Agathe Pagé le 7 août 1954 (nos. 133829 et 133830, Reg. A).

- 4) Le 15 mai 1882, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault vendit à Thomas Jobin un emplacement situé au sud du chemin public et mesurant 86 pieds de front le long du chemin royal sur une profondeur de 36 pieds au bout de cette profondeur le dit emplacement mesure 54 pieds de largeur, mesure française. Cet emplacement était borné, au nord, au chemin, au nord-est, au vendeur, et au sud-ouest, à Édouard Fiset (no. 23771, Vol. 31, Reg. A).

Thomas Jobin vendit cet emplacement à Paul Fiset (no. 27455, Vol. 35, Reg. A). Ce dernier le légua à Catherine Fiset (no. 30681, Vol. 38, Reg. A).

Catherine Fiset le vendit le 17 janvier 1919 à la veuve Olivier Émond (no. 65653, Vol. 67, Reg. A). Cette dernière le donna à Léonidas Émond le 6 juillet 1925, Vol. 79, Reg. A).

- 5) Le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard, Célestin T. Dussault, vendit à Édouard Fiset ses terres du lot 46. Celles-ci incluaient un lopin de terre mesurant environ 12 pieds de front sur la longueur qu'il se trouvait depuis le chemin public en montant au nord à la côte des voitures qui forme la profondeur de ce lopin aussi borné au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est à Siméon Papillon (no. 34094, Vol. 41, Reg. A).

- 6) Le 22 avril 1891, Isaïe Dussault, navigateur, vendit à Georges Godin, navigateur, un emplacement situé au niveau sud du chemin et mesurant un demi-arpent de front sur un arpent de profondeur. Cet emplacement était borné, en front, au terrain de l'église et au terrain de l'école, au nord, au chemin public, au sud, à F.X. Pagé, au nord-est, au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Célestin Dussault. Le vendeur s'était réservé cet emplacement dans l'acte de vente de sa terre à son frère Célestin Dussault le 18 juin 1878 (no. 31516, Vol. 39, Reg. A).

Georges Godin le vendit à Gédéon Trépanier (no. 31517, Vol. 39, Reg. A).

- 7) Le 10 juillet 1926, devant Philippe Chalifour, Ludger Dussault et Adèle Godin, son épouse, donnèrent à Théodore Dussault, leur fils, un emplacement faisant partie du lot 46 (no. 77424, Vol. 82, Reg. A).

- 8) Célestin Dussault vendit un emplacement à Léon Hardy (no. 33990, Vol. 40, Reg. A). Ce dernier le vendit à Alfred Hardy (no. 50336, Vol. 53, Reg. A).

Alfred Hardy le vendit à Eugène Gauvreau (no. 53120, Vol. 55, Reg. A). Ce dernier le vendit le 12 juin 1918 à Eugène Doré (no. 65941, Vol. 66, Reg. A).

---

La veuve Eugène Doré le vendit à André Godin le 12 juillet 1921, (no. 69792, Vol. 72, Reg. A). Ce dernier le vendit à Louis-Philippe Godin le 18 juin 1925 (no. 75728, Vol. 79, Reg. A).

- 9) Célestin Dussault vendit un emplacement à Gabriel Hamel (no. 37703, Vol. 45, Reg. A). Ce dernier le vendit immédiatement à Charles Rivard (no. 37704, Vol. 45, Reg. A). Gabriel Hamel le reprit de Charles Rivard (no. 39977, Vol. 46, Reg. A) et le vendit à Léonidas Dussault (no. 43774, Vol. 49, Reg. A).

Léonidas Dussault le vendit à Théophile Pagé (no. 50337, Vol. 53, Reg. A).

Théophile Pagé et son épouse le léguèrent à Régina Pagé le 3 mai 1937 (no. 92684, Vol. 103, Reg. A).

<b>Terre 8 domaine seigneurial - moitié sud-ouest - subdivision nord-est</b>															
Toussaint T. Dussault Jean-Baptiste T. Dussault 10 août 1676, 1 <sup>er</sup> m. Marie Gloria, 2 <sup>ème</sup> m. Madeleine Mezeray Jean-Baptiste (II) T. Dussault 24 nov. 1700, 1 <sup>er</sup> m. Madeleine Turcot, 2 <sup>ème</sup> m. Françoise Delisle Héritiers 9 mars 1734															
Alexis T. Dussault 9 mars 1734 m. Marie-Louise Godin Joseph T. Dussault 7 nov. 1783 m. Marie-Anne Fiset Joseph Lafleur 19 oct 1795 m. Marie-Anne Fiset Jean-Baptiste T. Dussault 1833 m. Madeleine Proulx Isaïe T. Dussault 9 mars 1838 m. Élisabeth Pagé Prospère T. Dussault 13 jan. 1860 m Virginie Papillon Isaïe T. Dussault, fils 25 juil. 1868 m Hortense Fortier Célestin T. Dussault 18 juin 1878 Édouard Fiset 2 avr. 1894 m Madeleine Pagé Vve Madeleine Pagé Sévère Fiset 11 juil. 1896 m Desanges Dussault	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">                             Joseph                              T. Dussault                              m Élisabeth Désy                              9 mars 1734                         </td> <td style="width: 50%; text-align: center;">                             Magdeleine                              T. Dussault                              m Joseph Delisle                              9 mars 1734                         </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">                             Joseph T. Dussault                              m. Élisabeth Désy                              9 mars 1784                              Jean-Baptiste (III) T. Dussault                              5 jan. 1770                              J. Amable T. Dussault                              m Thérèse Léveillé 14 mars 1770                              Vve Thérèse Léveillé 25 déc 1777                              Jean-Baptiste (III) T. Dussault                              4 avril 1780                              Alexis T. Dussault                              m. Magdeleine Carpentier                              4 avr. 1780                              Isaïe T. Dussault 26 oct. 1807                              Alexis T. Dussault av 1810                              m. Magdeleine Carpentier                              Pierre T. Dussault 11 fév. 1810                              m Françoise Auger                              Louis T. Dussault av 1860                              M Blandine Auger                              Vve Blandine Auger 11 mars 1871                              Eugène Dussault 27 avr. 1882                              Pierre Doré 3 jan. 1891                              m Antoinette Papillon                              Ofred Doré 9 août 1915                              m Marie Delisle                              Paul Doré 5 nov. 1954                         </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"> <b>Lot 45</b>  <b>Chemin du Roi</b> </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="vertical-align: top;">                     Eugène Dussault 28 avr. 1882                      F. X. Pagé 5 nov 1883                      Louis Pagé 1<sup>er</sup> avril 1895                      m Léa Papillon                      Léa Papillon 23 juil 1924                      Félix Pagé 30 avril 1933                      Angèle Denis 7 juin 1948                      Fabrique des Écureuils 21 mars 1950                 </td> </tr> </table>	Joseph T. Dussault m Élisabeth Désy 9 mars 1734	Magdeleine T. Dussault m Joseph Delisle 9 mars 1734	Joseph T. Dussault m. Élisabeth Désy 9 mars 1784 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 5 jan. 1770 J. Amable T. Dussault m Thérèse Léveillé 14 mars 1770 Vve Thérèse Léveillé 25 déc 1777 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 4 avril 1780 Alexis T. Dussault m. Magdeleine Carpentier 4 avr. 1780 Isaïe T. Dussault 26 oct. 1807 Alexis T. Dussault av 1810 m. Magdeleine Carpentier Pierre T. Dussault 11 fév. 1810 m Françoise Auger Louis T. Dussault av 1860 M Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Eugène Dussault 27 avr. 1882 Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954		<b>Lot 45</b> <b>Chemin du Roi</b>		Eugène Dussault 28 avr. 1882 F. X. Pagé 5 nov 1883 Louis Pagé 1 <sup>er</sup> avril 1895 m Léa Papillon Léa Papillon 23 juil 1924 Félix Pagé 30 avril 1933 Angèle Denis 7 juin 1948 Fabrique des Écureuils 21 mars 1950		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">                             Héritiers                              François-Xavier T. Dussault                              9 mars 1734                              Jean-Baptiste (III) T. Dussault                              1734                              Jean-Baptiste (IV) 15 fév. 1781                              Clodhilde Créquy 15 fév. 1781                              Augustin T. Dussault 10 jan. 1792                              m Louise Matte                              Louis T. Dussault 29 jan. 1823                              m. Clothilde Blandine Auger                              Vve Blandine Auger 11 mars 1871                              Jean-Baptiste T. Dussault                              m. Eugénie Germain                              28 avr. 1882                              Eugène Dussault 15 nov. 1883                              m Madeleine Morin                              F.X. Pagé 18 nov. 1883                              Alexandre Dussault 4 sept. 1919                              Irené Dussault 13 août 1952                         </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">                             Eugène Dussault 15 nov. 1883                              m Madeleine Morin                              Pierre Doré 3 jan. 1891                              m Antoinette Papillon                              Ofred Doré 9 août 1915                              m Marie Delisle                              Paul Doré 5 nov. 1954                         </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> <b>Partie lot 38</b>  <b>Chemin du Roi</b> </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">                             Jean-Baptiste Dussault 28 avr. 1882                              m. Eugénie Germain                              Rémi Pagé 11 mai 1880                              m Virginie Papillon                              Adjutor Pagé 19 mars 1910                              m Louise Pépin                              Vve Louise Pépin nov. 1912                              Gustave Lord 10 jan. 1925                              m Louise Pépin                              Féix Pagé 3 juin 1942                              Oliva Auger 5 juin 1942                              m. Léona Dussault                              Héritiers 17 mars 1946                              Eugène Auger 24 mai 1946                         </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> <b>Partie lot 39</b> </td> </tr> </table>	Héritiers François-Xavier T. Dussault 9 mars 1734 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 1734 Jean-Baptiste (IV) 15 fév. 1781 Clodhilde Créquy 15 fév. 1781 Augustin T. Dussault 10 jan. 1792 m Louise Matte Louis T. Dussault 29 jan. 1823 m. Clothilde Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Jean-Baptiste T. Dussault m. Eugénie Germain 28 avr. 1882 Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin F.X. Pagé 18 nov. 1883 Alexandre Dussault 4 sept. 1919 Irené Dussault 13 août 1952	Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954	<b>Partie lot 38</b> <b>Chemin du Roi</b>	Jean-Baptiste Dussault 28 avr. 1882 m. Eugénie Germain Rémi Pagé 11 mai 1880 m Virginie Papillon Adjutor Pagé 19 mars 1910 m Louise Pépin Vve Louise Pépin nov. 1912 Gustave Lord 10 jan. 1925 m Louise Pépin Féix Pagé 3 juin 1942 Oliva Auger 5 juin 1942 m. Léona Dussault Héritiers 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946	<b>Partie lot 39</b>
Joseph T. Dussault m Élisabeth Désy 9 mars 1734	Magdeleine T. Dussault m Joseph Delisle 9 mars 1734														
Joseph T. Dussault m. Élisabeth Désy 9 mars 1784 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 5 jan. 1770 J. Amable T. Dussault m Thérèse Léveillé 14 mars 1770 Vve Thérèse Léveillé 25 déc 1777 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 4 avril 1780 Alexis T. Dussault m. Magdeleine Carpentier 4 avr. 1780 Isaïe T. Dussault 26 oct. 1807 Alexis T. Dussault av 1810 m. Magdeleine Carpentier Pierre T. Dussault 11 fév. 1810 m Françoise Auger Louis T. Dussault av 1860 M Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Eugène Dussault 27 avr. 1882 Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954															
<b>Lot 45</b> <b>Chemin du Roi</b>															
Eugène Dussault 28 avr. 1882 F. X. Pagé 5 nov 1883 Louis Pagé 1 <sup>er</sup> avril 1895 m Léa Papillon Léa Papillon 23 juil 1924 Félix Pagé 30 avril 1933 Angèle Denis 7 juin 1948 Fabrique des Écureuils 21 mars 1950															
Héritiers François-Xavier T. Dussault 9 mars 1734 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 1734 Jean-Baptiste (IV) 15 fév. 1781 Clodhilde Créquy 15 fév. 1781 Augustin T. Dussault 10 jan. 1792 m Louise Matte Louis T. Dussault 29 jan. 1823 m. Clothilde Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Jean-Baptiste T. Dussault m. Eugénie Germain 28 avr. 1882 Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin F.X. Pagé 18 nov. 1883 Alexandre Dussault 4 sept. 1919 Irené Dussault 13 août 1952															
Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954															
<b>Partie lot 38</b> <b>Chemin du Roi</b>															
Jean-Baptiste Dussault 28 avr. 1882 m. Eugénie Germain Rémi Pagé 11 mai 1880 m Virginie Papillon Adjutor Pagé 19 mars 1910 m Louise Pépin Vve Louise Pépin nov. 1912 Gustave Lord 10 jan. 1925 m Louise Pépin Féix Pagé 3 juin 1942 Oliva Auger 5 juin 1942 m. Léona Dussault Héritiers 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946															
<b>Partie lot 39</b>															
<b>Lot 46</b>															
<b>Chemin du Roi</b>															
Célestin T. Dussault Édouard Fiset 2 avr. 1894 Vve Madeleine Pagé Sévère Fiset 11 juil. 1896 m Virginie Delisle Vve Virginie Delisle 1937 Oliva Auger 1 <sup>er</sup> fév. 1937 m Léona Dussault Héritiers Oliva Auger 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946															
<b>Lot 46</b>	<b>Lot 41</b>														
7 perches, 14 pi et 4 po.	1 arpent, 4 per. 8 pi et 8 po.	3 perches et 4 pi													

**Tableau Terre 8 - Domaine seigneurial - moitié sud-ouest - subdivision nord-est**

---

**Subdivision sud-ouest du domaine-partie sud-ouest, lot 47 à partie nord-est du lot 53.**

Quant à la dernière parcelle de sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette moitié sud-ouest du domaine, elle avait été l'héritage de Thérèse T. Dussault lors du partage du 9 mars 1734.

Elle épousa Antoine Godin, fils de Antoine Godin et de Catherine Jacob, le 25 janvier 1740. Ces derniers possédaient la terre 15.

Thérèse T. Dussault est décédée aux Écureuils le 21 janvier 1777. Elle avait donné un morceau de trois perches de front sur quarante arpents de profondeur du côté sud-ouest à sa fille Madeleine, épouse de Joseph Fiset.

**Partie nord-est, lots 47 et 49.**

Le 25 mars 1785, devant Perreault, Antoine Godin, père, veuf de Thérèse T. Dussault, Joseph Godin et Thérèse Quirion, son épouse, et Pierre Godin, enfants de Antoine Godin, tous héritiers de Thérèse T. Dussault, vendirent à Jean-Baptiste T. Dussault et Marie Josephte Dubaut, son épouse, un lopin de terre mesurant quatre perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Ce lopin de terre fait partie du domaine de la seigneurie de Belair et est borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Fiset.

Ils donnèrent cette terre à leur fils Pierre T. Dussault, époux de Marguerite Piché. Ces derniers la donnèrent à leur fils Pierre T. Dussault le 10 décembre 1838 devant Joseph Bernard. Il épousa Adélaïde Fafard le 29 janvier 1839 au Cap-Santé.

Puis Édouard Fiset en devint propriétaire. Le 4 décembre 1865, Édouard Fiset, navigateur, époux de Madeleine Pagé, fit son testament devant Fleury de Lagorgendière et légua à son épouse tous ses biens meubles et immeubles (no. 35270, Vol. 42, Reg. A).

Il fut partagé en deux lots, l'un au sud du chemin du Roi est désigné comme étant le lot 47 du cadastre des Écureuils et l'autre, au nord du chemin, comme le lot 49.

**Lot 47.**

Le 25 juillet 1885, Édouard Fiset, navigateur, était propriétaire de ce lot et du lot 49 et l'hypothéqua devant L.P. Bernard en faveur de Henriette Thibault (no. 26737, Vol. 34, Reg. A).

Madeleine Pagé, épouse de Édouard Fiset, obtint cette terre par héritage de son mari et par contrat de mariage. Le 27 mars 1890, devant L.P. Bernard, elle donna cette terre à son fils Sévère Fiset (no. 38195, Vol. 45, Reg. A).

Sévère Fiset épousa Desanges Dussault le 13 juillet 1896 (no. 92357, Vol. 103, Reg. A).

Sévère Fiset et son épouse Desanges Dussault firent leur testament le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand. Ils se léguèrent mutuellement leurs biens.

Desanges Dussault est décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928. Sévère Fiset convola en secondes noces avec Virginie Delisle. Il mourut vers la fin de 1936 ou au début de 1937.

Le 24 février 1937, Virginie Delisle vendit cette terre à Oliva Auger (no. 92410, Vol. 103, Reg. A).

Ce dernier a épousé en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritaient d'un tiers des biens de leur père et que les douze enfants issus du premier mariage de leur père se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et au CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (nos. 109926, Reg. A).

Les enfants issus du premier mariage de Sévère Fiset prétendirent que leur mère Desanges Dussault était décédée sans testament et réclamèrent leur part dans sa succession.

Ce différent fut réglé le 19 octobre 1951 devant Louis-Philippe Brousseau. Les enfants de Desanges Dussault déclarèrent alors que leur mère était décédée sans testament, le 9 janvier 1928, laissant pour héritiers trois enfants, Ursule, Rose-Aimée, épouse de Odilon Pagé, et Laurence Fiset. Cette dernière étant décédée, sa part revenait à son époux Charles B. Doré suivant son testament. Les enfants de Desanges Dussault héritaient de la moitié d'un morceau de terre situé aux Écureuils mesurant dix arpents en superficie, faisant partie des lots 46, 47 et 52 et borné, au nord, au CNR, au sud, au fleuve, au nord-est, à la terre de la Fabrique des Écureuils, et, au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 125914).

Le même jour, devant le même notaire, les héritiers de Desanges Dussault vendirent à Eugène Auger la moitié de cette terre dont ils avaient hérité de leur mère (no. 125916, Reg. A). Eugène Auger demeurait propriétaire de cette terre.

#### **Emplacements détachés du lot 47.**

- 1) Le 1<sup>er</sup> août 1910, la Sévère Fiset vendit un emplacement à Henri Papillon, menuisier. Cet emplacement était situé au 1<sup>er</sup> rang des Écureuils et était de forme irrégulière mesurant 60 pieds de front sur le chemin public sur 75 pieds de profondeur au bout

de laquelle profondeur le dit emplacement mesurait 40 pieds de largeur. Il était borné, au front, au nord, au chemin public, en profondeur, au sud, au vendeur, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Édouard Fiset (no. 101670, Vol. 114, Reg. A).

Le 18 juillet 1951, Henri Papillon céda cet emplacement à son épouse par testament (nos. 124913 et 124914, Reg. A). Le même jour la veuve Henri Papillon céda cet emplacement à Maurice Papillon (no. 124916, Reg. A).

Le 7 avril 1954, Maurice Papillon le vendit à Doris Trépanier (no. 132685, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 48** du cadastre des Écureuils.

#### **Lot 49.**

Le 4 décembre 1865, Édouard Fiset, navigateur, époux de Madeleine Pagé, fit son testament devant Fleury de Lagorgendière et légua à son épouse tous ses biens meubles et immeubles (no. 35270, Vol. 42, Reg. A).

Le 25 juillet 1885, Édouard Fiset, navigateur, était propriétaire de ce lot et du lot 47 et l'hypothéqua devant L.P. Bernard en faveur de Henriette Thibault (no. 26737, Vol. 34, Reg. A).

Madeleine Pagé, épouse de Édouard Fiset, obtint cette terre par héritage de son mari et par contrat de mariage. Le 27 mars 1890, devant L.P. Bernard, elle donna ce lopin de terre à son fils Sévère Fiset (no. 38195, Vol. 45, Reg. A). Ce dernier épousa Desanges Dussault.

Le 24 août 1903, devant A.O. Mayrand, Sévère Fiset et Desanges Dussault, son épouse, vendirent à Gaudiose Pagé un lopin de terre mesurant quatre perches de front sur trente arpents de profondeur borné, au sud, sur le sommet de la côte, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, au lot 46, et au sud-ouest, aux vendeurs. Ce lopin de terre est décrit comme étant partie du lot 49 (no. 42999, Vol. 49, Reg. A).

Le 9 novembre 1917, devant Édouard Hamel, Gaudiose Pagé donna ce lopin de terre à son fils Olier Pagé (no. 64344, Vol. 65, Reg. A).

Olier Pagé fit son testament le 7 octobre 1963 devant Paul Guillemette et légua tous ses biens meubles à son épouse Emilia Piché et le résidu de ses biens à ses fils Renald, Régent et Alain Pagé. Olier Pagé est décédé le 22 mai 1969. Le 1<sup>er</sup> août suivant, ses héritiers ont déclaré devant Paul Guillemette avoir hérité d'un lopin de terre faisant partie du lot 49 et mesurant quatre perches de front sur trente arpents de profondeur, borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Olier Pagé, partie du lot 46, et au sud-ouest, à Olier Pagé, partie du lot 50 (nos. 186046 et 186047, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 49** du cadastre des Écureuils.

**Partie centrale, lots 50 et 52.**

Madeleine Godin, épouse de Joseph Fiset, hérita de sa mère Thérèse T. Dussault d'une parcelle de trois perches de front sur quarante arpents de profondeur.

Le 13 janvier 1786, devant Perreault, Joseph Fiset, Madeleine, Godin, son épouse, Joseph T. Dussault et Marie-Anne Fiset, son épouse, s'échangèrent de terres. Joseph Fiset céda à Joseph T. Dussault, cette terre de trois perches de front alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste T. Dussault, et, au sud-ouest, à Jean Pagé. En retour, Joseph T. Dussault céda à Joseph Fiset les deux parcelles de la terre 2, lot 17, qu'il avait achetées la veille devant le même notaire de Eustache Châteauvert et Madeleine T. Dussault.

Le 1<sup>er</sup> février 1791, devant F.X. Larue, Joseph T. Dussault obtint de Mathew McNider, seigneur de Belair, un nouvel acte de concession pour cette parcelle de terre mesurant 3 perches de front sur 40 arpents de profondeur alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et, au sud-ouest, à François Marcot.

Joseph T. Dussault est décédé avant le 19 février 1794 alors que F.X. Larue dressa l'inventaire de ses biens. Sa veuve, Marie-Anne Fiset, épousa Joseph Lafleur le 19 octobre 1795.

Ils vendirent cette terre à Jean-Baptiste T. Dussault et Magdeleine Proulx vers le 1<sup>er</sup> août 1804 car, ce jour, devant F.X. Larue, ils vendirent un emplacement à Jean-Thomas Létourneau.

Jean-Baptiste T. Dussault, capitaine de milice, en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart le 13 mars 1833 devant P. Bigué.

Le 9 mars 1838, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault, capitaine de milice, et Magdeleine Proulx, son épouse, donnèrent cette terre à Isaïe T. Dussault, leur fils, et à Élisabeth Pagé, son épouse.

Le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher, Isaïe T. Dussault et Élisabeth Pagé, son épouse donnèrent à leur fils Prospère T. Dussault une terre mesurant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Louis T. Dussault, et, au sud-ouest, à Siméon Dussault. Cet arpent était composé de deux morceaux de terre, l'un de trois perches de front sur quarante arpents de profondeur formant les lots 50 et 52 et l'autre, de sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur formant le lot 46.

Prospère T. Dussault, fils, épousa Virginie Papillon. Il mourut vers 1868. Le 7 avril 1868, Virginie Papillon, veuve de feu Prospère T. Dussault réunit la famille pour nommer en présence du notaire Charles Aylwin un tuteur à son fils unique Samuel T. Dussault âgé de 7 ans. Il est intéressant de noter tous ceux qui étaient présents et on notera que la seule femme qui participa à cette réunion était la veuve ; Isaïe T. Dussault, aïeul paternel du dit mineur, Isaïe T. Dussault, fils, oncle paternel, Jean-Baptiste T. Dussault, navigateur, oncle paternel, Hébert Pagé, cousin paternel, Joseph Godin, cousin maternel, Louis T.



Dussault, commerçant, oncle paternel, Chrysanthe Papillon, maître cordonnier, aïeul maternel, Pierre Pagé, maître de poste des Écureuils, cousin maternel, François Papillon, cousin maternel du dit enfant mineur tous résidents des Écureuils. Virginie Papillon fut nommée tuteur de son fils (no. 12265, Vol. 18, Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Virginie Papillon en son nom et en celui de son fils céda à Isaïe T. Dussault, fils, cultivateur et navigateur des Écureuils, et à Hortense Fortier, son épouse tous les immeubles que son mari avait reçus de son père par donation le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher. Isaïe T. Dussault, père, et son épouse ajoutèrent le lopin de terre mesurant six perches de front sur la même profondeur de dix-huit arpents de profondeur qu'ils s'étaient réservé lors de cette donation ( no. 12266, Vol. 18, Reg. A). (2<sup>ième</sup> rang).

Le 18 juin 1878, devant L.P. Bernard, Isaïe T. Dussault vendit cette terre à son frère Célestin T. Dussault. Cette terre de trois perches de front sur quarante arpents de profondeur forme les lots 50 et 52 du cadastre des Écureuils ; la partie au nord du chemin public formant le **lot 50** et la partie au sud du chemin public formant le **lot 52**.

#### **Lot 50.**

Le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard, Célestin T. Dussault, voiturier, vendit à Édouard Fiset un lopin de terre situé du côté nord du chemin public mesurant trois perches de front sur la profondeur depuis une cavée qui se trouve à environ un arpent au nord de la côte à aller aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, borné, au sud, la dite cavée, au nord, à la ligne séparant les terres du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à l'acquéreur, et au sud-ouest, à Simon Dussault. Est exclue de cette vente la partie de ce lot formant une pointe de terre partant en pointe au sud-ouest et se prolongeant en gagnant l'est jusqu'au terrain de l'acheteur entre la côte de voiture au sud et la cavée au nord (no. 34094, Vol. 41, Reg. A). Ce lot est décrit comme étant le lot 50 du cadastre des Écureuils.

Édouard Fiset, navigateur, époux de Madeleine Pagé, fit son testament devant Fleury de Lagorgendière, le 4 décembre 1865, et légua à son épouse tous ses biens meubles et immeubles (no. 35270, Vol. 42, Reg. A).

Le 11 juillet 1896, devant L.P. Bernard, Sévère Fiset, fils de feu Édouard Fiset et de Madeleine Pagé, passa un contrat de mariage avec Desanges Dussault, fille de feu Célestin Dussault et de Félicité Dussault. A cette occasion, Madeleine Pagé donna à son fils Sévère Fiset ce lopin de terre que son mari Édouard Fiset avait acheté de Célestin T. Dussault le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard.

Le 24 août 1903, devant A.O. Mayrand, Sévère Fiset et Desanges Dussault, son épouse, vendirent à Gaudiose Pagé un lopin de terre mesurant six perches de front sur trente arpents de profondeur borné, au sud, sur le sommet de la côte, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à la partie du lot 49 vendue à l'acheteur par cet acte, et au sud-ouest, à Simon Dussault. Ce lopin de terre est décrit comme étant partie du lot 50 (no. 42999, Vol. 49, Reg. A).

Le 9 novembre 1917, devant Édouard Hamel, Gaudiose Pagé donna ce lopin de terre à son fils Olier Pagé (no. 64344, Vol. 65, Reg. A).

Olier Pagé fit son testament le 7 octobre 1963 devant Paul Guillemette et légua tous ses biens meubles à son épouse Emilia Piché et le résidu de ses biens à ses fils Renald, Régent et Alain Pagé. Olier Pagé est décédé le 22 mai 1969. Le 1<sup>er</sup> août suivant, ses héritiers ont déclaré devant Paul Guillemette avoir hérité d'un lopin de terre faisant partie du lot 49 et mesurant quatre perches de front sur trente arpents de profondeur, borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Olier Pagé, partie du lot 46, et au sud-ouest, à Olier Pagé, partie du lot 50 (nos. 186046 et 186047, Reg. A).

#### **Emplacements détachés du lot 50.**

- 1) Le 1<sup>er</sup> août 1804, devant F.X. Larue, Joseph Lafleur, Marie-Anne Fiset, son épouse, et Jean-Baptiste T. Dussault vendirent à Jean Thomas Letourneau, maître forgeron, un emplacement situé sur le niveau nord du chemin du Roi, mesurant sept perches et quatre pieds de front sur quatre perches de profondeur puis s'élargissant à huit perches de front. Cet emplacement était alors borné, par-devant, au chemin du Roi, au nord-est, à Joseph Lafleur, et au sud-ouest, à François Marcot. L'acte ajoute que la côte et route du village des Écureuils, la route qui mène au 2<sup>ième</sup> rang, passait en partie sur cet emplacement et l'acquéreur aurait cette servitude à perpétuité. Les vendeurs possédaient cet emplacement comme faisant partie d'une plus grande étendue qui leur appartenait.

Le 16 août 1810, devant F.X. Larue, Jean Thomas Letourneau augmenta la superficie de cet emplacement.

Le 31 juillet 1816, F.X. Larue dressa l'inventaire des biens de Jean-Thomas Letourneau.

Le 14 mars 1833, devant Bigué, Jean Thomas Letourneau obtint un titre de concession de Moses Hart pour cet emplacement qui était alors borné, par-devant, au chemin du Roi, par derrière, à une cavée et, au nord-est, au bout de quatre perches, au nord-est, à Jean-Baptiste T. Dussault, et, au sud-ouest, à François Marcotte. Son emplacement comprend alors une pointe de terre provenant de la terre de François Marcotte et sur laquelle il a construit son étable.

- 2) Le 8 septembre 1890, devant L.P. Bernard, Isidore Matte, ancien maçon, et Adélaïde Létourneau, son épouse, vendit à Damien Matte un emplacement mesurant environ un arpent de front le long du chemin royal et allant se terminer sur la côte à quelques pieds du sommet. Il était borné, en front, au chemin public, au nord, à Célestin Dussault, au nord-est, à Édouard Fiset, et, au sud-ouest, à une coulée séparant cet emplacement de la terre de Simon Dussault. Ils vendirent cet emplacement avec la maison et autres bâtisses qui y étaient construites (no. 31148, Vol. 38, Reg. A.).

Le même jour, devant le même notaire, Joseph Hubert Morin échangea des terres avec Damien Matte. Dans cet échange, Damien Matte céda à Hubert Morin un emplacement avec la maison et les autres bâtisses qui y étaient construites. Cet emplacement, détaché de cette terre, mesurait environ un arpent de front le long du chemin royal et allait en rétrécissant jusqu'à environ un arpent et demi en montant. Il était borné, en front au chemin public, en arrière, à Célestin Dussault, au nord-est, à Édouard Fiset, et, au sud-ouest, à une clôture séparant cet emplacement de la terre de Simon Dussault (no. 31146, Vol. 38, Reg. A).

Le 18 mai 1891, devant L.P. Bernard, Hubert Morin céda à son fils Joseph Morin cet emplacement situé au village, près de l'église des Écureuils, contenant trente-deux perches en superficie, la maison et les bâtisses qui y étaient construites. Par ce même acte, Joseph Morin échangea avec Damien Matte cet emplacement et la maison pour la terre située sur le lot 55 (no. 31589, Vol. 39, Reg. A).

Le 6 décembre 1891, devant L.P. Bernard, Damien Matte vendit à la Commission scolaire des Écureuils dont Édouard Fiset était le président, cet emplacement avec la maison et les bâtisses pour la somme de 300\$ (no. 32193, Vol. 39, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 51** du cadastre des Écureuils.

- 3) Le 22 janvier 1913, devant Édouard Hamel, Joseph Fiset, charretier, fit don à Félicité Dussault, veuve Olivier Émond, d'un emplacement situé au village des Écureuils, sur la côte, près de l'église, mesurant 50 pieds de largeur sur 90 pieds de profondeur, mesure anglaise. Cet emplacement était borné en front, au sud, et au nord-est, à une route conduisant au village, au nord et au sud-ouest, à Gaudiose Pagé (no. 57054, Vol. 59, Reg. A). Cet emplacement fait **partie du lot 50** du cadastre des Écureuils.

- 4) Sévère Fiset et son épouse Desanges Dussault firent leur testament le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand. Ils se léguèrent mutuellement leurs biens.

Desanges Dussault est décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928. Sévère Fiset convola en secondes noces avec Virginie Delisle. Il mourut vers la fin de 1936 ou au début de 1937.

Le 24 février 1937, Virginie Delisle vendit cet emplacement à Oliva Auger (no. 92410, Vol. 103, Reg. A).

Le 25 août 1938, devant Philippe Chalifour, Virginie Delisle, veuve de Joseph Sévère Fiset déclara que Desanges Dussault, la première épouse de Sévère Fiset, était décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928 et avait légué tous ses biens à son mari. Ces biens comprenaient la moitié d'un terrain mesurant 8 arpents en superficie, parti du lot 108, et la moitié d'un terrain mesurant 13 arpents en superficie, partie du lot 50 et les autres immeubles décrits dans l'acte de vente à Oliva Auger enregistré le 24 février 1937 (no. 92410, Vol. 103 Reg. A).

**Lot 52.**

Le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard, Célestin T. Dussault, voiturier, vendit à Édouard Fiset un lopin de terre situé du côté sud du chemin public mesurant trois perches de front sur environ douze arpents de profondeur, borné, au nord, au chemin public, au sud, au fleuve, au nord-est, à l'acquéreur, et au sud-ouest, à Simon Dussault (no. 34094, Vol. 41, Reg. A). Ce lot est décrit comme étant le lot 52 du cadastre des Écureuils.

Édouard Fiset, navigateur, époux de Madeleine Pagé, avait fait son testament devant Fleury de Lagorgendière, le 4 décembre 1865, et avait légué tous ses biens meubles et immeubles à son épouse (no. 35270, Vol. 42, Reg. A).

Le 11 juillet 1896, devant L.P. Bernard, Sévère Fiset, fils de feu Édouard Fiset et de Madeleine Pagé, passa un contrat de mariage avec Desanges Dussault, fille de feu Célestin Dussault et de Félicité Dussault. A cette occasion, Madeleine Pagé donna à son fils Sévère Fiset ce lopin de terre que son mari Édouard Fiset avait acheté de Célestin T. Dussault le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard (no. 35963, Vol. 43, Reg. A).

Sévère Fiset et son épouse Desanges Dussault firent leur testament le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand. Ils se légèrent mutuellement leurs biens.

Desanges Dussault est décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928. Sévère Fiset convola en secondes noces avec Virginie Delisle. Il mourut vers la fin de 1936 ou au début de 1937.

Le 24 février 1937, Virginie Delisle vendit cette terre à Oliva Auger (no. 92410, Vol. 103, Reg. A).

Ce dernier a épousé en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritaient d'un tiers des biens de leur père et que les douze enfants issus du premier mariage de leur père se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et au CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (nos. 109926, Reg. A).

Les enfants issus du premier mariage de Sévère Fiset prétendirent que leur mère Desanges Dussault était décédée sans testament et réclamèrent leur part dans sa succession.

Ce différent fut réglé le 19 octobre 1951 devant Louis-Philippe Brousseau. Les enfants de Desanges Dussault déclarèrent alors que leur mère était décédée sans testament, le 9 janvier 1928, laissant pour héritiers trois enfants, Ursule, Rose-Aimée, épouse de Odilon Pagé, et Laurence Fiset. Cette dernière étant décédée, sa part revenait à son époux Charles B. Doré suivant son testament. Les enfants de Desanges Dussault héritaient de la moitié d'un morceau de terre situé aux Écureuils mesurant dix arpents en superficie, faisant partie des lots 46, 47 et 52 et borné, au nord, au CNR, au sud, au fleuve, au nord-est, à la terre de la Fabrique des Écureuils, et, au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 125914).

Le même jour, devant le même notaire, les héritiers de Desanges Dussault vendirent à Eugène Auger la moitié de cette terre dont ils avaient hérité de leur mère (no. 125916, Reg. A). Eugène Auger demeurait propriétaire de cette terre.

### **Emplacements détachés du lot 52.**

- 1) Le 16 février 1896, Édouard Fiset, navigateur, et Émérentienne Dussault, fille majeure de Siméon Dussault et de Émélie Matte, passèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard. A cette occasion, la mère de l'époux, Madeleine Pagé, lui donna un emplacement situé au sud du chemin public du 1<sup>er</sup> rang. Cet emplacement mesurait 50 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, mesure anglaise, et était borné, au nord, au chemin public, au sud et au nord-est, à la donatrice, et au sud-ouest, à Siméon Dussault. Elle lui donna aussi la goélette appelée "Les Écureuils" (no. 35592, Vol. 43, Reg. A).

### **Partie sud-ouest, partie nord-est du lot 53.**

Cette terre est la dernière à l'extrémité sud-ouest du domaine.

Avant 1723, le seigneur Jean-Baptiste (II) T. Dussault, époux de Magdeleine Turcot, concéda à Joseph Pagé un morceau de son domaine mesurant un arpent et demi de front allant du chemin du Roy à la profondeur de la première concession. Le seigneur avait gardé la partie de cette terre allant de la route du 1<sup>er</sup> rang au fleuve.

Joseph Pagé, fils de Jean François Pagé, épousa Magdeleine T. Dussault aux Écureuils le 19 février 1748. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Pollet le 27 janvier précédent. Ce Joseph Pagé fut capitaine de milice aux Écureuils.

Ce morceau de terre appartenait à Joseph Pagé lors de l'aveu et dénombrement du 17 février 1723. Il en était toujours propriétaire le 24 avril 1745 Pillard lors du partage de la terre voisine du côté sud-ouest.

Jean-Baptiste Pagé époux de Angélique Pagé en était propriétaire en 1774.

D'après Tanguay, ce Jean-Baptiste Pagé était le fils de Joseph Pagé et de Madeleine T. Dussault et il épousa Marie Angélique Pagé, fille de Alexandre Pagé et de Angélique

Proulx, aux Écureuils, le 18 janvier 1774. Il est probable que son père et sa mère lui donnèrent alors cette terre.

Les six arpents restant entre le chemin du Roi et le fleuve étaient demeurés au domaine et furent partagés devant Barolet, le 9 mars 1734. Le nouveau seigneur en garda trois quarts d'arpent de front du côté nord-est, et les cinq autres héritiers en obtinrent chacun une perche et neuf pieds de front.

Prisque Dussault, époux de Rosalie Trépanier, possédait une parcelle de 32 pieds de front sur la profondeur allant du chemin au fleuve. Il la céda en échange à Pierre Fiset le 8 avril 1774 devant Planté. Cette parcelle était bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Pagé, et, au sud-ouest, à Alexis Dussault.

Jean-Baptiste Pagé acquit aussi des parcelles de la partie au sud du chemin du Roi. Dans un acte passé devant Perreault le 2 mars 1787, Pierre Godin, fils de feu Antoine Godin et de Thérèse T. Dussault, déclara approuver la vente que ses père et mère avaient faite sous seing privé 15 ou 16 ans auparavant à Jean-Baptiste Pagé d'une parcelle de terre mesurant 32 pieds de front sur 6 à 7 arpents de profondeur faisant partie du fief de Belair et bornée, au nord-est, à Alexis T. Dussault, et, au sud-ouest, à Pierre Fiset. Cet acte avait été perdu.

Le 22 avril 1786, devant Perreault, Jean-Baptiste Pagé et Marie Angélique Pagé, son épouse, vendirent à François Marcotte, habitant de Cap-Santé, pour 5000 livres, cette terre mesurant alors un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur et bornée, par-devant, au fleuve, en profondeur, au trait carré du domaine, au nord-est, à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à Pierre Fiset. Jean-Baptiste Pagé avait donc acquis toute la partie de cette terre située au sud du chemin du Roy. Dans cet acte Jean-Baptiste Pagé déclara avoir eu cette terre par cession de ses père et mère.

Le 3 janvier 1798, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Dussault vendit à François Marcot une portion de terre enclavée dans la terre de l'acquéreur. Cette portion mesurait trente-deux pieds de front sur six arpents de profondeur et était bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, au nord-est et au sud-ouest à l'acquéreur.

François Marcotte acquit donc cette terre au complet et y joignit le demi-arpent de la terre voisine au sud-ouest qu'il possédait. Le 15 janvier 1816, devant F. X. Larue, François Marcotte et son épouse Claire Delisle en firent don à leur fils François. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Marcot, frère de François.

Le 14 mars 1833, devant Bigué, François Marcot, fils, époux de Catherine Dufresne, obtint de Moses Hart un nouveau titre de concession pour cette terre qui faisait autrefois partie du domaine et pour la parcelle de un demi-arpent de front appartenant à la terre voisine du côté sud-ouest. Cette terre mesurait au total deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, et était bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault et, au sud-ouest, à Félix Pagé.

Le 23 août 1833, devant F.X. Larue, François Marcot vendit à Augustin Dussault, navigateur, cette terre avec la maison, la grange et l'étable. Elle était bornée, par-devant,

au fleuve, par derrière, à François Germain, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault et à Jean Thomas Letourneau, et, au sud-ouest, à Félix Pagé.

Cette terre passa à Simon Dussault avant 1878. Le 13 juillet, 1898, il fit son testament devant L.P. Bernard et institua son fils Simon Dussault légataire universel de ses biens (no. 58716, Vol.61, Reg.A). Simon Dussault, père, épousa Philomène Trépanier le 21 janvier 1861 et, en secondes noces, Émélie Matte, le 29 janvier 1872.

Le 15 octobre 1903, devant Philémon Bergeron, Simon Dussault, père, abrogea les clauses de son testament qui ne sont pas compatibles avec la donation suivante faite à son fils Isidore Dussault. Il lui donna des immeubles dont un lot de terre mesurant un arpent de front sur six arpents de profondeur borné, au nord, au sommet de la côte située au nord du chemin public, au sud, au fleuve, au nord-est, au testateur, au sud-ouest, à France Pagé. Il lui donna aussi la moitié du "roulant" (no. 58717, Vol. 58, Reg. A).

Simon Dussault, père, est décédé aux Écureuils le 3 février 1914. Le 20 février suivant, Simon Dussault, fils, déclara devant Édouard Hamel qu'il avait hérité de deux parties de cette terre. La première mesurait un arpent de largeur sur dix arpents de profondeur et était bornée, au nord, au chemin public, au sud, au fleuve, au nord-est, à Joseph Fiset, et au sud-ouest, à Isidore Dussault. La seconde, mesurait deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, et était bornée, au sud, au chemin public, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Gaudiose Pagé, et au sud-ouest, à Isidore Dussault (no. 58718, Vol.61, Reg. A).

Le 8 août 1928, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault, fils, vendit à Ulysse Denis un lopin de terre de forme triangulaire mesurant deux arpents à sa base et borné, au sud, à partie du lot 53 appartenant au vendeur, au sud-ouest, à longueur de deux arpents, borné par Isidore Dussault, faisant en pointe au nord, borné par l'acquéreur, et au nord-est, aussi par l'acquéreur (no. 80657, Vol. 87, Reg.A).

Le 28 août 1929, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault, fils, vendit à Arthur Piché un lopin de terre mesurant un arpent de largeur sur cinq arpents de profondeur à prendre sur cette terre à partir du chemin public à aller au chemin de fer moins l'emplacement à Donat Dussault. Il lui vendit aussi un autre morceau de cette terre mesurant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur borné, en front, au chemin public, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Gaudiose Pagé, et, au sud-ouest, à Isidore Dussault, moins les emplacements vendus (no. 82433, Vol. 89, Reg. A). Ces terres furent rétrocédées à Siméon Dussault, fils (no. 87281, Vol. 96, Reg. A).

Le 14 janvier 1933, Simon Dussault, donna à son fils Arthur Dussault les deux parties du lot 53 rétrocédées par Arthur Piché et une autre partie du lot 53 mesurant 6 arpents en superficie (no. 87282, Vol. 96, Reg.A).

Arthur Dussault les vendit à Georges Germain le 2 juin 1934, devant P. Chalifour, (no. 89084, Vol. 99, Reg. A).

Isidore Dussault, époux de Hénédine Godin, est décédé sans testament le 9 mars 1948. Le 25 mars 1948, Hénédine Godin, veuve Isidore Dussault, déclara devant Louis-Philippe Brousseau que son mari était décédé le 9 mars 1948 et qu'elle héritait de la moitié de ses

biens, l'autre moitié lui appartenant par contrat de mariage. Ces biens comprenaient la partie de cette terre allant du sommet de la côte, au nord, au fleuve, au sud (no.115521, Vol. 132, Reg.A).

Cette terre est décrite comme étant **partie du lot 53** du cadastre des Écureuils.

### **Emplacements détachés du lot 53.**

- 1) Le 23 novembre 1793, devant F.X. Larue, François Marcot céda à Charles Papillon, forgeron, par bail emphytéotique de 24 ans, un emplacement situé au nord du chemin du Roi, mesurant un demi-arpent de front sur environ un arpent de profondeur et borné, par-devant, au chemin du Roi, par derrière, au haut de la côte, au nord-est, à François Marcot, le bailleur, et, au sud-ouest, à Jacques Papillon. Il lui céda aussi une maison en bois de pièce sur pièce que le bailleur reconnaît appartenir au dit preneur.

Le même jour, devant le même notaire, Charles Papillon, fils de Pierre Papillon et de Josephte Richard, et Marguerite Léveillé, fille de Jean Léveillé et de Thérèse Bertrand, signèrent un contrat de mariage.

- 2) Le 2 février 1896, devant L.P. Bernard, Simon Dussault vendit pour 100 \$ à Édouard Matte un emplacement avec la maison qui y est construite. Cet emplacement était situé au niveau nord du chemin public et mesurait environ quatre perches de front sur environ sept perches de profondeur. Cet emplacement était alors l'objet de contestation par les héritiers de feu Isidore Godin et Marceline Trépanier, son épouse, et il est décrit comme étant le lot 54 du cadastre des Écureuils (no. 35572, Vol. 43, Reg. A).

Le 3 septembre 1896, devant Alexandre Gauvreau, Édouard Matte, entrepreneur menuisier, promit de vendre cet emplacement à Olivier Émond (no. 36083, Vol. 43, Reg. A).

Le 13 février 1902, devant Wincelas Richard Larue, Albert Gingras agissant en qualité de cessionnaire des droits de la succession de feu Édouard Matte reçut de Olivier Émond la somme de 60\$ en paiement du solde du prix de vente de cet immeuble (no. 41192, Vol. 47, Reg. A).

Le 31 mars 1902, devant L.P. Bernard, Olivier Émond, menuisier, vendit cet emplacement à Simon Dussault pour la somme de 200\$ (no. 41341, Vol. 47, Reg. A).

Le 13 juillet 1898, Émilie Matte, épouse de Simon Dussault, fit son testament devant L.P. Bernard et institua son fils Simon Dussault légataire universel de ses biens (no. 42797, Vol. 48, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 54** du cadastre des Écureuils.



- 3) Simon Dussault vendit plusieurs emplacements à Dumas Trépanier. Un le 26 avril 1920 (no. 67802, Vol.69, Reg. A). Un autre, le 3 mars 1926, devant Louis Philippe Chalifour (no. 76699, Vol. 81, Reg. A). Un autre, le 18 mars suivant (no. 76702, Vol. 81, Reg. A).
- 4) Le 30 mars 1926, devant Louis Philippe Chalifour, Simon Dussault vendit un emplacement à Laurent Trépanier (no. 76853, Vol. 81, Reg. A).
- 5) Le 27 avril 1927, devant Louis Philippe Chalifour, Simon Dussault vendit un emplacement à Raoul Lord (no. 78503, Vol. 83, Reg. A).
- 6) Le 23 fév 1916, Simon Dussault vendit une emplacement à Alphonse Trépanier (no.61599, Vol. 63, Reg. A)
- 7) Simon Dussault vendit un emplacement à Arthur Dussault (no. 304445)

<b>Terre 8 domaine seigneurial - moitié sud-ouest – subdivision sud-ouest</b>			
<p>Toussaint T. Dussault            Jean-Baptiste T. Dussault 10 août 1676, 1<sup>er</sup> m. Marie Gloria, 2<sup>ème</sup> m. Madeleine Mezeray            Jean-Baptiste (II) T. Dussault 24 nov. 1700, 1<sup>er</sup> m. Madeleine Turcot, 2<sup>ème</sup> m. Françoise Delisle</p>			
<p>Joseph Pagé            m. Madeleine T. Dussault            avant 1723            Jean-Baptiste Pagé avant 1774            m. Angélique Pagé            François Marcot 22 avril 1786            m. Claire Delisle            François Marcot 15 jan. 1816            m Catherine Dufresne              Augustin Dussault 23 août 1833            Simon Dussault avant 1878            m Philomène Trépanier            Simon Dussault, fils, 3 fév 1914            Arthur Dussault 14 jan. 1933            Georges Germain 2 juin 1934</p>		<p>Héritiers 9 mars 1734</p>	
		<p>Thérèse T. Dussault m. Antoine Godin 9 mars 1734</p>	
<p><b>Partie lot 53</b>  <b>Chemin du Roi</b></p> <p>Jean-Bte (III) Dussault et héritiers            le 9 mars 1734              François Marcot            François Marcot 15 jan. 1816            m Catherine Dufresne              Augustin Dussault 23 août 1833            Simon Dussault avant 1878            m Philomène Trépanier              Simon Dussault, fils, 3 fév 1914            Arthur Dussault 14 juin 1933            Georges Germain 2 juin 1934</p>		<p>Madeleine Godin            m. Joseph Fiset            Joseph T. Dussault 13 jan. 1786            m Marie-Anne Fiset            Joseph Lafleur 19 oct. 1795            m Marie-Anne Fiset            Jean-Baptiste T. Dussault            m. Madeleine Proulx            vers le 1<sup>er</sup> août 1804            Isaïe T. Dussault 9 mars 1838            m. Élisabeth Pagé              Prospère T. Dussault            m Virginie Papillon            13 jan. 1860            Vve Virginie Papillon 1868</p>	<p>Héritiers Antoine Godin            Jean-Bte T. Dussault            25 mars 1785            m. Joseph Dubau              Pierre T. Dussault 1833            m. Marguerite Piché              Pierre T. Dussault            10 déc. 1838            m. Adélaïde Fafard              Édouard Fiset            m Madeleine Pagé            Vve Madeleine Pagé</p>
		<p>Isaïe T. Dussault 7 avr. 1868            M Hortense Fortier            Célestin T. Dussault            18 juin 1878            Édouard Fiset 2 avr. 1894            m Madeleine Pagé            Vve Madeleine Pagé            Sévère Fiset 11 juil. 1896            m Desanges Dussault            Gaudiose Pagé 24 août 1903            Olier Pagé 9 nov. 1917            Réналd Pagé et autres            22 mai 1969</p>	<p>Sévère Fiset 27 mars 1890            m Desanges Dussault              Gaudiose Pagé 24 août 1903            Olier Pagé 9 nov. 1917            Réналd Pagé et autres            22 mai 1969</p>
<p>Isidore Dussault            15 oct. 1903            m Hélène Godin            Vve Hélène            Godin            9 mars 1948</p>		<p><b>Lot 49</b>  <b>Chemin du Roi</b></p>	
		<p>Édouard Fiset 4 déc. 1865            m Madeleine Pagé            Vve Madeleine Pagé</p>	
<p>Simon Dussault            avant 1878            m Philomène            Trépanier            Simon Dussault,            fils, 3 fév 1914            Arthur Dussault            14 juin 1933            Georges Germain            2 juin 1934</p>		<p><b>Lot 50</b>  <b>Chemin du Roi</b></p>	
		<p>Édouard Fiset 2 avr. 1894            Vve Madeleine Pagé              Sévère Fiset 11 juil. 1896            m Virginie Delisle 1937            Oliva Auger 1<sup>er</sup> fév 1937            m Léona Dussault            Héritiers 17 mars 1946            Eugène Auger 24 mai 1946</p>	
<p><b>Partie lot 53</b>            ½ arpent</p>		<p><b>Partie lot 53</b>            1 arpent</p>	
<p><b>Lot 52</b>            3 perches</p>		<p><b>Lot 47</b>            4 perches, 4 pi, 4 po</p>	

**Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial - moitié sud-ouest – subdivision sud-ouest**

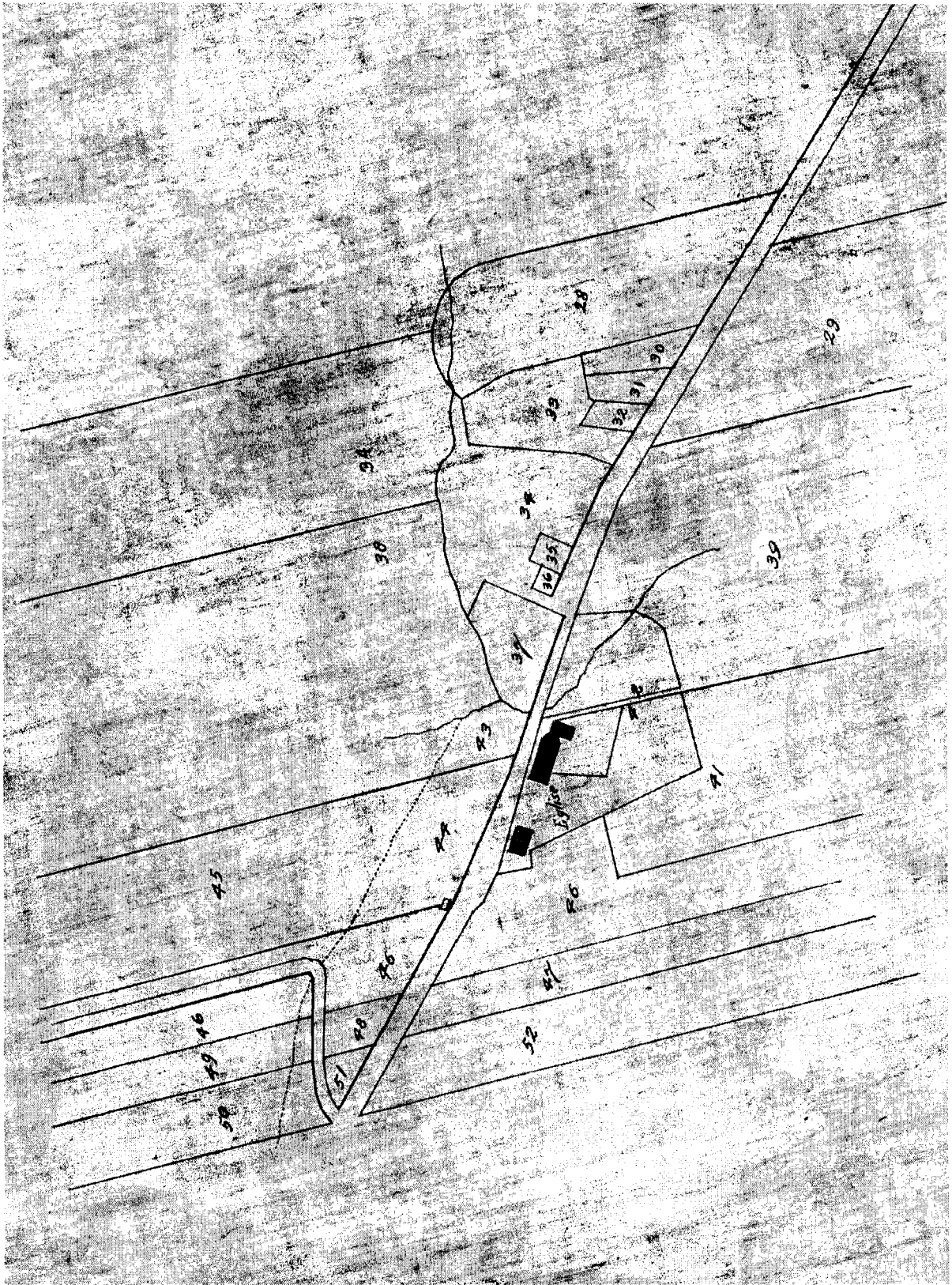


FIGURE 3 - Plan du cadastre des Écureuils montrant les emplacements.

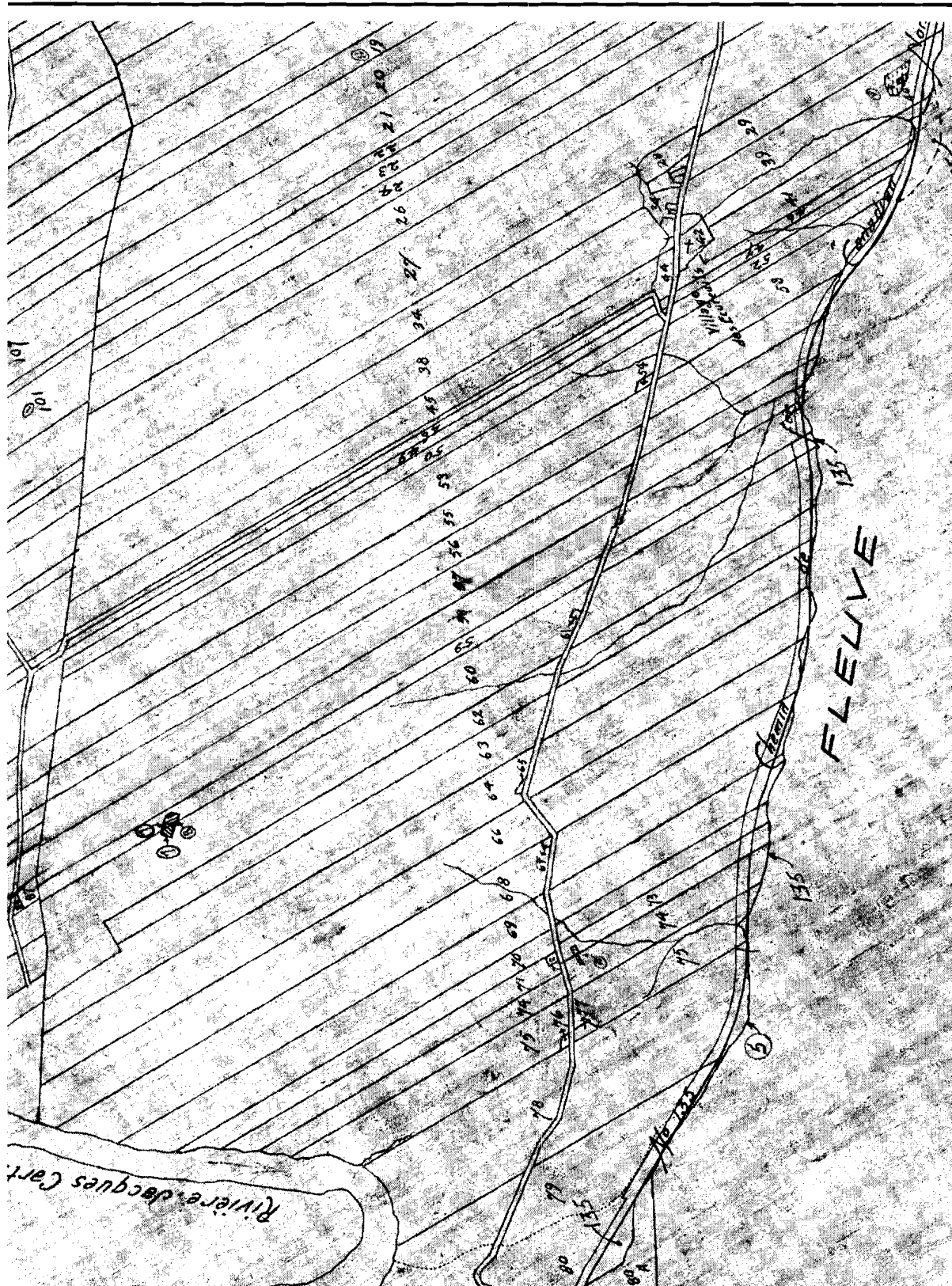


FIGURE 4 - Plan du cadastre des Écureuil, premier rang, partie sud-ouest.

**Terre 9, partie du lot 53 et lots 55 et 56.**

Le 17 mars 1678, devant Rageot, le seigneur Toupin concéda à François Nau de l'Ange-Gardien cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur et borné, au nord-est, au bailleur, et, au sud-ouest, à Pierre Grosleau..

François Nau ne demeura pas longtemps sur cette terre. En effet, dans un acte de vente fait à François Dussault devant Genaple le 18 février 1695, François Nau déclara lui avoir vendu verbalement cette terre environ quatre ans auparavant. Il avait donc cédé cette terre à François Dussault vers 1691. Lorsque François Nau vendit cette terre, il y avait alors environ quatre arpents de défrichés et propres à être ensemencés et le reste était en bois debout. Aucun bâtiment n'y était construit. Cette terre joignait au nord-est au domaine du seigneur et au sud-ouest aux ayant cause de Pierre Grosleau. Prix de la vente, 150 livres.

Le 2 avril 1710, DeLarivière tira la ligne séparant la terre de François Dussault du domaine seigneurial.

Le 21 janvier 1715, devant Chamballon, François Dussault et son épouse Geneviève Mezeray en firent don à leur fils Denis Dussault avec les bâtiments et les bestiaux. Cette terre joignait alors au nord-est, le domaine seigneurial, et, au sud-ouest, Jean Charpentier.

Denis Dussault épousa Thérèse Pleau, fille de Simon Pleau et de Jeanne Constantineau, le 11 juillet 1716. Elle décéda le 30 octobre 1724. Denis Dussault épousa en secondes noces Madeleine Laroche le 10 avril 1725.

Denis Dussault est décédé le 25 janvier 1744. Le 10 février suivant, Louis Pillard dressa l'inventaire de ses biens. Les estimateurs, Augustin Trépanier et Louis Fiset mesurèrent trente-neuf arpents de terre faite valant 50 livres l'arpent et deux arpents et demi arpents de faits mais valant seulement la soit 25 livres l'arpent. La grange contenait du blé non battu qui a donné 65 minots de blé valant 4 livres le minot et 18 minots d'avoine valant 25 sols le minot. Les estimateurs trouvèrent aussi une "*quantité de pois valant trente sols, une hache à hoïe valant trois livres, deux chevilleu de colier, le dit collier et montant de bois, ensemble valant quatre livres, une charue ruelle, soc, coudre et crocheton ensemble valant onze livres, une carriole lisée, ses menoirs et chaines dix livres et dix sols, une serrure de porte et sa clef, trente sols.*" Il devait 24 sols en arrérages de rente.

Le 24 avril 1745, devant Pillard., ses biens furent partagés par ses héritiers dont cette terre qui joignait alors, au nord-est, à Joseph Pagé et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier. Cet acte de partage annulait le partage provisionnel passé devant DeHorné le 27 mars 1725.

De son mariage avec Thérèse Pleau étaient nées Véronique Dussault, épouse de Pierre Richard, Thérèse Dussault, épouse de Pierre Lefebvre et Geneviève Dussault, épouse de Estienne Morin. Il avait eu avec Madeleine Laroche six enfants dont cinq étaient alors vivants et mineurs, Madeleine, François-de-Sales, Angélique, Joseph et Scholastique.

La terre fut divisée en deux parties égales. L'attribution des parts fut tirée au sort et les enfants de Thérèse Pleau se partagèrent l'arpent et demi du côté nord-est et obtinrent

chacune un demi-arpent de front à partir du côté nord-est de la terre. L'autre arpent et demi fut partagé en neuf parts égales de 30 pieds entre tous les enfants incluant ceux du deuxième mariage et la veuve Madeleine Laroche qui avait une part d'enfant.

Il fut convenu que les bâtiments demeureraient à l'usage commun des héritiers. La maison fut divisée en deux parties. La veuve et les enfants mineurs habiteraient la partie sud-ouest et Estienne Morin, la partie nord-est. Une cloison serait construite à deux pieds et demi de l'affleurement du jambage de la cheminée.

Madeleine Laroche mourut le 20 août 1747 laissant des enfants mineurs, Angélique et Scholastique Dussault. Pierre Richard, l'époux de Véronique Dussault, fut nommé tuteur des enfants mineurs. Le curé des Écureuils, messire Jean-Baptiste Frichet, fit l'inventaire de ses biens le 27 septembre 1747. Le 29 décembre 1754, devant Fleury, le tuteur rendit compte de sa tutelle et déclara avoir vendu des parts et portions de terre entre 1747 et 1754. Le lendemain, le 30 décembre 1754, devant Fleury, Angélique Dussault signa un contrat de mariage avec Jean-Baptiste Pleau, fils de François-Ignace Pleau et de Madeleine Godin, et sa sœur Scolastique en signa un avec Jean-Baptiste Pagé, veuf de Marie-Jeanne Proulx et fils de Pierre Pagé et de Françoise Larue.

### **Partie nord-est, partie du lot 53.**

Geneviève Dussault avait obtenu lors du partage une parcelle mesurant un demi-arpent de front adjacente à la limite nord-est de cette terre.

Augustin Trépanier, époux de Angélique Déry acquit cette parcelle.

Leur fille Rosalie passa un contrat de mariage avec Prisque T. Dussault le 18 mai 1763 devant Gouget. À cette occasion, Augustin Trépanier et Angélique Déry donnèrent à leur fille cette parcelle de un demi-arpent de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à Pierre Richard.

Le 8 avril 1774, devant Planté, Prisque T. Dussault et Rosalie Trépanier l'échangèrent avec Pierre Fiset et Madeleine Trépanier pour le lot 113. Ils cédèrent aussi la maison et les bâtiments construits sur cette terre bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Pagé, et, au sud-ouest, à Jean Richard. Ils donnèrent en outre deux autres parcelles de cette terre. L'une mesurant trente pieds de front était enclavée au milieu de la terre de Pierre Richard, voisine au sud-ouest. L'autre part leur viendrait de la succession future de François Dussault, leur père et beau-père. Rosalie Trépanier et Madeleine Trépanier étaient cousines.

François Marcotte, époux de Claire Delisle l'acquit avant 1813. Lorsqu'il acheta la terre voisine du côté du nord-est le 22 avril 1786, il l'intégra à cette terre et elle fait partie du lot 53 du cadastre des Écureuils.

---

**Partie sud-ouest, lots 55 et 56.**

Pierre Richard, avait épousé Véronique Dussault le 20 avril 1744.

Pierre Richard acheta les parts de ses belles-sœurs et de ses beaux-frères. Le 10 mars 1755 devant Fleury, il acheta la part de 36 pieds de front de sa belle-sœur Scholastique T. Dussault, épouse de Jean-Baptiste Pagé. Le 19 janvier 1757 devant Fleury, il acheta les droits successifs de sa belle-sœur Josephte Dussault, épouse de Joseph Bertrand. Le 11 décembre 1757, devant Fleury, il acheta la part de sa belle-sœur Angélique Dussault, épouse de Jean-Baptiste Pleau.

Véronique Dussault est décédée le 28 février 1761. Le 18 janvier 1768, Pierre Richard fit faire l'inventaire de ses biens par Jacques Gouget. Par héritage et acquisitions, il avait réuni deux arpents et soixante pieds de cette terre en deux morceaux. Il possédait aussi la maison en bois de pièce sur pièce contenant chambre cuisine et cabinets, la grange et l'étable.

Trois jours plus tôt, le 15 janvier 1768, devant Gouget, leur fils Jean-Baptiste Richard avait passé un contrat de mariage avec Marie Charlotte Matte, fille de Alexis Matte et de Françoise Carpentier. A cette occasion, Pierre Richard donna à son fils Jean-Baptiste Richard tous ses biens meubles et immeubles.

Le 19 mars 1775, devant Planté, Jean-Baptiste Richard et Charlotte Matte, son épouse, achetèrent les droits de sa sœur Françoise Richard, épouse de Charles François Trépanier, dans la succession de ses père et mère. Il acheta ceux de sa sœur Angélique Richard le 11 janvier 1780, devant Planté.

Jean-Baptiste Richard étant décédé, Perreault dressa un inventaire de ses biens les 23 et 24 mars 1785. Sa veuve, Charlotte Matte, épousa Jacques Papillon. Par testament fait devant F.X. Larue le 20 juin 1794, elle légua tous ses biens à son époux Jacques Papillon.

Cinq jours plus tard, le 25 juin 1794, devant F.X. Larue, Véronique Richard et Geneviève Richard cédèrent à Jacques Papillon, leur beau-père, et à Pierre Richard, leur neveu, à part égale, leurs droits dans la succession de feu Pierre Richard et feu Véronique Dussault, leur père et mère.

Le 11 mars 1795, devant F.X. Larue, Pierre Pagé et son épouse Geneviève Richard cédèrent à Jacques Papillon, leur beau-père, et à Pierre Richard, garçon mineur, leur frère et beau-frère, tous leurs droits dans la succession de Jean-Baptiste Richard, son beau-père et son père.

Le 17 juillet 1795, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pagé et Charlotte Papillon, son épouse, cédèrent à Pierre Papillon, son frère et beau-frère, tous les droits de Charlotte dans la succession de ses père et mère.

Ce Pierre Richard est décédé célibataire avant le 15 juin 1798. En effet, ce jour, devant F.X. Larue, Pierre Pagé, fils, et Geneviève Richard, son épouse, vendirent à Jacques Papillon, leur beau-père, tous leurs droits dans la succession de feu Pierre Richard, son frère, décédé célibataire.

Jacques Papillon acheta les parcelles de cette terre. Il acheta tous leurs droits de François Matte et de son épouse Françoise Richard dans la succession de leur père et mère par les actes passés devant F.X. Larue le 25 juin 1794 et le 10 février 1800. Le 2 juillet 1799, devant F. X. Larue, il acheta de François Marcot, fils, un morceau de trente pieds de front enclavé dans sa terre que ce dernier avait acquis de Pierre Fiset. En effet, nous avons vu plus haut que, lorsque Prisque T. Dussault échangea la partie nord-est de cette terre, il céda à Pierre Fiset deux parcelles de cette terre.

Jacques Papillon possédait alors toute cette terre moins un demi-arpent au nord-est possédé par François Marcot.

Charlotte Matte étant décédée, Jacques Papillon épousa en secondes noces Angélique Laberge.

Le 28 octobre 1813, devant F. X. Larue, Jacques Papillon et son épouse Angélique Laberge, vendirent les deux arpents et demi de cette terre à François Marcotte, époux de Claire Delisle. Ils la vendirent avec la maison, la grange et l'étable. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, à François Trépanier, capitaine de milice. François Marcot et son épouse Claire Delisle étaient alors propriétaires de toute cette terre.

Le 29 janvier 1814, devant F. X. Larue, leur fils Jean-Baptiste Marcot passa un contrat de mariage avec Julie Faucher dit Châteauvert, fille de Eustache Faucher dit Châteauvert et de Magdeleine T. Dussault. A cette occasion, François Marcot et Claire Delisle donnèrent à leur fils cette terre de deux arpents et demi de front avec la maison, la grange et l'étable qui y étaient construites. L'autre demi-arpent demeurait attaché à leur terre voisine (lot 53).

Le 25 juillet 1829, devant F. X. Larue, Jean-Baptiste Marcot et son épouse Julie Faucher vendirent à Pierre Pagé et Geneviève Richard, son épouse, cette terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur avec la maison, l'étable et la grange. Le même jour, devant le même notaire, ces derniers la donnèrent à leur fils Félix Pagé et à son épouse Flavie Dussault. Cette terre revenait donc dans la famille des descendants de François Dussault et de Pierre Richard.

Le 14 mars 1833, Félix Pagé en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart

#### **Subdivision nord-est, lot 55.**

Hubert Morin acquit l'arpent et demi du côté nord-est. Il en était propriétaire le 22 mars 1886 lorsqu'il vendit à David Trépanier un emplacement à détacher de ce morceau.

Le 8 septembre 1890, devant L.P. Bernard, Hubert Morin et Damien Matte échangèrent des terres. Hubert Morin céda à Damien Matte ce morceau de terre ayant un arpent et demi de front par quarante arpents de profondeur borné, au nord-est, à Simon Dussault et, au sud-ouest, à Pierre Pagé et à David Trépanier. Il vendait aussi la maison et les bâtisses dessus construites. Toutefois, l'emplacement vendu à David Trépanier était exclu. En



contre partie, Damien Matte céda un emplacement situé au 1<sup>er</sup> rang des Écureuils et désigné comme étant le lot 51 du cadastre des Écureuils (no. 31146, Vol. 38, Reg. A).

Le 18 mai 1891, devant L.P. Bernard, Damien Matte et Joseph Morin, fils de Hubert Morin, s'échangèrent les mêmes terres (no. 31589, Vol. 39, Reg. A). Donc, Joseph Morin devenait propriétaire de cet arpent et demi.

**Partie au nord du chemin public, partie du lot 55.**

Le 9 mai 1892, devant L.P. Bernard, Joseph Morin vendit à Alfred Pagé pour la somme de 675\$ la partie de cet arpent et demi allant du sommet de la côte au nord du chemin public à la ligne de partage des terres entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ième</sup> rang. Ce morceau était borné au nord-est à Simon Dussault et au nord-est à l'acquéreur.

Alfred Pagé fit son testament devant L.P. Bernard le 2 mai 1894, et désigna son frère François-Xavier, instituteur aux Écureuils, comme légataire universel de ses biens. Ils avaient une sœur nommée Suphronie Pagé (no. 34199, Vol. 41, Reg. A).

Le 22 octobre 1900, devant L.P. Bernard, François-Xavier Pagé vendit à Simon Dussault pour la somme de 700\$ ce lopin dont il avait hérité de son frère Alfred (39804, Vol. 46, Reg. A).

Le 13 juillet, 1898, Simon Dussault fit son testament devant L.P. Bernard et institua son fils Simon Dussault légataire universel de ses biens (no. 58716, Vol. 61, Reg. A). Émélie Matte, épouse de Simon Dussault, fit aussi son testament le même jour et devant le même notaire et institua son fils Simon Dussault son légataire universel (no. 42297, Vol. 48, Reg. A).

Le 15 octobre 1903, devant Philémon Bergeron, Isidore Dussault et Hénédine Godin passèrent un contrat de mariage. Intervenant dans ce contrat, Simon Dussault, père, donna à son fils Isidore la terre désignée sous le numéro de lot 55 située au 1<sup>er</sup> rang des Écureuils et mesurant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il y a depuis le sommet de la côte située au nord du chemin public jusqu'au 2<sup>ième</sup> rang. Cette terre était bornée, en front, au sommet de la dite côte, au nord, au 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Simon Dussault, et, au sud-ouest, à F.X. Pagé. Simon Dussault, père, s'engagea de plus à donner à la future épouse la somme de 200\$ ou si elle préférait le droit de demeurer sa vie durant sur l'immeuble qu'il venait de donner à son fils (no. 43197, Vol. 49, Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Simon Dussault, père, abrogea les clauses de son testament qui n'étaient pas compatibles avec la donation suivante faite à son fils Isidore Dussault. Il lui donna aussi la moitié de ses animaux et de son équipement agricole (no. 58717, Vol. 58, Reg. A). Il lui donna aussi les lots 118 et 128.

Le 25 mars 1948, devant Louis-Philippe Brousseau, Hénédine Godin, veuve Isidore Dussault a déclaré que son mari était décédé le 9 mars 1948 et qu'elle héritait de la moitié de ses biens comprenant cet arpent et demi de terre au nord du chemin public et qu'elle possédait l'autre moitié par contrat de mariage (no. 115521, Vol. 132, Reg. A).

Robert Dussault en devint propriétaire. Le 18 février 1959, devant Édouard Hamel, il vendit à Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis, un morceau de terre faisant partie du lot 55, mesurant un arpent et demi de front sur 1200 pieds anglais de profondeur borné, au nord, à la ligne séparant les terres du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> rang, au sud, à la partie du lot 55 appartenant à Robert Dussault, au nord-est, au lot 53, et, au sud-ouest, au lot 56 (no.148047, Reg. A).

Le 2 juillet 1966, devant P. Guillemette, Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis, vendit ce morceau de terre à Gérard Denis (no. 173911, Reg. A).

### **Emplacements détachés du lot 55**

- 1) Le 22 mars 1886, devant L.P. Bernard, Hubert Morin vendit à David Trépanier, journalier, un emplacement situé au nord du chemin public et ayant 74 pieds de front sur 55 pieds de profondeur en mesure anglaise, borné, au sud-ouest, à Pierre Pagé, et, au nord-est, au vendeur (no. 27266, Vol. 34, Reg. A).

Le 17 octobre 1919, devant Édouard Hamel, David Trépanier et son épouse, donnèrent un emplacement à Omer Trépanier (no. 67163, Vol. 69, Reg. A).

Omer Trépanier vendit cet emplacement à Edgar Trépanier. L'acte fut enregistré le 27 février 1945 (no. 106657, Vol. 120, Reg. A).

- 2) Le 24 mai 1901, devant L.P. Bernard, Damien Matte vendit à Elzéar Trépanier pour la somme de 150\$ une maison et l'emplacement sur lequel elle est construite. L'emplacement contient tout le terrain renfermé dans les limites suivantes, au sud, au chemin public, au nord, le sommet de la côte joignant, au nord-est, à un nommé Gingras, et, au sud-ouest, à David Trépanier et à François-Xavier Pagé (no. 40414, Vol. 47, Rég. A).

- 3) Le 17 janvier 1907, devant Henri Frederick Smith, Elzéar Trépanier vendit à Eugène Morin, journalier, un lopin de terre de forme irrégulière mesurant environ 190 pieds de front sur le chemin public sur la profondeur de 50 pieds et, au bout de la dite profondeur, un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il y a au sommet de la côte. Ce lopin est borné au sud, par le chemin public, au nord-est et en profondeur, par Isidore Dussault, et, au sud-ouest, par David Trépanier et François-Xavier Pagé (no. 48373, Vol. 52, Reg. A).

Eugène Morin donna cet emplacement à Charles Morin. L'acte fut enregistré le 18 avril 1941 (no. 99829, Vol. 111, Reg. A).

Charles Morin vendit cet emplacement à Jean-Charles Dussault. L'acte fut enregistré le 4 décembre 1946 (no. 111740, Vol. 126, Reg. A).

- 4) Alexandre Dussault vendit un emplacement à Charles Rivard. L'acte fut enregistré le 2 juillet 1931 (no.85168, Vol. 92, Reg. A).

Charles Rivard vendit cet emplacement à Jean Dussault. L'acte fut enregistré le 4 juin 1947 (no. 112784, Vol. 129, Reg. A).

---

**Partie au sud du chemin public, partie du lot 55.**

Le 7 août 1898, devant Jean-Baptiste Hamel, Joseph Morin donna à son fils Eugène Morin un lopin de terre contenant un arpent et demi de front sur environ treize arpents de profondeur avec les bâtisses, les animaux et l'équipement. Ce lopin était borné, au sud-ouest, à François-Xavier Pagé, au nord-est, à Simon Dussault, et, en profondeur, au fleuve (no. 37563, Vol. 44, Reg. A).

Le 27 novembre 1898, devant Jean-Baptiste Hamel, Eugène Morin vendit pour la somme de 800\$ ce lopin de terre à Damien Matte, boucher résident à Québec (no. 37853, Vol. 45, Reg. A).

Le 14 mars 1901, devant L.P. Bernard, Damien Matte vendit à François-Xavier Pagé pour la somme de 600\$ ce lopin avec grange et étable. Ce lopin était borné, au nord-est, à Simon Dussault, et, au sud-ouest, à l'acheteur (no. 40234, Vol.46, Reg. A).

Le 11 janvier 1910, devant Henri Frederic Smith, François-Xavier Pagé a donné à Alexandre Dussault, son neveu, un lopin de terre ayant trois quarts d'arpent de front jusqu'au terrain du chemin de fer, borné, au nord-est, à Isidore Dussault, et, au sud-ouest, au résidu de ce morceau de terre. Il lui donna aussi la grange qui y était construite (no. 52776, Vol. 55, Reg.A). Le lendemain, devant le même notaire, François-Xavier Pagé fit son testament et institua son neveu Alexandre Dussault légataire universel de ses biens (no. 67447, Vol. 69, Reg. A).

François-Xavier Pagé est décédé le 4 septembre 1919. Le 21 novembre suivant, Alexandre Dussault a comparu devant le notaire Édouard Hamel et a déclaré avoir hérité de ce lopin de terre mesurant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il y a depuis le chemin de front du 1<sup>er</sup> rang jusqu'au fleuve, borné, au nord, au chemin, au sud, au fleuve, au nord-est, à Simon Dussault, et, au sud-ouest, à un autre lopin de terre dont il a hérité de son oncle et décrit comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils (nos.67447 et 67448, Vol.69, Reg. A).

Le 13 août 1952, devant Louis-Philippe Brousseau, Alexandre Dussault vendit à Irené Dussault la moitié de ce lopin soit trois quarts d'arpent de front sur la profondeur qu'il peut y avoir de la route 2 qui borne ce terrain du côté nord à aller au CNR. Ce terrain était borné, au nord-est, à Robert Dussault, et, au sud-ouest, à la terre décrite comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils. Il lui vendit aussi un autre lopin de terre mesurant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la route 2 qui borne ce terrain du côté nord à aller au fleuve, borné, au nord-est, à S. Dussault, et, au sud-ouest, à l'immeuble décrit comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils. Ces deux lopins de terre font parties du lot 55 (no. 128001, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 55** du cadastre des Écureuils.

**Partie sud-ouest, lot 56.**

Pierre Pagé obtint un arpent de front du côté du sud-ouest par contrat de donation que lui fit sa mère. Il le donna en héritage à son frère Alfred Pagé par testament passé le 13 octobre 1898 devant L. P. Bernard (no. 31018, Vol. 38, Reg. A).

Alfred Pagé avait fait son testament le 2 mai 1894 devant L.P. Bernard et avait institué son frère François-Xavier son légataire universel (no. 34199, Vol. 41, Reg. A).

François-Xavier Pagé par son testament passé le 9 février 1920 devant H. F. Smith légua cet arpent à son neveu Alexandre Dussault (nos. 67447 et 67448, Vol. 69, Reg.A).

François-Xavier Pagé est décédé le 4 septembre 1919. Le 21 novembre suivant, Alexandre Dussault a comparu devant le notaire Édouard Hamel et a déclaré avoir hérité de ce lopin de terre décrit comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils (nos.67447 et 67448, Vol.69, Reg. A).

Le 13 août 1952, devant Louis-Philippe Brousseau, Alexandre Dussault vendit à Irené Dussault ce lopin de terre décrit comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils (no. 128001, Reg. A).

La partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils.

<b>Terre 9</b>		
François Naud 17 mars 1678 François Dussault 18 fév. 1695 m. Geneviève Mezeray Denis Dussault 21 jan. 1715 m. Thérèse Pleau et Madeleine Laroche Héritiers 25 jan. 1744		
Pierre Richard 19 jan. 1757 Jean-Baptiste Richard 15 jan. 1768 m. Charlotte Matte Pierre Richard et Jacques Papillon 11 jan. 1780 Jacques Papillon 15 juin 1798 m. Charlotte Matte François Marcot 28 oct 1813 m. Claire Delisle Jean-Baptiste Marcot 29 jan. 1814 m. Julie Faucher Pierre Pagé m. Geneviève Richard 25 juil. 1829 Félix Pagé 25 juil. 1829 m. Flavie Dussault		Geneviève Dussault 25 jan. 1744 Augustin Trépanier m. Angélique Déry Prisque T. Dussault 18 mai 1763 m. Rosalie Trépanier Pierre Fiset 8 avril 1774 m. Madeleine Trépanier François Marcot, av 1813 m. Claire Delisle François Marcot, 15 jan. 1816 m. Catherine Dufresne Augustin Dussault 23 août 1833 Simon Dussault avant 1878 m Philomène Trépanier Simon Dussault 3 fév 1914 m Emélie Matte Arthur Dussault 14 jan. 1933 Georges Germain 2 juin 1934
Pierre Pagé avant 1878  Alfred Pagé avant 2 mai 1894  F.X. Pagé avant 8 sept 1908  Alexandre Dussault 4 sept 1919  Irenée Dussault 13 août 1952	Hubert Morin av 1878 Damien Matte 8 sept. 1890 Joseph Morin 18 mai 1891 Alfred Pagé 9 mai 1892 F.X. Pagé 2 mai 1894 Simon Dussault 22 oct. 1900 Isidore Dussault 15 oct. 1903 m Hélène Godin Vve Hélène Godin 9 mars 1948 Robert Dussault avant 1952	
	<b>Chemin du Roi</b>	<b>Chemin du Roi</b>
	Hubert Morin av 1886 Joseph Morin 18 mai 1891 Eugène Morin 7 août 1898  Damien Matte 27 nov. 1898  F.X. Pagé 14 mars 1901  Alexandre Dussault 11 jan. 1910 Irené Dussault 13 août 1952	Jean-Baptiste (III) T. Dussault et héritiers 9 mars 1734 François Marcot 22 avril 1786 m Claire Delisle François Marcot 15 jan 1816 m Catherine Dufresne Augustin Dussault 23 août 1833 Simon Dussault en 1878 Isidore Dussault 15 oct 1903 m Hénédine Godin vve Hénédine Godin 9 mars 1948 Robert Dussault avant 1952
<b>Lot 56</b>	<b>Lot 55</b>	<b>Partie Lot 53</b>
1 arpent	1 ½ arpent	½ arpent

**Tableau Terre 9**

---

**Terre 10, lots 57 et 58.**

Le 17 mars 1678, devant Rageot, le seigneur Jean Toupin concéda cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur à Pierre Grosleau demeurant en la seigneurie de Beaupré, paroisse de l'Ange-Gardien. Cette terre était alors bornée, d'un côté, à François Nau, et, de l'autre, aux terres non concédées.

Le 11 février 1695, devant François Genaple, les héritiers de Pierre Grosleau la cédèrent à Jean Blaude. Ce dernier en était propriétaire le 24 mars 1701 lorsque Louis Chamballon fit l'inventaire de la seigneurie Belair. Il la céda à Jean Carpentier. En effet, selon l'acte de concession de la terre voisine du côté sud-ouest à Pierre Sylvestre passé le 23 mai 1709 devant DeLarivière, cette terre appartenait alors à Jean Carpentier. Ce fait est confirmé dans un acte du 2 avril 1710 DeLarivière et un autre du 21 janvier 1715 de Chamballon.

Elle passa à Augustin Trépanier avant 1723 car il est donné comme en étant le propriétaire lors de l'aveu et dénombrement de la seigneurie du 13 février 1723. Il est probablement arrivé aux Écureuils peu après son mariage.

Augustin DeTrépany avait épousé Angélique Déry à Château-Richer le 17 février 1721. Il était le fils de François DeTrépany et de Anne Lefrançois. Angélique Déry était la fille de Maurice Déry et de Madeleine Philippeau.

Le 23 février 1750, devant Pollet, Augustin Trépanier et Angélique Déry, son épouse, donnèrent la moitié de cette terre de même que de leur maison, bâtiments, meubles, bestiaux, effets et ustensiles à chacun de leurs fils François et Augustin Trépanier.

François Trépanier épousa Françoise Gariépy le 1<sup>er</sup> février 1751 à Ste-Anne-de-la-Pérade et son frère Augustin, Angélique Gariépy le 2 février 1750 aussi à Ste-Anne-de-la-Pérade. Elles étaient toutes deux filles de Charles Gariépy et de Marie-Louise Lefebvre de Ste-Anne-de-la-Pérade.

François Trépanier mourut le 16 janvier 1753 laissant des enfants mineurs, un fils Charles-François et une fille Marie-Françoise.

Le 8 février 1758, Augustin Trépanier, père, et Angélique Déry firent venir chez eux le notaire Guyart de Fleury et Jean Matte, tuteur des enfants de leur fils François. Par l'entremise de leur tuteur, les enfants de François Trépanier renoncèrent à la donation faite à leur père par Augustin Trépanier et Angélique Déry. En conséquence, ces derniers furent remis en possession des biens qu'ils avaient donnés à leur fils François et ils les donnèrent alors à leur fils Augustin.

Angélique Déry mourut le 12 avril 1766 et Augustin Trépanier la suivit le 14 janvier suivant.

Augustin Trépanier, fils, acquit le restant de cette terre sauf une parcelle qui passa aux mains de Charles Godin comme nous verrons.

Il acheta les droits de succession de son frère Prisque, époux de Marie Louise Veillet, de Ste-Geneviève de Batiscan, le 26 décembre 1756 devant Fleury.

Le 11 juin 1767, Augustin Trépanier, fils, et son épouse Angélique Gariépy firent leur testament devant Gouget en présence de Charles de Lotbinière, curé de Neuville. Ils n'avaient pas d'enfant. Par ce testament, ils léguèrent tous leurs biens à leur neveu Charles-François Trépanier qui vivait avec eux.

Le 20 janvier 1775, devant Planté, ils donnèrent la moitié de leurs biens à leur neveu Charles-François. Le 17 février suivant, devant le même notaire, Charles François Trépanier et Françoise Richard, fille de Pierre Richard et de Véronique Dussault, passèrent un contrat de mariage. Ils s'épousèrent aux Écureuils, le 20 février 1775.

Augustin Trépanier est décédé le 24 janvier 1778 aux Écureuils.

Françoise Richard étant décédée, Charles-François Trépanier fit faire un inventaire de leurs biens par F.X. Larue le 2 décembre 1811. Ils avaient alors onze enfants vivants. François Trépanier possédait deux arpents, quatre perches et trois pieds de cette terre bornée, au nord-est, à Jacques Papillon, et, au sud-ouest, à Charles Godin. Sur cette terre étaient construites une maison en bois de pièce sur pièce formant chambre et cuisine et cabinets, une grange et une étable. La grange et l'étable formaient un corps de bâtiment d'environ 70 pieds de longueur et étaient couvertes de paille. On y trouvait aussi un hangar, un vieux fournil et autres petits bâtiments le tout en assez bon ordre.

Le 5 décembre 1811, devant F. X. Larue, Charles-François Trépanier donna à son fils François Trépanier la moitié de cette terre et la moitié de la maison et des bâtiments. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste Papillon et son épouse Françoise Trépanier, Augustin Trépanier et Jean-Baptiste Dussault et son épouse Cécile Trépanier cédèrent leurs droits dans la succession de leur père et mère à leur frère François Trépanier.

Le 12 mars 1833, Charles-François Trépanier obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart devant Paul Bigué. Il déclara posséder cette terre de deux arpents et demi moins quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur.

Peu après 1833, Charles-François Trépanier acquit de Charles Godin, fils, le morceau de terre de cinq perches et quinze pieds situé à la limite sud-ouest de cette terre. Charles Godin, époux de Agathe Chaloux, avait acquis des héritiers de Augustin Trépanier, père, une parcelle mesurant cinq perches et quinze pieds de front sur soixante arpents de profondeur. Ce morceau de terre était situé à la limite sud-ouest de cette terre. Le 14 août 1812, devant F.X. Larue, Charles Godin et Agathe Chaloux, son épouse, donnèrent à leur fils Charles Godin cette parcelle alors bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François Trépanier, et, au sud-ouest, à Antoine Delisle. Le 11 mars 1833, Charles Godin, fils, en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart devant Bigué.

Donc, vers 1833, Charles-François Trépanier possédait cette terre au complet.

Charles-François Trépanier en donna la partie nord-est à son fils François Trépanier et la partie sud-ouest à son fils Ferdinand Trépanier.

**Partie nord-est, lot 57.**

Le 21 octobre 1861, devant Joseph Bernard, François Trépanier fit son testament et institua son épouse Marguerite Papillon légataire universel de tous ses biens (no. 27118, Vol. 34, Reg. A)

Le 16 août 1887, devant R.O. Mayrand, Marguerite Papillon, veuve de François Trépanier, fit son testament et légua à son fils Eugène Trépanier tous ses biens meubles et immeubles qui comprenaient cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur avec maison et bâtisses. Cette terre était désignée comme étant le lot 57 du cadastre des Écureuils. Il avait une sœur nommée Léda Trépanier, épouse de Joseph Dubuc (no. 42755, Vol. 48, Reg. A). Cette dernière lui céda tous ses droits dans la succession de sa mère le 3 juillet 1908 devant Ferdinand Larose.

Eugène Trépanier épousa Estelle Godin. Cette dernière institua son époux légataire universel de tous ses biens par testament passé le 28 mai 1913 devant Édouard Hamel (no. 58340, Vol. 60, Reg. A).

Aldoric Trépanier obtint cette terre par héritage de son père Eugène Trépanier le 2 septembre 1930 (no.83989 et 83990, Vol. 91, Reg. A).

Il la légua à Claire, Jean-Louis et François Trépanier qui en héritèrent le 2 juillet 1958 (no. 146033 et 146034, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le lot 57 du cadastre des Écureuils.

**Emplacements détachés du lot 57.**

- 1) Le 18 novembre 1910, devant Édouard Hamel, Herménégilde Trépanier, cuisinier, passa un contrat de mariage avec Marie Louise Hélène Martel, fille de Joseph Martel et de Rosanna Pagé. A cette occasion, son père Eugène Trépanier et sa mère Estelle Godin, lui donnèrent un emplacement avec la maison qui y est construite. Cet emplacement détaché du lot 57 mesurait trois quarts d'arpent de front sur le chemin public par un demi-arpent de profondeur. Il était borné, au sud, au chemin public, au nord-est, à France Pagé, et, au sud-ouest, aux donateurs (no. 54162, Vol.56, Reg. A).
- 2) Eugène Trépanier vendit un emplacement à Sinaï Trépanier le 10 septembre 1920 devant Édouard Hamel (no. 71437, Vol. 74, Reg. A). Ce dernier le vendit à Louis Trépanier. L'acte de vente a été enregistré le 4 mai 1931 (no. 84947, Vol. 92, Reg. A).

La veuve de Louis Trépanier en hérita le 10 juillet 1935 selon les termes du testament que Louis Trépanier avait fait le 16 novembre 1917 (no. 84230 et no. 90355, Vol. 100, Reg. A).

Cette dernière le vendit à Marcel Trépanier le 22 février 1958 (no. 145009, Reg. A).



---

**Partie sud-ouest, lot 58.**

Ferdinand Trépanier, époux de Christine Pagé, obtint un arpent et demi du côté sud-ouest.

Le 15 septembre 1877, devant L.P. Bernard, Ferdinand Trépanier et son épouse Christine Pagé firent leur testament et se désignaient comme légataire universel de leurs biens (nos 47332 et 47333, Vol. 51, Reg. A).

Le 23 février 1885, devant L. P. Bernard, ils firent don à leur fils Joseph Elzéar Trépanier la moitié de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur. Cette terre est désignée comme étant le lot 58 du cadastre des Écureuils et était alors bornée, au nord-est, à François Trépanier, et, au sud-ouest, à Moïse Savard et à Ephrem Pleau. Ils lui donnèrent aussi la moitié de la maison et des bâtiments qui y étaient construits (no. 26379, Vol. 34, Reg. A).

Le 12 mars 1907, Elzéar Trépanier déposa la déclaration suivante à Georges Rinfret, Registrateur du comté de Portneuf.

Christine Pagé est décédée vers la fin de janvier 1903 et Ferdinand Trépanier le 18 février 1907. La moitié de ce qui restait de cette terre fait partie de leur succession (no. 47334, Vol. 51, Reg. A).

Le 19 mars 1915, devant Édouard Hamel, Elzéar Trépanier déclara que son père Ferdinand Trépanier était décédé sans avoir disposé de ses biens étant donné que Christine Pagé, la légataire universelle dénommée dans son testament du 15 septembre 1877, était décédée avant lui. Les héritiers légaux étaient Elzéar Trépanier, Victoria Trépanier, Delphis Delisle et Maria Delisle, épouse de Ofred Doré, du fait de Rosalie Trépanier, épouse de Samuel Delisle. Les autres héritiers cédèrent à Elzéar Trépanier leurs droits dans la succession de Ferdinand Trépanier. Elzéar Trépanier acquit donc l'autre moitié et devenait propriétaire de l'arpent et demi au complet (no. 60137, Vol. 62 Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Elzéar Trépanier et son épouse Marie Malvina Godin, son épouse, donnèrent ce lot à leur fils Lauréat Trépanier (no. 60138, Vol. 62, Reg. A).

Lauréat Trépanier épousa Zélia Doré. Cette dernière fit son testament le 21 août 1924 devant Philippe Chalifour et institua son époux légataire universel de tous ses biens (no. 83992, Vol. 91, Reg. A).

Zélia Doré est décédée aux Écureuils le 7 février 1929. Et le 22 août 1930, devant Philippe Chalifour, Lauréat Trépanier déclara avoir hérité de la moitié de ce lot (no. 83993, Vol. 91, Reg. A).

Le 23 septembre 1933, devant Émile Boileau, Lauréat Trépanier fit son testament et institua son fils Raymond Trépanier légataire de tous ses biens (no. 88569, Vol. 97, Reg. A).

Lauréat Trépanier est décédé quelques semaines plus tard à l'Hôpital Laval, le 28 novembre 1933. Et, le 10 décembre 1933, devant Émile Boileau, Raymond Trépanier déclara avoir hérité de son père de cet arpent et demi (no. 88570, Vol. 97, Reg. A).

Cet arpent et demi est désigné comme étant le lot 58 du cadastre des Écureuils.

**Emplacements détachés du lot 58.**

Plusieurs emplacements furent détachés de ce lot dont:

- 1) A Charles-Henri Martel (no. 110575, Vol. 124, Reg. A).
- 2) A Gaston Dussault (no. 112472, Vol. 129, Reg. A).

<b>Terre 10</b>	
<p>Pierre Grosleau 17 mars 1678 Héritiers Pierre Grosleau avant 11 fév. 1695 Jean Blaude 11 fév. 1695 Jean Carpentier avant 23 mai 1709 Augustin Trépanier avant 1723 m. Angélique Déry François et Augustin Trépanier 23 fév. 1750 Augustin Trépanier, fils 8 fév. 1758 m. Angélique Gariépy</p>	
<p>Charles Godin 1811 m. Agathe Chaloux Charles Godin, fils, 14 août 1812 Charles-François Trépanier vers 1833</p>	<p>Augustin Trépanier Charles-François Trépanier m. Françoise Richard 11 juin 1767 et 20 jan. 1775</p>
<p>5 perches et 15 pieds</p>	
<p>Charles-François Trépanier m. Françoise Richard vers 1833</p>	
<p>Ferdinand Trépanier avant 1877 m. Christine Pagé  Elzéar Trépanier m. Malvina Godin 23 fév. 1885  Lauréat Trépanier m Zélia Doré 19 mars 1915  Raymond Trépanier 28 nov. 1933</p>	<p>François Trépanier m. Marguerite Papillon 5 déc. 1811  Vve Marguerite Papillon avant 1877  Eugène Trépanier m Estelle Godin 16 août 1877  Aldoric Trépanier 2 sept. 1930  Claire, Jean-Louis et François Trépanier 2 juil. 1958</p>
<p><b>Lot 58</b></p>	<p><b>Lot 57</b></p>
<p>1 ½ arpent</p>	<p>1 ½ arpent</p>

**Tableau Terre 10**

**Terre 11, lots 59 et 60.**

Cette terre de trois arpents de front fut concédée à Louis Sylvestre le 16 janvier 1699 devant Louis Chamballon. Il en était propriétaire le 24 mars 1701 lorsque Louis Chamballon fit l'inventaire de la seigneurie Belair.

Le 23 mai 1709, devant Bernard DeLarivière, Jean Toupin, seigneur de la Pointe aux Écureuils, concéda cette terre de trois arpents de front à Pierre Sylvestre, demeurant à la Pointe-aux-Trembles, seigneurie de Neuville. L'acte de concession mentionne que cette terre "*tan en terre désertée qu'en bois debout*" a été auparavant possédée par plusieurs dont Louis Sylvestre sans qu'il n'y eut jamais de contrat de concession. Louis Sylvestre l'avait vendue à Pierre Sylvestre. Elle était bornée, au nord-est, à Jean Carpentier, et, au sud-ouest, à Alexis Godin.

Pierre Sylvestre, fils de Nicolas Sylvestre et de Barbe Neveu, épouse de Marie Anne Labady, fille de François Labady et de Jeanne Hébert, à Neuville, le 8 novembre 1700. Marie Anne Labady est décédée le 7 mai 1751 à Ste-Foye.

Le 21 octobre 1721, devant Jacques De Horné, Pierre Sylvestre, habitant de Neuville, vendit pour 450 livres à Jean-Baptiste Roberge, habitant de la seigneurie de Neuville, un arpent de front à prendre du côté nord-est de la terre, borné, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, aux deux arpents restant de cette terre.

Il semble que Pierre Sylvestre ne résida jamais sur cette terre. En effet, le 21 octobre 1721, il résidait à Neuville et il y est décédé le 25 décembre 1744.

Jean Roberge était le fils de Pierre Roberge et de Marie Lefrançois. Il épousa Marie Angélique Fauché dit Châteauvert, fille de Nicolas et de Magdeleine Langlois, à Neuville le 12 janvier 1722. Ils avaient passé un contrat de mariage la veille devant Hazeur.

Ce Jean Roberge était sûrement un homme prudent qui aimait les choses claires du moins en affaire. En effet, il fit arpenter et délimiter les bornes de sa terre par Beaupré le 13 juillet 1722. Le 26 mai 1724, devant Hazeur, Pierre Sylvestre donna quittance à Jean Roberge pour 450 livres dues en paiement de cette terre. Le 11 septembre 1735, le seigneur Dussault lui donna six quittances pour paiement des cens et rentes de cette terre.

Angélique Fauché est décédée avant le 27 septembre 1736. En effet, à cette date, Jean Roberge présenta une requête à l'Intendant pour être nommé tuteur de ses enfants mineurs. Le 27 septembre 1736, l'Intendant émit une ordonnance à cet effet au bas de la requête. Le même jour, Jean Roberge se présenta devant De la Coudraye, curé de Cap-Santé, qui rédigea un acte nommant Jean Roberge tuteur de leurs enfants mineurs, Jean-Baptiste, Marie Angélique, Marie Magdeleine, Pierre et Félicité Roberge.

Le 2 octobre 1736, Louis Pillard dressa l'inventaire des biens de Jean Roberge et de feu Angélique Fauché. Ils possédaient cet arpent de terre dont une superficie de dix arpents était défrichée et labourable à la charrue. Il s'y trouvait une vieille maison évaluée à 30 livres et une vieille grange-étable aussi évaluée à 30 livres. Dans l'étable, il trouva 2 vaches, 2 taures, 2 petits taureaux, deux porcs, 3 petits porcs, 5 brebis mères et 6 poules.

La grange contenait 55 minots de blé en gerbes, 15 minots de pois en gousse, un cent de foin et un minot de fève. Il possédait un fusil.

Ce même jour, le 2 octobre 1736, devant le même notaire, Jean Roberge et Marie Françoise Larue, veuve de Pierre Pagé, passèrent un contrat de mariage.

Jean Roberge mourut aux Écureuils le 26 avril 1741. Le 2 mai suivant, Louis Pillard fit l'inventaire de ses biens en présence de Augustin Trépanier, tuteur des enfants mineurs de Jean Roberge et de Angélique Fauché.

Le 5 janvier 1741, Louis Pillard dressa l'inventaire des biens de feu Jean Roberge qui furent évalués à 858 livres et 6 sols.

Augustin Trépanier, tuteur des enfants mineurs, rendit compte à Françoise Larue, la deuxième épouse de Jean Roberge, le 16 mars 1742 devant Pillard. Selon l'inventaire du 2 octobre 1736, la communauté de Jean Roberge et de Marie Angélique Faucher devait encore 229 livres sur le prix d'achat de leur terre et leurs biens étaient évalués à 858 livres et 6 sols. Le 16 mars 1742, des cinq enfants de Jean Roberge et Angélique Faucher quatre étaient vivants et héritaient de la moitié de la terre. Françoise Larue épousa en troisièmes noces François Pelletier aux Écureuils le 17 mai 1745.

Le 7 février 1764, devant Gouget, Pierre Roberge, Madeleine Roberge, épouse de Charles-François Robitaille, Félicité Roberge, épouse de Louis Augé, et Jean Roberge, les héritiers de Jean Roberge et de Angélique Fauché, vendirent pour 900 livres cet arpent de terre à Jacques Delisle. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, à l'acquéreur. Cet arpent de terre, partie en culture et partie en bois, a été vendu pour la somme de 900 livres dont 500 livres comptant. Deux cents livres seront payées à la St-Michel suivante et l'autre 200 livres à la St-Michel de l'année suivante. Quittance fut donnée par Pierre Roberge pour le parfait paiement le 28 septembre 1765 devant le notaire Gouget.

Le 21 octobre 1721, Pierre Sylvestre et son épouse Marie Anne Labady demeuraient propriétaire des deux arpents restant de cette terre au sud-ouest. Ils les donnèrent à leurs fils Pierre et François Sylvestre lors de leur mariage. Pierre Sylvestre épousa Angélique Bordeleau à Neuville le 26 février 1732 et son frère François, Magdeleine Martin à Québec le 14 novembre 1731.

Le 22 octobre 1735, devant Pinguet, François Sylvestre, Magdeleine Martin, son épouse, Pierre Sylvestre, son frère, demeurant en la seigneurie de Neuville, vendirent à François Angers, fils, navigateur, résident à Neuville, un morceau de cette terre mesurant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur. Ce morceau de terre était borné, au nord-est, à Jean-Baptiste Roberge, au sud-ouest, à Alexis Godin, par-devant, au fleuve et par derrière, au bout de la dite profondeur. Il se trouvait alors sur cette terre environ quatre arpents défrichés et labourables à la charrue et le reste est en bois debout. Pierre Sylvestre s'engagea à faire ratifier ce contrat par son épouse Angélique Bordeleau. Cette terre a été vendue pour la somme de 1000 livres dont 200 ont été payées comptant en monnaie de carte, 200 livres devaient être payées au mois d'octobre 1736, 200 livres, en octobre 1737 et 200 livres par année jusqu'au parfait paiement, le tout sans intérêt.

François Lefebvre dit Angers, fils de François Lefebvre et de Madeleine Deserre, épousa Thérèse Delisle, fille de Antoine Delisle et de Catherine Faucher dit Châteauvert, le 9 février 1739 à Neuville.

Le 10 octobre 1742, devant Louis Pillard, François Angers, fils, et Thérèse Delisle, son épouse, vendirent à leur beau-frère Thierry Delisle absent et représenté par son frère Augustin Delisle cette terre, la maison de bois et la grange qui y étaient construites. Le prix de vente fut de 1500 livres dont Augustin Delisle versa 200 livres et Thierry Delisle 618 livres, 16 sols et 9 deniers. Du solde, Augustin Delisle s'engageait à en payer 400 livres au cours des deux années suivantes et Thierry Delisle, le reste, avant quatre ans, le tout sans intérêt. L'acheteur hypothéqua la terre pour le solde non payé. Joint à cet acte est joint une procuration de Thierry Delisle à son frère Augustin signée du 24 septembre 1742. Par cette procuration, Thierry Delisle promettait de vendre à François Angers ses droits dans la succession de ses père et mère moyennant la somme de 600 livres qui devait être déduite du prix de vente de la terre.

Le 6 octobre 1746, devant le notaire Barolet, Thierry Delisle, "*voyageur de présent en cette ville (Québec), logé chez la veuve Renaud, quay du Cul de Sac*", vendit à son frère Jacques Delisle, habitant de Neuville, cette terre avec maison en bois de pièce sur pierre avec une grange en pieux debout bornée, au nord-est, aux héritiers de feu Jean Roberge, et, au sud-ouest, à Alexis Godin. Du prix de vente de 1760 livres, le vendeur reconnaît avoir déjà reçu de son frère 728 livres, 314 livres en ordonnance pour acquérir cette terre, devant le notaire et les témoins, 312 livres en 13 "*Louis Martes*" valant 24 livres pièces et 17 "*leur sonnans valans 6 livres pièces*" dont quittance des dits 728 livres. L'acheteur s'engageait à payer le solde de 1032 livres en cinq paiements consécutifs, quatre de 200 livres chacun à compter de l'année suivante et le cinquième de 232 livres.

Jacques Delisle, fils de Antoine Delisle et de Marie Catherine Faucher dit Saint-Maurice, épousa Brigitte Constantin, fille de Pierre et de Suzanne Marguerite Guyon. Ils passèrent un contrat de mariage devant Gaspard Dunière, prêtre, curé de St-Augustin, le 17 janvier 1749. Brigitte Constantin mourut aux Écureuils le 3 février 1750 suite à un accouchement. Jacques Delisle épousa en secondes noces Angélique Pagé, fille de Jean-François Pagé, habitant de Cap-Santé, et de Angélique Matte, le 22 novembre 1750 à Neuville. Ils passèrent un contrat de mariage le même jour devant Eustache Chartier de Lotbinière, curé de Neuville. Ce dernier envoya son domestique Pierre Piché porter ce contrat au notaire Sanguinet qui l'entra dans ses minutes le 14 janvier 1751.

Comme nous l'avons vu, le 7 février 1764, devant Gouget, Jacques Delisle acheta l'arpent du côté du nord-est de cette terre appartenant aux héritiers de Jean Roberge et de Angélique Fauché. Il devenait alors propriétaire de toute cette terre.

Le 19 janvier 1775, devant Planté, Jacques Delisle et Angélique Pagé, son épouse, firent donation à chacun de leur fils Jacques et Antoine Delisle la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles incluant une terre de trois arpents de front sur soixante arpents de profondeur bornée, en avant, au fleuve, en arrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Alexis Godin. Les vingt arpents excédant les quarante arpents de la première concession joignaient au sud-ouest à

la veuve Jean Pleau. Ils leur donnèrent aussi la maison, la grange-étable et les autres bâtiments de même que les outils d'agriculture, bestiaux et autres biens. Celui qui prendra la maison paternelle devra aider par moitié à bâtir la maison de l'autre. Antoine et Jacques Delisle, fils, s'engagèrent à donner la somme de 1000 livres à leur sœur Marie Rosalie Delisle dès qu'elle atteindra l'âge de la majorité. Ils devront la loger, la nourrir et l'entretenir aussi longtemps qu'elle demeurera avec eux. Les donataires se réservent un poêle de fer dans leur chambre, 30 minots de farine, un cochon gras d'au moins 150 livres, 80 livres de bœuf, 50 anguilles ou une poignée de morue verte, 20 douzaines d'œuf, 20 livres de beurre, deux cents choux pommés, un cent d'oignons, un minot de pois, une livre de poivre, 15 livres de chandelles, 24 pots d'eau de vie, 15 livres de savon, un papier d'épingles, 24 livres de tabac à fumer, six livres de tabac en poudre, une vache laitière à renouveler. Comme on peut le constater, Jacques Delisle était à l'aise.

Rosalie Delisle épousa Augustin Dussault aux Écureuils le 30 janvier 1781 et le 17 mars 1782, devant Planté, ils donnèrent quittance à Antoine Delisle duquel ils reconnaissent avoir reçu 1000 livres, une vache, un mouton, un lit garni et un buffet fermant à clef.

Jacques Delisle, fils, épousa Élisabeth Fiset, fille de Jérôme-Thierry Fiset et de Élisabeth Pleau, aux Écureuils, le 23 février 1778. Peu après son mariage, Jacques Delisle céda sa part de cette terre à son frère Antoine.

Le 16 juillet 1778, à la demande de Antoine Delisle, J.G. Plamondon, fils, arpenteur juré, tira les lignes déterminant les limites de cette terre à partir d'une borne se trouvant à la limite sud-ouest de la terre de Jérôme Fiset. De cette borne, il mesura en direction nord-est deux arpents pour la terre de Jérôme Fiset, ensuite trois arpents pour la terre de Alexis Germain et celle de Jean-Baptiste Godin et un autre trois arpents pour la terre de Antoine Delisle. Il plaça une borne de chaque côté de la terre de ce dernier.

Antoine Delisle avait épousé Françoise Baril, fille de feu Pierre Baril et de Marie-Louise Gariépy, le 6 février 1775. Françoise Baril résidait depuis quelques années chez son oncle Augustin Trépanier, époux de Angélique Gariépy et voisin de Antoine Delisle. Ils passèrent un contrat de mariage devant Planté, le 19 janvier 1775. Françoise Baril mourut le 15 avril 1776, quelques mois après avoir donné naissance à sa fille Marie Françoise.

Antoine Delisle épousa en secondes noces, le 2 août 1779, Thérèse Lèveillé, veuve de Joseph Amable Toupin Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Planté le 30 juillet 1779.

Antoine Delisle avait eu une fille, Françoise, de son mariage avec Françoise Baril. Il fallait donc dresser l'inventaire des biens de Antoine Delisle afin de déterminer la part revenant à sa fille. A huit heures, le matin du 30 juin 1781, le notaire Planté se présenta chez Antoine Delisle pour y dresser l'inventaire de ses biens. Les vêtements personnels de Françoise Baril furent évalués à 734 livres et 2 sols. Françoise Delisle épousa Jérôme Fiset.

Le 15 janvier 1790, devant F. X. Larue, Antoine Delisle et Mathew McNider, nouveau seigneur de Belair, firent une transaction par laquelle le seigneur renonçait à son droit de prendre du bois sur la terre de Antoine Delisle tant pour la construction que pour la réparation des moulins, manoirs et autres bâtiments. En compensation, Antoine Delisle

céda au seigneur le terrain pour le passage sur sa terre d'un chemin pour conduire au moulin de la seigneurie Belair. Ce chemin partira du grand chemin royal et conduira jusqu'à la rivière Jacques-Cartier en passant toujours sur les terres du dit Antoine Delisle. Ce dernier s'engagea aussi à travailler comme les autres habitants à la construction du dit chemin.

Thérèse Léveillé étant décédée, les représentants de la famille se réunirent à sept heures le matin du 25 janvier 1792 et en présence du notaire F.X. Larue nommèrent Antoine Delisle tuteur de ses deux enfants, Louise et Thérèse Delisle, né de son mariage avec Thérèse Léveillé. Puis, le notaire procéda à l'inventaire de ses biens. Il y passa la journée et celle du lendemain et Jean-Baptiste Godin et Jean-Baptiste Pagé firent office d'estimateurs. Cet inventaire est très détaillé et montre que Antoine Delisle était alors l'habitant le plus prospère de la seigneurie. Il était aussi capitaine de milice. Étant donné que nous étions en hiver, il est intéressant de noter les provisions que le notaire trouva dans la maison : un saloir avec 175 livres de lard, un quartier de bœuf pesant 116 livres, 160 livres de lard, plusieurs morceaux de viande fraîche, un quartier de vache et un mouton, 25 livres de sucre du pays, 21 minots de blé, 4 minots et demi de pois et 14 minots et demi de sel. Dans la grange, on trouva 200 minots de blé, 100 minots d'avoine, 750 bottes de foin et 850 bottes de paille. La maison était construite en bois, de pièce sur pièce, contenait chambre, cuisine et cabinets et était couverte en bardeaux. Elle était en bon état de même que la grange et l'étable.

Antoine Delisle, âgé de 39 ans, convola en troisièmes noces avec Marguerite Germain, âgée de 19 ans, fille de Pierre Étienne Germain et de Angélique Langlois. Ils passèrent un contrat de mariage le 27 janvier 1792, devant F.X. Larue. Marguerite Germain est décédée peu avant le 7 janvier 1793. En effet, par un acte passé ce jour devant F.X. Larue, Antoine Delisle s'engagea à payer les frais funéraires et le service de défunte Marguerite Germain et de remettre à Pierre Étienne Germain tous les biens que la défunte avait apportés dans la communauté lors de leur mariage.

Antoine Delisle se maria une quatrième fois. Il épousa Josephte Auger, fille de Jean-Baptiste Auger et de Josephte Dubuc, de Neuville. Ils signèrent un contrat de mariage le 2 août 1794 devant F.X. Larue. Il était âgé de 41 ans et elle, de 27 ans.

Le 14 février 1814, devant F.X. Larue, Antoine Delisle, veuf de Thérèse Léveillé, Alexis Matte, navigateur, époux de Thérèse Delisle, se réunirent pour partager l'héritage de sa mère Thérèse Léveillé suivant l'inventaire fait par F.X. Larue les 25 et 26 janvier 1792. Thérèse Delisle hérita de la part de sa sœur Louise Delisle, décédée célibataire. Cet héritage comprenait un arpent et demi de front sur soixante arpents de profondeur, soit la moitié de cette terre joignant au total au nord-est, à François Trépanier, et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier représentant Jean-Baptiste Godin. La moitié de cet arpent et demi appartenait à Antoine Delisle par droit de communauté et l'autre moitié revenait à Thérèse Delisle. Cette dernière prit la moitié du côté du nord-est joignant à François Trépanier. Le même jour, devant le même notaire, Thérèse Delisle et son mari renoncèrent à leurs droits dans la succession future de leur père et beau-père.



**Partie nord-est, lot 59.**

Donc Alexis Matte et son épouse Thérèse Delisle héritèrent de trois-quarts d'arpent de front à partir de la limite nord-est de cette terre.

Le 15 mars 1833, Thérèse Delisle était veuve. Elle possédait encore ce lot de terre le 3 juin 1847.

Moïse Savard l'acquiesça des héritiers avant le 15 mars 1878. Ce dernier avait épousé Adéline Pagé. Le 3 décembre 1892, devant L.P. Bernard, ses enfants héritiers de leur mère lui cédèrent leurs droits dans la succession de ses biens.

Le 17 juillet 1874, devant Charles Aylwin, Moïse Savard acheta de Olivier Bertrand un lopin de terre mesurant un demi-arpent de front sur quarante arpents de profondeur détaché de la terre voisine du côté sud-ouest.

Le 11 septembre 1907, devant Frederick Smith, Moïse Savard vendit à Ofred Doré un lopin de cette terre mesurant un arpent de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur. Ce lopin est borné, par-devant, à l'acquéreur, en profondeur, au 2<sup>ème</sup> rang, au nord-est, à Elzéar Trépanier, et, au sud-ouest, au vendeur. Cet arpent était formé des trois quarts d'arpent (lot 59) et un quart d'arpent provenant du demi arpent du lot 60 acheté de Olivier Bertrand en 1847 (no. 48458, Vol. 52, Reg. A).

Le 23 décembre 1959, devant Paul Guillemette, Charles B. Doré vendit à son fils Eddy Doré les terres qu'il possédait sur les lots 59, 60 et 62 du cadastre des Écureuils (no. 151039).

**Partie au sud du chemin du Roi, partie du lot 59.**

Le 8 novembre 1898, devant L.P. Bernard, Moïse Savard et son fils Mathias Savard s'échangèrent des terres. Moïse céda alors à Mathias un morceau de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur environ quatorze arpents et demi de profondeur. Ce morceau de terre était formé du lot 59 et d'une partie du lot 60. Il était borné, au sud, au fleuve, au nord, à une clôture de travers située quelques pieds au nord d'une rangée d'érables, au nord-est, à Ferdinand Trépanier, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin (no. 37844, Vol. 45, Reg. A).

Le 25 février 1900, devant L.P. Bernard, Mathias Savard vendit ce morceau de terre à son père Moïse Savard (no. 39053, Vol. 46, Reg. A):

Le 2 mars 1903, devant L.P. Bernard, Moïse Savard remit ce morceau de terre à Mathias Savard (no. 42377, Vol 48, Reg. A). Ce dernier la revendit immédiatement à Gabriel Hamel (no. 42378, Vol. 48, Reg. A).

Le 5 octobre 1905, devant J.O. East, Gabriel Hamel vendit ce morceau de terre à Ofred Doré (no. 45593, Vol. 50, Reg. A).

Le 9 avril 1915, devant Édouard Hamel, Ofred Doré donna cette terre à son fils Charles Borromée Doré (no. 60663, Vol. 62, Reg. A).

Charles B. Doré épousa Laurence Fiset. Elle est décédée le 14 octobre 1930 aux Écureuils. Par son testament passé le 11 juin 1917, devant Édouard Hamel, elle avait institué son mari légataire universel de ses biens. Le 12 mai 1939, devant Philippe Chalifour, Charles B. Doré déclara avoir hérité de son épouse (nos. 96382 et 96283, Reg. A).

Le 10 septembre 1926, devant Philippe Chalifour, Charles B. Doré vendit à Lauréat Trépanier un lopin de terre situé aux Écureuils mesurant un arpent et demi de front sur dix arpents de profondeur. Ce lopin faisait partie des lots 59 et 60 et était borné, en front au nord, au chemin public, en arrière, au sud, au CNR, au nord-est, à Lauréat Trépanier, et, au sud-ouest, à Léonidas Germain (no. 77677, Vol. 82, Reg. A).

Le 23 septembre 1933, Lauréat Trépanier fit son testament devant Émile Boileau, et institua son fils Raymond Trépanier son légataire universel (no.88569, Vol. 97, Reg. A). Lauréat Trépanier est décédé le 10 décembre 1933 et son fils Raymond hérita de cette terre (no. 88570, Vol. 97, Reg. A).

Le 4 juin 1946, devant Louis-Philippe Brousseau, Raymond Trépanier vendit à Jean-Paul Chartier dit Vachon un lopin de terre, partie des lots 59 et 60 mesurant un arpent et demi de large sur dix arpents de profondeur et borné, au nord, au chemin public, au sud, au CNR, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Charles B. Doré (no. 109934, Vol. 125, Reg. A).

Cette terre est formée d'une partie des lots 59 et 60 du cadastre des Écureuils.

#### **Emplacements détachés du lot 59.**

- 1) Le 10 septembre 1926, Charles B. Doré n'avait pas vendu la partie de cette terre allant du chemin de fer du CNR au fleuve. Le 25 juillet 1944, devant Louis-Philippe Brousseau, Raymond Trépanier vendit à Jean-Paul Chartier dit Vachon trois morceaux de terre. Le premier faisait partie du lot 60. Le deuxième mesurait 45 pieds de largeur sur 1325 pieds de profondeur, mesure anglaise. Il faisait partie des lots 59 et 60 et était borné, au nord, au troisième morceau ci-après décrit, au sud, au premier morceau partie du lot 60 et partie au reste du lot 60 appartenant au vendeur, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, au vendeur. Le troisième morceau de terre mesurait 135 pieds de largeur par 1550 pieds de profondeur, mesure anglaise, faisant partie du lot 59. Ce terrain était borné, au nord, au vendeur, au sud, au deuxième morceau décrit plus haut et à l'acquéreur, au nord-est, à Raymond Trépanier, et, au sud-ouest, au vendeur (no. 105688, Vol. 119, Reg. A).
- 2) Le 13 mai 1967, devant Paul Guillemette, Charles B. Doré vendit à Placements Les Écureuils Ltée, une partie des lots 59, 60 et 62 bornée, au nord, au trait carré, au sud, à la nouvelle route nationale, au nord-est, au lot 58 appartenant à l'acquéreur, et, au sud-ouest, au lot 63 appartenant à Émile Germain (no. 176998).

- 3) Le 11 septembre 1907, devant H.F. Smith, Alfred Doré fit don à Moïse Savard de parcelles de terre dont une lisière de terre située vis-à-vis la grange du donataire commençant en pointe dans la ligne de division entre les lots appartenant au dit donateur à environ 15 pieds au sud de la dite grange. Cette lisière de terre mesure 5 pieds dans sa plus grande largeur et se termine en pointe à environ 15 pieds au nord de la dite grange dans la dite ligne de division (no. 48457, Vol. 52, Reg. A).

#### **Partie sud-ouest, partie du lot 60.**

Comme nous l'avons vu plus haut Antoine Delisle, veuf de Thérèse Léveillé, et époux de Josephte Augé, ne possédait plus, le 14 février 1814, que deux arpents et quart de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre.

Le 5 décembre 1815, devant Paul Bigué, Antoine Delisle et Marie Josephte Augé en firent don à leur fils François Delisle. Cette terre est alors désignée comme étant le lot 60 du cadastre des Écureuils. Le même jour, devant le même notaire, Antoine Delisle et Josephte Auger firent leur testament et confirmèrent cette donation. Les autres enfants de Antoine Delisle et Josephte Auger étaient: Antoine, Louise, Françoise, Marguerite, Thérèse, Marie et Jacques Delisle. Marguerite Delisle épousa Augustin Pichet, cabaretier à Cap-Santé, sa sœur Louise, François Larue, maçon, et Thérèse, Athanase Denis, négociant demeurant au faubourg St-Jean à Québec. Françoise et Marie Delisle sont décédées célibataires avant le 8 mars 1832.

Selon les termes de cette donation, François Delisle s'engageait à loger, nourrir, vêtir et entretenir Antoine, Louise, Françoise, Marguerite, Thérèse, Marie et Jacques Delisle, ses frères et sœurs germains tant qu'ils demeureront chez lui et qu'il devra traiter "*doucement et humainement*". De plus, François Delisle devra verser à son frère Antoine la somme de 4000 livres et à son frère Jacques la somme de 3000 livres payables au plus tard six mois après leur départ de la maison. Il devra aussi verser à chacune de ses sœurs Louise, Françoise, Marguerite, Thérèse et Marie la somme de 2000 livres payable au plus tard trois mois après leur départ soit par mariage ou autrement. Ces sommes tenaient lieu de tout droit légitime pouvant résulter de la succession de leur père et mère. François Delisle devait de plus verser une somme de 300 livres à être partagée également entre les enfants que feu leur fille Françoise Delisle avait eus de Jérôme Fiset.

Comme on peut le constater par cet inventaire, Antoine Delisle, père, était très à l'aise pour ne pas dire riche.

Lors de cette donation, François-Xavier Delisle était mineur. Une note ajoutée à cet acte de donation mentionne que le 2 août 1817, François Delisle, garçon majeur, accepta cette donation que lui avait faite ses père et mère.

François-Xavier Delisle, épousa Magdeleine Marcot, fille de François Marcot et de Claire Delisle. Ils passèrent un contrat de mariage le 30 décembre 1822 devant Bigué.

François Delisle s'acquitta rapidement de ses obligations. Le 13 janvier 1823, Augustin Pichet, cabaretier de Cap-Santé, et Marguerite Delisle, son épouse, lui donnèrent un reçu

pour la somme de 2000 livres. Le 8 août 1824, devant Bigué, Jérôme Fiset lui donna quittance pour la somme de 300 livres. Le 24 décembre 1824, devant F.X. Larue, François Larue, maçon, et son épouse Louise Delisle lui donnèrent quittance pour la somme de 2000 livres.

Ses sœurs Françoise et Marie Delisle décédèrent célibataire avant 1832.

Le 8 mars 1832, devant Joseph Bernard, Athanase Denis et Thérèse Delisle, son épouse, donnèrent quittance à François Delisle pour la somme de 2000 livres due à Thérèse Delisle selon l'acte de donation de ses père et mère du 5 décembre 1815 et de la somme de 732 livres et 16 sols lui revenant comme héritière de ses sœur Françoise et Marie Delisle.

François-Xavier Delisle obtint un nouveau titre de concession de cette terre du seigneur Moses Hart le 14 mars 1833 devant Bigué. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Thérèse Delisle, veuve de Alexis Matte, et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier.

Le 6 décembre 1841, devant Joseph Bernard, Antoine Delisle, garçon majeur, et Jacques Delisle, cultivateur négociant, demeurant aux Écureuils, donnèrent une quittance générale à leur frère François-Xavier pour la somme qui leur revenait suivant la donation de leur père et mère du 5 décembre 1815 et pour leur part dans la succession de leurs sœurs Françoise et Marie Delisle.

François Delisle et Magdeleine Marcot n'eurent pas d'enfant. Le 4 juin 1847, devant Joseph Bernard, François Delisle et Magdeleine Marcot, son épouse, donnèrent à Olivier Bertrand, demeurant avec eux, cette terre mesurant deux arpents et quart sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à la veuve Alexis Matte, et, au sud-ouest, à François Trépanier. Ils lui donnèrent aussi une autre terre située au 2<sup>ième</sup> rang, la maison, grange, étable et autres bâtiments qui y étaient construits, leurs biens meubles et immeubles, outils d'agriculture, animaux, voitures et tous les biens qui peuvent leur appartenir. Olivier Bertrand s'engagea à les entretenir de même que Marguerite Papillon qui vivait avec eux, leur vie durant, et à les faire ensevelir dans l'église des Écureuils à leur décès.

Le 17 juillet 1874, devant Charles Aylwin, Olivier Bertrand vendit à Moïse Savard un lot de terre ayant un demi-arpent de front sur quarante arpents de profondeur situé du côté nord-est de cette terre et borné au sud, au fleuve, au nord-est, à l'acquéreur, au sud-ouest, au résidu de la terre du vendeur (no. 16557, Vol. 25, Reg. A). Ce demi-arpent fut ajouté aux trois quarts d'arpent joignant au nord-est, le lot 59.

Olivier Bertrand était célibataire. Le 15 mars 1878, devant L.P. Bernard, il fit don à Ephrem Pleau, son filleul, de l'arpent et trois quarts restant sur trente-quatre arpents de profondeur et ensuite de trois arpents de front sur environ six arpents de profondeur le tout borné, au sud, au fleuve, au nord, au 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Moïse Savard, et, au sud-ouest, à Sifroid Godin et partie à Olivier Germain. Il lui donna aussi les bâtiments construits sur cette terre mais il exclut l'emplacement qu'il avait donné auparavant à Lazare Pleau. Cette partie de cette terre est désignée comme étant le lot 60 du cadastre des Écureuils. Ephrem Pleau s'engagea par cet acte à garder, entretenir, vêtir, loger, chauffer et nourrir Olivier Bertrand. Il s'engagea de plus à l'ensevelir et à lui faire chanter deux services funèbres (no. 19589, Vol. 27, Reg. A).

Olivier Bertrand est décédé subitement aux Écureuils, le 7 septembre 1883.

Le 5 mars 1884, devant L. P. Bernard, Ephrem Pleau vendit à Moïse Savard, époux de Adéline Pagé cette terre mesurant un arpent et trois quarts de front sur quarante arpents de profondeur que lui avait donnée Olivier Bertrand (no.25497, Vol. 33, Reg. A).

Moïse Savard était marié à Adéline Pagé. Cette dernière est décédée sans testament le 23 juillet 1892. Le 2 décembre 1892 devant L.P. Bernard, les enfants de Moïse Savard et de Adéline Pagé cédèrent à leur père leurs parts d'héritage en la succession de leur mère. Le lendemain, devant le même notaire, Moïse Savard déclara être propriétaire des biens de la communauté qu'il y avait eu entre lui et Adéline Pagé, son épouse (nos. 32956 et 32961, Vol. 40, Reg. A).

**Partie au nord du chemin du Roi, partie du lot 60.**

Moïse Savard était donc propriétaire de deux arpents et quart de cette terre.

Moïse Savard et son épouse cédèrent ces deux arpents à Eugène Savard.

Le 24 mars 1922, devant Édouard Hamel, Moïse Savard et Eugène Savard vendirent à Alphonse Germain ce morceau de terre mesurant un arpent et demi de front du chemin du 1<sup>er</sup> rang sur une profondeur de trois arpents et ensuite deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur bornée, au nord, les terres du 2<sup>ième</sup> rang, au sud, le chemin de front du 1<sup>er</sup> rang, au nord-est, à Charles Doré, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin Ils vendirent aussi à Alphonse Germain deux petits morceaux de terre faisant partie du même lot 60 et le "roulant" (no. 71625, Vol. 74, Reg. A).

Charles B. Doré acquit cette terre avant le 12 mai 1939.

Le 23 décembre 1959, devant Paul Guillemette, Charles B. Doré vendit à son fils Eddy Doré les terres qu'il possédait sur les lots 59, 60 et 62 du cadastre des Écureuils (no. 151039).

**Partie au sud du chemin du Roi, partie du lot 60.**

Le 8 novembre 1898, devant L.P. Bernard, Moïse Savard et son fils Mathias Savard s'échangèrent des terres. Moïse céda alors à Mathias un morceau de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur environ quatorze arpents et demi de profondeur. Ce morceau de terre était formé du lot 59 et d'une partie du lot 60. Il était borné, au sud, au fleuve, au nord, à une clôture de travers située quelques pieds au nord d'une rangée d'érables, au nord-est, à Ferdinand Trépanier, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin (no. 37844, Vol. 45, Reg. A).

Le 25 février 1900, devant L.P. Bernard, Mathias Savard vendit ce morceau de terre à son père Moïse Savard (no. 39053, Vol. 46, Reg. A).

Le 2 mars 1903, devant L.P. Bernard, Moïse Savard remit ce morceau de terre à Mathias Savard (no. 42377, Vol 48, Reg. A) . Ce dernier la revendit immédiatement à Gabriel Hamel (no. 42378, Vol. 48, Reg. A).

Le 5 octobre 1905, devant J.O. East, Gabriel Hamel vendit ce morceau de terre à Ofred Doré (no. 45593, Vol. 50, Reg. A).

Le 23 août 1918, devant Édouard Hamel, Moïse Savard vendit à Charles B. Doré un morceau de terre contenant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir du chemin public au fleuve, borné au nord-est, à l'acquéreur et au sud-ouest à Napoléon Godin (no. 65622, Vol. 67, Reg. A).

Le 10 septembre 1926, devant P. Chalifour, Charles B. Doré vendit à Lauréat Trépanier, époux de Zélia Doré, un lopin de terre constitué d'une partie des lots 59 et 60 du cadastre des Écureuils et mesurant un arpent et demi de front sur dix arpents de profondeur borné, en front, au chemin public, au sud, au CNR, au nord-est, à Raymond Trépanier, et, au sud-ouest, à Léonidas Germain et à Omer Lamothe (no. 77677, Vol. 82, Reg. A). Lauréat Trépanier hérita des biens de son épouse décédée le 7 février 1929 aux Écureuils (nos. 83992 et 83993, Vol. 91. Rég. A).

Lauréat Trépanier est décédé à l'Hôpital Laval le 28 novembre 1933. Il avait fait son fils Raymond Trépanier légataire universel de ses biens par testament fait devant Émile Boileau le 25 septembre 1933. Le 10 décembre suivant, Raymond Trépanier a déclaré devant le même notaire avoir hérité de son père ( nos.88569 et 88570, Vol. 97, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le lot 60 du cadastre des Écureuils.

#### **Emplacements détachés du lot 60.**

1) Le 22 janvier 1861, devant L.P. Bernard, Olivier Bertrand donna à Lazare Pleau un emplacement avec les bâtiments qui y étaient construits. Cet emplacement était situé au niveau nord du chemin de la Reine, contenait 115 pieds de front sur 60 pieds de profondeur et était borné, au sud, au dit chemin, au nord-est et au sud-ouest, au dit cédant (no. 8697, Vol. 13, Reg. A). Lazare Pleau devait entretenir le chemin qui passe au devant de son emplacement (no. 8696, Vol. 13, Reg. A).

Ephrem Pleau en hérita le 16 février 1892 suivant le testament de Lazare Pleau passé devant L.P. Bernard le 13 février 1892. Cet emplacement est alors décrit comme mesurant sept perches de front sur trois perches et six pieds de profondeur. Une maison et autres bâtisses y étaient construites (no. 32601, Vol. 40, Reg. A).

Le 5 octobre 1908, devant Édouard Hamel, Ephrem Pleau vendit à Phydime Pleau pour 500\$ cet emplacement avec la maison et autres bâtisses qui y sont construites. Dans un acte passé le 25 février précédent devant J.O. East, cet emplacement est dit mesurer environ sept perches de front sur environ trois perches de profondeur, c'est-à-dire 134 pieds de front sur 58 pieds de profondeur, mesure anglaise (no. 49452, Vol. 53, Reg. A).

Marie-Louise Godin, épouse de Phydime Pleau, en hérita le 16 août 1918 (nos. 43340 et 65133, Vol. 66, Reg. A).

L'épouse de Aimé Savard en hérita et le vendit à Louis Godin. Cet acte fut enregistré le 17 janvier 1919 (no. 65618, Vol. 67, Reg. A). Blanche Fiset, veuve de Louis Godin le légua à Louis Godin. Cet acte fut enregistré le 8 juin 1945 (no. 107371, Vol. 121, Reg. A).

Louis Godin, fils, en vendit un morceau à Stanislas Rochon. Acte enregistré le 15 juin 1945 (no. 107426, Vol. 121, Reg. A). Son épouse en hérita le 22 juin 1960 (nos. 152383 et 152384) et le vendit à Robert Leclerc. Cet acte fut enregistré le 16 mai 1972 (no. 196999).

Louis Godin, fils, vendit le reste à Bernard Denis le 27 avril 1976 (no. 223165, Reg. A). Ce dernier le vendit à Pierrette Brousseau. Acte enregistré le 3 août 1979 (no. 248159).

Bernard Denis revendit à Gilles Lamothe le 29 mai 1986 (no. 295225).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 61** du cadastre des Écureuils.

- 2) Le 27 mars 1899, devant L.P. Bernard, Ephrem Pleau vendit à Joseph Vadeboncoeur un emplacement ayant environ 154 pieds de front sur le chemin public par environ un arpent de profondeur au bout de laquelle le dit emplacement peut contenir environ 120 pieds de largeur le tout en mesure anglaise. L'emplacement était borné au sud, au chemin public, au nord-est, au vendeur, au sud-ouest, à Moïse Savard et en profondeur, au nord, au sommet de la côte, à la clôture qui sépare l'emplacement de la terre de Moïse Savard. Cette vente comprenait la maison et l'étable qui y était construites. Le tout pour la somme de 200\$ (no. 38194, Vol. 45, Reg. A).

Le 15 novembre 1899, devant Jean-Baptiste Hamel, Joseph Vadeboncoeur, journalier, vendit cet emplacement pour 75\$ à Gabriel Hamel, industriel de Cap-Santé. Le vendeur se réservait le droit de reprendre cet emplacement au cours des trois prochaines années (no. 38787, Vol. 45, Reg. A).

Le 2 novembre 1900, devant Jean-Baptiste Hamel, Joseph Vadeboncoeur vendit cet emplacement à Gabriel Hamel pour la somme de 175\$ (no. 39856, Vol. 46, Reg. A).

- 3) Le 1<sup>er</sup> mai 1945, devant Louis-Philippe Brousseau, Isabelle Auger a déclaré que son mari Antoine Trépanier est décédé le 12 avril 1945 à Québec et que par contrat de mariage, ils s'étaient fait don mutuel de leurs biens. Elle héritait donc d'un emplacement situé au nord du chemin public ayant 65 pieds de front sur 75 pieds de profondeur, borné au nord-est, au résidu du lot 60 et au sud-ouest, à l'emplacement de Louis Godin (nos. 99946 et 107370, Reg. A).
- 4) Le 9 janvier 1964, devant Paul Guillemette, Eddy Doré vendit à la Commission Scolaire Régionale Tardivel des parcelles de terre détachées des lots 59, 60 et 62 du cadastre des Écureuils ( no. 165117, Reg. A).

<b>Terre 11</b>		
Louis Sylvestre 16 jan. 1699 Pierre Sylvestre 23 mai 1709 m Marie-Anne Labady		
Pierre et François Sylvestre 22 oct. 1735 François Lefebvre dit Angers Thierry Delisle 10 oct. 1742 Jacques Delisle 6 oct. 1746 m. Brigitte Constantin et Angélique Pagé	Jean Roberge 21 oct. 1721 m. Angélique Fauché vve Françoise Larue et héritiers 26 avr. 1741 Jacques Delisle 7 fév. 1764	
2 arpents	1 arpent	
Jacques et Antoine Delisle 19 jan. 1775 Antoine Delisle av 16 juil. 1778 m. Françoise Baril, Thérèse Léveillé, Marguerite Germain et Josephite Auger		
François-Xavier Delisle 5 déc. 1815 m Magdeleine Marcotte Olivier Bertrand 4 juin 1847	Thérèse Delisle m. Alexis Matte 14 fév. 1814  Moïse Savard av 1878 m. Adéline Pagé	
Ephrem Pleau 15 mars 1878 m Emélie Béland  Moïse Savard 5 mars 1884 m Adéline Pagé	Moïse Savard M Adéline Pagé 17 juil. 1874	
1 $\frac{3}{4}$ arpent	$\frac{1}{2}$ arpent	$\frac{3}{4}$ arpent
Moïse Savard 5 mars 1884 m Adéline Pagé Eugène Savard vers 1905  Alphonse Germain 24 mars 1922 Charles B. Doré avant le 12 mai 1939 m Laurence Fiset Eddy Doré 23 déc. 1959	Moïse Savard m Adéline Pagé  Ofred Doré 11 sept. 1907 Charles B. Doré m Laurence Fiset  Eddy Doré 23 déc. 1959	
2 arpents	1 arpent	
<b>Chemin du Roi</b>		
Moïse Savard 5 mars 1884 m Adéline Pagé  Eugène Savard vers 1905  Charles B. Doré 23 août 1918 m Laurence Fiset Eddy Doré 23 déc. 1959	Moïse Savard m Adéline Pagé Mathias Savard 18 nov. 1898 Moïse Savard 25 fév. 1900 M Adéline Pagé Gabriel Hamel 2 mars 1903 Ofred Doré 5 oct. 1905 Charles B. Doré 9 avr. 1915 m Laurence Fiset Lauréat Trépanier 8 oct. 1926 Raymond Trépanier Jean-Paul Chartier dit Vachon 4 juin 1946	
<b>Partie lot 60</b>	<b>Partie lot 60</b>	<b>Lot 59</b>
1 $\frac{1}{2}$ arpent	$\frac{3}{4}$ arpent	$\frac{3}{4}$ arpent

**Tableau Terre 11**



**Terre 12, lots 62 et 63 et partie du lot 60.**

Michel Frenet fut le premier propriétaire de cette terre de trois arpents de front par quarante arpents de profondeur. Il la vendit verbalement à Maurice Olivier vers 1689. C'est ce que nous apprend l'acte de vente de cette terre passé le 16 janvier 1699 devant Louis Chamballon par Maurice Olivier à Pierre Piché, fils. L'acte mentionne que ce dernier connaît bien cette terre "*pour en avoir pris possession et y demeurant*". Une cabane de pieux debout y était construite. Cette terre était bornée, au nord-est, à la terre de Louis Sylvestre, et, au sud-ouest, à celle de Mathurin Chaillé. Prix de vente, 150 livres.

Le 18 mars 1706, devant Louis Chamballon, Pierre Piché, fils, de Belair, vendit cette terre à Alexis Godin, de l'Ange-Gardien. Une quittance pour le prix de vente fut donnée le 27 janvier 1711.

Alexis Godin, fils de Charles Godin et de Marie Boucher, épousa Magdeleine Jacob, fille de Estienne Jacob et de Jeanne Fressel. Ils passèrent contrat de mariage devant Chamballon le 23 octobre 1706 et s'épousèrent le 1<sup>er</sup> décembre 1706 à l'Ange-Gardien.

Le 11 janvier 1752, devant Pollet, Alexis Godin et Magdeleine Jacob donnèrent un arpent et demi du côté sud-ouest de cette terre à part égale à leurs fils Jean-Baptiste et Joseph Godin. Cet arpent et demi joignait, au sud-ouest, à la terre de Louis Fiset, et, du côté nord-est, à l'arpent et demi restant réservé à leurs cohéritiers. Les autres biens, bâtiments, bestiaux et meubles furent estimés à 740 livres par Augustin Trépanier, Louis Fiset et Jacques Delisle. Les donataires en reçurent la moitié et l'autre moitié devait être partagée entre les sept autres héritiers après le décès des donateurs. Trois filles majeures et célibataires Anne-Marie, Thérèse et Marie Angélique demeuraient à la maison. En cas de décès, elles donnèrent leur part à leurs frères.

Madeleine Jacob est décédée aux Écureuils le 13 mai 1758 et Alexis Gaudin la suivit le 31 mars 1764.

Le 5 avril 1767, devant Gouget, Guillaume Godin et Marie Marthe Godin, son épouse, vendirent à Jacques Delisle un morceau de cette terre mesurant trente-huit pieds et neuf pouces de front sur quarante arpents de profondeur borné, au nord-est, à la part de Marie Anne Godin, et, au sud-ouest, à la part de Magdeleine Godin.

Le 7 février 1768, Joseph Godin, époux de Marie-Anne Toupin, Jacques Delisle, au nom de Marie Marthe Godin, Jean-Baptiste Godin, Marie Thérèse Godin, Michel Dussault, époux de Marie-Anne Godin, Rose Godin veuve de Nicolas Matte, Simon Arcand, époux de Angélique Godin, Michel Frenet, au nom de Magdeleine Godin, sa femme, et Antoine Frenet, au nom de Charlotte Godin, sa femme, tous héritiers de Alexis Godin et de Magdeleine Jacob se réunirent devant Gouget pour régler la succession de leur père et mère Alexis Godin et de Magdeleine Jacob.

Jacques Delisle avait acquis la part de Marie Marthe Godin et de son époux Guillaume Godin dans cette succession.

Jacques Delisle et les autres héritiers vendirent alors à Alexis Germain, habitant de Cap-Santé, un morceau de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur avec les bâtiments qui y étaient construits. Ce morceau de terre est borné par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à Jérôme Fiset.

#### **Partie nord-est, lot 62.**

Jean-Baptiste Godin avait donc acquis, avant le 7 février 1768, la part de son frère dans l'arpent et demi du côté du sud-ouest qui leur avait été donné et avait échangé cet arpent et demi pour celui de la partie nord-est.

Jean-Baptiste Godin épousa Charlotte Godin, fille de Jacques Godin et de Charlotte Augé, le 4 août 1760 aux Écureuils. Charlotte Godin est décédée aux Écureuils le 10 avril 1767.

Le 14 avril 1788, Jean-Baptiste Godin, en présence du notaire Jacques Perreault, fit assembler ses enfants, Charlotte Godin, épouse de Jean-Baptiste Pleau, Marie-Anne Godin et Jean-Baptiste Godin. Il possédait alors une terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Pierre Germain. Cette terre provenant des conquêtes de Jean-Baptiste Godin et de sa défunte épouse devait être partagée suivant la coutume, la moitié aux enfants héritiers et l'autre moitié au conjoint survivant. Jean-Baptiste Godin, père, donna alors la part qui lui revenait à son fils Jean-Baptiste soit trois quarts d'arpent à prendre à partir de la ligne nord-est joignant à Antoine Delisle, avec les bâtiments qui y sont construits. Et les trois enfants survivants recevaient chacun un quart d'arpent de front. Marie-Anne Godin vendit alors sa part pour 40 livres à son frère Jean-Baptiste. Jean-Baptiste Godin, père, lui donna de plus tous les biens lui appartenant de la communauté qu'il avait eue avec sa défunte femme.

Le quart d'arpent suivant, situé du côté sud-ouest, revint à Charlotte Godin, épouse de Jean-Baptiste Pleau, fils de Jean-Baptiste Pleau et de Charlotte Chastenay.

Le 11 mars 1795, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Godin et Marie Louise Chaillé, sa femme, échangèrent des terres avec Antoine Delisle et Joseph Auger, sa femme. Jean-Baptiste Godin céda à Antoine Delisle un morceau de terre mesurant un arpent et quart de front sur trois arpents de profondeur à prendre au bout de cette terre et borné, par-devant, au fossé de travers qui est le plus haut sur cette terre et parallèle au trait carré qui sépare le 1<sup>er</sup> du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, au dit Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Jean Pleau. En retour Antoine Delisle céda à Jean-Baptiste Godin une terre au 2<sup>ième</sup> rang. Antoine Delisle annexa ce morceau de terre à celle qu'il possédait du côté du nord-est et il fait **partie du lot 60** du cadastre des Écureuils.

Le 22 juin 1796, devant le même notaire, Jean-Baptiste Godin s'obligeait à entretenir une portion de route dont était responsable Antoine Delisle dans le village des Écureuils (2<sup>ième</sup> rang). Jean-Baptiste Godin s'engageait à entretenir une section de cette route ayant trois perches et six pieds de long et d'y faire et entretenir la clôture et les fossés. Antoine

Delisle s'était rendu responsable de cette section de la route du fait qu'il venait d'acheter de Jean-Baptiste Auger et de Geneviève Pleau, un morceau de terre d'un arpent de front sur cette route par vingt arpents de profondeur. En garantie, Jean-Baptiste Godin hypothéqua sa terre mesurant un arpent et quart de front sur trente-sept arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au sud-ouest, à Jean Pleau et au nord-est, au dit Antoine Delisle.

Le 7 octobre 1800, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Godin et Louise Chaillé, son épouse, vendirent à Charles Papillon cette terre d'un arpent et quart de front sur trente-sept arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à Antoine Delisle, au nord-est, à Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Étienne Germain. Ils la vendirent avec la maison, la grange et l'étable.

Charles Papillon étant décédé, Augustin Trépanier épousa sa veuve, Marguerite Léveillé. Dans un acte passé le 14 février 1814 devant F.X. Larue, Augustin Trépanier est dit représentant de Jean-Baptiste Godin.

Le 4 janvier 1821, devant F.X. Larue, Augustin Trépanier et Marguerite Léveillé, son épouse, vendirent à Charles Papillon, leur fils et beau-fils, une petite pointe de terre à prendre sur le niveau nord du chemin du Roi en allant en montant jusqu'à la côte de charrette d'Antoine Delisle et borné, par-devant, au chemin du Roi, par derrière, à la dite côte, au nord-est, à la terre d'Antoine Delisle, et, au sud-ouest, au pied de la dite côte. Par un autre acte daté du même jour et passé devant le même notaire, Charles Papillon céda à Augustin Trépanier tous ses droits du chef de feu Charles Papillon, son père, et premier époux de Marguerite Léveillé, sa mère.

Le 30 mars 1855, François Trépanier et Cécile Fiset, son épouse, étaient propriétaire de cette terre alors qu'ils l'hypothéquèrent devant Joseph Bernard. Elle était alors bornée, au nord-est, à Olivier Bertrand, et, au sud-ouest, à Olivier Germain.

Ils vendirent cette terre à Sifroid Godin, époux de Théotiste Papillon. Le 17 juillet 1884, devant L.P. Bernard, Sifroid Godin et son épouse Théotiste Papillon firent leur testament et nommèrent leur fils Napoléon Godin légataire universel de tous leurs biens (no. 26211, Vol. 33, Reg. A et no. 41794, Vol. 48, Reg. A). Ils avaient une fille nommée Valérie Godin.

Napoléon Godin déclara devant L.P. Bernard que son père Sifroid Godin était décédé le 26 novembre 1884 et qu'il avait hérité de la moitié de cette terre alors bornée, au nord, à Moïse Savard, au sud, au fleuve, au nord-est, à Moïse Savard, et, au sud-ouest, à F.X. Germain (no. 26212 Vol. 33, Reg. A).

Théotiste Papillon est décédée le 21 juillet 1902. Le 27 août suivant, devant L.P. Bernard, Napoléon Godin déclara que sa mère lui avait légué la moitié des immeubles incluant un morceau de terre de un arpent et quart de front sur trente-sept arpents de profondeur borné, en front, au fleuve, en profondeur, Eugène Savard au nord-est, à Eugène Savard, fils de Moïse, et au sud-ouest, à François-Xavier Germain, désigné sous le lot 62 du cadastre des Écureuils (no. 41795, Vol. 48, Reg. A).

Napoléon Godin épousa Victoria Auger. Cette dernière fit son testament le 3 avril 1894 devant Jean-Baptiste Hamel et institua son mari légataire universel de ses biens. Victoria Auger est décédée le 16 avril 1930. Le 2 mai suivant, Napoléon Godin déclara devant Julien Albert Godin avoir hérité de la moitié des immeubles incluant un morceau de terre de un arpent et quart de front sur quarante arpents de profondeur borné, au sud, au fleuve, au nord, au 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, à Alphonse Germain et Charles Doré, et, au sud-ouest, à Alphonse Germain et à Léonidas Germain (nos. 83761 et 83762, Vol. 91, Reg. A).

Napoléon Godin, époux de Victoria Auger est décédé aux Écureuils le 5 janvier 1941. Il avait donné ce morceau de terre par testament à son fils Edmond Godin (no. 99777 et 99778, Vol. 111, Rég. A).

Le 13 mai 1950, devant L.P. Brousseau, Edmond Godin vendit à Georges Marcoux cette terre mesurant un arpent et quart de front sur trente-six arpents de profondeur, désignée comme étant le lot 62 et bornée, au nord, aux terres du 2<sup>ième</sup> rang, au sud, au fleuve, au nord-est, à Alphonse Germain et à Charles Doré, et, au sud-ouest, à Alphonse et Léonidas Germain (no. 121859, Reg. A).

Le 2 novembre 1950, devant L.P. Brousseau, Georges Marcoux la vendit à Charles Borromée Doré (no. 123297, Reg. A).

Cette terre fut ensuite divisé en emplacements.

Cette partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 62** du cadastre des Écureuils.

#### **Extrémité nord, partie du lot 60.**

Nous avons vu que, le 11 mars 1795, Antoine Delisle avait acquis de Jean-Baptiste Godin et de Marie Louise Chaillé, sa femme, un morceau de terre mesurant un arpent et quart de front sur trois arpents de profondeur pris au bout de cette terre. Ce morceau était alors borné, par-devant, au fossé de travers qui est le plus haut sur cette terre et parallèle au trait carré qui sépare le 1<sup>er</sup> du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, au dit Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Jean Pleau.

Jean-Baptiste Pleau et Charlotte Godin, son épouse, possédait une parcelle d'un quart d'arpent de front adjacent à la terre de Jean-Baptiste Godin. Le 11 mars 1795, devant F.X. Larue, ils vendirent à Antoine Delisle un morceau de cette parcelle mesurant un quart d'arpent de front sur trois arpents de profondeur à prendre au bout de la parcelle cette terre et borné, par-devant, au fossé de travers qui est le plus haut sur cette terre et parallèle au trait carré qui sépare le 1<sup>er</sup> du 2<sup>ième</sup> rang, au nord-est, au dit Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Pierre Étienne Germain.

Antoine Delisle possédait donc un morceau de terre mesurant un arpent et demi de front sur trois arpents de profondeur à l'extrémité nord de cette terre. Il l'attacha à sa terre voisine du côté nord-est et ce morceau fait **partie du lot 60** du cadastre des Écureuils.

Il le donna à son fils François Delisle le 5 décembre 1815 devant P. Bigué. François Delisle en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart le 14 mars 1833 devant Bigué.

François Delisle donna à Olivier Bertrand ce morceau de terre avec d'autres terres le 4 juin 1847 devant Joseph Bernard.

Olivier Bertrand le donna à Ephrem Pleau le 15 mars 1878 devant L.P. Bernard.

Ephrem Pleau le vendit à Moïse Savard

Napoléon Godin avait épousé Victoria Auger. Le 2 mai 1930, il fit son testament devant Philippe Chalifour et institua son fils Edmond Godin légataire universel de ses biens. Il mourut le 5 janvier 1941. Le 8 janvier suivant, Édouard Godin déclara devant le notaire Julien Albert Godin avoir hérité de son père de divers immeubles dont un lopin de terre ayant un arpent et quart de front sur six arpents de profondeur borné au sud, au lot 62 du cadastre des Écureuils et à François Germain, au nord-est, reste du lot 60, et au sud-ouest, à François Germain (nos. 99777 et 99778, Vol. 111, Reg. A).

Le 13 mai 1950, devant L.P. Brousseau, Édouard Godin vendit à Georges Marcoux cette terre mesurant un arpent et quart de front sur six arpents de profondeur, désignée comme étant partie du lot 60 et bornée, au nord, au trait carré des terres du 2<sup>ième</sup> rang, au sud, au lot 62 et à François Germain, au nord-est, au surplus du lot 60, et, au sud-ouest, à François Germain (no. 121859, Reg. A).

Le 2 novembre 1950, devant L.P. Brousseau, Georges Marcoux la vendit à Charles Borromée Doré (no. 123297, Reg. A).

Le 23 décembre 1959, devant Paul Guillemette, Charles B. Doré vendit à son fils Eddy Doré les terres qu'il possédait sur les lots 59, 60 et 62 du cadastre des Écureuils (no. 151039).

### **Partie sud-ouest, lot 63.**

Comme mentionné plus haut, le 7 février 1768 devant Gouget, les héritiers de Alexis Godin et de Marguerite Jacob avait vendu à Alexis Germain l'arpent et demi de front formant la partie sud-ouest de cette terre.

Alexis Germain, fils de Antoine Germain et de Elisabeth Trottier, avait épousé Elisabeth Bigué le 29 octobre 1738 à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Avant 1788, Alexis passa cette terre à son fils Pierre Étienne Germain qui épousa Angélique Langlois en 1769.

Le 14 janvier 1790, devant F.X. Larue, Pierre Étienne Germain obtint du seigneur Mathew McNider un titre nouvel de concession pour cette terre mesurant arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord, à Jean Pleau, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à Jérôme Fiset.

Pierre Étienne Germain avait un fils prénommé Antoine qui lui causa quelques problèmes. Celui-ci séduit Marie Josephte Matte, fille majeure de Cap-Santé et une fille naquit. Antoine avait-il fait de fausses promesses de mariage ? Josephte Matte lui intenta un

procès. Le 9 juillet 1794, Pierre Étienne Germain, son fils Antoine, Josephte Matte et son beau-frère Amable Lamothe se présentèrent devant F.X. Larue et conclurent un arrangement. Josephte Matte consentit à retirer son action contre Antoine Germain et à le décharger "*de toutes choses qu'elle droit de prétendre contre lui par raison de la compagnie charnelle qu'il aurait eu avec elle dont est née une fille âgée présentement d'environ 4 mois*". Elle se chargea de plus d'élever l'enfant à ses frais. En contre partie, Pierre Étienne Germain lui versa 300 livres.

Le 22 juin 1796, devant F.X. Larue, Pierre Étienne Germain acheta de Antoine Delisle une partie du quart d'arpent de la terre voisine du côté nord-est que Antoine Delisle avait achetée de Jean-Baptiste Pleau.

Le 22 juin 1796, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pleau et Charlotte Godin, son épouse, en vendirent un autre morceau à Antoine Delisle. Ce morceau de terre avait un quart d'arpent de front sur environ trois à quatre arpents de profondeur et était borné, par-devant, à une souche de pruche qui se trouvait au pied du côté nord d'une butte ou coteau, par derrière, à l'acquéreur, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à Pierre Étienne Germain. Antoine Delisle revendit ce morceau à Pierre Étienne Germain le 29 août 1797, devant F.X. Larue. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste Pleau et Charlotte Godin, son épouse, vendirent à Pierre Étienne Germain un morceau de terre mesurant un quart d'arpent de front sur la profondeur qu'il y avait de la route au fleuve, borné, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à l'acheteur. Charlotte Godin savait écrire. Elle écrivit une procuration à son mari le 28 août 1797 pour faire cette transaction. Ils cédèrent cette parcelle pour une jument de six ans évaluée à 120 livres. Les vendeurs se réservèrent "*les places de pêche sur la devanture du dit lopin de terre*". Le 1<sup>er</sup> décembre 1798, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pleau et Charlotte Godin vendirent à Pierre Étienne Germain, pour 336 livres, un morceau de terre mesurant un quart d'arpent de front sur environ huit arpents de profondeur borné, par-devant et du côté sud, à une roche de grison qui se trouve auprès d'une talle d'aune laquelle roche servira de ligne à perpétuité entre le dit vendeur et le dit acquéreur, par derrière, à Antoine Delisle, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, au dit acquéreur.

Le 29 août 1797, devant F.X. Larue, Pierre Étienne Germain acheta de Jean-Baptiste Pleau et de Charlotte Godin, son épouse, une autre partie du quart d'arpent de la terre voisine du côté nord-est.

Le 1<sup>er</sup> avril 1800, devant F. X. Larue, Pierre Étienne Germain acheta pour 45 piastres espagnoles de Jean-Baptiste Pleau et de Charlotte Godin, son épouse, un lopin de terre ayant un quart d'arpent de front sur six arpents de profondeur borné, au sud, au chemin du Roi, par derrière, au nord, au dit acquéreur ou à une roche auprès d'une "*talle d'aunes*", au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et au sud-ouest, au dit acquéreur. Ce lopin de terre était le restant du quart d'arpent de la terre voisine du côté nord-est dont avait hérité Charlotte Godin.

Pierre Étienne Germain intégra ces morceaux à cette terre pour former la terre désignée comme étant le **lot 63** du cadastre des Écureuils.

Le 8 avril 1802, devant F.X. Larue, Pierre Étienne Germain et Angélique Langlois, son épouse, donnèrent à leur fils François Germain un arpent et trois quarts de cette terre dont un arpent et demi ayant quarante arpents de profondeur et un quart d'arpent de front ayant trente-quatre arpents de profondeur. Ce morceau de terre était borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Charles Papillon, et, au sud-ouest, à Jérôme Fiset. Ils lui donnèrent aussi la maison, la grange, l'étable et les autres bâtiments. François Germain s'engageait à garder son frère Alexis Germain, infirme. Ses autres frères et sœurs étaient Pierre, Jérémie, Angélique, épouse de Jean Léveillé, fils, et feu Élisabeth, épouse de Jean Pichet. Son fils Antoine n'est pas mentionné.

François-de-Sales Germain épousa Marie Proulx.

Le 11 mars 1833, devant Paul Bigué, François-de-Sales Germain obtint titre un nouvel de concession de Moses Hart pour cette terre alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, à Jérôme Fiset.

Le 16 janvier 1840, devant Joseph Bernard, François Germain et Marie Proulx, son épouse, donnèrent cet arpent et trois-quarts à leur fils Olivier Germain. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à François Trépanier, et, au sud-ouest, à François Fiset. Ils lui donnèrent aussi la maison, la grange, l'étable et les autres bâtiments. Il devait garder ses sœurs Marguerite, Adélaïde, Rose-de-Lima et DesAnges Germain et son frère François Germain qui était alors absent du Bas-Canada. Le même jour, devant le même notaire, François-de-Sales Germain fit son testament et confirma la donation faite le jour même et nomma Olivier Germain, son fils, légataire universel de ses biens.

Olivier Germain épousa Desanges Toupin Dussault. Cette dernière fit son testament le 9 janvier 1851 devant Joseph Bernard et légua 10\$ à chacun de ses enfants nés ou à naître de son mariage avec Olivier Germain et le résidu de ses biens à ce dernier.

François-Xavier Germain, fils de Olivier Germain et de Desanges T. Dussault, épousa Joséphine Fiset. Ils passèrent un contrat de mariage le 20 janvier 1876 devant Joseph Bernard.

Le 27 octobre 1883, devant L.P. Bernard, Olivier Germain donna ses biens incluant cette terre et les bâtisses qui s'y élevaient à son fils François-Xavier Germain et à Joséphine Fiset, son épouse. Ces derniers s'engageaient à garder ses sœurs Victoria et Marguerite Germain et sa tante Adélaïde Germain. (no. 25161, Vol. 32, Reg. A).

Joséphine Fiset fit son testament le 1<sup>er</sup> juillet 1895 devant L.P. Bernard et institua son mari François-Xavier Germain légataire universel de ses biens (no. 49583, Vol. 53, Reg. A).

#### **Partie du lot 63 au nord du chemin du Roi.**

Le 29 mars 1919, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain donna à son fils Alphonse Germain la partie de cette terre s'étendant du chemin public au 2<sup>ième</sup> rang mesurant un arpent et trois quarts de front sur vingt-neuf arpents de profondeur bornée, au sud, au chemin public, au nord, aux terres de la 2<sup>ième</sup> concession, au nord-est, à Napoléon Godin, et, au sud-ouest, à Pamphile Dussault, faisant partie du lot 63 du cadastre des

Écureuils. Toutefois, était exclus de ce morceau de terre l'emplacement donné à Léonidas Germain (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Le 11 avril 1945, devant J.A. Lessard, Alphonse Germain donna à son fils Émile Germain cette terre de un arpent et trois quarts de front sur vingt-neuf arpents de profondeur bornée, au sud, au chemin public, au nord, aux terres de la 2<sup>ème</sup> concession, au nord-est, à Napoléon Godin, et, au sud-ouest, à Pamphile Dussault, et faisant partie du lot 63 du cadastre des Écureuils (no. 106993, Vol. 121, Reg. A).

Cette terre est désignée comme faisant **partie du lot 63** du cadastre des Écureuils.

#### **Partie du lot 63 au sud du chemin du Roi.**

Le 29 mars 1919, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain donna à son fils Léonidas Germain la partie de cette terre s'étendant du chemin public au fleuve et mesurant un arpent et trois quarts par treize arpents de profondeur. Elle était bornée, par-devant, au sud, au fleuve, au nord, au chemin public, au nord-est, à Napoléon Godin, et, au sud-ouest, au lot 64 du cadastre des Écureuils. Ce morceau de terre fait partie du lot 63 du cadastre des Écureuils. Il lui donna aussi par ce même acte un autre morceau de cette terre situé sur la côte, au nord du chemin public, contenant 500 pieds de profondeur sur un demi-arpent de largeur sur lequel la maison du donataire qui y était construite (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Cette terre est désignée comme faisant **partie du lot 63** du cadastre des Écureuils

#### **Emplacements à détacher du lot 63.**

- 1) Le 30 septembre 1912, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain vendit pour 700\$ à Jérôme Fiset, menuisier, un emplacement situé du côté sud du chemin public contenant 57 pieds et 6 pouces de front sur 100 pieds de profondeur, mesure anglaise. Cet emplacement faisait partie du lot 63 et était borné, par-devant, au nord, au chemin public, au sud, à la profondeur, au nord-est, à la terre de Napoléon Godin, et au sud-ouest, au vendeur ( no. 56542, Vol. 58, Reg. A).

Jérôme Fiset donna cet emplacement à Oswald Fiset. L'acte fut enregistré le 25 avril 1927 (no. 78486, Vol. 83, Reg. A).

Le 5 avril 1943, devant Louis-Philippe Brousseau, Bruno Fiset le vendit à Louis-Philippe Pleau (no. 115510, Vol. 130, Reg. A).



<b>Terre 12</b>			
Michel Frenet Maurice Olivier 1689 Pierre Piché 16 jan 1699 Alexis Godin 18 mars 1706 m. Magdeleine Jacob			
Héritiers Alexis Godin 31 mars 1764  Alexis Germain 7 fev 1768  Pierre Étienne Germain m. Angélique Langlois avant 1788	Jean-Baptiste et Joseph Godin 11 jan. 1752 Jean-Baptiste Godin avant 1768 m. Charlotte Godin		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">                             Jean-Baptiste Pleau                              m. Charlotte Godin                              Antoine Delisle 26 juin 1796                              m Josephte Auger                              Pierre Étienne Germain                              M Angélique Langlois                              29 août 1797                         </td> <td style="width: 50%; text-align: center;">                             Jean-Baptiste Godin, 14 avr. 1788                              m. M-Louise Chaillé                               Antoine Delisle 11 mars 1795                              m Josephte Auger                         </td> </tr> </table>	Jean-Baptiste Pleau m. Charlotte Godin Antoine Delisle 26 juin 1796 m Josephte Auger Pierre Étienne Germain M Angélique Langlois 29 août 1797	Jean-Baptiste Godin, 14 avr. 1788 m. M-Louise Chaillé  Antoine Delisle 11 mars 1795 m Josephte Auger
	Jean-Baptiste Pleau m. Charlotte Godin Antoine Delisle 26 juin 1796 m Josephte Auger Pierre Étienne Germain M Angélique Langlois 29 août 1797	Jean-Baptiste Godin, 14 avr. 1788 m. M-Louise Chaillé  Antoine Delisle 11 mars 1795 m Josephte Auger	
	Antoine Delisle 11 mars 1795 et 22 juin 1796 François Delisle 5 déc 1815 Olivier Bertrand 4 juin 1847 Ephrem Pleau 15 mars 1878 Moïse Savard 1 <sup>er</sup> avril 1884 Napoléon Godin avant 16 avril 1930 Edmond Godin 5 jan 1941 Georges Marcoux 13 mai 1950 Charles B. Doré 2 nov 1950 Eddy Doré 23 déc 1959		
<b>Partie du lot 60</b>			
1 ½ arpent	1 ½ arpent		
Pierre Étienne Germain m Angélique Langlois 29 août 1797 François Germain 8 avr. 1802 m. Marie Proulx Olivier Germain 16 jan. 1840 m. Desanges T. Dussault F.X. Germain 27 oct. 1883 m. Joséphine Fiset Alphonse Germain 29 mars 1919 Émile Germain 11 avr. 1945	Jean-Baptiste Godin, 14 avr. 1788 m. M-Louise Chaillé Charles Papillon 7 oct. 1800 m Marguerite Léveillé Vve Marguerite Léveillé Augustin Trépanier avant 14 fév 1814 m. Marguerite Léveillé  François Trépanier vers 1855 m. Cécile Fiset Sifroid Godin avant 1878 m. Théotiste Papillon  Napoléon Godin 21 juil. 1902 m Victoria Auger Edmond Godin 5 jan. 1941 Georges Marcoux 13 mai 1950 Charles B. Doré 2 nov. 1950 m Laurence Fiset		
<b>Chemin du Roi</b>			
F.X. Germain 23 oct. 1883  Léonidas Germain 29 mars 1919			
<b>Lot 63</b>	<b>Lot 62</b>		
1 ¾ arpent	1 ¼ arpent		

**Tableau Terre 12**

**Terre 13, lot 64.**

Cette terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur faisait partie d'une terre de six arpents de front qui avait été concédée à Mathurin Chaillé. En effet, le 10 juillet 1694, devant Louis Chamballon, Jean-Baptiste Toupin Dussault confirma avoir concédé à Mathurin Chaillé environ dix ans auparavant une terre de six arpents de front sur le fleuve St-Laurent par quarante arpents de profondeur joignant d'un côté aux terres non concédées et de l'autre côté à la terre de Maurice Olivier.

Mathurin Chaillé, fils de Jean Chaillé et de Jeanne Bouillant, de Sainte-Radegonde la Vineuse, évêché de Maillezays Poitou, épousa Catherine Barré, fille de Jacques Barré et de Françoise Gauvritte, de St-Martin, île de Ré, évêché de LaRochele, le 11 janvier 1665 à Québec. Catherine Barré est décédée le 17 juillet 1707 à Québec.

Mathurin Chaillé mourut avant le 23 mai 1709. En effet, l'acte de concession de la terre voisine du côté sud-ouest à Jacques Dussault faite ce jour devant DeLarivière nous apprend que Mathurin Chaillé, l'ancien propriétaire de cette terre était décédé.

Il est probablement décédé avant le 24 mars 1701 puisque son fils, Henry Chaillé était alors propriétaire de cette terre lorsque Louis Chamballon fit l'inventaire de la seigneurie Belair.

Le 17 février 1705, Henry Chaillé demanda à Bernard DeLarivière de tirer la ligne "*entre Henry Chaillé et Jacques Dussault tendant du sud est au nord ouest deux degré au nord ouest quart du nord sur laquelle ay posé une borne de pierre de gray sous laquelle ay my pour marque un morceau de terine en présence de Pierre Piché*".

Henry Chaillé épousa Marie-Renée Desry, fille de Jacques Desry et de Marguerite Vitray, le 24 novembre 1700 à Neuville.

Le 1<sup>er</sup> juin 1710, le seigneur Toupin Dussault convoqua à son manoir le notaire Bernard DeLarivière, Henry Chaillé et Marie-Renée Desry, son épouse, de même que Jacques Fournel et Marie Richard, son épouse. Par un premier acte, Henry Chaillé vendit cette terre au seigneur Dussault au prix de 480 livres. Par un second acte, Jacques Fournel et son épouse vendirent à Henry Chaillé la terre qu'ils possédaient dans la 2<sup>ième</sup> concession de Belair.

Henry Chaillé est décédé le 1<sup>er</sup> juin 1711.

Le 22 juin 1710, devant Louis Chamballon, le seigneur Toupin Dussault vendit et concéda à Louis Fiset de l'Ange-Gardien cette terre mesurant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Alexis Godin, et, au sud-ouest, à Jacques Dussault.

Louis Fiset, fils de François-Abraham Fiset et de Denise Savard, épousa Marie Louise Angélique Sylvestre, fille de Nicolas Sylvestre et de Jeanne Labadie, le 1<sup>er</sup> avril 1720 à Neuville. Il était veuf de Marie-Anne Voyer.

Son fils aîné, Louis, né de son mariage avec Marie-Anne Voyer, épousa Marie-Anne Godin le 14 janvier 1743. Elle était la fille de Charles Godin et de Thérèse Mezeray. Louis Fiset, fils, mourut trois ans plus tard, le 7 septembre 1746. Sa veuve épousa Louis Goulet, veuf de Élisabeth Huot, le 9 octobre 1751 aux Écureuils.

Dans le contrat de mariage que Louis Fiset, fils, avait passé avec Marie-Anne Godin le 7 janvier 1743 devant Louis Pillard. Par ce contrat, Louis Fiset avait donné à son épouse la libre possession et jouissance de la moitié d'un demi-arpent de cette terre et de la maison qui y était construite.

A la suite du décès de Louis Fiset, fils, et du remariage de sa veuve, il s'en suivit une dispute entre Louis Fiset, père, et Louis Goulet, le nouvel époux de Marie-Anne Godin, au sujet de la possession de cette moitié de la terre et de la maison. Cette affaire fut portée devant les tribunaux et le 8 mars 1754, la Prévôté de Québec rendit sentence contre Louis Fiset, père. Ce dernier devait laisser à Louis Goulet, époux de Marie-Anne Godin, la libre possession et la jouissance de la moitié d'un demi-arpent de terre désignée au contrat de mariage de la dite femme avec le défunt Louis Fiset.

Le 24 mars suivant, devant Fleury, Louis Goulet, Marie-Anne Godin et Louis Fiset signèrent une convention selon laquelle Louis Fiset, père, jouira de la pleine propriété de la moitié sud-ouest du demi-arpent de terre contesté et Louis Goulet aura la partie nord-est du demi-arpent avec la maison qui y est construite. Le même jour, devant le même notaire, Louis Goulet donna quittance à Louis Fiset concernant la sentence de la Prévôté.

Vers le 2 janvier 1750, par un acte passé devant Pollet, Louis Fiset et M. Angélique Sylvestre, son épouse, donnèrent la moitié nord-est de cette terre à leurs fils Pierre et Jérôme Fiset. Leurs autres enfants héritèrent de l'autre moitié de cette terre. Cet acte n'a pas été trouvé mais est mentionné dans un acte d'échange fait 16 août 1761, devant Fleury.

Le 17 mars 1755, devant Fleury, Louis Goulet et Marie-Anne Godin, son épouse, retournèrent aux héritiers de défunt Louis Fiset, son premier mari, le quart d'arpent de cette terre dont elle avait jouissance sa vie durant par contrat de mariage. Par ce même acte, les héritiers de Louis Fiset vendirent ce quart d'arpent à Pierre et Jérôme Fiset.

Le 4 février 1756, devant Fleury, Louis Fiset et son épouse Marie Louise Sylvestre donnèrent à leurs fils Pierre et Jérôme Fiset la moitié de leurs biens. François Fiset, leur frère, demeurant à Lavaltrie, est intervenu dans cet acte et a vendu à ses frères Pierre et Jérôme Fiset ses droits dans la succession de ses père et mère.

Le 25 juin 1758, devant Fleury, Louis Fiset et Marie Angélique Sylvestre, son épouse, confirmèrent avoir donné la moitié de leurs biens à leurs fils Pierre et Jérôme Fiset et avoir réservé l'autre moitié pour l'héritage de leurs autres enfants. Ces derniers, François-de-Sales Dussault et Marie-Louise Fiset, sa femme, et Jean-François Marcot et Angélique Fiset, sa femme, sont alors intervenus dans cet acte et vendirent à Jérôme et Pierre Fiset chacun la moitié de tous leurs droits en la succession future de leur père et mère.

Pierre Fiset épousa Marie Magdeleine Trépanier, fille Charles-François Trépanier et de Madeleine Lefebvre, aux Écureuils, le 18 janvier 1751. Jérôme Thierry Fiset épousa

Élisabeth Pleau, fille de François-Ignace Pleau et de Madeleine Godin, aux Écureuils, le 7 février 1752. Ils avaient passé un contrat de mariage le 11 janvier 1752 devant Pollet.

Louis Fiset, père, est décédé quelques années plus tard, le 17 décembre 1760.

Le 16 août 1761, devant Fleury, Pierre Fiset et Magdeleine Trépanier, son épouse, et Jérôme Fiset et Élisabeth Pleau, son épouse, s'échangèrent des terres. Pierre Fiset céda à son frère la moitié qu'il possédait de cette terre. Jérôme Fiset lui donna en échange une terre dans la 2<sup>ième</sup> concession de Belair, la terre aujourd'hui désignée comme étant le lot 114. Ces terres leur avaient été données par leur père et mère dans l'acte passé devant Pollet le 2 janvier 1750. Cet acte n'a pas été trouvé.

Jérôme-Thierry Fiset, époux de Élisabeth Pleau, était alors propriétaire de toute la terre de deux arpents de front.

Le 1<sup>er</sup> août 1773, Élisabeth Pleau donna naissance à un enfant anonyme qui mourut le même jour. Elle est probablement décédée peu après.

Le 24 mars 1786, devant Perreault, Jérôme Fiset, veuf de Élisabeth Pleau, céda ses biens à son fils Jérôme Fiset, âgé de 14 ans, se réservant la légitime à ses autres enfants, Marie Josette, Élisabeth, épouse de Jacques Delisle, Marie Anne, épouse de Joseph T. Dussault, Angélique, épouse de Louis Lefebvre, Ursule et Joseph. Les frères et sœurs renoncèrent en faveur de Jérôme Fiset, fils, à leurs droits dans la succession de leur père et mère.

Le 11 janvier 1794, devant F.X. Larue, Jérôme Fiset, fils, signa un contrat de mariage avec Françoise Delisle, fille mineure de Antoine Delisle et de Françoise Baril. A cette occasion, Jérôme Fiset, père, leur donna cette terre au complet. Elle était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Pierre Étienne Germain, et, au sud-ouest, à la veuve et héritiers de Prisque Dussault.

Devenu veuf, Jérôme Fiset, fils, épousa Rosalie Pleau, fille de Jean-Baptiste Pleau et de Angélique Godin, aux Écureuils, le 26 août 1805.

Le 12 juillet 1810, Jérôme Fiset, père, fit son testament devant F.X. Larue et confirma la donation qu'il avait faite à son fils Jérôme le 24 mars 1786 devant Perreault.

Le 28 mars 1837, devant Joseph Bernard, Jérôme Fiset, fils, et Rosalie Pleau, son épouse donnèrent à leur fils François-Xavier Fiset cette terre avec la maison, la grange et l'étable. Cette terre était alors bornée au nord-est, à François Germain et au sud-ouest, à Alexis Godin ou ses représentants.

Leur fille Félicité Fiset épousa Pierre Célestin Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage le 12 septembre 1860 devant Joseph Bernard. De ce mariage naquirent Félicité et Delphine Dussault.

Le 22 janvier 1877, devant L.P. Bernard, François-Xavier Fiset donna la maison et cette terre à Pierre Célestin Dussault, son gendre (no. 31138, Vol. 38, Reg. A).

Félicité Fiset est décédée le 29 juin 1870 sans avoir fait de testament.

Pierre Célestin Dussault épousa en deuxièmes noces Félicité Dussault. Ils signèrent un contrat de mariage le 4 avril 1872 devant Charles Aylwin.

Le 15 avril 1890, devant L.P. Bernard, les héritiers se réunirent pour régler la succession de Félicité Fiset. Félicité et Delphine Dussault, filles majeures, cédèrent leur part dans cette succession en faveur de leur père et de leur belle-mère Félicité Dussault (no. 31138, Vol. 38, Reg. A).

Le 15 septembre 1890, Pierre Célestin Dussault fit son testament devant L.P. Bernard et institua son épouse Félicité Dussault légataire universelle de ses biens. Pierre Célestin Dussault est décédé aux Écureuils le 4 juillet 1894. Le 8 octobre suivant, Félicité Dussault déclara devant L.P. Bernard avoir hérité de son mari de la moitié des immeubles qu'il possédait. Parmi eux, se trouvait cette terre désignée comme étant le lot 64 du registres des Écureuils (nos 34413 et 34414, Vol. 42, Reg. A).

Le 26 août 1903, devant Philémon Bergeron, Félicité Dussault, veuve de Pierre Célestin Dussault, vendit cette terre à Pierre Morissette, résident de Cap-Santé mais se réserva le droit de reprendre ces biens jusqu'au 26 août 1909 (no. 43003, Vol.49, Reg. A). Ce qu'elle fit le 7 septembre 1904 devant J.O. East. Elle remit alors à Pierre Morissette la somme de 1200\$ pour le prix de la vente à réméré faite le 26 août 1903 et reprit possession des biens qu'elle avait alors vendus (no.44308, Vol. 40, Reg. A).

Le 18 mars 1918, Pamphile Dussault hérita de sa mère Félicité Dussault de la partie de cette terre située du côté nord du chemin du Roi (nos. 64621 et 64622, Vol. 66, Reg. A).

#### **Partie au nord du chemin du Roi.**

Le 23 mai 1925, devant Philippe Chalifour, Pamphile Dussault, en échange d'un emplacement à Donnacona désigné sous les numéros 78-110 du cadastre des Écureuils céda à Adjutor Lambert la partie de cette terre située du côté nord du chemin du Roi mesurant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur bornée, au nord, à André Godin, au sud, à Mathias Savard et François Germain, au nord-est, à François Germain, et, au sud-ouest, à Omer Godin ( no. 75637, Vol. 79, Reg. A).

#### **Partie nord-est au sud du chemin du Roi.**

Le 6 septembre 1904, devant J.O. East, Félicité Dussault, veuve de Pierre Célestin Dussault, vendit à François-Xavier Germain le morceau de cette terre mesurant un arpent de front et s'étendant du chemin public à la profondeur qu'il y a jusqu'au fleuve. Il était borné, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, au vendeur. Ce morceau de terre est décrit comme faisant partie du lot 64 du registre des Écureuils (no. 44357, Vol. 49, Reg. A).

Le 1<sup>er</sup> juillet 1895, devant L.P. Bernard, Joséphine Fiset, épouse de François-Xavier Germain fit son testament et institua son mari légataire universel de ses biens (no. 49583, Vol. 53, Reg. A).

F.X. Germain donna cette terre à son fils Alphonse Germain. L'acte fut enregistré le 17 avril 1919, (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Le 4 mai 1936, devant Philippe Chalifour, Alphonse Germain et André Godin s'échangèrent des lopins de terre. Alphonse Germain céda à André Godin ce lopin de terre alors borné, au nord-est, à Léonidas Germain et partie du lot 63 du cadastre des Écureuils, et, au sud-ouest, à André Godin (no. 91357, Vol. 101, Reg. A).

Le 2 juillet 1942, devant Alexandre Dussault, André Godin vendit ce lopin de terre à Bruno Fiset (no. 101951, Vol. 114, Reg. A).

Bruno Fiset épousa Germaine Pagé. Cette dernière fit son testament devant Édouard Hamel le 3 janvier 1923 et légua ses biens à son mari. Germaine Pagé est décédée aux Écureuils le 28 août 1942. Le 20 janvier 1944, Bruno Fiset déclara au notaire Louis-Philippe Brousseau avoir hérité de la moitié de ce lopin de terre alors borné, au nord-est, à Léonidas Germain et au lot 63, et, au sud-ouest, à André Godin. Ce lopin est décrit comme étant la **partie nord-est du lot 64** du cadastre des Écureuils (no. 104575, Vol. 118, Reg. A).

#### **Partie sud-ouest au sud du chemin du Roi.**

Le 7 septembre 1904, devant J.O. East, Félicité Dussault, veuve de Pierre Célestin Dussault, vendit à Louis Barbeau un morceau de cette terre mesurant un arpent de front sur la profondeur qu'il y a à partir du chemin public à aller au fleuve et borné au nord-est, à François-Xavier Germain et au sud-ouest, à François-Xavier Godin. Cet morceau de terre est décrit comme faisant **partie du lot 64** du registre des Écureuils (no. 44377, Vol. 49, Reg. A).

#### **Emplacements détachés du lot 64.**

- 1) Joseph Vadeboncoeur a un emplacement borné au sud, au chemin du Roi, au nord, à la veuve Célestin Dussault, au nord-est, à François Germain, et au sud-ouest, à Henri Godin.

Le 8 février 1900, Joseph Vadeboncoeur fit son testament devant L.P. Bernard et institua son fils Eugène Vadeboncoeur légataire universel de ses biens. Joseph Vadeboncoeur est décédé le 14 mai 1900 aux Écureuils. Le 4 septembre 1903, Eugène Vadeboncoeur déclara devant le notaire Philémon Bergeron être l'héritier de son père et être le propriétaire de cet emplacement (nos. 43033 et 43034, Vol. 49, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 65** du cadastre des Écureuils.

<b>Terre 13</b>	
<p>Mathurin Chaillé m. Catherine Barré 1684 Henry Chaillé m. Marie Renée Desry av février 1705</p> <p>Jean-Baptiste (I) T. Dussault, seigneur 1<sup>er</sup> juin 1710 Louis Fiset m. M-Anne Voyer et Angélique Sylvestre 22 juin 1710</p> <p>Pierre et Jérôme Fiset 4 fév. 1756 Jérôme Fiset m. Élisabeth Pleau 16 août 1761 Jérôme Fiset, m. Françoise Delisle et Rosalie Pleau 11 jan. 1794</p> <p>François-Xavier Fiset 28 mars 1837 Pierre Célestin T. Dussault m. Félicité Fiset et Félicité Dussault 22 jan. 1877 Vve Félicité Dussault et héritiers 4 juil. 1894</p> <p>Pamphile Dussault 18 mars 1918</p> <p>Adjutor Lambert 23 mai 1925</p>	
<b>Chemin du Roi</b>	
<p>Pierre Célestin T. Dussault m. Félicité Fiset et Félicité Dussault 22 jan. 1877 Vve Félicité Dussault et héritiers 4 juil. 1894</p>	
<p>Louis Bourbeau 7 sept. 1904</p> <p>André Godin 1936 et 1944</p>	<p>François-Xavier Germain 6 sept 1904 m Joséphine Fiset</p> <p>Alphonse Germain 17 avr 1919</p> <p>André Godin 4 mai 1936</p> <p>Bruno Fiset 2 juil 1942 m Germaine Pagé</p>
<b>Partie lot 64</b>	<b>Partie lot 64</b>
1 arpent	1 arpent

**Tableau Terre 13**

**Terre 14, lots 66 et 68.**

Nous avons vu précédemment que la terre voisine du côté du nord-est et cette terre faisait partie d'une terre de six arpents de front que le seigneur Jean-Baptiste Toupin Dussault avait concédée verbalement à Mathurin Chaillé vers 1684 et dont le seigneur Toupin Dussault a confirmé la concession par acte passé devant Chamballon le 10 juillet 1694.

Mathurin Chaillé est décédé avant le 24 mars 1701. En effet, dans l'inventaire de la seigneurie Belair qu'il fit à cette date, Louis Chamballon mentionne Jean Pinel comme propriétaire de cette terre de quatre arpents arpent de front sur quarante arpents de profondeur.

Jean Pinel, fils de Gilles Pinel et de Anne Leodet, avait épousé Romaine Coutantineau le 8 janvier 1699 à Neuville. Elle était la fille de Julien Constantineau et de Marie Langlois. Jean Pinel mourut à Neuville le 24 février 1703.

Le 2 avril 1704, à Neuville, Romaine Coutantineau épousa Jacques Dussault, fils de François Dussault et de Geneviève Mezeray. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Louis Chamballon le 26 mars 1704. Jacques Dussault devenait le beau-frère de Simon Pleau, père.

Le 23 mai 1709, devant Bernard DeLarivière, le seigneur Toupin lui donna un acte de concession de cette terre. Cet acte mentionne qu'elle "*a été possédée par deffunt Mathurin Chaillé au droit duquel est le dit dusault sans qu'ils ayent pris contrat de concession*". L'acte de concession mentionne aussi qu'une certaine partie de cette terre avait été défrichée et que le reste était en bois debout. Elle était alors bornée, au nord-est, à Henry Chaillé, et, au sud-ouest, à Pierre Piché.

Le 6 juin 1709, à la requête de Pierre Piché et de Jacques Dussault, DeLarivière tira la ligne séparant leurs terres. Selon ce relevé, la terre de Jacques Dussault se prolongeait de trois arpents au dessus de la rivière Jacques-Cartier et DeLarivière y posa une borne marquant le bout de la terre de Jacques Dussault et la séparant de celle de Pierre Piché au sud-ouest et de celle de Jean Bertrand au 2<sup>ième</sup> rang.

Jacques Dussault est décédé avant le 3 octobre 1744, car un acte de ce jour fait par Pillard mentionne que cette terre appartenait aux représentants de Jacques Dussault. Romaine Constantineau est décédée aux Écureuils le 20 février 1751.

Après le décès de Jacques Dussault et de Romaine Constantineau, leurs biens ne furent pas partagés immédiatement. En fait, ils ne l'étaient toujours pas le 25 janvier 1761 selon un acte passé ce jour devant Fleury par Louise Pagé, veuve de François-Xavier Dussault, fils de Jacques Dussault et de Romaine Constantineau.

Après le décès de leur père et mère, les frères François-Xavier et Michel Dussault se seraient partagé cette terre en deux parties égales, chacune ayant deux arpents de front. François-de-Sales Dussault ayant pris la partie sud-ouest et Michel Dussault, la partie nord-est.



---

**Partie nord-est, lot 66.**

Michel Dussault épousa Marie-Anne Godin, fille de Alexis Godin et de Marie-Anne T. Dussault, le 16 novembre 1739. Il est décédé aux Écureuils le 24 mai 1776. Il laissait ses filles Marie Thérèse, épouse de Jean-Baptiste Papillon, Marie-Anne, épouse de Jean-Baptiste Godin, et un fils Jean-Baptiste, époux de Geneviève Bolus dit Vadeboncoeur.

Le 20 septembre 1770, devant Antoine Chevalier, Jean-Baptiste Papillon et Thérèse Dussault, sa femme, vendirent à Jean-Baptiste Dussault leur part de cette terre à venir de la succession de leur père et mère.

Le 16 octobre 1773, devant Antoine Chevalier, Jean-Baptiste Godin et Marie-Anne Dussault vendirent à Jean-Baptiste Dussault leur part dans cette terre à venir de la succession de leur père et mère.

Jean-Baptiste Dussault, fils de Michel Dussault et de Marie-Anne Godin, épousa Geneviève Bolus dit Vadeboncoeur, fille de Nicolas Bolus dit Vadeboncoeur et de Catherine Godin, aux Écureuils, le 2 août 1779. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Planté la veille.

Le 10 janvier 1780, devant Planté, Marie-Anne Godin, veuve de Michel Dussault, donna à son fils Jean-Baptiste Dussault tous ses biens meubles et immeubles.

Jean-Baptiste Dussault acquit la part de sa sœur Marie, épouse de Jean-Baptiste Papillon le 20 septembre 1770 devant Chevalier et celle de sa sœur Marianne, épouse de Jean-Baptiste Godin, le 16 octobre 1773 devant Chevalier.

Le 7 juillet 1783, devant Perreault, Jean-Baptiste Dussault et Geneviève Bolus, son épouse échangèrent des terres avec son beau-frère, Jean-Baptiste Godin et sa sœur Marie-Anne Dussault. Jean-Baptiste Dussault céda cette terre alors bornée par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon.

Le 15 janvier 1790, Jean-Baptiste Godin et Marie-Anne Dussault hypothéquèrent leur terre en garantie du prêt de 300 livres que leur avait consenti Antoine Delisle. Le 4 janvier 1802, ils reçurent une quittance pour paiement de cette somme.

Le 19 février 1799, devant F. X. Larue, Jean-Baptiste Godin et Marie-Anne Dussault, son épouse, donnèrent à leur fils Alexis Godin cette terre alors bornée, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon. Cette donation incluait la maison, la grange, l'étable et les autres bâtisses construites sur cette terre. Alexis Godin s'engageait à respecter les conditions stipulées dans l'acte d'échange passé le 7 juillet 1783 devant Perreault et particulièrement celles concernant Marie-Anne Godin.

Marie-Anne Dussault, veuve de Jean-Baptiste Dussault, fut assassinée dans sa maison par un soldat anglais le 3 mars 1814. Cette information est donnée dans le permis de sépulture donné par le coroner. Ce meurtre est relaté par le curé Félix Gatien dans son Histoire du Cap-Santé<sup>25</sup>. "*C'est en cette année 1812 que nous eûmes la guerre avec les Etats-Unis.*

---

<sup>25</sup> Histoire du Cap-Santé, abbé Félix Gatien, pages 104 et 105. On trouve ce permis de sépulture écrit en anglais dans le registre des Écureuils après un acte daté du 7 septembre 1829.

*Pendant les deux ans et demi qu'elle dura, il ne se passa heureusement dans cette paroisse rien de beaucoup plus particulier que ce qui eut lieu dans les autres paroisses du district. Seulement, comme le chemin et la route par terre par où passaient les troupes et les convois de munitions de toute espèce, se trouvait dans la paroisse, les particuliers, surtout ceux qui habitaient la grande côte, furent souvent fatigués par l'obligation de loger les différents groupes, soit les troupes, soit d'autres qui se rendaient continuellement à Montréal. Il n'y eut qu'une seule circonstance où un régiment, portant le nom de "Cent-Trois", et composé en plus grande partie de vagabonds et de soldats indisciplinés, commit beaucoup d'excès et de vols, menaçant de tuer immédiatement quiconque voulait s'opposer aux violences qu'il exerçait. Un d'entre ces malheureux, à leur passage dans la paroisse des Écureuils, avait, sans aucune provocation, tiré son fusil dans une maison et tué une femme qui en était la maîtresse. Ces excès furent bientôt réprimés. Ce meurtrier fut arrêté au Cap-Santé, lié et garrotté au milieu de ses compagnons, et conduit dans les cachots, d'où il ne sortit que pour subir la mort qu'il avait méritée. Quant aux autres soldats composant ce régiment, ainsi que les officiers qui le commandaient, et qui ne valaient guère mieux que ceux qu'ils conduisaient, ils reçurent dès lors une bonne leçon d'un des premiers magistrats de Montréal, qui, heureusement, passait par le Cap-Santé au moment où ces désordres avaient lieu, et où ce régiment de brigands arrivait au Cap-Santé; et depuis on n'entendit plus parler d'aucun excès commis par ce régiment. Quant aux magistrats du lieu, ils ne montrèrent dans cette circonstance que pusillanimité et lâcheté même."*

Alexis Godin, fils de Jean-Baptiste Godin et de Marie-Anne Dussault, épousa Scholastique T. Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage le 31 octobre 1803 devant F.X. Larue. Cette dernière est décédée vers 1830. Alexis Godin demanda alors au notaire Joseph Bernard de dresser un inventaire de leurs biens. Ce qu'il fit le 15 mars 1830. Alexis Godin possédait alors cette partie de cette terre ayant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon. Sur cette terre s'élevaient une maison en pierre en bon état, une grange et une étable aussi en bonne condition. Il possédait aussi une terre d'un arpent et demi de front sur environ trente arpents de profondeur en bois debout à Cap-Santé, dans la baronnie de Portneuf.

Le 12 mars 1833, Alexis Godin obtint un titre nouvel de concession de cette terre de deux arpents de front sur trente-neuf de profondeur, alors bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon.

Le 30 avril 1836, devant Joseph Bernard, Alexis Godin et son épouse empruntèrent 50 livres de François Derome de Cap-Santé et hypothéquèrent cette terre et tous ses biens en garantie.

Alexis Godin et Scholastique T. Dussault donnèrent cette terre à leur fils Joseph Godin avant le 27 décembre 1855 puisqu'il en était propriétaire à cette date, lorsque François-Xavier Fiset, son voisin du côté nord-est, vendit une coupe de bois à Louis Dussault selon un acte passé ce jour devant Joseph Bernard.

Le 22 août 1857, devant Joseph Bernard, Joseph Godin hypothéqua cette terre en faveur de François Derome de Cap-Santé (no. 5956, Vol. 9, Reg. A).

Le 28 avril 1873, Marguerite Pagé, épouse de Joseph Godin maître charron, fit son testament devant Charles Aylwin et légua tous ses biens à son mari (no. 23180, Vol. 31, Reg. A).

Le 7 janvier 1880, devant L.P. Bernard, Joseph Godin déclara être le propriétaire de cette terre alors bornée, au nord-est, à François-Xavier Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon ou ses représentants. Il déclara que cet immeuble était hypothéqué d'une somme de 200 piastres courant tel que stipulé dans l'acte fait par Alexis Godin le 30 avril 1836 devant Joseph Bernard (no. 20991, Vol. 29, Reg. A).

Le 8 mai 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Godin fit son testament et institua son fils François-Xavier Godin légataire universel de tous ses biens (no. 32754, vol. 40, Reg. A).

François-Xavier Godin hérita de cette terre et, le 8 août 1939, devant Alexandre Dussault, il la donna à son fils André Godin (no. 96770, Vol. 108, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le lot 66 du cadastre des Écureuils.

#### **Emplacements détachés du lot 66.**

- 1) Le 11 avril 1909, devant Édouard Hamel, F.X. Godin promet de vendre à John Forman, marchand de Montréal, tous ses droits riverains sur une étendue de 30 pieds de largeur au-dessus des eaux les plus hautes de la rivière Jacques-Cartier à prendre sur toute la largeur de la terre lui appartenant. Le prix de vent était de 2.50\$ de rente foncière et annuelle (no. 51519, Vol. 54, Reg. A). Cette promesse de vente fut renouvelée le 8 avril 1911 devant Édouard Hamel, cette fois pour une bande de terrain de 40 pieds de largeur (no. 54514, Vol. 56, Reg. A).

Finalement, le 5 août 1912, devant Édouard Hamel, François-Xavier Godin vendit à John Forman, marchand de Montréal, un morceau de terre situé sur la rive est de la rivière Jacques-Cartier longeant le front du lot 66 et mesurant 40 pieds à partir de la marque des hautes eaux de la dite rivière le long de la ligne de division des lots 61 et 81 et de là allant à droite en suivant les sinuosités de la rivière à une distance de 40 pieds jusqu'à la ligne de division des lots 66 et 68 à un point situé à 40 pieds de la marque des hautes eaux de la dite rivière le long de la dite ligne de division. François-Xavier Godin céda tous ses droits riverains et au lit de la rivière. Il céda aussi un autre morceau de terre de forme triangulaire et faisant partie du lot 66 décrit comme suit. Ce morceau de terre commençait à un point situé à 775 pieds de la marque des hautes eaux de la rivière. Cette distance devait être mesurée le long de la ligne de division des lots 66 et 68, de là allant à gauche par un angle de 48° sur une distance de 570 pieds à un point situé entre la ligne de division des lots 66 et 64; de là allant vers la droite sur un angle de 94° sur une distance de 597 pieds à un point entre la ligne de division des lots 66 et 68 et de là allant vers la droite par un

angle de 145° le long de la ligne de division sur une distance de 800 pieds jusqu'au point de départ (no.56383, Vol. 58, Reg. A).

Le 30 août 1912, devant Lionel Cannon, John Forman vendit ce morceau de terre à George M. McKee, ingénieur civil de la ville de Québec. (no. 56423, Vol. 58, Reg. A. Ce dernier le revendit, le même jour devant le même notaire, à The Donnacona Paper Company Limited (no. 56474, Vol. 58, Reg. A).

- 2) Le 6 novembre 1954, André Godin vendit un emplacement à Jean-Paul Godin (no. 134672, Reg. A).
- 3) Le reste de ce lot fut divisé en emplacements.

### **Partie sud-ouest, lot 68.**

Nous avons vu qu'au décès de ses père et mère, François-de-Sales Dussault avait hérité de cette partie sud-ouest de la terre. Il épousa Louise Pagé, fille de Martin Pagé et de Françoise Godin, aux Écureuils le 18 février 1737. Ils passèrent un contrat de mariage devant Pillard le 12 février 1737. Ce contrat contenait une clause testamentaire par laquelle les époux se faisaient mutuellement don de leurs biens. Aucun enfant n'est né de leur mariage.

Est-ce lui qui est décédé aux Écureuils le 12 janvier 1760 ? Il est certainement décédé avant le 25 janvier 1761. En effet, ce jour, devant Fleury, Louise Pagé, veuve de François-de-Sales Dussault, déclara qu'elle avait hérité des biens de son mari par don mutuel qu'ils s'étaient fait par contrat de mariage passé devant Pillard le 12 février 1737. Il n'y avait pas d'autre héritier étant donné qu'aucun enfant n'était né de leur mariage. Elle avait la jouissance sa vie durant de l'usufruit de cette terre de deux arpents de front moins trente pieds sur environ trente-six arpents de profondeur. Cette terre était bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la susdite profondeur, au nord-est, à Michel Dussault, et, au sud-ouest, à la veuve et aux héritiers de défunt Antoine Godin. Cette terre contenait alors quatorze arpents de terre faite et s'y élevait une maison en bon état construite en bois de pièce sur pièce, couverte de planches et bardeaux, pourvue d'une cheminée en pierre et contenant chambre, cuisine et cabinet. La grange et l'étable avaient besoin d'une couverture neuve. Michel Dussault, fils et héritier de Jacques Dussault et frère du défunt François-de-Sales Dussault, Marie Josette Godin, fille de défunt François Godin et Marie Josephte Dussault, héritière par représentation de la dite Dussault, sa mère, qui était héritière de défunt Jacques Dussault, père, ont accepté que la veuve jouisse de l'usufruit de cette terre sa vie durant. Louise Pagé, par cet acte, a baillé cette terre à Jean Papillon avec le consentement de Marie Angélique Godin, la mère de ce dernier et veuve de Pierre Papillon, son père. Selon les termes de ce bail, Louise Pagé demeurerait dans sa maison et Jean Papillon devait la faire vivre et l'entretenir et développer la terre qui retournerait aux héritiers de Jacques Dussault, père, après le décès de Louise Pagé.

Le lendemain, le 26 janvier 1761, devant le même notaire, Louise Pagé vendit à Jean-Baptiste Papillon tous ses biens meubles et immeubles provenant de la communauté qu'elle avait eue avec François-de-Sales Dussault et des héritages qu'elle avait reçus de son père